00031898

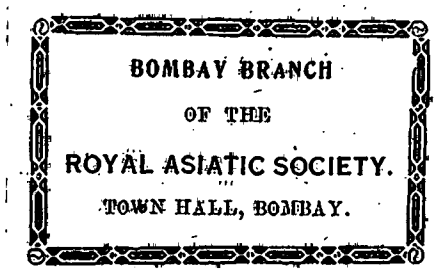

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 02 January, 2016

HISTOIRE

DES

DUCS DE BOURGOGNE.

TOME TROISIÈME.

Vol 3

IMPRIMERIE LE NORMANT, RUE DE SEINE, 8.

HISTOIRE

DES

DUCS DE BOURGOGNE

DE LA MAISON DE VALOIS.

1364 — 1477.

PAR

M. DE BARANTE,

PAIR DE FRANCE,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE ET DES ACADÉMIES DE SAINT-PÉTERSBOURG ET DE TURIN.

Scribitur ad narrandum, non ad probandum.
QUINTILIEN.

SIXIÈME ÉDITION.

31898
ac

PARIS.

DELLOYE, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

PLACE DE LA BOURSE, 13.

DUFÉY, libraire, RUE DES MARAIS S. G., 17.

Ve LE NORMANT, libraire, RUE DE SEINE, 8.

M DCCC XXXIX.

Fr 944.025
31898

00031898

JEAN-SANS-PEUR.

SUITE DU LIVRE PREMIER.

SOMMAIRE.

Fuite du duc de Bourgogne. — La duchesse d'Orléans demande justice. — Le Duc revient à Paris. — Sa justification. — Querelle de l'Université et du prevôt de Paris. — Le duc quitte encore Paris. — La reine revient à Paris. — La duchesse d'Orléans porte son accusation. — Projets contre le Duc. — Guerre contre les Liégeois. — Victoire de Hasbain. — Les Liégeois soumis.

JEAN-SANS-PEUR.

1404—1419.

Le duc de Bourgogne, après le meurtre du duc d'Orléans, se retira en Flandre. Dès qu'il fut arrivé à Lille, il convoqua son conseil, ses barons et le clergé, et avisa avec eux sur ce qu'il y avait à faire. Encouragé par leurs réponses, il s'en alla à Gand

tenir les États du comté de Flandre. Là, il fit expliquer longuement et avec détail, par maître Jean de la Saulx, son conseiller, les motifs qu'il avait eus de faire tuer le duc d'Orléans. Ce discours fut rendu très-public; on en fit beaucoup de copies qu'on répandit parmi le peuple. Les États de Flandre, d'Artois et les châtellenies de Lille et de Douai, lui répondirent qu'ils l'aideraient volontiers contre qui que ce fût, hormis le roi de France et ses enfans[1].

Les raisons qu'il avait données et que bientôt après il fit développer et maintenir avec plus d'argutie encore devant le conseil du roi, se rapportaient toutes au bien du royaume et à ses devoirs envers le roi son seigneur; mais personne ne pouvait croire qu'il eût été porté à une telle action par autre chose que par des motifs personnels. Chacun à cet égard faisait des conjectures, et mille bruits se répandirent.

Les uns disaient que le Duc n'avait pu pardonner au duc d'Orléans d'avoir fait échouer son entreprise sur Calais. Mais cela semblait peu vraisemblable; le duc d'Orléans était alors en Guyenne et absent des conseils du roi. Il avait sans doute

[1] Fenin. — Monstrelet. — Meyer.

contribué au désordre des finances et au mauvais gouvernement du royaume, mais n'avait pas eu la volonté déterminée d'empêcher le duc de Bourgogne de faire la guerre aux Anglais.

D'autres répandaient, et ce bruit fut surtout accrédité dans les États de Flandre, que le duc d'Orléans s'occupait depuis long-temps de faire assassiner le duc de Bourgogne; qu'il en avait chargé un chevalier, mais que les occasions avaient manqué. On ajoutait que ce chevalier lui-même l'avait confessé au duc de Bourgogne; de sorte que, dans ce double projet de meurtre, il était advenu que le moins prudent avait succombé.

Des motifs d'une tout autre sorte trouvaient plus de créance dans le vulgaire. On disait que le duc d'Orléans, toujours indiscret dans ses galanteries, s'était vanté un jour à table d'avoir un cabinet orné du portrait de toutes les dames qui lui avaient accordé leurs faveurs, et que le duc de Bourgogne, entrant dans ce cabinet, y avait vu le portrait de sa femme : on ajoutait que le duc d'Orléans avait aussi célébré, dans des vers, les plus secrètes beautés de la duchesse de Bourgogne. Marguerite de Hainaut, femme du duc Jean, était en effet fort belle, mais avait toujours passé pour sage. Quelques uns croyaient donc

que c'était pure vanterie et mensonge du duc d'Orléans. On disait même que la duchesse s'était vue contrainte à porter plainte à son mari de l'audace et de l'insolence du duc d'Orléans. Telle était, comme beaucoup l'ont cru, l'offense qui avait été si cruellement vengée; et ce n'était pas, disait-on, dans un accès de soudaine colère que le projet avait été exécuté; le duc de Bourgogne avait réuni ses conseillers, leur avait fait part de sa formelle volonté, demandant seulement leur avis sur l'exécution. Après diverses excuses et mainte délibération, son conseil lui avait dit que du moins fallait-il prendre le prétexte du bien public, et commencer par gagner l'opinion populaire, surtout celle des Parisiens. A cet égard, leur indication avait été suivie avec succès. Le Duc était devenu le favori du commun peuple de Paris; et même, après son crime, on y disait tout bas que le bâton épineux avait été raclé par le rabot[1].

La duchesse d'Orléans était à Château-Thierry avec tous ses enfans; cette nouvelle la plongea dans un affreux désespoir : elle déchirait ses vêtemens et s'arrachait les cheveux. Ses fils, dont l'aîné avait quinze ans, se livrèrent avec elle à

1 Meyer — Heuterus. — Gollut. — Paradin. — Fabert

la plus vive douleur. Leurs serviteurs, craignant de nouveaux crimes, firent partir ses deux fils pour Blois sous bonne escorte. Après les premiers accès de sa douleur, elle se rendit à Paris pour demander justice. Son plus jeune fils, sa fille et madame Isabelle, la fiancée de son fils, étaient avec elle. Elle arriva le 10 décembre 1407, par le plus rude hiver qui se fût vu depuis plusieurs siècles : le roi de Sicile, le duc de Berri, le duc de Bourbon, le comte de Clermont, le connétable étaient venus au-devant d'elle; son char était couvert de drap noir et traîné de quatre chevaux blancs. Elle était en grand deuil, ainsi que ses enfans et toute sa suite. C'était le cortége le plus auguste et le plus lugubre qu'on eût jamais vu.

Elle descendit à l'hôtel Saint-Paul. Le roi jouissait alors d'un peu de raison. Elle se jeta à genoux devant lui en pleurant, et porta plainte de la cruelle mort de son époux et seigneur. Le roi, pleurant aussi, la releva, l'embrassa, et lui dit qu'il prendrait, sur sa requête, l'opinion de son conseil. Elle retourna à son hôtel accompagnée des princes. Deux jours après, elle revint conduite par le comte d'Alençon, menant avec elle son fils, madame Isabelle, son chancelier et une

partie de ses serviteurs, tous vêtus de noir. Le roi était entouré des princes et de son conseil. La duchesse d'Orléans le supplia de nouveau, en versant un torrent de larmes, qu'il lui plût de faire justice de ceux qui avaient traîtreusement mis à mort son mari. Elle avait avec elle un de ses avocats au Parlement, qui se présenta alors pour faire la requête, le chancelier d'Orléans lui disant mot à mot tout ce qu'il devait répéter. Toutes les circonstances de l'assassinat, tout le détail du crime du duc de Bourgogne, l'horreur de son propre aveu furent rappelés. La requête rapportait aussi comment il venait de publier en Flandre un écrit injurieux et infâme contre l'honneur du duc d'Orléans. « Monseigneur, si ce crime restait « impuni, ce serait une honte pour vous, un re- « proche éternel à votre royal caractère. Vous « ne le voudrez pas souffrir, vous ne refuserez « pas cette justice à votre unique sœur qui vous « en supplie, et à ses jeunes et innocens enfans « vos neveux, qui vous conjurent à genoux de « ne pas permettre que de traîtres assassins se « soient souillés impunément du sang de leur « père qui crie vengeance. Ne leur refusez pas « au moins d'ordonner que les coupables soient « ajournés à comparaître devant votre cour de

« Parlement, pour y être jugés et subir la con-
« damnation que mérite leur crime. » Le chancelier de France, qui était assis sur son siége aux pieds du roi, répondit que le roi ferait bonne et prompte justice le plus tôt qu'il le pourrait, pour l'homicide et la mort de son frère qu'on venait de lui exposer. Mais le roi ajouta de sa bouche : « Qu'il soit notoire à tous que le fait à nous ex-
« posé, relatif à notre propre frère, nous touche,
« et que nous le réputons être fait à nous-même. »
A ces mots la, duchesse, sa fille et madame Isabelle se jetèrent à genoux en sanglotant, et prièrent le roi d'avoir souvenance de faire bonne justice de la mort de son frère unique. Il les releva, les embrassa, renouvela sa promesse, leur donna toutes sortes de témoignages de douceur et d'amitié, leur adressant des paroles de consolation [1].

Mais bientôt ce lui fut une nouvelle douleur d'apprendre que le duc de Bourgogne se disposait à revenir, et de voir que personne ne songeait à lui résister. En effet, il n'y en avait nul moyen. On manquait d'argent et de gens d'armes. Le peuple de Paris se montrait chaque jour plus favorable au duc de Bourgogne, il n'était plus ques-

[1] Le Religieux de Saint-Denis. — Monstrelet.

tion que de désarmer sa colère. La duchesse d'Orléans, au désespoir de ne pouvoir rien faire pour obtenir justice, partit pour Blois, résolue de s'y fortifier. En quittant Paris, elle aurait pu avoir un chagrin de plus, si elle eût su que le peuple lui imputait encore d'être cause d'une nouvelle rechute du roi dans sa déplorable maladie.

Le duc de Bourgogne avait mandé ses hommes d'armes, et levait de l'argent soit par emprunt, soit du consentement de ses peuples. Le conseil du roi, voyant qu'on était à sa merci, avait essayé de trouver quelque apparence moins honteuse. Le comte de Saint-Pol avait été envoyé à Lille pour proposer au duc de Bourgogne de venir exposer ses motifs et sa justification, et de livrer les assassins qui s'étaient ouvertement réfugiés dans ses états; quant à lui, on l'assurait d'une complète impunité. Le duc Jean s'offensa d'une telle proposition. Il répondit qu'il n'avait nul besoin qu'on lui accordât impunité, et qu'il ne livrerait personne. Son assurance fut telle qu'il fit partir son chancelier et un de ses secrétaires pour aller, disait-il, expliquer au conseil du roi la vérité sur cette affaire. Le temps pressait, le duc de Berri et le roi de Sicile lui firent demander une conférence à Amiens. Il la leur accorda. Le duc de

Bourbon, triste et indigné, refusa d'être d'une telle commission, et se retira avec son fils en son duché [1].

Le duc de Bourgogne et ses deux frères, avec une suite d'environ trois mille hommes d'armes, se rendirent donc à Amiens. Il commença par faire peindre sur sa porte deux fers de lance, l'un affilé, l'autre émoussé, pour signifier que c'était à choisir de la guerre ou de la paix. Cependant il alla au-devant des princes, leur fit grand accueil, et pendant leur séjour leur donna des fêtes et de belles musiques. Du reste il se montra intraitable; il dit obstinément que jamais il ne demanderait pardon au roi; qu'il ne voulait aucune grâce; qu'au contraire il lui semblait que le roi et son conseil devaient lui avoir de grandes obligations à cause de ce qu'il avait fait. Pour soutenir cela, il avait amené avec lui maître Jean Petit, de l'ordre des cordeliers, docteur en théologie de l'Université de Paris et son conseiller, qui, assisté de deux autres docteurs, prouvait doctement et par des argumens en forme, que le duc de Bourgogne avait agi licitement; qu'en outre, s'il n'eût pas fait ainsi, il aurait grande-

[1] Le Religieux de Saint-Denis.

ment péché; ce que ces docteurs offrirent publiquement aux deux princes de maintenir contre tout disant. Rien ne pouvait se conclure; le duc de Berri signifia à son neveu, de la part du roi, de ne pas venir à Paris sans y être mandé; le duc de Bourgogne répondit qu'au contraire son intention était d'y aller dans le plus bref délai, pour s'expliquer devant le roi. Ce fut ainsi qu'ils se quittèrent; mais le duc Jean put déjà s'apercevoir que la plus grande partie des seigneurs de France le haïssaient secrètement, bien qu'ils n'en fissent encore rien paraître [1].

Il retourna à Arras achever ses préparatifs, et tarda peu à se mettre en route. Il arriva à Saint-Denis au mois de février. Là, le roi de Sicile, le duc de Berri, le duc de Bretagne et les principaux du conseil vinrent encore le trouver, et lui dirent de par le roi qu'il n'entrât pas avec plus de deux cents hommes. Il n'en tint compte, et, après avoir fait ses dévotions à l'église de Saint-Denis, il fit son entrée dans Paris le 20 février. Son frère le comte de Nevers, son gendre le duc de Clèves, et le duc de Lorraine l'accompagnaient; sa suite se composait d'environ mille

[1] Fenin. — Monstrelet. — Meyer. — Heuterus.

hommes d'armes. Il traversa la ville au milieu d'une foule de peuple qui le reçut avec de grandes acclamations, criant : « Vive le duc de Bourgo- « gne! » et « Noël! » comme si le roi eût fait son entrée. Ce fut un grand chagrin pour la reine et les autres princes. Il s'en alla descendre à son hôtel d'Artois. Il garnit tous les alentours de gens de guerre, et prit de grandes précautions pour sa sûreté, jusqu'à se faire construire une chambre tout en pierre de taille et forte comme une tour ; il ne sortait jamais que bien accompagné. Le commun peuple, sans songer plus que de coutume à ce qui en pourrait arriver, mettait en lui l'espérance de ne plus payer les tailles, et lui montrait de plus en plus son affection. Aussi le duc de Bourgogne faisait-il une grande peur à tout le monde; ni prince ni seigneur n'osait faire ou dire la moindre chose qui pût lui déplaire. La reine même se contraignit jusqu'à lui faire bon visage. On voulut du moins obtenir de lui qu'il renonçât au dessein d'avouer publiquement la mort du duc d'Orléans et d'en déclarer les motifs. Toutes les prières furent inutiles; c'était sa volonté. Il lui fallut une audience solennelle du roi, et là il demanda jour pour faire établir les motifs qu'il avait eus de faire périr le duc d'Orléans.

Le jour lui fut accordé. Ce fut le 8 mars 1408 [1].

Le roi se trouva malade ce jour-là. Ce fut le Dauphin qui occupa sa place. Le roi de Sicile, les ducs de Berri, de Bretagne, de Bar et de Lorraine, le cardinal de Bar, les conseillers du roi, un grand nombre de comtes, barons, chevaliers et écuyers, le recteur de l'Université, une foule de docteurs et autres clercs, une multitude de bourgeois et de gens de divers états composaient cette assemblée. Ce fut devant elle que maître Jean Petit, cordelier de la province de Normandie, proposa la justification du duc de Bourgogne pour le meurtre du duc d'Orléans.

Il commença par dire que le duc de Bourgogne, comte de Flandre, d'Artois et de Bourgogne, deux fois pair de France et doyen des pairs, venait en grande humilité par-devers la très-noble et très-haute majesté royale, pour lui faire révérence et toute obéissance, comme il était tenu de le faire par quatre obligations : la première qui oblige le parent de ne point offenser son parent; la seconde qui lui prescrit même de le défendre de parole et d'effet; la troisième du vassal envers le seigneur, qui lui commande

[1] Monstrelet. — Le Religieux de Saint-Denis. — Juvénal.

de ne le point offenser ; la quatrième qui lui impose même de venger les injures faites à son prince. « Or, mondit seigneur de Bourgogne, bon catholique et loyal prud'homme, seigneur de bonne vie, tenant la foi de la chrétienté, est, poursuivit maître Petit en le prouvant par le détail, dans ces quatre cas d'obligations. » De plus, il énuméra jusqu'à douze tous les autres motifs d'obligation du duc de Bourgogne : « Alliance par mariages, pair de France, reconnaissance pour tant de biens, d'honneurs et de magnificence qu'il avait reçus. Il est donc obligé entre les autres mortels à garder le roi, à le défendre et venger de toute injure. » Le docteur rappelait encore le devoir imposé au lit de la mort, par le duc Philippe à ses enfans, de garder loyalement la personne du roi. « Car il se doutait très-grandement que ses adversaires machinaient de lui enlever la couronne, et il avait très-grande peur qu'ils ne fussent plus forts après son trépas que lui vivant.

« Ces choses susdites considérées, mondit seigneur de Bourgogne ne pourrait avoir en ce monde une plus grande douleur en son cœur, que de voir le roi prendre déplaisance envers lui du fait advenu sur la personne de feu le duc

d'Orléans, dernièrement trépassé : lequel fait a été perpétré pour le très-grand bien de la personne du roi, de ses enfans et de tout le royaume, comme il sera montré ci-après, et tellement que cela devra suffire. Il supplie très-humblement le roi d'ôter de lui toute déplaisance de son noble cœur, si aucune y était advenue à l'encontre de sa personne, pour la cause susdite ou pour toute autre ; que le roi veuille bien lui montrer douceur et bénignité, et le tenir en amour, comme son loyal sujet, vassal et cousin. Cela, attendu plusieurs causes justes et véritables que je dirai pour la justification de mondit seigneur de Bourgogne, de laquelle il m'a chargé par commandement si exprès, que je n'ai osé aucunement m'en dispenser par deux causes que je vais déclarer : la première, que je suis obligé par serment à lui fait il y a trois ans passés; la seconde, que lui, sachant que j'étais très-petitement bénéficié, m'a donné chaque année bonne et grande pension pour m'aider à me tenir aux écoles : de laquelle pension j'ai payé une grande partie de ma dépense, et la paierai encore, s'il plaît à sa grâce. »

S'excusant ensuite de la faiblesse de son mérite, de la grandeur du sujet et de la dignité des personnes, maître Petit n'y vit aucun remède

que de se recommander à Dieu rédempteur, à sa très-glorieuse mère, et à monseigneur saint Jean l'évangéliste, créateur et prince des théologiens. Il remarqua aussi combien la matière était haute et périlleuse, et comment il n'appartenait pas à un homme de si petit état d'en parler, d'en remuer même les lèvres. « Je vous supplie donc humblement, mes très-redoutés seigneurs et toute la compagnie, si je dis aucune chose qui ne soit pas bien dite, de le pardonner et de l'attribuer à ma simplesse et ignorance, et non à malice; car je n'oserais parler de cette matière, ni dire les choses dont je suis chargé, si ce n'était par le commandement de mon seigneur de Bourgogne. Après cela, je proteste que je n'entends injurier quelque personne que ce soit ou puisse être, vivante ou trépassée; et s'il advient que je dise aucune parole sentant l'injure, pour et au nom de mon seigneur de Bourgogne, et par son commandement, je prie qu'on m'ait pour excusé, en tant qu'elles sont à sa justification, et non à autre intention. »

Puis après avoir dit qu'un théologien pouvait aussi bien se charger de cette justification qu'un juriste, maître Petit entra en matière : il prit pour texte ces paroles de monseigneur saint Paul :

Radix omnium malorum cupiditas, quam quidem appetentes erraverunt à fide : « dame convoitise est de tous maux la racine, puisque, lorsque l'on a été dans ses lacs, elle a fait ceux qui l'ont aimée, les uns apostats, les autres déloyaux, ce qui est chose bien damnable. » De là, il annonçait la docte division de son discours, savoir : une majeure en quatre parties, prouvant, 1° que la convoitise est la racine de tous maux ; 2° qu'elle fait des apostats ; 3° qu'elle fait des déloyaux et infidèles à leur prince ; 4° diverses autres vérités pour mieux fonder la justification de monseigneur de Bourgogne. La mineure devait être l'application des propositions de la majeure au cas particulier.

Il montra d'abord, d'après monseigneur saint Jean, qu'il y a trois sortes de convoitise, savoir, *superbia vitæ,* convoitise de vain honneur, ou volonté désordonnée d'enlever à autrui honneur et seigneurie ; *concupiscentia oculorum,* qui comprend l'avarice, la rapine et l'usure ; *concupiscentia carnis,* c'est-à-dire les désirs désordonnés de délectation charnelle, qui renferme la paresse : comme d'un moine qui n'endurerait point de se lever pour aller à matines parce qu'il est plus aise dans son lit. De cette sorte, il fit bien

voir que *convoitise est la racine de tous maux.*

Passant aux deux parties suivantes, il dit qu'il y avait deux majestés, l'une divine et perpétuelle, l'autre humaine et temporelle, conséquemment deux manières de crime de lèse-majesté. La première se divise en deux : l'hérésie ou idolâtrie, le schisme ou la division dans l'Église. Le crime de lèse-majesté humaine fut distingué en quatre sortes, 1° l'injure faite directement à la personne du roi ; 2° l'injure faite contre la personne de son épouse ; 3° contre la personne de ses enfans ; 4° contre le bien de la chose publique.

Les crimes de lèse-majesté divine et humaine sont les plus horribles crimes et péchés qui puissent être, et les lois y ont ordonné certaines peines plus grandes qu'aux autres crimes. C'est à savoir qu'au cas d'hérésie et de crime de lèse-majesté humaine, un homme peut en être accusé, et l'on peut faire procès contre lui, même après sa mort ; s'il est convaincu et atteint d'hérésie, il doit être désenterré, ses os mis dans un sac, apportés à la justice et jetés au feu. Semblablement, si aucun, après sa mort, est convaincu du crime de lèse-majesté humaine, il doit être désenterré, ses os mis dans un sac, ses biens meubles et immeu-

bles confisqués et acquis aux princes, ses enfans déclarés inhabiles à toute succession. Maître Petit raconta ensuite des exemples pour prouver que convoitise fait des apostats et des sujets déloyaux.

Le premier fut celui de Julien l'Apostat, qui, pour être empereur de Rome, renia la foi catholique et son baptême, et adora les idoles. « Sachez, dit-il, que ce Julien fut d'abord homme d'église, très-grand clerc et de grande maison, et il eût été pape, disait-on, s'il eût voulu travailler. Mais il ne lui en chalut pas, parce que la papauté n'était alors que pauvreté; mais c'était la plus noble et riche chose du monde que d'être empereur, ainsi il le désira merveilleusement. Pour ce, il considéra que les Sarrasins étaient encore si forts qu'ils n'eussent pas souffert qu'un chrétien fût empereur. Il renia son baptême et la foi catholique, se rendit à la loi des Sarrasins, adora les idoles, persécuta les chrétiens, diffama le nom de Jésus-Christ, pour être par ce moyen empereur. Il advint que l'empereur alla de vie à trépas, et les Sarrasins et païens, voyant que ce Julien était de grand lignage, plein de malice, que c'était le meilleur persécuteur des chrétiens qui fût au monde, et qui plus disait de la foi catholique, ils le firent empereur. Je vous dirai

comment il mourut de vilaine mort. Ceux de Perse se rebellèrent contre lui : il assembla une grande armée pour les soumettre, et au partir il jura à ses damnés dieux que, s'il pouvait revenir victorieux, il détruirait toute chrétienté. En s'en allant avec son armée, il passa par la cité de Césarée en Cappadoce, et trouva là un très-grand docteur en théologie, qui était évêque de la ville et se nommait saint Basile, lequel était un très-digne homme, et au moyen de sa bonne doctrine, ceux du pays étaient bons chrétiens. Saint Basile vint au-devant de Julien, lui fit révérence, et lui présenta trois pains d'orge; celui-ci les reçut en grande indignation. M'apporte-t-il donc, dit-il, repas de jument? je lui ferai manger repas de cheval, c'est-à-dire trois boisseaux d'avoine. Le digne homme s'excusa, disant que c'était le pain que lui et tous ceux de la ville mangeaient. Mais Julien jura qu'à son retour il détruirait la ville, et la mettrait en tel état que la charrue pouvant passer dessus, on y sèmerait du froment, puis s'en alla à ses batailles. Saint Basile et les chrétiens allèrent en procession à une église de Notre-Dame, qui était sur une montagne près de la ville, et demeurèrent là trois jours, priant Dieu pour le salut d'eux et de la ville. La troisième nuit, il

advint une vision à saint Basile. Il vit une grande compagnie d'anges et de saints assemblés devant une dame, laquelle disait à un de ces saints, nommé le chevalier Mercure : Tu as toujours été loyal serviteur à mon fils et à moi, et pour ce je te commande que tu ailles tuer et occire Julien, cet empereur faux et apostat qui persécute si fort les chrétiens, et dit tant de vilenies de mon fils et de moi. Ledit Mercure ressuscita promptement, et, comme un bon chevalier, prit sa lance et son écu, qui étaient pendus à la muraille de ladite église où il était enterré, s'en alla devant tous les gens de ce Julien l'occire et tuer à grands coups de lance, la lui passa au travers du corps, et revint, la rappertant sur son épaule. Aussitôt saint Basile alla en hâte à l'église où était la tombe de ce chevalier, et trouva que le corps n'y était plus, ni la lance, ni l'écu. Il appela les gardiens, et leur demanda ce qu'étaient devenus cettte lance et cet écu. Eux répondirent que la nuit précédente ils avaient été ôtés sans qu'on sût comment. Saint Basile retourna promptement sur la montagne dire au clergé et au peuple comment c'était le signe d'approbation pour sa vision. Et bientôt après, rentrant tous en l'église, ils trouvèrent la lance et l'écu suspendus à la muraille, tout comme

auparavant, sauf que la lance était tout ensanglantée. Ainsi finit misérablement Julien l'Apostat. »

Le second exemple fut celui de Sergius le moine, « qui, par convoitise, se mit en la compagnie de Mahomet, et se fit son apôtre. Ce Mahomet était un grand capitaine des troupes du pays de Syrie et d'outre-mer. Les seigneurs du pays étaient presque tous trépassés par une grande mortalité, et il ne restait plus que les enfans. Sergius dit à Mahomet : Si vous voulez me croire, je vous ferai le plus grand et le plus honoré seigneur du monde, et cela bientôt. Ils s'accordèrent que Mahomet conquerrait le pays par la force des armes, et se ferait seigneur, tandis que le moine travaillerait par subtilité et composerait une loi toute nouvelle au nom dudit Mahomet. Il fut ainsi fait, et pour lors se convertirent à cette apostasie de la loi mahométane tous les pays d'Arabie, de Syrie, d'Afrique, de Fez, de Maroc, de Grenade, de Perse et d'Égypte. »

Le troisième exemple fut celui de Zambri, prince et duc de Siméon, une des douze tribus d'Israël, « lequel fut si épris de convoitise et de délectation charnelle pour l'amour d'une dame

païenne, qu'il adora les idoles; la plupart de ses gens et sujets firent aussi fornication avec les femmes païennes et sarrasines de Moab, qui les induisirent à adorer les idoles. Les malfaiteurs étaient si puissans que les juges n'osaient faire justice, nonobstant le courroux et l'ordre de Dieu signifié par Moïse. Le peuple se prit à pleurer: lors un vaillant homme, nommé Phinée, prit courage en son cœur; ayant vu le duc Zambri entrer au logis de la Sarrasine, son amie par amour, qui était la plus belle et la plus noble femme du pays, il le suivit sans l'ordre de Moïse, et perça d'un seul coup le duc et sa dame d'un couteau qu'il portait en manière de dague. Notez bien en cet exemple que le vaillant Phinée était si épris de l'amour de Dieu, et fut si dolent de voir faire une telle injure à Dieu son roi et souverain seigneur, qu'il ne craignit pas de s'exposer à la mort, et n'attendit congé ni licence de Moïse, ni de nul autre; et notez aussi les grandes louanges et récompenses qu'il en obtint. »

Passant ensuite aux exemples qui devaient montrer que dame convoitise en a rendu plusieurs traîtres à leurs souverains seigneurs, maître Petit en cita encore trois.

« Le premier fut celui de Lucifer; le second fut

celui du bel Absalon, fils de David, qui, voyant que son père était vieux homme et avait perdu une partie de son sens et de sa force, fit une conjuration, se fit oindre roi, et avec dix mille hommes qu'il avait attirés à lui s'en vint à Jérusalem pour occire son dit père et prendre possession de ladite ville. Son père partit en hâte avec ses loyaux amis, et se retira en une ville forte. La journée de bataille fut prise, David fut conseillé par aucuns chevaliers de rester en une forêt, parce qu'il était vieux et ancien. Il nomma donc un connétable; mais comme il était très-expert en fait de batailles, et tant bon chevalier que c'était un des preux du monde, il ordonna lui-même son armée en trois corps de bataille. Le combat fut cruel; le parti du déloyal Absalon fut plus faible, les uns furent occis et les autres s'enfuirent. Il advint qu'Absalon, en fuyant et passant sous un chêne épais de branches, se pendit par les cheveux et sa mule passa outre; car il avait ôté son heaulme à cause de la chaleur et pour mieux courir; ses cheveux, qui étaient si longs qu'ils descendaient jusqu'à la ceinture, s'entortillèrent aux branches, et il demeura là pendu par manière de miracle, en punition de la trahison qu'il avait perpétrée contre son père et son

roi. Un des gens d'armes le trouva là pendu, et courut le dire au connétable Joab, lequel lui dit : Si tu l'as vu, pourquoi ne l'as-tu pas occis? je t'eusse donné dix besans d'or et une bonne ceinture. Lequel répondit : Si tu m'en donnais mille, je n'oserais lui faire aucun mal ni lui toucher; car j'étais présent quand le roi commanda à toi et à tous les gens d'armes : Gardez-moi mon enfant Absalon ; gardez qu'il ne soit occis. Joab répliqua que le commandement fait par le roi était contre son bien et son honneur, et que tant que ledit Absalon aurait vie et corps, le roi serait toujours en péril, et qu'il n'y aurait pas de paix dans le royaume. Joab, trouvant Absalon pendant par les cheveux, lui ficha trois lances dans le corps, à l'endroit du cœur, puis le fit jeter en un fossé et accabler de pierres. Quand David sut la nouvelle que son fils était occis, il monta dans une chambre haute et se prit à pleurer bien tendrement, en disant : Mon fils Absalon, mon fils, qui m'accordera de mourir pour toi, ô Absalon, mon fils! Il fut annoncé à Joab et aux autres gens d'armes que le roi montrait un grand courroux pour l'amour de son fils, et ils en furent très-indignés. Le bon chevalier Joab s'en vint au roi, et lui disant la vérité sans le flatter :

Tu hais ceux qui t'aiment, et tu aimes ceux qui te haïssent; tu eusses bien voulu que nous eussions tous été occis, nous qui avions mis notre corps en grand péril pour te sauver, et que ton fils Absalon vécût; et de celà les gens d'armes et le peuple sont si indignés, que si tu ne viens te seoir à la porte pour les remercier et leur faire grande fête quand ils entreront, ils feront un autre roi et t'ôteront ton royaume, et oncques tu n'auras eu si dolente journée, si tu ne fais ce que je te dis.

« Ce présent exemple est encore bien à noter; car le bon chevalier Joab occit le fils du roi contre le commandement du roi, parce que ledit commandement était au préjudice de Dieu, du roi et de son peuple; et Joab avait occis Absalon nonobstant qu'ils eussent toujours été amis ensemble. »

Le troisième exemple fut d'une reine qui avait nom Athalie, reine du royaume de Jérusalem. « Cette mauvaise Athalie, voyant que le roi Ochosias, son fils, était trépassé, et n'avait laissé que des petits enfans, par convoitise de s'attribuer la seigneurie, par mauvaise concupiscence et par tyrannie, occit les enfans dudit roi son fils, tous, excepté que, par la grâce de Dieu, une

vaillante dame, qui était leur tante, déroba un nommé Joas dans le berceau de sa nourrice, et l'envoya secrètement à l'évêque qui le nourrit jusqu'à sept ans. Après que la mauvaise reine eut régné durant sept ans avec tyrannie et déloyauté, le vaillant évêque la fit occire par guet-apens, et en l'épiant; car c'est droit, raison, équité que tout tyran soit occis vaillamment, ou par guet-apens, et c'est la propre mort dont doivent mourir les tyrans déloyaux. »

Ces trois points de majeure ainsi établis par des exemples, maître Petit passa au quatrième point, et annonça qu'il se composerait de huit vérités principales et de huit corollaires et conséquences qu'il en tirerait.

« La première est que tout sujet vassal, qui, par convoitise, baraterie, sortilége et mauvaise machination contre le salut corporel de son roi, veut lui enlever sa très-noble et très-haute seigneurie, pèche grièvement et commet un crime horrible de lèse-majesté au premier degré. Conséquemment, il est digne de double mort, car il pèche mortellement. La première mort étant la mort corporelle, c'est-à-dire la séparation de l'âme et du corps; la seconde, selon monseigneur saint Jean l'évangéliste, étant celle qui ne

peut atteindre la créature humaine quand elle a eu victoire sur la convoitise.

Qui vivit non morietur, nec lædetur à morte secundâ.

« Et je prouve aussi par monseigneur saint Grégoire ce que c'est qu'un tyran. Le tyran est proprement celui qui ne peut être réputé seigneur, qui ne règne pas à juste titre, ou n'est point revêtu de titre royal; car, de même que régner légitimement c'est être roi, de même régner sans droit c'est être tyran.

« La seconde vérité, c'est que dans le cas où un sujet vassal commet un si horrible mal, on ne peut trop le punir; cependant un vassal doit être puni plus qu'un simple sujet, un baron plus qu'un chevalier, un comte plus qu'un baron, un duc plus qu'un comte, le cousin du roi qu'un homme étranger à sa maison, le frère du roi plus que le cousin, car l'obligation devient d'autant plus grande de garder le salut du roi et de la chose du bien public. D'ailleurs, plus la personne est proche du roi et au-dessus d'un pauvre sujet éloigné du roi, qui n'est point son parent, plus le scandale est grand. La punition doit être aussi plus grande, parce que le péril est plus grand;

car la machination des proches parens du roi, qui ont grande autorité et puissance, est bien plus périlleuse que celle des pauvres gens.

« La troisième vérité, c'est qu'il est licite à chaque sujet, selon la loi morale, naturelle ou divine, d'occire ou de faire occire un traître et déloyal tyran, et non pas seulement licite, mais honorable et méritoire, surtout lorsqu'il est de si grande puissance que justice ne peut pas bonnement être faite par le souverain. »

Maître Jean Petit prouva cette vérité par douze raisons en l'honneur des douze apôtres : trois raisons tirées des doctrines de la sainte théologie, trois raisons tirées des philosophes moraux, parmi lesquels il rangea Boccace en son livre : « Du malheur des hommes illustres »; trois raisons tirées des lois civiles; les trois autres déduites de trois exemples de la sainte Écriture.

« Ainsi les lois divine, naturelle et humaine, me donnent autorité de le faire; et ce faisant, je suis ministre de la loi divine. Quant à ce que les lois disent, que nul ne doit prendre autorité de justice fors que le roi, je réponds que les lois furent faites pour garder l'honneur du roi, sa personne et la chose publique. Mais approuverai-je donc qu'un tyran de grande puissance et subti-

lité machine de toute sa puissance la mort du roi, par fraude et maléfice, pour lui enlever sa seigneurie, et que mondit seigneur soit indisposé par lui, tant dans son entendement que dans sa force corporelle, de façon qu'il ne saurait ni ne pourrait y porter remède et en faire justice? Dois-je garder le sens littéral desdites lois? Dois-je laisser mon roi en si grand péril de mort? Nenni; au contraire, je dois défendre mon roi et occire le tyran; et quoique j'agisse contre le sens littéral des lois, je n'agis point contre la fin pour laquelle elles ont été ordonnées, mais j'accomplis leur commandement final, c'est à savoir l'honneur, le bien et la conservation du prince. Ainsi je ne dois donc pas être puni, mais récompensé, car je fais œuvre méritoire et j'agis à bonne fin; et c'est pour cela que monseigneur saint Paul dit:

Littera occidit, charitas autem ædificat.

« La quatrième vérité, c'est qu'il est plus honorable et licite qu'icelui tyran soit occis par un des parens du roi que par un étranger, par un duc que par un comte, par un comte que par un baron, par un baron que par un simple chevalier, par un simple chevalier que par un simple

homme; car celui qui est parent du roi est obligé plus qu'un étranger de garder l'honneur du roi, de le défendre et de le venger de toute injure.

« La cinquième vérité se rapporte au cas des alliances, sermens, promesses et confédérations faites d'un chevalier à un autre, lesquelles ne doivent pas être gardées ni tenues quand elles tournent au préjudice du prince, de ses enfans ou de la chose publique. Les tenir et les garder en tel cas, ce serait aller contre les lois morale, naturelle et divine; car de deux obligations qui se contredisent, la plus grande doit l'emporter.

« La sixième vérité, c'est que lorsque lesdites alliances tournent au préjudice d'un des promettans, de son épouse et de ses enfans, il n'est pas tenu de les garder, et cela par la raison déjà susdite.

« La septième vérité, c'est qu'il est licite, honorable et méritoire à chaque sujet, d'occire le tyran traître et déloyal à son roi; de le faire par guet-apens, ruses et embûches, en célant et dissimulant la volonté qu'on a d'en agir ainsi. C'est une action courageuse, une très-sainte chose et tout-à-fait nécessaire; car on ne peut faire à Dieu un sacrifice plus agréable que le sang d'un tyran. On le prouve par les exemples de la sainte Écri-

ture, c'est ce que fit Jéhu pour Achab, Joïada pour Athalie, Judith pour Holoferne. La plus convenable mort dont les tyrans doivent mourir, c'est par bonnes embûches, trahison et guet-apens.

« La huitième vérité, c'est que tout sujet ou vassal qui, avec préméditation, machine contre la santé de son roi pour le faire mourir en langueur afin d'avoir sa couronne; qui pour cela fait consacrer, ou pour mieux dire exercer épées, dagues, couteaux, anneaux d'or; qui les fait dédier au nom des diables par nécromancie, avec invocation de caractères, sorcelleries, charmes, superstitions et maléfices; qui ensuite les boute et les fiche dans le corps d'un homme mort dépendu du gibet, ou les met dans sa bouche et les y laisse plusieurs jours pour accomplir le maléfice; qui porte sur soi un sac cousu du poil d'un pendu et rempli de la poussière des os dudit pendu : celui-là ne commet point seulement le crime de lèse-majesté humaine, mais il est traître et déloyal à Dieu son créateur, et bien plus lorsque lesdites sorcelleries, superstitions et maléfices ont produit leur effet sûr la personne du roi; car selon l'opinion des docteurs et théologiens, les diables, à qui Dieu a donné puissance

de nuire, ne feraient rien à la requête desdits invocateurs, si ceux-ci ne leur rendaient pas les honneurs divins par action et engagement, et ne se montraient pas à eux par promesse, hommage et obligations, faussaires et corrupteurs de la loi catholique. »

De ces huit vérités maître Petit déduisit neuf conséquences ou corollaires :

« 1°. Que si un desdits invocateurs du diable est mis en prison, et qu'un de leurs participans se serve de sa puissance pour le délivrer, il doit être puni comme le susdit idolâtre;

« 2°. Que si un sujet donne ou promet grande somme d'argent à autrui pour empoisonner son roi, même quand, par la grâce de Dieu et par quelque empêchement, le poison n'a pas son effet, les deux machinateurs sont coupables du crime de lèse-majesté;

« 3°. Que tout sujet qui, par préméditation et malice, sous feint prétexte d'amusement, a vêtu son roi et plusieurs autres de vêtemens auxquels il a sciemment mis le feu, croyant les brûler, et a fait ainsi mourir plusieurs nobles hommes en de cruelles douleurs, commet crime de lèse-majesté;

« 4°. Que tout sujet ou vassal du roi qui fait

alliance avec les ennemis mortels du roi et du royaume, ne se peut excuser de trahison, spécialement quand il mande aux gens d'armes ennemis de se bien tenir en leurs forteresses sans se rendre, et qu'il empêchera les voyages et armemens qui se feront contre eux : celui-là est traître à son roi et à la chose publique, et commet crime de lèse-majesté;

« 5°. Que tout sujet qui, par fraude, astuce et fausses insinuations, met dissension entre le roi et la reine, en faisant entendre à ladite reine que le roi la hait tant qu'il est déterminé à faire mourir elle et ses enfans, et qu'il n'y a point de remède que de fuir hors du royaume avec ses enfans; s'offrant de les mener lui-même en quelqu'une de ses forteresses; conseillant à ladite reine d'user de feinte, et de faire le semblant d'aller en pèlerinage, le tout pour parvenir par ce moyen à la couronne : celui-là commet crime de lèse-majesté;

« 6°. Que tout sujet et vassal qui, par convoitise d'avoir la couronne, se retire par-devers le pape, en imputant faussement à son roi crime et vice dans sa noble lignée et génération; concluant de là que le roi n'est pas digne de la couronne d'un royaume, ni ses enfans après lui; qui

requiert ensuite ledit pape, par très-grande instance, et de déclarer la déchéance du roi, et de reconnaître que le royaume appartient à lui et à ses enfans : celui-là commet crime de lèse-majesté;

« 7°. Que si ce déloyal tyran empêche, de propos délibéré, l'union de l'Église, et l'accomplissement des résolutions du roi et des clercs du royaume pour le bien et l'utilité de la sainte Église, et cela pour que le pape soit plus enclin à lui octroyer sa mauvaise demande : ce tyran doit être réputé schismatique, obstiné hérétique. Il est digne de la plus vilaine mort, et la terre devrait s'ouvrir sous ses pas pour l'engloutir, comme Datan, Coré et Abiron;

« 8°. Que tout vassal et sujet qui, par convoitise de la couronne, machine pour faire mourir par secret empoisonnement et viandes envenimées ledit roi et ses enfans, commet crime de lèse-majesté;

« 9°. Que si un sujet et vassal tient des gens d'armes sur le pays, qui ne font autre chose que manger et ruiner le peuple, piller, dérober, prendre, tuer gens, violer femmes; s'il met garnisons aux châteaux, forteresses, ponts et passages du royaume; s'il fait mettre des tailles et

emprunts innombrables, feignant que c'est pour mener guerre contre les ennemis du royaume; et si, lorsque lesdites tailles sont levées, il les dérobe, prend et ravit par force et puissance; si, avec ledit argent, il fait alliance avec les ennemis, adversaires et malveillans du royaume; le tout à mauvaise intention et pour se rendre puissant afin d'obtenir la couronne : celui-là commet crime de lèse-majesté. »

Ayant ainsi établi sa majeure, maître Jean Petit passa à la mineure, afin de prouver que feu Louis, naguère duc d'Orléans, avait, par convoitise d'obtenir la couronne pour lui et sa race, commis le crime de lèse-majesté aux premier, second, troisième et quatrième degrés.

Le premier, c'est lorsque l'injure ou offense est directement contre la personne du roi. Et ce peut être en deux manières.

La première manière en machinant la mort et destruction de son prince, laquelle peut se diviser en trois manières principales. La première par sortilége, la seconde par poison, la troisième par armes, feu, eau, ou autre violence.

« Quant au sortilége, je le prouve, dit-il; car pour faire mourir la personne du roi notre sire en langueur, subtilement et sans nulle appa-

rence, il fit tant à force d'argent et de peines qu'il conclut marché avec quatre personnes, un moine apostat, un chevalier, un écuyer et un valet. Il leur donna sa propre épée, sa dague et un anneau, pour les dédier et exercer au nom des diables. Et parce que cette sorte de maléfices ne peut bien se faire qu'aux lieux solitaires et loin de toutes gens, ils portèrent lesdites choses en la tour de Mont-Jay, près Lagny-sur-Marne. Là ils se logèrent et firent résidence durant quelques jours. Ledit moine apostat, qui était maître de cette œuvre diabolique, fit plusieurs invocations au diable, entre Pasques et l'Ascension. Un dimanche, très-matin, avant le soleil levant, sur une montagne près de la tour de Mont-Jay, le moine fit plusieurs choses superstitieuses requises pour de telles invocations aux diables. Là, à côté d'un buisson, il se dépouilla nu en chemise, traça un cercle, se mit à genou, ficha l'épée et la dague la pointe en terre, et posa l'anneau auprès; puis il dit plusieurs oraisons, invoquant les diables; et bientôt vinrent à lui deux diables sous forme d'hommes, vêtus de brun-vert, à ce qu'il semblait. L'un s'appelait Hermas, et l'autre Astramon. Lors il leur fit grand honneur et révérence, aussi grand qu'on pourrait

faire à Dieu notre sauveur. Cela fait, il se cacha derrière le buisson. Le diable, qui était venu pour prendre l'anneau, le prit, l'emporta et s'évanouit. L'autre resta, ensuite prit l'épée et la dague, et s'évanouit comme avait fait l'autre. Tantôt après, le moine revint où les diables avaient été, et trouva l'épée et la dague couchées à plat. L'épée avait la poignée rompue, et la pointe était dans une poudre où le diable l'avait mise. Après avoir attendu une demi-heure, l'autre diable revint, rapporta l'anneau et le lui donna. Il paraissait maintenant rouge comme écarlate. « C'est fait, lui dit-il, mais tu les mettras en la bouche d'un homme mort en la manière que tu sais. » Et il s'évanouit. Le moine s'en alla ensuite dépendre un malfaiteur au gibet, lui mit l'anneau en la bouche, et lui fendit le ventre avec l'épée et le poignard. Il lui arracha l'os de l'épaule, et traça dessus avec son sang des caractères diaboliques. Le tout fut ensuite remis audit duc d'Orléans, lequel porta long-temps cet os de pendu entre sa peau et sa chemise, jusqu'à ce qu'un seigneur, parent du roi, s'en aperçut, et le déroba; ce qui fut cause qu'on le chassa de la cour et qu'il fut fort persécuté. Par la vertu de l'anneau qui avait été charmé au nom de la fausse déesse Vénus, le

duc savait fasciner et faire condescendre toute femme à ses désirs; il n'avait pas scrupule que ce fût même pendant la semaine sainte. »

Maître Petit nota ensuite que de ce moment la santé du roi commença à dépérir. Il rappela cette maladie qu'il avait eue à Beauvais, et qui lui avait fait perdre les ongles et les cheveux. Il n'oublia pas de dire que le roi, en son premier accès de frénésie, criait qu'il fallait lui retirer l'épée dont son frère l'avait percé, et, courant sur lui, disait : « Mes amis, il faut absolument « que je le tue! »

La seconde manière est par poison. Maître Petit assura que le duc d'Orléans, après avoir tâché de corrompre la foi de deux nobles serviteurs du roi, en trouva deux autres moins fidèles qui composèrent une poudre empoisonnée; ils furent découverts et mis en prison; mais par son autorité il les fit délivrer. Alors le duc résolut de faire la chose lui-même. Un jour à dîner chez la reine Blanche, il jeta la poudre sur un plat; elle s'aperçut de quelque chose, et fit porter ce plat à son aumônier, qui en ce moment distribuait, selon la coutume, à manger aux pauvres à la porte. Heureusement un chien en goûta le premier, et comme il creva à l'instant, on n'en

donna à personne; seulement le pauvre aumônier y ayant touché, et ne s'étant pas lavé les mains, empoisonna le pain qu'il mangea, et mourut peu après.

° La troisième manière est par le feu. Et ici fut rapportée l'histoire de ces habillemens de sauvage, qu'on imputa au duc d'Orléans d'avoir conseillés, pour après y mettre le feu et faire périr le roi, qui fut sauvé par les soins des très-excellentes dames de Bourgogne et de Berri, tandis que de nobles hommes furent cruellement brûlés.

Mêlant ensuite le seigneur de Milan dans ces crimes, comme les ayant conseillés à son gendre, maître Petit assura que, selon la commune renommée, ce seigneur avait dit à sa fille en la quittant : « Adieu, belle fille, je ne veux jamais « vous voir que reine de France. » Puis qu'il avait envoyé au duc d'Orléans pour lui apporter ses instructions, machiner la mort du roi, un nommé Philippe de Maizières, qui passait pour saint et savant, mais qui n'était qu'un hypocrite, ministre des trahisons dudit seigneur de Milan. « Ce Philippe vint se mettre aux Célestins à Paris, et fit feindre au duc d'Orléans une sainte vie pour décevoir et détruire le roi. Le duc allait tous les

jours aux Célestins, entendait cinq ou six messes par grande dévotion apparente. Mais c'était fausse hypocrisie et dissimulation; car, sous ce semblant, ils faisaient en un oratoire leurs complots et délibérations sur la manière d'accomplir leur damnée intention. Et nonobstant que le duc d'Orléans se montrât ainsi dévot pendant le jour, il menait la nuit une vie dissolue. Presque toutes les nuits, il s'enivrait, jouait aux dés, et faisait la débauche avec des femmes. Finalement cette dissolution qu'il avait menée pendant quelque temps, de nuit, et secrètement, devint notoire, de jour, et publique.

« Venons à la seconde manière qui consiste à avoir fait alliance avec les ennemis du roi et du royaume. La vérité est que lorsque le roi notre sire, et le roi Richard d'Angleterre furent en amitié par le mariage dudit roi avec madame Isabelle, le roi Richard voulut d'une manière quelconque parler au roi de sa santé, lui dit que les infirmités de son corps et ses grandes maladies lui étaient venues par le moyen et les actes du duc d'Orléans et du seigneur de Milan, et qu'il eût à se tenir en garde. Pour cette cause le roi prit en si grande indignation le duc de Milan, que son héraut n'osait plus même se montrer.

Quand cela vint à la connaissance du duc d'Orléans, il en conçut une haine mortelle contre le roi Richard, et s'informant quel était le plus grand adversaire qu'il eût dans le monde, il apprit que c'était Henri de Lancastre. Il fit tant qu'il eut alliance avec lui, et ils furent d'accord de travailler et machiner la mort et destruction des deux rois pour obtenir les deux couronnes de France et d'Angleterre. Henri en est venu à son entente; mais non Louis, Dieu merci. Et le duc d'Orléans a toujours favorisé, aidé et conforté ledit Henri et les Anglais de sa bande; notamment ceux qui tenaient le château de Lourdes, leur faisant dire de ne point rendre leur château aux Français, et qu'il saurait rompre le siége. En confirmation, je dirai que, lorsque Henri tenait le roi Richard prisonnier et tendait à le faire mourir, quelques grands seigneurs voulant lui donner crainte des Français, il leur assura qu'il avait un puissant ami en France, qui saurait bien empêcher qu'on ne l'attaquât, et il leur montra lesdites alliances.

« Ainsi le criminel duc d'Orléans a commis en plusieurs sortes le crime de lèse-majesté au premier degré. Le second est d'offenser le roi en la personne de sa femme. Or, il est vrai que le

duc d'Orléans fit savoir à la reine faussement que le roi était merveilleusement indigné contre elle; et pour ce, lui conseilla qu'elle et ses enfans se missent hors de la voie du roi et hors de sa puissance, offrant de la mener elle et ses enfans dans son duché de Luxembourg, et promettant de la ramener si, le roi une fois guéri, on s'apercevait qu'il n'eût plus rien contre elle : tout cela pour en faire sa volonté, quand il la tiendrait dans son duché. Il avait avisé que, pour dissimuler la chose, la reine feignit d'aller en pèlerinage avec ses enfans à Saint-Fiacre, et de là à Notre-Dame de Liesse. S'il ne se fût trouvé de bienveillans conseillers qui donnèrent de bons avis à la reine, il la pressait si fort qu'elle aurait pu se mettre ainsi en grand péril.

« Le troisième degré est d'offenser le roi en la personne de ses enfans, soit par poisons et venins, soit par déception et fraude. »

Quant au poison, maître Petit raconta l'aventure de la pomme empoisonnée qui, destinée au Dauphin, avait fait périr le fils même du duc d'Orléans : aventure sur laquelle avaient couru dans le temps beaucoup de récits divers.

Pour la déception et la fraude, sans reparler du voyage de Luxembourg, l'orateur affirmait

que dans ses voyages et commissions auprès du pape, le duc d'Orléans avait toujours tendu à priver et débouter le roi et ses enfans de leur couronne ; qu'il avait controuvé faussement diverses imputations et vices contre la personne du roi et sa noble lignée, afin que le pape les déclarât inhabiles au royaume, et voulût bien absoudre lui, duc d'Orléans, ainsi que ceux qui voudraient quitter le serment de fidélité qu'ils avaient fait au roi, pour le prêter à lui. Et pour incliner le pape à lui accorder son inique requête, il l'a toujours favorisé et soutenu de diverses manières, comme on a vu lorsqu'il s'agissait de la soustraction d'obédience.

Enfin le quatrième et dernier degré, c'est l'offense contre le bien de la chose publique du royaume, et maître Petit y venait, passant, disait-il, encore sous silence plusieurs autres crimes innombrables, très-grands, très-horribles, que monseigneur de Bourgogne se réservait de déclarer quand besoin serait.

« Il a commis ce crime du quatrième degré, d'abord par les alliances susdites avec les ennemis du royaume. En outre, il a tenu les gens d'armes pendant l'espace de quatorze ou quinze ans, sans qu'ils fissent autre chose que manger,

ruiner le pauvre peuple, et commettre mille désordres; il a mis des capitaines aux forteresses du royaume, ce qui est usurper la souveraineté. Il a fait mettre taille et emprunts intolérables sur le peuple, feignant que ce fût pour soutenir la guerre, et donnant ledit argent aux ennemis de l'état, et en a fait ses alliés pour se rendre puissant et parvenir à la couronne.

« Ainsi, d'après ce que j'ai déclaré et remontré, il appert que ledit criminel duc d'Orléans a commis le crime de lèse-majesté, non pas seulement au quatrième degré, mais aux troisième, second et premier, pour parvenir à sa mauvaise et damnable intention. Et de ma mineure, jointe à ma susdite majeure, s'ensuit clairement et en bonne conséquence que mondit seigneur de Bourgogne ne doit en rien être blâmé ou repris de ce qui est advenu en la personne dudit criminel duc d'Orléans; que le roi notre sire, non seulement n'en doit pas être mécontent, mais doit avoir mondit seigneur de Bourgogne ainsi que son action pour agréables, et l'autoriser en tant que de besoin. De plus, il doit le récompenser et rémunérer en trois choses, savoir : en amour, honneur et richesses, à l'exemple des rémunérations qui furent faites à monseigneur saint Michel

l'archange et au vaillant homme Phinée. J'entends en mon gros et rude entendement que notre sire doit plus qu'auparavant faire prononcer et publier sa loyauté et bonne renommée en tout le royaume et hors du royaume, par manière de lettres patentes ou autrement. Dieu veuille que cela soit ainsi fait, et que son nom soit béni dans les siècles des siècles! Amen. »

Le discours terminé, maître Jean Petit requit le duc de Bourgogne de l'avouer de ce qu'il avait dit, ce que fit hautement le Duc, se réservant de dire au roi, quand il en serait temps, des choses plus graves encore. Sur cela l'assemblée se sépara, et le Duc retourna en son hôtel, accompagné de ses gens d'armes et de ses arbalétriers. Tous les gens d'honneur et de doctrine furent grandement scandalisés de cette justification du duc de Bourgogne, et des accusations qu'il portait contre la mémoire du duc d'Orléans. Tout ce qu'avait dit maître Jean Petit semblait fort étrange, mais personne n'eût été assez hardi pour en parler tout haut. Seulement on en murmurait beaucoup parmi les princes, les nobles, le clergé et même dans le commun peuple, tout favorable qu'il fût au duc de Bourgogne[1].

[1] Monstrelet. — Le Religieux de Saint-Denis. — Juvénal.

Le lendemain le Duc, en présence du Dauphin, des princes et des principaux du conseil, fit proposer une nouvelle requête et supplication, la première sans doute ayant semblé produire un mauvais effet; puis il alla trouver le roi, le pria de le tenir pour excusé de cette mort, et de ne lui garder nulle rancune, car il ne croyait aucunement avoir mal fait. Il lui présenta aussi à signer des lettres portant que : « Considérées les justifications entendues par son conseil, et les causes pour lesquelles le duc de Bourgogne avait fait mettre hors de cette vie le duc d'Orléans : savoir faisons, qu'ayant considéré la fervente et loyale amour et bonne affection que notredit cousin a eue et a pour nous et notre lignée, et que nous espérons qu'il aura toujours au temps à venir, avons ôté et ôtons de notre âme toute déplaisance que par le rapport d'aucuns malveillans à notredit cousin, ou autrement, pouvions avoir envers lui à l'occasion des choses susdites; et voulons qu'icelui cousin soit et demeure en notre singulière amour, comme il était auparavant; et en outre de notre science certaine, voulons et nous plaît par ces présentes que notredit cousin de Bourgogne, ses héritiers et successeurs, soient et demeurent paisibles envers nous et nos successeurs, quant

audit fait et tout ce qui s'en est suivi, sans que par nous, nosdits successeurs, nos gens et officiers, ou les gens et officiers de nos successeurs, aucun empêchement, pour cause de ce, pût leur être donné, maintenant ni au temps à venir. »

Le roi, dont le sens était affaibli, même hors de ses accès, et qui faisait ce qu'on voulait, signa ces lettres, et fit au Duc un accueil assez doux et bienveillant. Pourtant il dit, en lui remettant les lettres, qu'il pouvait abolir la peine, mais non le ressentiment de tous, et que c'était à lui de se garder d'un péril qui était peut-être plus proche qu'il ne croyait. Le Duc répondit fièrement qu'il ne craignait aucun homme vivant, tant qu'il serait en grâce du roi [1].

Cependant la reine émue de crainte, et se sentant à la gêne au milieu de cet absolu pouvoir du duc de Bourgogne, partit secrètement pour Melun avec ses enfans, puis commença à munir cette ville d'armes et de vivres. Le roi de Sicile, le duc de Berri, le duc de Bretagne, le sire de Montaigu allèrent l'y rejoindre. Ce fut un grand sujet de mécontentement pour le duc Jean, qui

1 Le Religieux de Saint-Denis.

s'employa de son mieux à apaiser la reine. Il se servit de l'autorité du roi pour arrêter ses préparatifs de guerre. Les princes revinrent à Paris, tout se calma pour le moment. Les armemens cessèrent, mais la reine continua à demeurer à Melun.

Le duc de Bourgogne était donc souverain maître du gouvernement, et tout se faisait par sa volonté. Il fit ôter au sire Clignet de Brabant l'office d'amiral, dont fut pourvu le sire de Châtillon, un de ses partisans. Malgré la détresse des finances, il se fit payer la dot de madame Michelle de France, qui avait épousé le comte de Charolais son fils. Il fit aussi priver de sa charge de prevôt de Paris le sire de Tignonville. C'était ce digne chevalier qui avait commencé les poursuites sur le meurtre du duc d'Orléans; en outre, il savait se refuser aux étranges demandes qu'on lui faisait contre l'ordre de la justice. Ce furent bien là, comme chacun le crut, les causes de son éloignement; mais le duc de Bourgogne eut occasion de faire paraître d'autres motifs.

Le prevôt avait fait arrêter deux clercs étudians, qui avaient volé et tué sur le grand chemin. Il avait offert d'abord de remettre les coupables à la justice de l'Université; mais elle répondit qu'elle ne

tenait point pour clercs de tels gens. Le prevôt, assisté de quatre conseillers au Parlement, avait procédé contre eux, et les avait mis à la question; ils avaient avoué leur crime et avaient été pendus. Cependant les étudians de la nation de Normandie, grands partisans du duc de Bourgogne, commencèrent à émouvoir l'Université : elle réclama ses priviléges. Elle fit agir l'évêque de Paris, il excommunia le prevôt : on saisit le temporel de l'évêque. L'Université cessa ses prédications et ses enseignemens. Le prevôt n'avait rien fait en tout ceci que sur l'avis de gens doctes et sages du Parlement et du conseil du roi. Ainsi, quelle que fût la puissance de l'Université, l'on tint ferme. La seule réponse qu'obtint l'Université, c'est qu'elle pouvait faire dépendre les deux écoliers, et les inhumer où bon lui semblerait. Alors sa colère fut extrême; voyant que l'interruption des sermons et des études ne faisait pas assez d'effet, l'Université en corps alla trouver le roi, et lui dit que puisqu'on lui refusait justice et qu'on violait ses priviléges, la fille des rois, persécutée dans son honneur, s'en irait, comme une brebis errante, chercher ailleurs un asile. Le recteur ajouta que, pour n'être pas ingrate, et montrer qu'elle gardait le souvenir de tant de

bienfaits reçus du roi, elle venait prendre congé de lui.

On était pour lors au moment de la grande autorité du duc de Bourgogne; il y avait déjà six mois que ce trouble durait. Le roi se montra, pour cette fois, sensible aux plaintes de l'Université. « Vous ne vous en irez point, répondit-il; « nous ne souffrirons point que notre fille bien-« aimée, depuis si long-temps et si doucement « élevée par nos ancêtres à l'ombre des fleurs de « lis, aille chercher un autre père que nous. Loin « de vouloir retrancher à vos priviléges, nous « les augmenterons plutôt, et, dans la présente « affaire, vous aurez de nous la satisfaction que « des enfans doivent attendre de leur père. »

Ensuite le conseil rendit un arrêt portant que le prevôt avait agi avec imprudence et précipitation; on ordonna qu'il irait en personne avec le bourreau dépendre les deux écoliers, qu'il les baiserait à la bouche, conduirait les corps au parvis Notre-Dame pour les rendre à l'évêque et au recteur, et paierait les frais du convoi. Cela fut exécuté avec une pompe extraordinaire; tous les ordres religieux, les curés de Paris, la multitude du peuple, suivaient la charrette où étaient les cercueils que conduisait le bourreau, revêtu

d'un surplis. On amena ensuite les corps au cloître des Mathurins, où furent élevés des tombeaux qui récemment encore existaient avec une épitaphe rappelant cette cérémonie.

Le sire de Tignonville était un homme si estimé, que la privation de sa charge fut blâmée de tous les gens sages. Le roi lui envoya cent écus d'or pour payer les frais du convoi, et peu après le fit président de la chambre des comptes. Il fallut auparavant qu'il allât faire ses excuses à l'Université : « Messeigneurs, dit-il, se raillant « de leur puissance et de leur obstination, outre « le pardon que vous m'accordez, je vous ai « grande obligation ; car lorsque vous m'avez at- « taqué, je me tins pour assuré d'être mis hors de « mon état; mais je craignais qu'il ne vous vînt « en idée de conclure aussi à ce que je fusse « marié, et je suis bien certain que si une fois « vous eussiez mis cette conclusion en avant, il « m'aurait fallu, bon gré mal gré, me marier. Par « votre grâce, vous avez bien voulu m'exempter « de cette rigueur, ce dont je vous remercie très- « humblement[1]. »

Le duc de Bourgogne mit à sa place, pour

[1] Chron., n° 10297. — Le Religieux de Saint-Denis.

prevôt de Paris, messire Pierre Desessarts, qui était de son hôtel.

L'Université avait pour lors tant de pouvoir, que lorsqu'elle mettait la main à une chose, il fallait bien qu'elle en vînt à bout; elle en conduisit à sa fin une plus importante encore. La soustraction d'obéissance fut de nouveau résolue et publiée. Tout aussitôt le pape Benoît XIII lança des bulles d'excommunication contre tous ceux, princes ou autres, qui favoriseraient la soustraction. Les bulles furent lacérées publiquement devant le roi, en grand et public conseil, après qu'on eut entendu l'Université prouver, par l'organe de maître Courtecuisse, célèbre docteur en théologie, que Benoît était un hérétique et un schismatique. L'Université ne se borna pas là; elle dicta des résolutions vigoureuses et même excessives, que personne n'osait contredire tant que le duc de Bourgogne était chargé du gouvernement. A l'issue même de ce conseil, le doyen de Saint-Germain-l'Auxerrois, homme vénérable, membre du Parlement, fut saisi et mené en prison, comme favorable à Benoît, et ayant eu connaissance des bulles. Les jours suivans, l'abbé de Saint-Denis, l'évêque de Gap, plusieurs chanoines et ecclésiastiques marquans furent arrêtés

pour les mêmes motifs. L'archevêque de Rheims et l'évêque de Cambray furent mandés. On s'empara avec plus de raison des deux messagers qui avaient apporté les bulles. En même temps l'ordre fut envoyé au maréchal Boucicault, gouverneur de Gênes, de se saisir, s'il le pouvait, de la personne de Benoît.

La neutralité d'obéissance à l'égard des deux papes, qui avait été précédemment résolue, fut alors solennellement proclamée.

Le duc de Bourgogne ne paraissait point personnellement en toute cette grande affaire, et n'y apportait pas le soin, le zèle, la gravité que son père y avait mis; il ne songeait qu'à flatter la passion de l'Université, en l'appuyant de son pouvoir [1].

Malgré son soin pour plaire au peuple, il n'établissait pas mieux le bon ordre que ceux qui avaient gouverné avant lui. On continuait de même à prendre par force chez les marchands, et sans payer, le blé, l'avoine, le vin et les vivres pour l'entretien de la maison du roi et des seigneurs. Les plaintes en vinrent encore au roi, de nouvelles ordonnances furent encore publiées et criées sans être exécutées davantage.

[1] Le Religieux de Saint-Denis.

Pour venir en France s'emparer de tout pouvoir et pour contenter sa vengeance, le Duc avait négligé une affaire importante en Flandre. La révolte des Liégeois avait fait de grands progrès. Maintenant avec une armée nombreuse, maîtres de tout le pays, ils tenaient assiégé dans Maëstricht leur évêque Jean de Bavière. Le comte Guillaume son frère, duc de Hainaut, le sire d'Enghien et plusieurs grands seigneurs du pays, malgré un renfort de six cents hommes d'armes bourguignons commandés par les sires de Croy et d'Helly, n'étaient pas assez forts pour attaquer les Liégeois. Afin de les détourner du siége, ils ravageaient le pays, brûlaient les récoltes, détruisaient les châteaux; mais les Liégeois n'abandonnaient point leur entreprise; Maëstricht était sur le point de tomber entre leurs mains. Le duc Jean manda à tous ses vassaux des deux Bourgognes de venir le joindre en Flandre, et se vit forcé de quitter Paris pour sauver son beau-frère [1].

Il fit venir les principaux bourgeois, et avant que de partir, leur recommanda d'être toujours fidèles sujets du roi, de lui bien obéir et de main-

[1] Fenin. — Saint-Remi. — Monstrelet.

tenir le bon ordre dans la ville. Il leur dit que le principal motif de son séjour à Paris avait été de leur conserver l'Université, que sans lui ce précieux trésor aurait été perdu pour eux [1].

Il alla d'abord à Arras où il installa solennellement comme évêque Martin Porée, son confesseur, religieux de Saint-Dominique, qui avait fait une grande apologie du meurtre du duc d'Orléans. Le Duc l'avait si fort en gré, qu'il lui donna mille écus pour payer ses bulles [2]. D'Arras il alla à Gand où était sa femme, et se prépara avec grande activité à la guerre contre les Liégeois.

Après qu'il eut quitté Paris, la reine profita de son absence. Les princes étaient d'accord avec elle; le duc de Bretagne, auparavant si fidèle ami et allié de la maison de Bourgogne, avait entièrement changé depuis que Jeanne de Bourgogne avait épousé le comte de Penthièvre. Ce mariage avec son ennemi, avec le concurrent de son duché, lui avait semblé menacer ses intérêts. On rapportait même que le duc de Bourgogne avait dit que le duché de Bretagne appartenait de bon

[1] Le Religieux de Saint-Denis.
[2] Histoire de Bourgogne.

droit à son gendre, et que venant le temps qu'il attendait, il l'y rétablirait de droit et de force [1].

La reine cependant ne pouvait pas revenir à Paris, où le peuple lui était si contraire, sans avoir assez de puissance pour le dompter. Elle manda des gens d'armes; le duc de Bretagne lui en amena un assez bon nombre, et le 26 août 1408, environ deux mois après le départ du duc de Bourgogne, elle fit son entrée à Paris. Elle était en grand appareil de guerre; trois mille hommes d'armes divisés en trois corps de bataille formaient son cortége. Elle était dans un chariot doré et couvert; le Dauphin, qui pour la première fois montait à cheval, était conduit par quatre valets de pied; le duc de Berri, le duc de Bourbon, le duc de Bretagne, le connétable, le comte d'Alençon, étaient autour d'elle. Ce fut ainsi qu'elle traversa Paris et vint se loger au Louvre [2]. Les Parisiens lui montrèrent grande joie, et crièrent « Noël » sur son passage. On s'étonnait cependant beaucoup que la reine et les princes fissent une entrée si auguste et menaçante, telle que les rois seuls la pouvaient faire.

[1] D'Argentré.

[2] Monstrelet. — Le Religieux de Saint-Denis.

La présence des Bretons irritait surtout le peuple. On complota de les attaquer dès la nuit même, et de surprendre le duc de Bretagne. Il en fut prévenu, et rassembla ses gens avant que les chaînes fussent tendues; le prevôt des marchands vint faire des excuses; elles furent acceptées. Trop de rigueur aurait eu du danger [1]; pour dissiper les craintes, on fit même publier et crier que les hommes d'armes seraient logés à leurs frais dans des hôtelleries; qu'il leur était défendu, sous peine de la vie, de rien prendre à personne ou de se répandre dans les campagnes; qu'ils eussent à se comporter avec une modestie toute bourgeoise. Il était même permis de repousser par la force les excès des gens d'armes, et de se réunir entre voisins pour arrêter les coupables. Ce règlement fit estimer par beaucoup de gens la prudence de la reine. Elle ordonna en même temps que les clefs de la ville lui fussent remises; des gardes furent posées sur les ponts et dans les places publiques [2].

Le 28, les princes et une partie des hommes d'armes s'en allèrent au-devant de la duchesse

[1] D'Argentré.

[2] Le Religieux de Saint-Denis.

d'Orléans, qui fit son entrée avec plus de gens et de suite que n'en avait jamais eu son mari au plus fort de sa puissance. Elle était avec sa belle-fille, la reine d'Angleterre, dans une litière noire, traînée de quatre chevaux drapés aussi de noir. Une foule d'autres litières de deuil suivaient à la file et formaient un cortége imposant; elle alla descendre à son hôtel de Bohême près la porte Saint-Antoine.

Depuis que, dans la première semaine d'août, le roi était allé à Melun passer une nuit avec la reine, il était plus malade que jamais. Les conseillers et les principaux seigneurs étaient en grand souci de la forme qu'il convenait de donner au gouvernement du royaume. Monseigneur le duc de Guyenne était bien jeune; il était gendre du duc de Bourgogne et lui semblait favorable. Les princes étaient en discorde. Il fut arrêté que la reine présiderait le conseil et gouvernerait conjointement avec le Dauphin. C'est ce qui fut annoncé le 5 septembre dans une grande assemblée tenue au Louvre, où étaient la reine, le Dauphin, le duc de Berri, le duc de Bretagne, les comtes de Saint-Pol, de Mortaing, d'Alençon, le duc de Bourbon, les comtes de Clermont et de Dammartin, la duchesse de Guyenne, madame de

Charolais, le comte de Tancarville, le connétable, le chancelier, les présidens du Parlement, le grand-maître d'hôtel, les archevêques de Bourges, de Toulouse et de Sens; les évêques de Senlis, Beauvais, Amiens, Évreux, Lodève, Alby, Therouane, Séez, Maillezais; plusieurs autres évêques ou abbés; le prevôt de Paris et le prevôt des marchands, accompagnés de cent bourgeois environ. Là maître Juvénal des Ursins, avocat du roi, déduisit les raisons qui portaient le roi à confier le gouvernement à la reine, parla fort habilement, cita l'exemple de la reine Blanche qui avait montré tant de sagesse dans sa régence, et présenta les lettres scellées du grand sceau qui déclaraient l'intention du roi [1].

Aussitôt après, la duchesse d'Orléans se présenta en habit de deuil, et s'agenouillant devant le Dauphin, demanda justice de la mort de son mari; comme le duc de Bourgogne avait noirci sa mémoire de crimes faux et controuvés, elle supplia qu'un jour fût assigné pour y répondre. Le Dauphin lui dit qu'elle était la bienvenue, et que réponse lui serait donnée.

Quatre jours après, le jeune duc d'Orléans ar-

[1] Dutillet. — Le Religieux de Saint-Denis. — Juvénal.

riva à Paris, accompagné de trois cents hommes d'armes. Les princes allèrent aussi au-devant de lui. Il traversa la ville à cheval, vêtu de noir, vint descendre au Louvre, rendit ses respects au duc de Guyenne, insista pour que justice fût faite contre le duc de Bourgogne, puis alla retrouver sa mère.

Le 11 septembre, il se tint encore dans la grande salle du Louvre une nombreuse assemblée des princes, des seigneurs, des prélats, du Parlement, de l'Université, des bourgeois. Le duc de Guyenne y siégeait en habit royal; la duchesse d'Orléans et le duc son fils y furent introduits avec Pierre l'Orfèvre, leur chancelier, maître Guillaume Cousinot, avocat au Parlement, et plusieurs autres gens de leur maison. Il leur fut donné permission de faire proposer la justification du duc d'Orléans; aussitôt elle fut lue publiquement par maître Serisy, abbé de Saint-Fiacre, religieux de l'ordre de Saint-Benoît, à qui la duchesse en remit le manuscrit devant tout le conseil, pour mieux montrer qu'elle avouait tout ce qui allait être dit.

Ce discours fut trouvé beau, noble, éloquent, plein de paroles des prophètes et des saints pères, de passages de l'Écriture Sainte, de maximes des

philosophes, de citations prises dans les histoires. Son texte était : « *Justicia et juaïcium, præparatio sedis tuæ.* » L'abbé de Serisy fit voir une grande méthode en divisant son sujet en trois points : le premier, que les rois sont tenus de faire justice à leurs sujets; le second, que Jean, duc de Bourgogne, partie adverse, et ceux qui l'avaient conseillé et favorisé, avaient occis ou fait occire monseigneur le duc d'Orléans traîtreusement et honteusement; le troisième, que monseigneur le duc d'Orléans avait été méchamment et faussement accusé de plusieurs crimes. Puis chaque point se partageait en six autres : ce qui composait en tout un enchaînement de dix-huit parties.

Le premier point s'établissait, « 1° sur ce que les rois ne sont appelés rois que pour faire justice, et non pour autre chose; 2° sur l'amour fraternel, car nature ne peut mentir; 3° sur la pitié due aux supplians, car madame d'Orléans se présente veuve et désespérée, accompagnée de ses jeunes enfans et de ses chevaliers, menant deuil pour la cruelle mort de son cher mari et seigneur; 4° sur l'énormité du crime qui à peine aurait son pareil. Tous ceux qui ont entendu parler de ce scandale, étrangers ou autres, le

trouvent si abominable, que s'il advenait que le roi n'y portât point remède, il faudrait dire qu'il n'est pas seigneur de son pays, et il devrait s'humilier et fléchir devant la puissance de ses sujets; 5° sur ce que si justice ne se fait pas, il en peut résulter des maux sans nombre, voies de fait, procédés de violence, rébellion de sujets; 6° sur la méchanceté de la partie adverse, qui cherche à soutenir son péché par la force, et à plaider en tirant l'épée. »

Passant au second point, l'orateur déduisit encore six raisons : la première, que la partie adverse n'avait nulle autorité sur le défunt, et qu'il avait fait occire un très-noble et très-grand seigneur; la deuxième, que la partie adverse n'avait observé nulle forme de justice ou de procédure; et supposé qu'il eût autorité sur lui, c'était chose raisonnable et licite que la partie fût ouïe et convaincue avant d'être condamnée à mort; la troisième était fondée sur les alliances qu'ils avaient ensemble, non seulement celles qui tenaient au lignage, mais celles qu'ils avaient spécialement faites pour éviter les inconvéniens qui pourraient arriver de leurs divisions : alliances qu'ils avaient jurées plusieurs fois sur les paroles du canon de la messe, sur la croix de notre

Seigneur, et dont ils s'étaient donné des lettres scellées de leur sceau; la quatrième, c'était que la mort de monseigneur d'Orléans avait été si soudaine, qu'aucuns chrétiens pouvaient soutenir que l'intention du malfaiteur avait été qu'elle entraînât damnation; la cinquième, c'était qu'il avait fait occire le duc d'Orléans, non pas à bonne fin, non pas pour le bien commun, mais par ambition, convoitise et désir de dominer, envie de rendre les siens riches, haine long-temps cachée dans son cœur; la sixième, c'était qu'il n'avait pas suffi à la partie adverse de la mort du duc d'Orléans, mais qu'elle s'était encore efforcée de détruire scandaleusement sa renommée.

Le troisième point devait se partager en six excuses des six accusations portées contre le duc d'Orléans par son meurtrier. Le discours ainsi divisé, l'orateur entra dans le détail, et divers passages touchèrent grandement les assistans.

« Qu'il te souvienne, dit-il au roi, du grand amour qui était entre toi et ton frère, non que je veuille par-là obtenir faveur; c'est seulement pour t'exhorter à justice. Hélas! ce serait peu de bien et de bonheur d'être fils et frère du roi, si une mort si cruelle était mise en oubli et sans réparation, et cela parce que celui qui l'a fait

périr le devait aimer comme un frère; car, en la Sainte-Écriture, les cousins-germains sont appelés frères, et saint Jacques est appelé frère de notre Seigneur, encore qu'il ne fût que son cousin-germain. Tu peux donc dire à la partie adverse la parole que dit le Seigneur à Caïn après qu'il eut tué son frère :

Vox sanguinis fratris tui clamat ad me de terrâ.

« Certes, oui, la terre crie, et le sang réclame; car il ne serait pas un homme naturel, ni d'un sang pur, celui qui n'aurait pas compassion d'une mort si cruelle. Et ce n'est pas chose merveilleuse si je dis que la partie adverse ressemble à Caïn. Ainsi que Caïn tua son frère par envie, parce que ses dons avaient été mieux regardés du Seigneur, de même le duc de Bourgogne, par envie de ce que monseigneur d'Orléans était agréable au roi, machina sa mort, et le fit cruellement et traîtreusement périr. Qu'il se souvienne donc, Sire, de la parole adressée à Caïn : *Vox sanguinis.* La voix du sang de son frère, c'est la voix de madame d'Orléans et de ses fils demandant, criant justice. Hélas! Sire roi, à qui voudrais-tu faire justice, si tu ne la faisais pour l'amour de

ton propre frère? Si tu n'es l'ami de ton sang, de qui seras-tu ami? On ne te demande que justice; considère, noble prince, que c'est ton frère qui t'est ravi, que dorénavant tu n'as plus de frère, que le duc de Bourgogne t'a cruellement privé de ton frère. Songe combien il doit être regretté, et plus de toi que de nul autre, parce qu'il t'aimait parfaitement, et aussi la reine de France, ta femme, tes enfans; il honorait toute la royale lignée de France, tant il avait un grand sens; car à peine pourrait-on trouver un homme plus éloquent, mieux raisonnant, sachant mieux répondre aux nobles, aux clercs, aux laïques. Notre Seigneur lui avait donné ce que le roi Salomon lui avait demandé, la prudence et la sagesse. Chacun sait combien il était orné d'excellence et de jugement, et l'on pouvait dire de lui comme de David : *Sapiebat sicut angelus Domini*, il avait la sagesse d'un ange de Dieu. Si l'on voulait parler de sa beauté, on ne pourrait dire autre chose sinon qu'il te ressemblait. Quant à son caractère, il était homme tout débonnaire. Jamais il ne fit mourir ni battre personne; toutefois il avait assez de puissance et d'autorité pour le faire, et ne chercha la mort de personne, même de ses ennemis qui disaient publiquement du mal de lui,

lui imputant des torts auxquels il n'avait jamais pensé, spécialement la partie adverse. Certes il l'eût bien fait mourir s'il l'eût voulu, puisqu'il n'est pas fort difficile de tuer un homme traîtreusement. Mais, en vérité, telle chose n'était pas dans son sang; car la nature du sang royal doit être loyauté et miséricorde, il ne peut souffrir cruauté, homicide ou trahison quelconque. Et il était le plus proche du sang royal, monseigneur d'Orléans étant fils de roi.

« O roi Charles, si tu vivais maintenant, que dirais-tu? quelles larmes pourraient t'apaiser? qui t'empêcherait de faire justice d'une telle mort? Hélas! tu as tant aimé, honoré et élevé avec tant de soin l'arbre où est né le fruit dont ton fils a reçu la mort! Hélas! roi Charles! tu pourrais bien dire comme Jacob : *Fera pessima devoravit filium meum,* une bête très-mauvaise a dévoré mon fils. »

Examinant les motifs qui pouvaient s'opposer à la justice du roi, il s'exprima ainsi :

« Et si aucuns voulaient prétendre que de cette exécution résulteraient des maux encore pires, à cause de la grande puissance du duc de Bourgogne, grande en apparence, petite en réalité, on peut répondre que le duc de Bourgogne n'est

rien en comparaison de la puissance royale. Quelle puissance a-t-il, fors celle que tu lui as donnée et que tu souffres qu'il ait? Justice et vérité, quelque tardives qu'elles soient, à la fin et par la grâce de Dieu, sont et demeurent maîtresses, et il n'y a rien encore de plus sûr que de travailler pour justice et vérité. Qui sont les chevaliers et écuyers qui oseraient le servir contre le roi? qui seraient même les étrangers qui se mettraient en péril de mort pour une si mauvaise et si fausse querelle? O vous, chevaliers de Bourgogne et de Flandre, clercs ou laïques, vous tous habitans des états de la partie adverse! envoyez ici des hommes loyaux, sans faveur ni haine, qu'ils entendent plaider cette cause, qu'ils entendent la vérité, et que celui qui a bon droit le fasse voir. »

L'abbé de Serisy dit encore que le roi devait, comme Dieu, résister aux orgueilleux et faire grâce aux humbles. « Tu es tenu à humilier l'orgueil de la partie adverse, qui semble si élevée et si cruelle, que sa puissance et sa mauvaise cause pourraient souffler contre ta puissance et y résister. Et pour ce, roi de France, et vous tous, messeigneurs, considérez la rébellion et la désobéissance de la partie adverse, non pas seu-

lement contre les commandemens du roi, mais contre le conseil de vous tous du sang royal. Il est certain que le roi de Sicile, monseigneur le duc de Berri et plusieurs autres sont allés dernièrement, pendant les grands froids, à Amiens, afin de conclure un accommodement raisonnable et paisible pour le bien des parties, du roi et de tout le royaume. Ces susdits seigneurs ne purent faire la paix par eux désirée, et notifièrent vainement à la partie adverse le commandement du roi, lequel était de ne point venir jusqu'à ce qu'il fût mandé. Ils ne purent obtenir qu'il ne vînt pas avec grande puissance de gens d'armes, ni même qu'il tardât quinze jours d'y venir. Voyez, messeigneurs, quelle obéissance et quels maux peuvent s'ensuivre..... Et après qu'il fut venu à Paris, il semblait qu'on dût faire toutes choses à sa volonté; le roi, la reine et les autres, ont dû ne lui rien refuser, mais lui parler agréablement, et prendre paisiblement son crime. O domination de France! s'il te faut souffrir ceci, en peu de temps tu vas déchoir de ta renommée. Après il fit détruire les défenses qu'on avait faites autour de la maison du roi pour se garantir de ses voies de fait; certes cet acte de maître, et plusieurs autres choses qu'il a faites, font voir un

sujet qui tient à une mauvaise fin contre le roi. Tandis qu'il aurait dû venir s'humilier, il vient l'épée nue avec un grand nombre d'hommes d'armes, dont plusieurs étaient étrangers. En outre, il a ému les simples à Paris, en proposant et semant par tout le royaume un libelle diffamatoire, et en faisant de fausses promesses; et eux, croyant qu'il dût faire merveilles et être gouverneur de tout le royaume, ont été déçus par lui, ont rendu de grands honneurs à lui et à ses écrits, faisant entendre de grandes acclamations de voix. Par ces choses et autres semblables, il s'est élevé en honneur, orgueil et cruauté pour soutenir son iniquité. Hélas, Sire roi, n'était-ce pas une grande présomption, après un si méchant acte, de chevaucher dans la cité de Paris, les armes hautes, et de venir à ton conseil paisible avec haches et glaives? et devais-tu souffrir qu'il entrât dans ton conseil quelqu'un plus fort que toi? Le diable, qui lui mit au cœur de faire ce mal, ne pouvait-il pas le pousser à poursuivre dans sa méchanceté? Puisque les princes du conseil n'approuvent pas son mauvais péché, ils ne devraient pas souffrir qu'un homme coupable et indigne se montrât par voie de fait plus fort que toi, car il pourra ainsi attirer à lui tout le peuple, et le con-

duire à la destruction et à celle du royaume. »

Puis l'orateur s'occupa de l'imputation de tyran faite au duc d'Orléans. « Considérons, dit-il, les conditions des tyrans selon les philosophes. Le tyran met tout son soin à occire et à détruire les sages et les prud'hommes; il travaille à la ruine des églises et des études. Il est toujours en crainte des trahisons, et il entoure sa personne et son corps d'une forte garde. Mondit seigneur n'avait point ces conditions de la tyrannie, tout au contraire. Premièrement, il n'a jamais fait occire ni sages ni fols; bien loin de là, il aimait les hommes sages, et se plaisait à ce qui était nouveau. Tant qu'aux églises, il ne les détruisit pas, mais les a soutenues, défendues, réparées, leur a donné rentes et grands revenus. Quant à la garde de sa personne, comme il se sentait pur et innocent envers tous, il ne croyait point qu'on voulût lui faire nul mal, il ne se défiait de personne; s'il se fût méfié de quelqu'un, il n'aurait pas été ainsi traîtreusement occis. »

Il examina ensuite et traita de fausse et déloyale doctrine ce que maître Petit avait avancé sur le droit de tuer les tyrans, et réfuta toutes les autorités tirées des Écritures-Saintes, des histoires profanes, du droit divin et du droit civil.

Puis, passant aux circonstances du meurtre : « O trahison abominable ! qui te pourra excuser ? O chevalerie, qui as la loyauté pour base ! Dieu ne peut souffrir que tu approuves cette trahison. O partie adverse ! tu avais visité plusieurs fois monseigneur d'Orléans, tu avais mangé et bu avec lui ; tu avais pris avec lui des épices au même plat en signe d'amitié. Le mardi, veille de son assassinat, il te pria amicalement de venir dîner chez lui le dimanche, ce que tu lui promis devant monseigneur le duc de Berri ici présent. Certes, monseigneur d'Orléans pouvait dire la parole de Jésus-Christ à Judas le traître : *Qui mittit manum mecum in paropside, hic me tradet.* O messeigneurs ! considérez cette trahison et mettez-y remède. Considérez, en outre, qu'il faut que chevalerie garde foi et loyauté. Comme dit Vegèce sur la chevalerie : *Milites jurata sua omnia custodiant.* Et assurément les princes y sont encore plus obligés. Celui qui rompt et enfreint sa loyauté et son serment, n'est pas digne d'être appelé chevalier. »

En continuant, l'orateur exposa les causes qui, suivant lui, avaient porté le duc de Bourgogne à commettre ce crime.

« Un peu après la mort de monseigneur de

Bourgogne son père, il s'efforça d'avoir dans le royaume semblable autorité, semblable pension, semblable état qu'avait eu son père; et comme on ne le lui accorda point, attendu que son père était oncle du roi et homme de grande prudence, ce que n'était point la partie adverse, il commença à machiner de quelle manière il pourrait venir à son intention. Il fit semer par tout le royaume qu'il avait grande affection au bien commun, croyant par-là qu'il gouvernerait tout. Quand donc il vit que, nonobstant ses fictions, monseigneur d'Orléans avait toujours l'autorité, ce que la raison enseignait, puisqu'il était fils de roi, seul frère du roi, et avec cela plus sage et plus digne de gouverner que le duc de Bourgogne; voyant de toutes parts ses intentions frustrées, il conspira méchamment contre monseigneur d'Orléans, cherchant à le faire occire, et croyant qu'après cela nul n'oserait le contredire : qu'ainsi il aurait le gouvernement de tout le royaume. C'est la principale cause de cette conspiration et de la mort de monseigneur d'Orléans, nonobstant les choses qu'il a alléguées pour excuser son méfait. C'est ce qui apparaît clairement par la conduite qu'il a tenue lorsque, après sa cruauté, il est revenu à Paris. Première-

ment, il commença à promouvoir et élever ceux qui tenaient à lui, à faire ôter et déposer, sans cause, plusieurs bons et vaillans officiers du roi, et à donner leurs offices à ceux qui lui plaisaient, pour avoir, par eux, plus grande autorité et puissance. En outre, il s'est efforcé de tenir en sujétion tous les officiers, et spécialement ceux qui avaient le gouvernement des trésors, de sorte qu'aucun n'eût rien à lui refuser; de plus, il voulut avoir tous les trésors du roi, entre autres deux cent mille francs qu'il a obtenus en assignations ou autrement. Il donna à ses hommes de l'argent du roi, comme le savent bien ceux qui gouvernaient le trésor, et c'est la fin principale qu'il se proposait par la mort de monseigneur d'Orléans. »

Quand maître de Serisy fut à la troisième partie, il entra dans un grand détail pour laver le duc d'Orléans de tout ce qui lui avait été imputé; d'abord il le justifia de ce qui lui était reproché touchant la foi chrétienne.

« Monseigneur d'Orléans a été bon et loyal chrétien, et oncques ne se départit de la foi de Jésus-Christ; ce qui le prouve grandement, c'est la foi qu'il eut en Dieu dès sa jeunesse; car, nonobstant ses jeux et ébattemens, toutefois son re-

cours et son retour étaient toujours en Dieu, et il se confessait très-souvent. Le samedi avant sa mort, il avait fait une très-dévote confession et montré plusieurs signes de grande contrition. Il avait dit qu'il laisserait là les jeux et les œuvres de la jeunesse, qu'il s'occuperait, tout-à-fait et tous les jours, du service de Dieu et du bien du royaume; et qu'on ne croie pas que ce soit chose controuvée : les religieux et autres personnes à qui il a dit de semblables paroles le témoigneraient. Que sur cela, sans chercher d'autre témoin, on entende le duc de Bourbon, son oncle; il sait les promesses qu'il fit à Dieu et à lui, et comment, peu avant son trépas, il lui promit de faire de sorte que Dieu et les hommes seraient contens de lui. »

Il raconta ensuite comment le duc d'Orléans avait sincèrement souhaité la paix de l'Église; comment, s'il s'était opposé à la soustraction, c'est qu'il avait pu mettre sa confiance en un homme aussi ancien que Pierre de Luna; il donna pour preuve de sa bonne foi que, trois semaines avant sa mort, voyant que le pape de Rome se refusait à une entrevue et laissait voir de la méfiance, il avait offert de lui envoyer son propre fils en otage.

Quant à la sorcellerie, il démentit tout ce qu'avait fait dire le duc de Bourgogne ; rappela que le procès du moine dont on avait parlé avait été fait avec soin, et qu'il résultait de son aveu que monseigneur d'Orléans lui avait défendu d'user d'art magique, ni de rien faire qui pût porter préjudice au roi. Bien qu'il eût eu quelquefois des conversations avec ce moine, il fallait considérer que le prince était jeune alors, n'ayant pas plus de dix-huit ans, et que de jeunes princes sont souvent dupes de tels fourbes, qui cherchent à en tirer de l'argent.

D'ailleurs l'orateur, en sage et savant homme, soutint, contre l'opinion commune, qu'il n'y avait rien de vrai en la sorcellerie, et que, sur la maladie du roi, plus de foi devait être ajoutée à la faculté de médecine qu'aux sottes opinions d'un faux docteur en théologie. « Certainement, dit-il, c'est erreur contre la Sainte-Écriture, de dire que les sortiléges sont autre chose que mensonges, et produisent quelque effet. Comme dit le sage Salomon dans l'Ecclésiastique, *Divinatio erroris, et arguta mendacia, et somnia maleficiorum vanitas est;* et saint Thomas allègue cette autorité pour prouver que la sorcellerie est de nul effet. O toi, Université de Paris, puisses-tu

corriger telles opinions, car ces sciences trompeuses ne sont pas seulement défendues parce qu'elles sont contre l'honneur de Dieu, mais parce qu'elles ne contiennent ni vérité ni effet. C'est ce qui est confirmé par ceux qui ont opéré dans l'art magique. Ovide dit, dans son remède d'amour : Celui-là est déçu qui croit que les mauvaises herbes et les arts magiques peuvent l'aider [1]. Maître Jean de Bar lui-même, qui était si expert en ce maudit art, et qui fut brûlé avec tous ses livres, reconnut à sa dernière confession que le diable ne lui avait jamais apparu, et que de ses invocations et sorcelleries il n'était jamais sorti nul effet, bien qu'il eût dit le contraire, spécialement aux grands seigneurs, pour avoir leur argent. »

L'histoire des adieux du seigneur de Milan à sa fille fut aussi démentie. L'orateur rappela que le mariage de madame Valentine était déjà conclu avec le duc de Gueldre lorsque le roi de France la fit demander pour son frère; qu'ainsi son père n'avait pas eu de si hauts projets pour sa fille; il raconta aussi que, pour ne point

[1] *Fallitur hæmoniæ si quis mala papula terræ*
Et magicas artes posse juvare putat.

s'attendrir, il l'avait fait partir sans la voir, et n'avait donc pu lui dire les paroles qu'on avait citées.

Ce que maître Petit avait dit du saint et savant Philippe de Maizières se trouvait aussi faux par les dates; il ne connaissait point le seigneur de Milan lorsque le duc de Bourgogne, Philippe-le-Hardi, l'avait envoyé en Italie pour y conférer sur les moyens de faire une croisade.

L'imputation des poisons ne se trouvait pas moins mensongère, et l'aventure de l'aumônier mort, entièrement controuvée. L'orateur citait aussi le témoignage des médecins sur les causes de la mort du fils du duc d'Orléans, et repoussait l'histoire populaire de la pomme destinée au Dauphin.

Pour les vêtemens de sauvage auxquels le duc avait mis le feu, la chose ne se pouvait nier; mais l'on fit voir qu'il n'y avait que légèreté de jeunesse, et nulle préméditation.

Le fait de l'alliance avec Henri de Lancastre ne prouvait nullement une connivence coupable, et la suite l'avait bien fait voir. Le défi que monseigneur d'Orléans avait envoyé au roi d'Angleterre manifestait assez sa pensée sur les moyens qu'il avait employés pour gagner la couronne.

Pour les tailles et exactions, maître de Serisy assura qu'elles n'étaient point du fait du duc d'Orléans, et n'avaient point tourné à son profit. Il nia l'argent pris au Louvre, mais confessa que la reine et le duc en avaient pris et dû prendre à Melun, pour assembler des gens d'armes contre le duc de Bourgogne, qui pour lors avait contraint monseigneur d'Aquitaine à retourner à Paris, et qui était venu en armes dans la capitale du royaume : qu'ainsi c'était lui qui avait été cause de cette dépense. On eut soin de faire ressouvenir aussi que, pour le racheter des Turcs, il avait fallu imposer une lourde taille sur les peuples. L'orateur ne niait pas non plus que certains gens d'armes n'eussent pillé et dévasté le pays, s'autorisant du nom de monseigneur d'Orléans; mais c'était sans son aveu, et il les avait fait sévèrement punir. Après avoir ainsi justifié le prince, le discours se terminait à peu près ainsi :

« O toi, roi de France, prince très-excellent, pleure donc ton unique frère, en qui tu as perdu une des plus précieuses pierres de ta couronne, à qui tu devrais faire justice quand personne ne la voudrait faire. O toi, très-noble reine, pleure le prince qui t'honorait tant et que tu as vu mou-

rir si misérablement. O mon très-redouté seigneur, monseigneur d'Aquitaine, pleure, tu as perdu le plus noble membre de ta race, de ton conseil, de ta seigneurie, et tu tombes par-là d'une douce paix en une grande tribulation. O toi, duc de Berri, pleure, toi qui as vu le frère du roi, ton neveu, finir sa vie par un triste martyre, parce qu'il était fils de roi, et non pour autre chose. O toi, duc de Bretagne, qui as perdu l'oncle de ton épouse dont tu étais grandement aimé; ô toi, duc de Bourbon, pleure, l'objet de ton amour est enseveli sous terre. Et vous autres, princes et nobles, pleurez, car le chemin est ouvert pour vous faire mourir traîtreusement et à l'improviste. Pleurez, hommes, femmes, vieillards et jeunes hommes, pauvres ou riches, car la douceur de la paix et de la tranquillité vous est ôtée, puisque le chemin vous est montré pour occire et porter le glaive entre les princes, qu'ainsi vous voilà en guerre, en misère, en voie de destruction. O vous, hommes d'église et sages, pleurez le prince qui grandement vous aimait et honorait. Vous, nobles hommes de divers états, regardez maintenant à ce que vous allez faire. Bien que la partie adverse vous ait déçus par ses faux raisonnemens, et que vous lui ayez semblé

favorables, néanmoins, puisque vous connaissez l'homicide, puisque vous voyez l'innocence de monseigneur d'Orléans et les mensonges du libelle diffamatoire de la partie adverse, dorénavant lui bailler faveur d'une manière quelconque, c'est être contre le roi, et se mettre en péril de perdre corps et biens, comme cela s'est vu dans des cas semblables. Princes et hommes de tous états, soutenez donc la justice contre le duc de Bourgogne, qui, par homicide, a usurpé l'autorité du roi et de ses fils, qui lui a ravi aide et consolation, qui a mis le bien commun en grand trouble, qui a bravé toutes les bonnes lois en soutenant son péché, contre noblesse, parenté, sermens et alliances, contre Dieu et la cour de tous ses saints : attentat qui ne peut être réparé que par la justice. C'est pourquoi madame d'Orléans et ses fils viennent à toi, ô Sire roi, et à vous tous, du sang et du conseil royal, en vous suppliant de considérer l'injure qui leur a été faite, et de la réparer de la manière qui va être requise par le conseil de ladite dame, de telle et de sorte qu'il soit divulgué par tout le monde que monseigneur d'Orléans, son mari, a été occis cruellement, et injustement accusé et diffamé. Ce faisant, vous ferez votre devoir, comme vous y

êtes tenus, et vous pourrez acquérir la vie éternelle; car, comme dit le vingt-unième chapitre des Proverbes : *Qui sequitur justitiam, inveniet vitam et gloriam*, qui suivra justice, trouvera la vie et la gloire que nous octroie Dieu notre Seigneur, qui vit et règne dans tous les siècles des siècles. Amen. »

Ce discours persuada tous les assistans; il leur parut ne contenir que vérité, et aussitôt chacun se mit à dire hautement que jamais il ne se commettrait dans le royaume une plus grande faute que de ne point faire justice, et que le duc de Bourgogne avait évidemment encouru peine dans ses biens et dans son corps. Aussitôt le chancelier de France enjoignit à maître Cousinot, avocat de la duchesse d'Orléans, de présenter ses conclusions. Il commença une plaidoirie, et prit pour texte ces paroles de l'Évangile : « Il y « avait une veuve, et quand Notre-Seigneur la « vit, il fut ému de miséricorde envers elle. » Il réclama aussi justice du roi et des princes, rappelant que le royaume de France était loué et exalté par-dessus tous les royaumes chrétiens pour la justice qu'on y gardait; si bien que les Anglais, les Allemands et autres étrangers, étaient venus jadis en ce royaume pour y trouver jus-

tice. Il encouragea le conseil du roi à agir visiblement, à ne pas craindre les dangers dont le menaçait l'adverse partie, à redouter plutôt ceux qui adviendraient de l'impunité du crime. Du reste, il ne prit de conclusions que comme partie civile, les conclusions au criminel appartenant, suivant l'usage de France, au procureur du roi exclusivement. Il demanda :

1°. Que le duc de Bourgogne fût amené au Louvre ou dans le lieu qui plairait au roi; que là, en présence du roi ou de monseigneur d'Aquitaine, de tous ceux du sang royal, et du conseil, devant le peuple, ledit duc de Bourgogne, sans chaperon ni ceinture, à genoux devant madame d'Orléans et ses enfans, accompagnés d'autant de personnes qu'il leur plairait, dit et confessât publiquement et à haute voix que malicieusement et par guet-apens il avait fait occire monseigneur d'Orléans, par haine, envie, convoitise, et non pour autre cause, nonobstant les choses qu'il avait fait soutenir à ce sujet; que de toutes et de chacune de ses offenses il se repentait et demandait pardon à madame d'Orléans et à ses enfans, les suppliant humblement de lui vouloir pardonner; ajoutant de plus qu'il ne savait rien contre le bien et l'honneur de monsei-

gneur d'Orléans. Qu'ensuite il fût conduit dans la cour du palais et à l'hôtel Saint-Paul, où, sur des échafauds élevés à cet effet, il répéterait les mêmes paroles; qu'il y restât à genoux jusqu'à ce que des prêtres assistans aient récité les sept psaumes de la pénitence, les litanies, et des prières pour le repos de l'âme de monseigneur d'Orléans. Qu'ensuite il baisât la terre et demandât pardon; que récit de cette amende honorable fût fait dans les lettres royales adressées à toutes les bonnes villes pour y être criées et publiées à son de trompe.

2°. Qu'en réparation desdites offenses et pour qu'il en restât mémoire durable, les maisons appartenant au duc de Bourgogne, à Paris, fussent rasées et détruites à jamais; que sur le lieu de chacune d'elle fût élevée une grande croix de pierre où fût gravée la cause de leur démolition. Qu'au lieu où monseigneur d'Orléans fut occis une croix pareille fût élevée, et que la maison où les homicides avaient été cachés fût aussi abattue; qu'en cette place le duc de Bourgogne fût contraint de fonder, à ses dépens, un collége de six chanoines, six vicaires et six chapelains, à la nomination de madame d'Orléans et de ses héritiers, afin que chaque jour il fût dit six messes

pour l'âme du défunt; que la fondation dudit collége fût de mille livres de rente, et qu'il fût, aux frais du duc de Bourgogne, garni de vêtemens, livres, calices, ornemens et autres choses nécessaires; qu'en outre, sur l'entrée dudit collége on écrivît en grosses lettres la cause de sa fondation.

3°. Que ledit duc de Bourgogne fût tenu de fonder de la même sorte et de doter un collége de douze chanoines, douze vicaires et douze clercs dans la ville d'Orléans; et aussi, pour que les étrangers en gardassent mémoire, une chapelle à Rome et une à Jérusalem.

4°. Que le duc de Bourgogne fût contraint de payer un million d'or, non au profit de madame d'Orléans et de ses fils, mais pour fonder des hôpitaux, colléges de religieux, chapelles, aumônes et autres œuvres de piété pour le salut de l'âme du défunt, et que, pour accomplir les choses susdites, tous les titres et seigneuries qu'a le duc de Bourgogne dans ce royaume fussent mis sous la main du roi, afin d'être vendus.

5°. Que ledit duc de Bourgogne fût condamné à tenir prison fermée partout où il plairait au roi, jusqu'au moment où ces choses seraient accomplies; qu'après il fût envoyé en exil outre-mer

pour y pleurer et gémir sur son péché durant l'espace de vingt ans, ou jusqu'au moment qui serait trouvé suffisant; et quand il serait revenu, qu'il lui fût enjoint, sous des peines qu'on prescrirait, de ne jamais approcher de cent lieues l'endroit où serait la reine ou les fils de monseigneur d'Orléans.

6°. Qu'il fût de plus condamné à des dommages et dépens envers madame d'Orléans et ses enfans.

L'avocat termina en demandant que ses conclusions lui fussent adjugées sans procédure ni remise, attendu que le duc de Bourgogne avait avoué le fait tant en jugement qu'hors jugement. Il requit aussi que le procureur du roi se joignît à lui et prît des conclusions au criminel.

Après avoir ouï maître Cousinot, il fut ordonné à madame d'Orléans, à ses enfans et à ses gens de se retirer, et le conseil délibéra sur sa requête; elle fut ensuite rappelée, et le duc de Guyenne prononça ce qu'il avait été convenu de répondre: « Après ce que nous et les princes du sang royal, « ici présens, avons entendu pour la justification « du duc d'Orléans notre oncle, il ne nous reste « nul doute contre l'honneur de sa mémoire, et « nous le tenons pour innocent de tout ce qui avait

« été annoncé de contraire à sa réputation. « Quant à ce que vous demandez de plus, il y « sera suffisamment pourvu en justice. » Le conseil fut pour lors levé; mais tous les princes des fleurs de lis, qui étaient là présens, assurèrent la duchesse qu'elle aurait justice, lui promirent de s'y employer, et se déclarèrent formellement contre le duc de Bourgogne.

Dans ce premier empressement, on voulut, sans plus attendre, procéder contre lui; mais la reine et les princes agissaient avec plus de passion que d'habileté; ils conduisaient fort mal cette procédure, et ne songeaient ni aux difficultés ni aux conséquences. Les lettres que le roi avait accordées au duc de Bourgogne ne leur semblaient pas même à considérer. Les hommes sages et les magistrats, que la haine n'aveuglait pas, auraient voulu plus d'ordre dans la poursuite. Le procureur du roi refusa obstinément de se joindre à la partie plaignante. Cependant les princes et la reine mandaient de toutes parts des gens d'armes, et il n'était question que de courir sus au duc de Bourgogne comme ennemi de l'état; mais les habitans de Paris lui étaient favorables; le duc de Guyenne lui-même, qui était son gendre, ne lui était point contraire. On

fit garder les ponts, les passages de rivières, les portes de la ville; des portes furent mises dans les rues, tout se remplit d'un appareil de guerre qui inquiétait et mécontentait de plus en plus les bourgeois. Bientôt le bruit courut que l'on allait ôter encore les chaînes. Le prevôt des marchands fut menacé : on lui reprocha d'avoir fait de faux rapports à la reine contre la ville; on lui rappela le sort d'Étienne Marcel.

Le chancelier et le conseil du roi s'effrayèrent avec raison de ces murmures. Pour prévenir quelque fâcheuse sédition, ils supplièrent la reine que le prevôt de Paris, à la tête de la milice, parcourût les rues, et fût chargé de maintenir le bon ordre. La reine y consentit avec répugnance. Grâce à cette précaution, la ville fut tranquille, et les hommes d'armes s'y comportèrent assez régulièrement; ceux de la campagne, qui n'étaient point payés, faisaient mille ravages.

Bientôt la reine, n'ayant plus d'argent et ne pouvant rien entreprendre, se vit contrainte d'appeler les plus riches bourgeois, pour les prier de lui faire quelques prêts afin de payer la solde des gens d'armes: elle n'en eut que des paroles; chacun s'excusa; quelques uns demandèrent même à quoi servaient tous ces armemens, lors-

qu'on n'était pas en guerre. La reine ne laissa point voir combien ces réponses lui déplaisaient, mais dès lors elle prit en haine la ville de Paris, et songea à emmener le roi[1].

Cependant la situation dangereuse où se trouvait alors le duc de Bourgogne, et ce qu'on rapportait de l'état de ses affaires en Flandre, donnait courage à la reine et aux princes. La guerre avec les Liégeois était devenue de plus en plus terrible. Le sire de Jumont, qui déjà s'était montré si cruel dans les guerres de Flandre, avait parcouru leur pays avec les hommes d'armes du Hainaut, et s'était conduit plutôt en bête féroce qu'en noble chevalier. Vieillards, femmes, enfans, malades, il n'avait rien épargné, jusqu'à mettre le feu à des églises pour brûler tous les pauvres habitans qui y avaient cherché refuge. Il consuma ainsi dans les flammes toute la ville de Florennes. Il emporta aussi d'assaut la ville de Fossey. Elle était riche et pouvait se racheter chèrement. Il ne voulut pas même que ses gens d'armes profitassent du pillage, de peur qu'ensuite leur ardeur fût moindre, et il livra tout au feu[2].

[1] Le Religieux de Saint-Denis. — Juvénal. — Monstrelet. — Registres du Parlement. — [2] Le Religieux de Saint-Denis.

Ces ravages n'ébranlaient point la constance des Liégeois. Au nombre de plus de quarante mille, ils entouraient Maëstricht, et se croyaient sur le point de s'emparer de la ville et de prendre leur évêque et seigneur, Jean de Bavière, qui bientôt ne pourrait plus se défendre. En même temps ils faisaient dans le Hainaut des courses aussi cruelles que celles dont leur pays était abîmé.

Les choses en étaient là quand le duc de Bourgogne arriva de France. Ses forces n'étaient point réunies. Il avait mandé ses hommes d'armes de Bourgogne et de Flandre, pris à sa solde un corps d'Écossais sous les ordres du comte de Mar, et réclamé un secours de son beau-frère le comte de Savoie; mais tous ces renforts n'étaient pas arrivés. Les Liégeois au contraire étaient nombreux. Leur camp devant Maëstricht semblait une grande ville, bien fortifiée et abondamment approvisionnée. Le Duc, qui était homme de sage conseil, bien qu'il sût assez mal s'expliquer et discourir, vit qu'il importait d'agir prudemment; il commença par négocier.

Les propositions pacifiques qu'on fit aux Liégeois furent mal accueillies. Le sire de Perweis, qu'ils avaient choisi pour leur mainbourg ou

principal magistrat, en même temps qu'ils avaient élu son fils pour évêque, commandait leur armée; mais il était loin de gouverner à sa volonté tous ces hommes des communes qui s'entendaient mal à la guerre, ne savaient pas ce qui était dangereux ou difficile, ignoraient les conséquences des choses et s'abandonnaient à leur passion. La réponse qu'il fit en leur nom fut dure et hautaine. Il demanda, pour première condition, que Jean de Bavière vînt publiquement renoncer à toutes ses prétentions en faveur du nouvel évêque : « Autrement, dit-il aux envoyés, « vous pouvez vous en retourner, car tout ce que « nous sommes de gens ici nous avons résolu la « mort de Jean de Bavière, et tôt ou tard il tom- « bera entre nos mains. »

Le duc de Bourgogne et le comte de Hainaut n'avaient donc plus qu'à se hâter de secourir leur frère assiégé. Bien que leurs armées ne fussent pas encore réunies, que leurs préparatifs ne fussent pas achevés, ils se résolurent à entrer au pays de Liége.

Comme le duc de Bourgogne commençait à mettre son armée en campagne, arrivèrent auprès de lui Guichard Dauphin, d'Auvergne, le sire de Tignonville, et maître Guillaume Bourat-

tier, secrétaire du roi. Ils étaient envoyés pour lui apporter les ordres du conseil de France. On lui enjoignait de se désister de toute entreprise contre les Liégeois, afin que le roi, en son conseil, pût prononcer entre eux et leur évêque. De plus, il lui était commandé de comparaître en personne pour avoir à répondre aux accusations portées contre lui par la duchesse d'Orléans [1].

Le Duc répondit qu'il avait le plus grand respect pour les ordres du roi, mais que son beau-frère lui ayant demandé de le secourir contre ses communes révoltées qui l'assiégeaient, il n'avait pu se dispenser de s'armer en sa faveur; que le temps pressait et ne comportait aucun délai; que c'était un mauvais exemple à punir, afin qu'il ne fût pas imité par toutes les communes contre leurs seigneurs; qu'il était maintenant trop avancé, et que le roi ne voulait pas le déshonorer; que d'ailleurs le roi et son grand conseil n'avaient nulle autorité ni jugement sur les deux parties, puisqu'elles n'étaient pas du royaume de France. Quant au second point, il dit que lorsque son voyage au pays de Liége serait terminé, il

[1] Le Religieux de Saint-Denis. — Monstrelet. — Fenin. — Saint-Remy.

irait trouver le roi, et ferait tout ce qui convient à un fidèle sujet et à un bon parent. Puis, s'adressant à messire Guichard Dauphin : « Vous avez « fait, dit-il, votre charge d'ambassadeur; maintenant conseillez-moi, comme mon parent et « mon ami, et aidez-moi à soutenir mon honneur. » Messire Guichard lui dit qu'en effet il ne pouvait honorablement retourner sans avoir vu de près les ennemis; et que, quant à lui, il était prêt à vivre ou à mourir avec lui en combattant les Liégeois rebelles. Messire Guichard s'était douté comment la chose se passerait, et avait, sans rien dire, apporté son armure et tout son harnais de guerre dans les paniers de bagage[1]. Les autres chevaliers en eurent de l'armoirie du duc de Bourgogne, et le suivirent à la guerre, ainsi que messire Guichard.

Les Bourguignons s'avancèrent par cette voie romaine qui traverse le pays de Liége, et qu'on nomme la chaussée Brunehaut. Cependant le Duc essayait toujours d'en venir à un accommodement; son armée, toute choisie qu'elle était, semblait bien peu nombreuse en comparaison des forces de l'ennemi. Il envoya au sire de Perweis

[1] Saint-Remy.

un chevalier nommé le damoisel de Montjoye, que le duc de Brabant, son beau-frère, avait aussi chargé de voir si en effet il n'y aurait pas moyen de traiter. Il eut ordre de remontrer au sire de Perweis combien il était indigne d'un chevalier, d'un homme de noble sang, de se mettre ainsi à la tête des communes révoltées, et aussi à quelle ruine sanglante il allait exposer son pays[1].

Le sire de Perweis n'était pas le maître dans son camp; il eût été volontiers d'avis de conclure une trêve de huit jours pour parlementer; mais il ne put faire agréer ce conseil aux gens des communes. Ils étaient d'autant plus animés que le damoisel de Montjoye, agissant par trahison, leur avait tenu, disait-on, des discours propres à les exciter. « J'ai été élevé parmi vous, leur « avait-il dit; ma femme est cousine de votre « évêque; je m'intéresse à votre cause. Le mo- « ment presse. Le duc de Bourgogne attend de « toutes parts des renforts. Les chevaliers de Sa- « voie, sous la conduite d'Aimé de Viry, ne sont « plus qu'à quelques marches d'ici. Les Lorrains « vont arriver. Mon maître, le duc de Brabant, « va envoyer ses hommes, ainsi que le comte de

[1] Le Religieux de Saint-Denis.

« Saint-Pol. Marchez donc sans délai à l'ennemi « avant qu'il ait réuni toutes ses forces. »

Les voyant ainsi animés par le langage du damoisel de Montjoye, et comprenant aussi ce qu'un tel conseil pouvait avoir de sage, le sire de Perweis commença par ramener presque tout son monde à Liége, qui n'est pas fort loin de Maëstricht; puis il fit publier par tout le pays que, le 22 septembre au matin, tous ceux qui voudraient marcher avec lui contre l'ennemi s'assemblassent en armes au son de la cloche. Il s'en trouva au moins quarante mille. Pour lors le sire de Perweis leur dit : « Mes amis, je vous ai « souvent remontré que livrer bataille à nos en- « nemis c'était s'exposer à un grand danger. Ce « sont tous nobles hommes accoutumés et éprou- « vés à la guerre, en bon ordre, et conduits par « une seule volonté. Je crois qu'il eût mieux valu « demeurer dans nos villes et forteresses, les lais- « ser courir la campagne, prendre nos moments « et nos avantages, et les détruire peu à peu. Mais « je vois que mes remontrances ne vous sont pas « agréables. Vous vous fiez à votre nombre et à « votre ardeur. Je vais donc vous mener en ba- « taille contre les ennemis; je vous en conjure, « soyez unis, n'ayez qu'une volonté et soyez ré-

« solus à mourir tous ensemble pour défendre « votre pays contre l'ennemi. »

De là les Liégeois se rendirent à Tongres, qui n'est qu'à cinq lieues de Liége. Le duc de Bourgogne était campé tout auprès; quand il sut que l'ennemi venait à lui, il n'en parut ni effrayé ni affligé; après avoir tenu conseil avec son beau-frère, le comte de Hainaut et les principaux chevaliers, il marcha aux ennemis. Bientôt on les découvrit disposés en belle ordonnance près du village d'Orthée en Hesbaie; le sire Henri de Salm portait la bannière de saint Lambert de Liége, et tous les métiers avaient aussi levé leurs bannières. Ils avaient avec eux quelques centaines d'archers anglais, peu de cavalerie, mais beaucoup de canons et une grande suite de voitures et de bagages. Ils commencèrent par tirer leurs canons, firent un mouvement pour s'appuyer à la ville de Tongres, mais n'avancèrent point sur l'armée ennemie. Alors le Duc se résolut à les attaquer, pensant que ceux qui cherchent la bataille ont meilleur courage que ceux qui l'attendent. En même temps, de l'avis de ses plus habiles chevaliers, il ordonna que quatre cents hommes d'armes à cheval et mille hommes de pied se porteraient sur le flanc et en arrière des Liégeois, pour

qu'ils fussent attaqués de deux côtés et séparés de ceux des leurs qui étaient à Tongres.

Les dispositions ainsi prises, le Duc se confessa et fit confesser tous ceux de sa maison; puis, parlant à toute cette brave et illustre chevalerie de Bourgogne, d'Artois, de Picardie, de Flandre, qu'il avait amenée avec lui, il les exhorta à marcher avec vigueur et hardiesse contre ces gens des communes de Liége, rebelles à leur seigneur et à leur évêque, infidèles à leurs sermens, enclins de tout temps aux choses nouvelles, qui avaient commis tant d'horribles cruautés, arraché les yeux, mutilé les membres des prisonniers; qui avaient violé le respect dû à la religion, en profanant les églises, brisant les vases sacrés, répandant à terre les saintes huiles. « Ne craignez « rien, dit-il, de cette sotte et rude multitude qui « met toute sa confiance dans son grand nombre; « ce sont gens qui ne sont propres qu'à la manu- « facture et à la marchandise. Voici l'occasion de « remporter une victoire et de gagner une gloire « éternelle [1]. »

Après qu'il eut ainsi exhorté ses chevaliers à bien faire et à mettre leur espérance en Dieu, on

[1] Le Religieux de Saint-Denis.

voulut lui persuader de ne se point risquer dans une si rude bataille; il tint ce conseil à injure. « Dieu m'en garde, dit-il; je ne suis pas homme « à laisser dans le danger ceux que j'amène avec « moi. Je ne veux point avoir la gloire d'une en- « treprise où je me tiendrais à l'écart. J'aime en- « core mieux être loué de vous avoir montré « l'exemple que de vous avoir habilement com- « mandés. C'est à moi de vous conduire, à vous « de me suivre. » Aussitôt il proféra son cri de « Notre-Dame au duc de Bourgogne! » et se mit en marche. Sa bannière était portée par un vaillant chevalier bourguignon, le sire de Courtiamble, qui tomba sur les genoux en montant à cheval; ce fut pour quelques uns une sorte de mauvais présage; il fut bientôt relevé par les gardes de la bannière.

Dès que les Liégeois virent les quatre cents cavaliers et les mille gens de pied se séparer du corps de bataille, ils crurent que c'était un commencement de déroute, et se mirent à crier : « Ils s'enfuient! ils s'enfuient! » Mais le seigneur de Perweis, qui savait la guerre, s'efforçait de calmer leurs cris : « Mes très-chers amis, disait- « il, cette compagnie à cheval, qui est là devant « vous, ne s'enfuit pas, comme vous croyez.

« Quand ce gros corps de bataille qui reste là « sera venu vous assaillir et vous combattre, « alors les gens à cheval arriveront en belle or- « donnance vous prendre par le travers pour « s'efforcer de vous séparer. Ainsi, mes très- « chers amis, nous voilà à la bataille que je vous « ai toujours déconseillée et que vous avez désirée « de tout votre cœur. Vous vous êtes tenus pour « assurés de la victoire, bien que vous n'ayez « pas l'usage de la guerre comme vos adver- « saires; mettez donc votre espoir en Dieu, et « combattez vaillamment pour défendre votre « pays. »

Il voulut alors réunir ce qu'il y avait de gens à cheval, et aller s'opposer à la troupe qui marchait pour les surprendre. Tous ces hommes des communes, le voyant monter à cheval et s'éloigner, crièrent à la trahison, et l'accablèrent de mille injures. Il céda, et supportant patiemment leur rudesse et leur sottise, il fit toutes ses dispositions pour résister à l'attaque; il forma de chaque côté un rempart avec des charrettes et le bagage, plaçant les chevaux en arrière, et rangea son armée en un triangle dont la pointe était en face de l'ennemi qui s'avançait contre eux. Ils poussèrent leur cri de « Saint Lambert au sei-

gneur de Perweis! » et bientôt la bataille commença [1].

Il faut la laisser raconter au duc de Bourgogne lui-même, qui, le surlendemain, en écrivit le récit à son frère le duc de Brabant.

« Très-cher et très-aimé frère, j'ai reçu les lettres que vous m'avez envoyées par le porteur de celle-ci, faisant mention que vous avez entendu que par la grâce de Notre-Seigneur j'avais combattu les Liégeois, et que si je vous eusse signifié le jour de la bataille, vous y eussiez volontiers été. Si veuillez savoir, très-cher et très-aimé frère, que ci-après vous verrez la manière et comment la chose se passa, et par-là vous pourrez connaître que je n'eusse pu, à temps convenable, vous signifier la journée. Il est vrai que mon beau-frère de Hainaut et moi, entrâmes au pays de Liége en grande et bonne compagnie de chevaliers et d'écuyers, jeudi dernier, et sommes venus par deux chemins, tenant les champs, jusqu'à une lieue d'une ville appelée Tongres en Hesbaie, où nous arrivâmes samedi passé au soir: là, nous eûmes nouvelle que ce jour et cette nuit

[1] Le Religieux de Saint-Denis. — Monstrelet. — Fenin. — Saint-Remy.

31898

le sire de Perweis, et tous les Liégeois étant en sa compagnie, s'étaient partis du siége qu'ils tenaient devant la ville de Maëstricht, pour venir au-devant de nous. Pour cette cause, ledit beau-frère de Hainaut et moi envoyâmes le dimanche matin aucuns de nos coureurs sur le pays pour en savoir la vérité, lesquels nous rapportèrent pour certain qu'ils avaient vu les Liégeois en bataille et en très-grand nombre qui s'en venaient vers nous. Nous nous mîmes en rangs et en bonne ordonnance, et joignîmes nos gens ensemble pour aller à l'encontre et au-devant desdits Liégeois. Quand nous eûmes chevauché environ demi-lieue, nous les vîmes tout à plein au-dessus et assez près de la ville de Tongres, et eux nous. Pour lors, ledit beau-frère et moi, ensemble nos gens, mîmes pied à terre en une place un peu avantageuse, croyant que là ils dussent nous venir combattre; puis nous plaçâmes tous nos gens en une bataille pour mieux soutenir le faix et la charge que les Liégeois étaient bien taillés à nous donner, et nous ordonnâmes deux ailes de gens d'armes et de gens de trait. Assez tôt ils s'approchèrent de nous environ à trois traits d'arc, et se portèrent sur la droite vers ladite ville de Tongres, afin que ceux de

cette ville, qui étaient bien dix mille, se pussent joindre à eux. Là, ils s'arrêtèrent en très-belle ordonnance, et firent incontinent jeter plusieurs canons. Quand nous eûmes un peu attendu, et que nous vîmes qu'ils ne se partaient point, ledit beau-frère et moi, par l'avis des bons chevaliers et capitaines de notre compagnie, nous délibérâmes que nous irions tout bellement et tranquillement les combattre en leur place, et qu'il y aurait, pour rompre leur bataille et les désordonner, quatre cents hommes d'armes à cheval et mille gros valets pour frapper par derrière quand nous marcherions sur eux. Pour les conduire, nous ordonnâmes le sire de Croy, le sire de Helly, le sire de Rasse, vos chambellans et les miens, Enguerrand de Bournonville et Robin Leroux, mes écuyers d'écurie; et ainsi le firent. De la sorte, à une heure après midi, nous marchâmes au nom de Dieu et de Notre-Dame pour aller à eux en très-belle ordonnance; nous les abordâmes et combattîmes tellement, que, par la grâce et l'aide de Notre-Seigneur, la journée fut pour nous. En vérité, très-cher et très-aimé frère, ceux qui en ont eu connaissance disent qu'ils ne virent oncques gens combattre si bien et durer tant que ceux-là ont fait; car la bataille

dura près d'une heure et demie, et il y eut bien une demi-heure où l'on ne savait pas qui avait le meilleur. Y ont été occis le sire de Perweis, l'intrus de Liége son fils, et bien de vingt-quatre à vingt-six mille Liégeois, comme on peut le savoir par l'estimation de ceux qui ont vu les noms. Ils étaient tous, ou la plus grande partie, armés, et avaient en leur compagnie cinq cents hommes à cheval et cinq cents archers d'Angleterre. Il avint sur la fin de la bataille que ceux de Tongres sortirent en armes pour secourir les Liégeois, et vinrent jusqu'à la distance de trois traits d'arc; mais quand ils aperçurent comment la chose allait, ils tournèrent en fuite; et tantôt furent chassés par ceux de cheval de notre côté, et il y en eut moult de morts. Toutefois, à ladite bataille, nous avons bien perdu de soixante à quatre-vingts chevaliers et écuyers, dont j'ai très-grand déplaisir, car ils n'étaient pas des pires; Dieu leur pardonne! Quant au nombre des Liégeois qui pouvaient être en cette assemblée, j'ai su, très-cher et très-aimé frère, par aucuns des prisonniers faits à la bataille, qu'ils partirent du siége, samedi au matin, quarante mille, qu'ils s'en allèrent en la ville de Liége. Là, ils laissèrent environ huit mille des leurs qui semblèrent

au sire de Perweis être non suffisans, et le dimanche, jour de la bataille, ils partirent de ladite ville de Liége environ trente-deux mille ou davantage pour venir à nous. En outre, très-cher et très-aimé frère, il vous plaira savoir qu'hier mon beau-frère de Liége vint en très-belle compagnie par-devers mon beau-frère de Hollande et moi, et aujourd'hui les cités de Liége, Huy, Tongres, Dinant et les autres bonnes villes du pays, sont venues par-devers nous rendre obéissance, suppliant que mon beau-frère de Liége voulût avoir pitié d'eux et les recevoir à merci; ce qu'il a fait à la demande de son frère de Hollande et de moi, pourvu que tous les coupables, dont il y a encore plusieurs, soient rendus et baillés aux mains de mon beau-frère de Liége; le tout sous l'ordonnance de mon beau-frère de Hollande et de moi; chaque ville baillera la sûreté que nous voudrons, pour garant qu'elle obéira à notre ordonnance. Très-cher et très-aimé frère, que le Saint-Esprit vous ait en sa sainte garde. Écrit de Montost, au camp devant Tongres, le 25 septembre 1408.

« Votre frère le duc de Bourgogne, comte de Flandre, d'Artois et de Bourgogne. »

Le duc de Bourgogne, dans cette lettre, parla

de lui avec trop de modestie, car il acquit ce jour-là une grande gloire parmi tous les chevaliers et hommes d'armes. Le fort de la bataille porta au lieu où il se trouvait; les Liégeois se dirigeaient sur sa bannière, et c'est là que se passa le plus grand carnage. Il fut pendant plus d'une demi-heure parmi la mêlée, au milieu des traits et des dards dont il fut atteint mainte fois, mais non blessé. Il vit tomber près de lui plusieurs de ses chevaliers, Florimond de Brimeu, Jean de la Tremoille; rien ne put ébranler son courage ni sa constance; monté sur un petit cheval, car il était faible de corps et n'avait pas grande mine, il courait des uns aux autres, encourageant tout le monde et payant de sa personne. Ce fut là qu'il gagna son surnom de Jean-sans-Peur.

Ce récit ne donne pas non plus une idée assez vive de l'horrible carnage qui fut fait des Liégeois révoltés. Le Duc défendit qu'il leur fût accordé aucun quartier, ni que personne fût reçu à rançon. Le lendemain, lorsque l'évêque de Liége arriva de Maëstricht, on lui présenta au bout d'une pique la tête du seigneur de Perweis; il avait été trouvé sur le champ de bataille, tenant encore par la main son fils mort avec lui; au lieu où avait été le plus fort du combat, sous la ban-

nière de Bourgogne, gisait aussi un autre de ses fils[1].

La merci que le duc de Bourgogne avait obtenue de son beau-frère Jean, évêque de Liége, pour ses sujets révoltés, ne répondit pas sans doute à leurs espérances. Le mardi, il fit son entrée dans la ville, et alla d'abord à sa cathédrale pour rendre grâce à Dieu et la consacrer derechef. Puis il passa quelques momens à son palais, où le peuple vint encore humblement implorer sa miséricorde, qu'il leur promit de nouveau. Il retourna ensuite au camp de ses frères qui étaient auprès de Liége. Dès le lendemain, le sire de Jumont vint dans la ville et emmena de la prison, où déjà ils avaient été mis, plusieurs des principaux coupables ou présumés tels. Ils furent conduits devant les deux ducs et l'évêque; sans tarder, le bourreau fut appelé, et trancha la tête au damoisel de Rochefort, à un autre chevalier Jean de Seraing, et à quinze bourgeois de Liége. D'autres furent jetés dans la Meuse; on fit même périr ainsi des femmes et des gens d'église.

Le lendemain, les princes allèrent camper au-

[1] Monstrelet. — Le Religieux de Saint-Denis. — Fenin. — Saint Remy.

près de la ville d'Huy, et il y eut encore dix-neuf têtes coupées, comme aussi plusieurs noyades. Ce fut alors que l'évêque de Liége reçut le surnom de Jean-sans-Pitié, qu'il garda toujours depuis. Après plusieurs autres exécutions semblables, après avoir ordonné la destruction des murailles de Dinant, Huy et de quelques autres villes du pays, les deux princes et l'évêque convinrent de se trouver à Tournai, et là de régler de concert toutes les affaires du pays de Liége. Les gens de Tournai, l'ayant appris, supplièrent qu'on choisît une autre ville, craignant, disaient-ils, de manquer de vivres pour un si grand rassemblement. Ce fut donc à Lille que le lieu des conférences fut indiqué. Les gens d'armes furent congédiés, et après divers conseils et pourparlers, les deux ducs rendirent le 24 octobre, publiquement, en présence des deux cents otages qu'ils avaient emmenés du pays de Liége, et des députés envoyés par les communautés, une sentence solennelle.

Elle portait : que les ducs de Bourgogne et le comte de Hainaut et de Hollande voulaient que l'ordonnance ci-après fût en tout ferme et accomplie sans faute ni contradiction quant à présent, se réservant de déclarer le surplus de

leur volonté et de faire connaître leur détermination entière toutes et quantes fois il leur plairait. Les articles de cette ordonnance étaient :

1°. Que les habitans de la cité de Liége et des villes et pays de l'évêché, de la comté de Looz, du pays de Hesbaie, de Saint-Tron, de la terre de Bouillon, rapporteraient toutes lettres, chartres et titres de franchise, privilége et liberté qui leur avaient été accordés en aucun temps : qu'en les remettant, les députés jureraient, sur leur âme et l'âme de ceux qui les envoient, qu'ils ne retenaient frauduleusement par-devers eux aucun titre de cette nature; que si par hasard ils en cachaient quelqu'un, il serait par cela même annulé.

2°. Qu'après la visite, examen et règlement desdits priviléges, il n'en pourrait être accordé aucun autre nouveau par l'évêque, sans le consentement des deux ducs ou de leurs successeurs.

3°. Que dorénavant il ne serait élu aucun officier, du nom de maîtres, jurés, gouverneurs, docteurs des arts et métiers, et que tous autres offices créés et constitués par les communautés demeureraient supprimés.

4°. Que dans lesdites villes et pays, des baillis,

prevôts, maires et autres officiers semblables seraient institués par l'évêque ou le seigneur de Looz.

5°. Que les échevins seraient renouvelés tous les ans, dans les villes d'échevinage; que l'on ne nommerait point échevins ensemble les proches parens et alliés, et qu'avant d'entrer en charge ils jureraient d'observer les ordonnances desdits ducs; que ces échevins seraient nommés par l'évêque ou les seigneurs, pour juger les causes ressortant à l'échevinage, et administrer les biens des villes, et que chaque année ils rendraient compte à l'évêque ou aux seigneurs de ladite administration.

6°. Que toutes confréries et maîtrises cesseraient et seraient mises à néant, que les bannières desdites maîtrises et confréries seraient remises aux mains de l'évêque ou des seigneurs.

7°. Que pour être bourgeois d'une ville, il faudrait réellement y avoir fait résidence, et qu'aucun bourgeois ne pourrait se prévaloir, pour sa personne ni pour ses biens, des priviléges de bourgeoisie, quand son domaine ou héritage serait situé dans une seigneurie.

8° Que toute assemblée ou conseil seraient dorénavant interdits aux habitans des villes, comme

aussi toute réunion d'une ville avec une autre, à moins de permission expresse de l'évêque.

9°. Que l'évêque et les seigneurs ne pourraient jamais porter les armes contre le roi de France, contre les deux ducs ou leurs successeurs, ni contre le comte de Namur, à moins que l'empereur leur suzerain ne vînt en personne faire la guerre, ou bien que le roi de France et les susdits seigneurs n'envahissent le pays.

10°. Qu'en souvenir de leur victoire, et en signe de la conquête du pays, le passage de la Meuse et la traversée dans le pays et par des villes ouvertes et fermées, serait toujours libre aux deux ducs, avec leurs gens d'armes ou autres, à la condition de payer leurs vivres et dépenses au prix coûtant.

11°. Que les monnaies des deux ducs auraient cours dans le pays de Liége.

12°. Qu'une chapelle serait fondée et bâtie par les deux ducs au lieu où ils avaient obtenu leur victoire, qu'il y sera établi deux chapelains et deux clercs, à leur collation, mais que l'entretien de la chapelle et les gages des chapelains seraient à l'avenir payés par l'évêque de Liége.

13°. Que le 23 septembre de chaque année il serait célébré à Saint-Lambert et dans toutes les

églises et couvens du pays une messe solennelle à la sainte Vierge Marie, pour le repos des âmes de ceux qui avaient péri en cette bataille, et pour rappeler que, par suite de cette victoire, les gens d'église avaient été remis paisiblement en leur place.

14°. Que l'évêque de Liége mettrait gouverneur et garnison dans les châteaux d'Huy, Bouillon et Stokhem, sans que les gens du pays pussent y mettre nul empêchement.

15°. Que dans le cas où aucuns s'efforceraient, par voies de fait ou machination, de s'opposer aux collations de bénéfices ou d'offices qu'ont accoutumé de faire les évêques de Liége, la ville et le pays seraient tenus de prêter secours pour que l'instruction fût faite.

16°. Que les Liégeois commettraient des personnes à ce habiles, pour s'enquérir et savoir quels étaient les mauvais et pervers conspirateurs, encore vivans et fugitifs, qui s'étaient sauvés aux pays voisins, et chez quels seigneurs ils s'étaient retirés, afin que lesdits seigneurs fussent requis de livrer ces conspirateurs à la justice de l'évêque, ou au moins de les chasser de chez eux. En outre, qu'il serait crié et publié que personne n'eût à recueillir ces conspirateurs et émouveurs

du peuple, mais, au contraire, fût tenu à les prendre et amener à la plus prochaine justice, sous peine d'être puni de semblable peine que pourraient l'être lesdits conspirateurs; annonçant de plus que si, cherchant à les saisir, on les mettait à mort, on ne serait pour cela nullement recherché.

17°. Que, comme lesdits ducs avaient fait grandes dépenses, frais et avances, pour subjuguer et soumettre à leur obéissance le pays de Liége, et qu'ils avaient éprouvé dans leurs propres états des pertes à l'occasion de cette soumission, il serait imposé, recueilli et levé, le plus tôt que faire se pourrait, sur les habitans de ce pays, une aide de deux cent vingt mille écus d'or, mise d'après la richesse et faculté de chaque habitant.

18°. Que si parmi les otages emmenés pour garantie de l'exécution des ordonnances quelques uns venaient à mourir, ils seraient aussitôt remplacés par d'autres.

19°. Que toutes les fois que lesdites ordonnances ne seraient pas observées et auraient été violées, l'évêque et les seigneurs seraient tenus à payer deux cent mille écus d'or, savoir, cinquante mille à l'empereur, cinquante mille au

roi de France, et cinquante mille à chacun des ducs; sauf à eux à lever ladite somme sur les Liégeois.

20°. Que les habitans consentiraient, en cas de violation des ordonnances, à être mis en interdit par leur évêque ou par l'archevêque de Cologne; et par le pape, lorsque la sainte Église de Dieu en aurait un seul, vrai et non douteux; cet interdit devant durer jusqu'à ce que la somme de deux cent mille écus fût payée.

21°. Que si quelques villes ou particuliers contrevenaient aux ordonnances, et que cette violation fût dénoncée par l'un des ducs à l'évêque, il serait tenu de faire cesser toute résistance dans le délai d'un mois, sous peine d'encourir l'amende et l'interdit ci-dessus mentionnés.

22°. Que dorénavant les sentences et ordonnances desdits ducs, concernant le pays de Liége, seraient mises par écrit, scellées de leurs sceaux, et envoyées par lettre, une copie au seigneur, évêque de Liége, et une copie à chacune des villes; et que ledit évêque et lesdites villes bailleraient lettres auxdits ducs, comme quoi ils ont reçu agréablement lesdites ordonnances, les approuvent et promettent de les observer.

23°. Plusieurs ecclésiastiques et personnes,

nobles ou non nobles, ayant donné requête et supplication au sujet des dommages qu'ils disaient avoir éprouvés par les rébellions advenues audit pays, comme les seigneurs ducs n'avaient pu encore examiner ces plaintes, ils se réservaient de prononcer le plus tôt qu'ils pourraient.

Telles furent les conditions que le Duc prescrivit aux Liégeois, se hâtant de terminer cette grande affaire pour retourner en France, où le rappelaient des intérêts plus pressans encore.

JEAN-SANS-PEUR.

LIVRE SECOND.

SOMMAIRE.

Le roi emmené à Tours. — Mort de la duchesse d'Orléans. — Traité de Chartres. — Guerre du sire de Viry contre le duc de Bourbon. — Les combats en champ clos interdits. — Mariage du duc de Brabant. — Supplice du sire de Montaigu. — Réforme dans les finances. — Traité entre le Duc et la reine. — Assemblée pour la réformation de l'état. — Alliance des princes contre le Duc. — Lettres des princes au roi. — Les princes s'approchent de Paris. — Remontrances de l'Université. — Traité de Bicêtre. — Nouvelle prise d'armes. — Lettres des princes d'Orléans. — Les ducs de Bourgogne et d'Orléans se défient. — Tentatives pour prévenir la guerre. — Factions des bouchers. — Ravages des Armagnacs. — Domination absolue des Bourguignons. — Les armées en présence. — Siége de Paris. — Haines du peuple contre les Armagnacs. — Attaque de Saint-Cloud. — Le roi donne tout pouvoir au Duc. — Prise du château d'Étampes. — Rigueurs exercées contre les Armagnacs. — Les Armagnacs traitent avec les Anglais.

JEAN-SANS-PEUR.

1404—1419.

ès que la nouvelle de la victoire du duc de Bourgogne fut parvenue à Paris, elle jeta dans un grand trouble la reine, les princes et les seigneurs, qui venaient de se montrer si ardens contre lui. Ils s'étaient flattés qu'il n'était plus à craindre, et voici qu'il al-

lait revenir plus puissant et plus orgueilleux que jamais. Les rois de Sicile et de Navarre, le duc de Berri et le duc de Bourbon tinrent de grands conseils avec la reine. On ne savait que résoudre; on voulut d'abord faire garder les passages des rivières et même les portes de la ville par des gens d'armes. Cependant les esprits s'échauffaient chaque jour davantage parmi le peuple et la bourgeoisie de Paris. Le duc de Bourgogne et sa victoire étaient hautement célébrés. On répandait le bruit que la reine voulait faire désarmer les Parisiens, et enlever encore une fois les chaînes des rues; on placardait des affiches menaçantes contre le prevôt des marchands. La reine se résolut à emmener le roi hors de cette ville séditieuse. Mais les secrets préparatifs qu'il fallait faire n'étaient pas achevés; elle avait aussi besoin d'argent. Elle fit donc venir à l'hôtel Saint-Paul un grand nombre des principaux bourgeois; là, prenant conseil de la nécessité, elle leur parla avec plus de douceur et de caresses qu'elle n'avait coutume. Elle se plaignit des faux bruits qu'on faisait courir. Elle leur dit que, loin de vouloir leur ôter leurs chaines, elle leur en achèterait deux fois davantage, s'il le fallait; qu'elle se plaisait à les voir armés, et comptait sur leurs

efforts pour maintenir la paix publique et servir le roi qui les aimait tant; elle espérait que toutes les villes du royaume, qui d'ordinaire règlent leur conduite sur Paris, n'en recevraient que de bons exemples.

Le chancelier, qui était présent, leur adressa ensuite la parole avec plus de fermeté; il leur dit que si la reine avait jugé à propos de mander des hommes d'armes, c'est qu'apparemment la chose avait semblé nécessaire. Quant aux discordes des princes, les bourgeois n'avaient point à s'en occuper, et devaient s'en reposer sur la sagesse du roi [1].

Ces discours produisirent peu d'effet; ils n'étaient point sincères, et la reine ne songeait qu'à faire partir le roi, tout malade qu'il était; elle craignait à chaque instant de voir arriver le duc de Bourgogne. Enfin, le 3 novembre, le roi passa la rivière aux Célestins, sous la garde de Montaigu, grand-maître de sa maison; sur l'autre rive, à l'abbaye Saint-Victor, on trouva quinze cents hommes d'armes sous la conduite du duc de Bourbon. Dans cet appareil, on prit la route de Tours. Deux jours après, la reine partit avec

[1] Le Religieux de Saint-Denis. — Monstrelet. — Juvénal.

le Dauphin, le duc de Berri, les rois de Navarre et de Sicile, et toute la cour. Le duc de Bretagne et ses hommes d'armes veillaient à la sûreté de leur voyage [1]. Ils allèrent à Gien, où ils s'embarquèrent sur la Loire pour se rendre aussi à Tours.

Cette fuite redoubla les désordres. Les hommes d'armes pillaient de toutes parts et ne respectaient rien; il n'y avait pas jusqu'aux prélats et gens d'église qui ne fussent obligés de voyager avec des escortes armées [2]. Paris tendit ses chaînes et envoya avertir le duc de Bourgogne. Il était pour lors à Lille. Cet enlèvement du roi lui donna fort à penser, et dérangea ses mesures. Il se consulta avec son frère le duc de Brabant et le comte de Hainaut, son beau-frère, rappela ses hommes d'armes bourguignons qui étaient déjà en route pour retourner chez eux, et marcha sur Paris. Il y fit son entrée le 28 novembre, au milieu des acclamations du commun peuple qui criait, « Noël! » comme à l'entrée du roi. En vain quelques fidèles serviteurs représentaient à cette populace qu'elle pouvait bien, s'il lui plaisait,

[1] Histoire de Bretagne.

[2] Juvénal.

faire grand accueil au Duc, mais non pas le recevoir avec les honneurs dus au roi seul. On n'écoutait rien; on voyait toujours dans le duc de Bourgogne celui qui devait abolir les aides, la gabelle et tous les impôts qui grevaient le pauvre peuple [1].

Le Duc, n'ayant pas le roi entre ses mains, jugea qu'il était à propos de négocier. Il envoya aussitôt à Tours son beau-frère le comte de Hainaut avec une suite nombreuse de gens non armés; il était accompagné des sires de Saint-George, de la Vieuville, avec le seigneur d'Ollehain, son avocat.

Le traité fut rendu plus facile par la mort de madame Valentine, duchesse d'Orléans. Elle était retournée à Blois lorsqu'elle avait vu que la victoire du duc de Bourgogne lui ravissait encore une fois la juste vengeance qu'elle ne cessait de réclamer. Elle mourut consumée d'amertume et de chagrin. Sa vie n'avait pas été heureuse; sa beauté, sa grâce, le charme de son esprit et de sa personne, n'avaient réussi qu'à exciter la jalousie de la reine et de la duchesse de Bourgogne. Les tendres soins qu'elle avait pris du roi avaient

[1] Monstrelet. — Gollut.

accrédité encore plus la réputation de magie et de sortilége qu'elle avait parmi le vulgaire. Elle avait aimé son mari, et il lui avait sans cesse et publiquement préféré d'autres femmes. Un horrible assassinat le lui avait enlevé, et toute justice lui était refusée; son bon droit et sa douleur étaient repoussés par la violence. Sauf la première indignation que le crime avait produite, elle ne trouvait partout que des cœurs intéressés, des sentimens froids, ou une opinion malveillante. Dans les derniers temps de sa vie, elle avait pris pour devise : « Rien ne m'est plus, « plus ne m'est rien. » C'était grande pitié que d'entendre, au moment de sa mort, ses plaintes et son désespoir. Elle mourut entourée de ses trois fils et de sa fille. Elle fit aussi venir près d'elle Jean, fils bâtard de son mari et de la dame de Canny. Elle aimait cet enfant à l'égal des siens, et le faisait élever avec le plus grand soin. Parfois, le voyant plein d'âme et d'ardeur, elle disait qu'il lui avait été dérobé, et qu'aucun de ses enfans à elle n'était si bien taillé à venger la mort de son père[1]. Cet enfant fut le comte de Dunois.

[1] Juvénal.

On tint divers conseils à Tours sur les propositions du duc de Bourgogne; on statua, pour premières conditions, qu'il ferait réparation publique au jeune duc d'Orléans, et s'abstiendrait, durant plusieurs années, de paraître devant le roi. Lorsque le comte de Hainaut revint à Paris pour apporter ce projet d'accommodement, le Duc se tint fort offensé, et n'en voulut pas entendre parler. Le sire de Montaigu était venu aussi pour faire valoir et expliquer la délibération du conseil du roi; le Duc refusa de l'admettre en sa présence, et lui imputa d'être le premier et le principal auteur des discordes entre les princes. Cependant, à la persuasion du comte de Hainaut, il finit par donner audience au grand-maître. D'abord il lui parla avec beaucoup de rudesse et d'emportement, lui reprocha d'avoir enlevé le roi sans égard pour sa maladie, le chargea de mille crimes, s'étendit avec colère sur son nouveau gouvernement de l'état, et alla jusqu'à le menacer de le faire mettre à mort. Le grand-maître écoutait toute cette violence d'un air si humble, s'excusait avec tant de soumission, que le Duc s'avisa d'en tirer parti; il se radoucit. « Je veux bien, dit-il, pour l'amour « de Dieu, par respect pour le roi, en considéra-

« tion de mon beau-frère ici présent, oublier « mes injures particulières et tous les mauvais « offices que vous m'avez rendus, mais c'est à « condition que vous ferez adopter par le roi, « la reine et les princes, le traité dont je vais « vous remettre copie; soyez médiateur de la « paix entre nous, à la bonne heure! aussi bien « sais-je qu'ils vous estiment tous, et se gou- « vernent par vos conseils [1]. »

Les menaces d'un homme tel que le duc Jean avaient donné quelque frayeur au grand-maître; depuis long-temps il s'affligeait de voir sa fortune et sa personne en butte à la haine de cette puissante maison de Bourgogne; déjà, pour sauver sa famille et une part de ses biens, il était convenu d'échanger avec le duc de Berri ses belles terres de Marcoussis et de Châteauneuf, pour l'inaccessible château de Nonette, dans les montagnes d'Auvergne; il se trouva trop heureux de cette occasion de faire sa paix, et ne manqua pas à la saisir. Il assura le Duc de tout son zèle, de tout son dévouement, et s'engagea, à genoux, par serment, de demeurer attaché invariablement à ses intérêts. L'accord fut ainsi conclu, et le Duc retint Montaigu à dîner avec lui.

[1] Le Religieux de Saint-Denis. — Monstrelet.

Il demeura donc chargé de toute cette affaire, et retourna à Tours avec le comte de Hainaut.

Il trouva peu d'obstacles à faire adopter son projet d'accommodement. La maison d'Orléans, dont le chef était maintenant un jeune prince de seize ans, n'avait plus beaucoup de partisans parmi les seigneurs, et même dans la famille royale. Tout fut réglé comme voulut le grand-maître, qui vint ensuite, avec les seigneurs bourguignons, rendre compte au duc de Bourgogne du succès de sa commission. Conformément à ce qui avait été convenu, ce prince quitta d'abord Paris pour faire preuve de soumission, et retourna à Lille le 1er février, où il commença à accommoder quelques différens qui s'étaient élevés entre son frère le duc de Brabant et son beau-frère le comte de Hainaut, au sujet d'une somme d'argent que la dernière duchesse de Brabant avait prêtée au comte.

Pendant ce temps-là, les troupes que le duc de Bourgogne avaient amenées à Paris et aux environs y commettaient leurs ravages accoutumés, et achevaient de ruiner ce qu'avaient laissé deux mois auparavant les gens de la reine et des princes. Les Parisiens, désolés de tant de maux, envoyèrent le prevôt des marchands et quelques

uns des principaux de la bourgeoisie en députation au roi, pour le supplier de rentrer dans sa bonne ville [1]. Le roi, qui se portait mieux depuis la fin de novembre, les vit arriver avec contentement, leur fit le meilleur accueil, leur demanda familièrement des nouvelles de la ville et même de quelques bourgeois qu'il connaissait; il prit plaisir à leur faire voir lui-même toutes ses pierreries, et ordonna qu'on les traitât à merveille.

Ils furent reçus d'autre sorte chez le duc de Bourbon : ce prince leur reprocha la satisfaction que beaucoup de gens de Paris avaient montrée de la mort du duc d'Orléans, et les royales acclamations dont on avait honoré le duc de Bourgogne, son meurtrier. Après avoir parlé du mauvais vouloir de leur ville et de son peu de fidélité, il finit par leur remettre un projet écrit des conditions que, selon lui, il fallait imposer aux Parisiens. Il voulait que les principaux bourgeois vinssent au-devant du roi, la corde au cou en criant merci, et se soumissent à toutes réparations pécuniaires qu'on voudrait exiger.

Ils allèrent confier leur chagrin au roi, qui leur témoigna encore plus de bonté, et leur pro-

[1] Le Religieux de Saint-Denis.

mit de retourner à Paris dès qu'il le pourrait.

Le Duc y revint le 25 février pour se rendre de là à Chartres, lieu fixé pour la conclusion du traité. Le roi et toute la cour y étaient déjà depuis le commencement de février. Le 2 de mars, le duc de Bourgogne se rendit avec six cents hommes d'armes à Gallardon, près de Chartres. Le comte de Penthièvre son gendre, le comte de Saint-Pol, le comte de Vaudemont et plusieurs autres grands seigneurs bourguignons l'accompagnaient. Le 6, son beau-frère le comte de Hainaut, d'après ce qui avait été réglé, vint à Chartres avec quatre cents lances et quatre cents archers, pour y demeurer chargé de la garde de la ville pendant l'entrevue. Le 9, le duc de Bourgogne s'avança jusqu'au faubourg avec ses hommes d'armes, mais pour entrer dans Chartres il n'en garda que cent : ainsi le portaient les conditions arrêtées. Il alla droit à la cathédrale, prit son logement au cloître des chanoines, puis entra dans l'église. Le roi, la reine, le duc de Guyenne et toute leur suite y étaient déjà ; on avait élevé un grand échafaud à l'entrée du chœur, afin que tout pût se passer aux yeux du peuple, sans que la foule troublât l'ordre de la cérémonie. Le roi était sur son trône devant l'image de Notre-Dame ;

il avait près de lui la reine et le Dauphin, les rois de Sicile et de Navarre, les ducs de Bourbon et de Berri, le cardinal de Bar, et tous les plus grands seigneurs du royaume. Le grand conseil, une députation du Parlement et de la chambre des comptes, le procureur général et les avocats du roi, le prevôt des marchands et les échevins, plusieurs bourgeois considérables, avaient été mandés pour cette grande occasion [1].

Le Duc s'avança et mit un genou en terre devant le trône, ainsi que son avocat le seigneur d'Ollehain. « Sire, dit l'avocat, voici « monseigneur le duc de Bourgogne, votre cou- « sin et serviteur, qui est venu par-devers vous « parce qu'on lui a dit que vous étiez indigné « contre lui, à cause du fait qu'il a commis et fait « faire sur la personne de monseigneur d'Or- « léans, votre frère, pour le bien de votre « royaume et de vous. Il est prêt à vous le prou- « ver et faire savoir, quand vous le voudrez ; « pourtant mondit seigneur vous prie, tant et « aussi humblement que possible, qu'il vous « plaise ne conserver dans le cœur ni colère ni

[1] Monstrelet. — Lettres de grâce et d'abolition. — Le Religieux de Saint-Denis. — Saint-Remy.

« indignation, lui rendre votre bonne grâce, et « le croire prêt à vous servir et obéir en toutes « choses, sauf le plaisir de Dieu. »

Le Duc ajouta : « Mon très-redouté et souve- « rain seigneur, ces paroles sont de moi, et je « vous supplie humblement de m'accorder la « grâce que je vous demande. »

Alors le duc de Berri s'approcha de la reine et lui parla à voix basse ; puis, ainsi que le Dauphin et les rois de Sicile et de Navarre, il mit un genou en terre devant le roi, en disant : « Sire, nous « vous prions d'accorder la requête de votre « cousin le duc de Bourgogne, et de lui par- « donner. »

Le roi s'adressa pour lors au duc de Bourgogne. « Mon cousin, dit-il, pour le bien de notre « royaume, pour l'amour de la reine et des autres « du sang royal, ici présens, et aussi pour la « loyauté et les bons services que nous espérons « toujours trouver en vous, nous vous accordons « votre demande, et vous remettons toutes « choses. »

Cela fait, le roi demanda au duc de Bourgogne de se retirer, et ordonna qu'on fit approcher le jeune duc d'Orléans et son frère le comte de Vertus; ils entrèrent avec cent chevaliers, dont

on leur avait permis, comme au duc de Bourgogne, de se faire accompagner. Le roi leur fit part de ce qui venait de se passer et du pardon qu'il venait d'accorder; il les requit de l'avoir pour agréable, et d'y consentir en leur nom, au nom de leur frère le comte d'Angoulême et de leur sœur madame Marguerite. Il leur annonça que le duc de Bourgogne allait lui-même les en prier.

Il rentra, s'avança vers eux, et son avocat parla en ces termes : « Monseigneur d'Orléans et « Messeigneurs ses frères, voici monseigneur de « Bourgogne, qui vous supplie de bannir de vos « cœurs toute haine et toute vengeance, et d'être « bons amis avec lui. »

Le Duc ajouta de sa propre bouche : « Mes « chers cousins, je vous en prie. »

Les jeunes princes ne pouvaient retenir leurs larmes. Selon le cérémonial prescrit, la reine, le Dauphin et les seigneurs du sang royal s'approchèrent d'eux, et les intercédèrent pour le duc de Bourgogne; ensuite le roi, du haut de son trône, leur adressa ces mots : « Mon très-cher « fils et mon très-cher neveu, consentez à ce que « nous avons fait, et pardonnez. »

Le duc d'Orléans et son frère répétèrent alors,

l'un après l'autre, les paroles prescrites par le traité. « Mon très-cher seigneur, par votre com-
« mandement, j'accorde, je consens et j'agrée
« tout ce que vous avez fait, et lui remets toutes
« choses entièrement. » Le roi reprit la parole :
« Et moi je veux et commande que chacune des
« parties tienne ce que j'ai ordonné; qu'ils soient
« bons amis ensemble, et que tous les parens,
« amis et serviteurs d'un et d'autre côté ne de-
« mandent jamais rien aux autres ni pour le fait
« en question ni pour aucune de ses suites. Nous
« leur défendons, en tant qu'ils peuvent craindre
« notre courroux, qu'ils aient jamais dissension,
« débat, ni division pour cette cause, mais que
« chacun pardonne à tous comme aussi nous
« leur pardonnons; excepté toutefois à ceux qui
« ont accompli ce fait sur la personne de feu
« notre frère le duc d'Orléans. »

Le cardinal de Bar apporta ensuite la croix et les saints Évangiles. Le duc de Bourgogne, les princes d'Orléans, le duc de Berri leur curateur, et les autres seigneurs du sang royal, jurèrent d'observer la volonté royale.

Pour mieux sceller cette réconciliation, il avait été résolu que le mariage du comte de Vertus avec une des filles du duc de Bourgogne serait

signé en même temps. Il s'engagea à lui donner une dot de quatre mille livres de revenu, et cent cinquante mille francs, dont un tiers serait placé en terre et le reste serait à la disposition du futur.

Les choses ainsi achevées et toutes paroles dites comme l'avait réglé le grand-maître Montaigu, on en dressa acte authentique sous forme de lettres du roi, qui furent aussi signées de tous les seigneurs présens, des gens du conseil, du Parlement et de la chambre des comptes.

Le duc de Bourgogne embrassa sa fille madame Marguerite, femme du duc de Guyenne, prit congé du roi, de la reine et des princes, puis, sans s'arrêter un moment à Chartres, pas même pour boire ni manger, il retourna à Gallardon avec tout son monde. Le duc d'Orléans et son frère reprirent en même temps leur route vers Blois, tristes de ce qui venait de se passer et de l'affront solennel que recevait leur bon droit. Plusieurs seigneurs en murmuraient hautement aussi, et disaient que dorénavant on saurait que l'on en était quitte à bon marché d'avoir versé le sang de la famille royale [1]. Toutefois la puis-

[1] Monstrelet.

sance de la maison de Bourgogne semblait si bien assurée pour le moment, qu'elle vit s'accroître le nombre de ses partisans. Le marquis du Pont, fils du duc de Bar, qui s'était jusque-là montré fort zélé pour la mémoire du duc d'Orléans, changea tout à coup, se raccommoda avec son cousin le duc Jean, et retourna avec lui dîner à Gallardon.

Cette paix, qui semblait finir les malheurs du royaume, répandit beaucoup de joie à Paris et dans le vulgaire. Les hommes plus avisés voyaient au contraire que les discordes des grands du royaume étaient toujours subsistantes. La solennité du traité ne les rassurait pas; ils savaient bien que, dans les querelles des princes, les sermens, le respect de Dieu, l'honneur, la réputation, l'affection pour leurs sujets, en un mot toutes les choses, tant saintes qu'elles fussent, ne pouvaient suffire pour assurer de leur foi et pour les empêcher de retourner à leurs brisées, dès que l'occasion se présentait[1]. C'était bien l'avis du fou du duc de Bourgogne; en revenant de Chartres, il se jouait avec une patène ou paix d'église, la mettait dans sa fourrure, et plaisan-

[1] Gollut.

tait sur la paix fourrée. Beaucoup de gens trouvaient ce fou assez sage[1].

Deux jours après, le duc Jean rentra à Paris. Ce séjour ne lui valait rien; la faveur du peuple et l'ardeur de ses passions ne pouvaient qu'exciter son ambition de commander et la cupidité des favoris qui l'entouraient.

Le roi tarda peu à revenir dans sa bonne ville de Paris. Il y fut reçu avec une joie et une affection qu'augmentait la récente conclusion de la paix. Deux cent mille personnes vinrent à sa rencontre en criant : « Noël! » Le duc de Bourgogne et le comte de Hainaut étaient sortis de la ville au-devant de lui; la reine et les princes arrivèrent deux jours après.

En ce moment les esprits étaient surtout occupés du concile qui s'assemblait à Pise pour mettre fin au schisme de l'Église. Tous les rois et les princes se trouvaient maintenant d'un commun accord, et se tenaient disposés à adopter ce qui serait résolu. Le duc de Bourgogne y envoya une ambassade qui s'y rendit avec l'archevêque de Besançon et les principaux ecclésiastiques de Bourgogne. Bientôt après, les deux papes furent

[1] Juvénal.

déchus par jugement du concile, et un troisième fut nommé; c'était Pierre de Candie, cardinal archevêque de Milan, savant et saint homme, qui avait autrefois enseigné la théologie à l'Université de Paris. Ce choix fut reçu en France avec grand applaudissement.

Le Duc, pendant ce temps-là, après avoir réglé les affaires du royaume, de concert avec le duc de Berri et les rois de Navarre et de Sicile, partit pour Soissons, où se célébrait le mariage de son frère le comte de Nevers avec la demoiselle de Coucy, fille de messire Enguerrand, qui avait péri à la croisade. Elle était nièce du duc de Lorraine et du comte de Vaudemont : c'était encore une alliance grande et profitable pour la maison de Bourgogne; le Duc y déploya sa magnificence accoutumée. Il fit faire, entre autres choses, seize robes écarlates, dont les manches et les chaperons étaient couverts de losanges d'or; il en mit une et donna les autres à ses frères, à son gendre, et aux plus grands seigneurs de Bourgogne et de Flandre.

A cette même époque, fut apaisée une autre querelle qui depuis quelques mois désolait les pays aux entours de Lyon. Le duc de Bourbon tenait à foi et hommage du comte de Savoie di-

verses seigneuries de la Bresse, du Beaujolais et du pays de Dombes. Il en avait pris possession sans rendre cet hommage, et s'y refusait nonobstant un traité de l'année 1337. Le comte de Savoie, irrité de ce manquement à ses droits, envoya Amé de Viry, un simple écuyer de Savoie, mais de grande famille, ravager à la tête de mille chevaux les domaines du duc de Bourbon. Le sire de Viry s'y porta d'autant plus volontiers qu'il avait une vengeance à prendre des gens du duc de Bourbon, qui avaient pillé ses bagages et le riche butin dont ils étaient chargés, lorsque plusieurs années auparavant il revenait d'une des guerres d'Italie.

Il rassembla, outre les hommes de Savoie, quelques uns des Bourguignons que le duc Jean venait de congédier après son expédition de Liége, surprit Anse, Belleville, Chalamont, et mit toute la contrée à feu et à sang, autant sur les domaines du chapitre de Lyon que sur les terres du duc de Bourbon.

Le duc de Bourbon envoya aussitôt Jean, sire de Chateaumcrand, pour repousser cette attaque: il réunit à la hâte quelques hommes, demanda au chapitre des secours pour défendre la cause commune, fit lever le siége de Toisey, et pour-

suivit Amé de Viry jusque dans le pays de Bugey.

En même temps le duc de Bourbon s'adressa à tous les plus grands seigneurs de la famille royale et du royaume pour porter plainte du comte de Savoie, et demander aide et protection. Nul prince n'était plus aimé. Il y eut grand empressement en sa faveur. Des secours lui furent donnés. Son fils, le comte de Clermont, se trouva à la tête d'une forte armée, et allait entrer sur les territoires du comte de Savoie, mais l'on réussit à accommoder le différent. Le duc de Bourbon consentit à l'hommage qu'il devait, et il fut prêté, le 28 de mai, par le comte de Clermont, non seulement pour les domaines contestés, mais pour divers autres appartenant au chapitre de Lyon, qui protesta contre cette usurpation.

De son côté, le comte de Savoie désavoua Amé de Viry et le livra au duc de Bourbon, sous la condition secrète qu'il ne serait pas mis à mort. Le duc de Bourbon lui fit passer quinze jours dans un mauvais cachot, puis le fit amener en sa présence; Viry se jeta à ses pieds en criant merci : « Tes crimes mériteraient une mort honteuse, « lui dit le duc; mais je veux, pour ma propre « renommée, à cause de cette clémence qui dis- « tingue la royale famille de France, et surtout

« en l'honneur de ton maître le comte de Savoie, « mon cher neveu, montrer que je suis au-dessus « d'une telle injure. » Le pauvre écuyer se trouva heureux d'en être quitte, et jura solennellement fidélité au duc de Bourbon.

Cette affaire empêcha le duc de Bourgogne de se rendre à Lille aussitôt qu'il en avait dessein. Il voulait y terminer la querelle du duc de Brabant et du comte de Hainaut, qui commençaient déjà de recourir aux armes. Il avait aussi assigné ce lieu pour le combat en champ clos de Jean de Cornouaille, beau-frère du roi d'Angleterre, avec le sénéchal de Hainaut. Voyant qu'il ne pouvait aller à Lille, il les manda à Paris, où la joûte se fit en présence du roi, de la façon la plus pompeuse. Les pages du chevalier anglais étaient vêtus d'or et d'hermine; et le sénéchal de Hainaut avait pour écuyers servans le duc de Brabant, le comte de Nevers, le comte de Penthièvre et le comte de Clermont. Au moment où les deux champions allaient courir l'un sur l'autre, le roi commanda qu'ils cessassent tout combat, et l'on publia une ordonnance qui défendait tout fait d'armes, à moins que le combat n'eût été adjugé par la cour du Parlement ou par le roi lui-même. On voulut faire cesser ces défis qui se multipliaient

de jour en jour. Il n'y avait pas long-temps qu'un autre chevalier anglais était venu combattre à Paris, devant le roi, le sire de Bataille, chevalier breton. On les avait séparés après les premiers coups, lorsque l'Anglais avait été légèrement blessé[1].

Cependant le duc de Bourgogne voyait les princes d'Orléans se tenir loin de la cour. Instruit de leur désir de vengeance et des mesures qu'ils semblaient prendre, il n'oublia pas non plus d'accroître les forces du parti qu'il avait dans le royaume. Au mois de juillet, il signa un traité d'alliance avec le roi de Navarre, son cousin germain, fils de Charles-le-Mauvais et de Jeanne, fille du roi Jean[2]. Les conditions furent que le roi de Navarre, en cas de guerre, aiderait le duc de Bourgogne contre la maison d'Orléans et dans tout ce qu'il entreprendrait pour le service du roi et le bien du royaume. Le duc de Bourgogne, de son côté, s'engageait à maintenir au roi de Navarre le droit de lever des aides sur les seigneuries qu'il possédait en France, et à le secourir contre le roi de Castille ou le comte d'Armagnac.

[1] Monstrelet. — Juvénal.

[2] Histoire de Bourgogne.

Depuis quelque temps, dans toute la maison de Bourgogne, on s'apprêtait aux grandes fêtes qui allaient se célébrer à Bruxelles pour le mariage du duc de Brabant avec la fille unique du marquis de Moravie, de la maison de Luxembourg, nièce du roi des Romains, de Bohême et de Hongrie. Il y avait deux ans que le duc Jean négociait ce grand mariage pour son frère. Son chambellan, Régnier Pot, avait fait plusieurs fois le voyage de Bohême afin de conclure cette alliance, et y avait porté de riches présens en étoffes et en orfévrerie, pour distribuer aux princes et princesses de cette cour. Un noble cortége de chevaliers bourguignons était allé chercher madame Élisabeth en Bohême et venait de la conduire en Brabant[1].

Les réjouissances furent magnifiques. Toute cette nombreuse et puissante famille de Bourgogne s'y trouvait réunie avec une quantité de princes et de grands seigneurs. Le comte de Clermont, fils du duc de Bourbon, y vint, ce qui fut un sujet d'étonnement, car il tenait vivement le parti d'Orléans. On lui fit grand honneur, et lorsqu'il parut dans la lice du tournoi, le duc de

[1] Histoire de Bourgogne. — Chron. de Brabant.

Bourgogne lui-même et le comte de Nevers lui servirent d'écuyers. Aussitôt après le mariage, le duc de Bourgogne alla tenir son parlement à Lille, et se rendit arbitre entre son frère et son beau-frère dans la contestation qu'ils avaient pour le prêt de cent cinquante mille florins fait par la duchesse de Brabant.

De là il revint à Paris, où son autre frère, le comte de Nevers, venait de se faire une assez méchante affaire. Un sergent royal était allé lui porter une signification du duc d'Orléans, afin de comparaître au Parlement pour un procès qu'ils avaient ensemble. Comme le sergent revenait, après avoir rempli son office, il fut saisi sur la route et pendu à un arbre. Cette violence fut imputée aux gens du comte de Nevers. Le Parlement commença à instruire. Le duc de Bourgogne fit comparaître son frère, et il se justifia par témoins et par serment de la mort du sergent [1].

Une bonne intelligence apparente continuait toujours à régner entre ceux des princes qui avaient part au gouvernement; mais le duc d'Orléans se tenait à Blois. De son côté, le duc de Bre-

[1] Juvénal. — Le Religieux de Saint-Denis.

tagne était en guerre avec le comte de Penthièvre et avec sa mère. Il avait appelé les Anglais à son secours. Le duc de Bourgogne, qui voulait défendre son gendre, et qui voyait que lui-même ne tarderait pas à être attaqué, se tenait de plus en plus sur ses gardes; il manda à ses États de Flandre d'équiper des hommes d'armes et de les lui envoyer à Paris[1].

En attendant, il s'occupa de fêtes et de réjouissances, comme on faisait toujours lorsqu'on n'était pas en guerre. Le Duc célébra à Paris l'anniversaire de sa victoire sur les Liégeois; il venait de commander à Arras cinq grandes tapisseries rehaussées d'or et d'argent de Chypre, représentant les principaux événemens de cette guerre si glorieuse pour lui.

Mais une fête qui eut de tristes conséquences fut celle que le grand-maître donna pour la réception de son frère Gérard de Montaigu, évêque de Poitiers, chancelier du duc de Berri, qui venait d'être pourvu de l'évêché de Paris[2]. Ce fut la dernière des merveilleuses prospérités de Jean

[1] Monstrelet. — Histoire de Bretagne. — Histoire de Bourgogne.

[2] Le Religieux de Saint-Denis. — Monstrelet. — Juvénal. — Histoire générale du P. Anselme. — Gollut. — Journal de Paris.

de Montaigu. Fils d'un notaire de Paris, anobli par le roi Jean en 1363, il avait d'abord obtenu la confiance de Charles V, et s'était successivement élevé au premier rang dans le royaume. Depuis plus de vingt ans il gouvernait tout en France, spécialement les finances. Sa fortune était devenue prodigieuse. Il possédait des terres considérables, et avait bâti le beau château de Marcoussis, qui surpassait les palais du roi. Son hôtel de Paris était superbe. Grâce à son crédit et à sa puissance, il avait élevé les siens à la plus haute position. Un de ses frères était archevêque de Sens et chancelier de France; l'autre venait d'être nommé évêque de Paris. Une de ses filles avait épousé Jean, comte de Roucy; une autre Jean de Craon, seigneur de Montbazon, échanson de France; la troisième était promise au vicomte de Melun. Enfin, au mois de juillet d'auparavant, il venait de marier, avec le plus grand éclat, son fils, âgé de onze ans seulement, avec la fille du connétable d'Albret, qui, de père et de mère, était cousine du roi. Ce dernier honneur acheva d'émouvoir contre lui la haine et l'envie de presque toute la cour. On s'indignait et l'on s'étonnait de sa fortune; il semblait maintenant qu'elle n'avait été méritée par aucun motif. On

disait que c'était un homme sans lettres et sans études. On se raillait de sa petite taille, de la pauvreté de sa mine, de sa barbe maigre et clair-semée, de son bégaiement. Il n'y avait pas en même temps de crimes, de méchantes menées qu'on ne lui imputât. Cependant sa faveur et son pouvoir ne faisaient que s'accroître; il avait toute la confiance de la reine, rien ne se faisait dans la maison du duc de Berri que par ses avis; le duc de Bourbon et le comte de Clermont avaient pour lui la plus grande amitié; il s'était réconcilié avec le duc de Bourgogne; le peuple de Paris l'aimait. Tout le rassurait, et il négligeait les conseils salutaires de ses amis.

Il déploya tant de faste à la cérémonie de la réception de son frère; le repas qu'il donna au roi, à la reine, aux princes, à toute la cour, fut si splendide; il y étala une telle quantité de vaisselle d'or et d'argent, que tous les convives en demeurèrent émerveillés; ils pensèrent qu'un sujet ne pouvait honorablement tenir un si grand état, tandis que l'argenterie et la vaisselle du roi son maître étaient en gage chez les créanciers. Le duc de Bourgogne et le roi de Navarre tardèrent peu à conspirer sa perte. Après plusieurs conférences secrètes à l'abbaye Saint-Victor, avec

leurs partisans et les principaux de la cour, ils firent résoudre qu'on procéderait à une réforme générale des finances. Le roi était malade et hors de sens en ce moment; la reine était à Melun avec le duc de Guyenne. On alla les trouver; ils donnèrent leur consentement, mais ne voulurent pas revenir à Paris. Pour lors les princes s'emparèrent absolument des affaires; les comtes de Vendôme, de la Marche et de Saint-Pol furent préposés pour se faire rendre compte par tous les receveurs ordinaires et extraordinaires. En même temps la ruine du sire de Montaigu fut résolue. En vain la reine et le duc de Berri essayèrent de le défendre; le duc de Bourgogne était le plus fort dans le conseil. Son frère le comte de Hainaut, et le roi de Navarre, dont il disposait, n'avaient d'autre volonté que la sienne.

Le 7 octobre au matin, messire Pierre Désessart, que le Duc avait fait prevôt de Paris, accompagné des sires de Helly, de Roubais et d'Utkerque, s'en alla arrêter le grand-maître, au moment où il se rendait à la messe à l'abbaye Saint-Victor avec l'évêque de Chartres. « Je mets « la main sur vous, de par le roi », dit le prevôt. Montaigu eut un instant de surprise, mais ré-

pondit cependant : « Tu es bien hardi de me « toucher, ribaud! — Il n'en est pas comme vous « croyez, repartit rudement le prevôt, et vous « paierez pour tout le mal que vous avez fait. » Puis il le mena en prison. Une émeute terrible s'éleva dans la ville; mais le duc de Bourgogne n'avait risqué ce coup hardi qu'après l'arrivée des gentilshommes qu'il avait mandés de Flandre. Le peuple fut dispersé par le prevôt.

Montaigu ne fut pas livré à la justice, mais à une commission prise dans les membres du Parlement, et présidée par le prevôt. L'évêque de Chartres, et maître Pierre de l'Esclat, conseiller du duc de Berri, qui avaient été arrêtés avec Montaigu, furent relâchés en payant beaucoup d'argent. Pour lui, les supplications de sa famille et de ses nombreux amis, les démarches de ses puissans protecteurs, le mécontentement de la ville, où des troubles semblaient prêts à éclater, tout fut inutile; on l'appliqua à la torture, et on lui fit confesser tous les crimes qu'on voulut lui imputer. Après la sentence qui le condamnait à mort, il en appela au Parlement; le Parlement déclara que l'appel était nul. Il réclama les priviléges du clergé; car étant clerc, n'ayant épousé qu'une seule femme vierge, ayant été pris en

robe longue qui ne différait pas de l'habit clérical, il avait droit à ces priviléges. Rien ne fut écouté, et le 17 octobre, dix jours après qu'on l'eut arrêté, un mois tout au plus après le festin qu'il avait donné au roi et à toute la cour, il fut mené au supplice. On l'avait revêtu d'une robe mi-partie de rouge et de blanc, que quelques uns trouvaient un symbole de sa conduite entre les deux partis. Il tenait entre ses mains une croix de bois, qu'il baisait dévotement. Arrivé aux halles, sur l'échafaud, le bourreau le dépouilla; il protesta de son innocence, et montra ses membres brisés par la torture. Les seigneurs que les princes avaient envoyés pour assister à cette exécution ne pouvaient retenir leurs larmes. Le peuple était ému d'une grande pitié. Le prevôt disait vainement que c'était au grand-maître qu'on devait attribuer la maladie du roi, les murmures n'en éclataient pas moins de toutes parts; mais les hommes d'armes de Bourgogne étaient là pour contenir les mécontens; on ne prit pas même le temps de lui lire sa sentence; le bourreau lui trancha la tête : elle fut exposée sur une lance, et son corps pendu au gibet de Monfaucon. Son bel hôtel de Paris fut donné au comte de Hainaut. Son château de Marcoussis

demeura d'abord aux mains du roi; on y avait trouvé la vaisselle d'or et d'argent que Montaigu disait avoir mise en gage.

Les comtes de Vendôme et de la Marche, assistés d'hommes expérimentés du Parlement et de l'Université, continuaient à s'assembler chaque jour à l'hôtel Saint-Paul pour procéder à l'examen des finances. On fit arrêter encore un assez grand nombre de gens. L'archevêque de Sens, frère de Montaigu, se rendait pour lors en ambassade à Amiens, pour traiter avec les Anglais de la prolongation des trèves; on envoya un sergent avec ordre de le saisir. Mais le bailli de Clermont refusa de laisser exécuter l'exploit. L'archevêque parvint à se réfugier à Blois, chez le duc d'Orléans, qui le prit sous sa protection[1].

Les princes se firent apporter les registres de la chambre des comptes, et trouvèrent qu'on avait mis en marge des paiemens irréguliers: *Nimis habuit* ou *Recuperetur*. Au moyen de ces notes, on exigea une foule de restitutions. En même temps on interdit pour un temps la chambre des comptes, ne laissant qu'un seul offi-

[1] Chron. n° 10297.

cier pour chaque office. Il y eut aussi plusieurs trésoriers destitués, et leur emploi fut donné à de riches bourgeois de Paris. Il importait beaucoup, en effet, au duc de Bourgogne et aux princes de son parti, de se rendre la ville favorable. Tous ses priviléges lui furent rendus : l'élection de son prevôt des marchands, la garde des bourgeois, la nomination de leurs centeniers, cinquanteniers et dizainiers. On accorda à tout bourgeois natif de Paris le droit de posséder des fiefs en franchise, prérogative que n'avait aucun bourgeois dans le royaume [1].

Charles Culdoë, nouveau prevôt des marchands, vint, au nom de la ville, remercier les princes de tous ces bienfaits; mais il demanda que, quant aux centeniers et chefs de quartiers, les choses demeurassent comme elles étaient. Les sages bourgeois craignaient que ce retour à un ancien usage ne ramenât les anciennes discordes et ne devînt une occasion de partialité. « L'auto-« rité du roi, disaient-ils, nous a maintenus en « paix depuis beaucoup d'années; nous sommes « prêts à exposer notre vie et nos biens pour son « service; mais s'il advient quelque guerre civile

[1] Le Religieux de Saint-Denis

« entre les autres princes, nous ne voulons pas « nous en mêler ni embrasser aucun parti. »

En effet, toutes ces réformes si rigoureusement exécutées ne tendaient nullement au bien public : Paris et ses environs étaient pressurés par les Bourguignons; les confiscations de terres, d'argent, de vaisselle, étaient distribuées par le Duc aux seigneurs de sa cour. Le parti d'Orléans s'agitait de son côté, et réunissait des hommes d'armes; tout semblait annoncer de grands malheurs.

Le duc de Bourgogne congédia cependant la plus grande partie de ses troupes. Il avait si bien fait, que tout le pouvoir allait passer entre ses mains. Dans les premiers jours de novembre, les princes se rendirent à Melun, où étaient toujours la reine et le Dauphin. Ils firent leur rapport sur les réformes qu'ils venaient de faire, et en obtinrent l'approbation. Ce fut alors que le duc de Bourgogne parvint enfin à se concilier la reine, qui avait été auparavant sa principale ennemie. Cette réconciliation fut ménagée par les soins et les bons offices de son beau-frère le comte de Hainaut, qui était de la maison de Bavière. La reine fut surtout gagnée par le mariage de son frère Louis de Bavière avec la fille du roi de

Navarre, veuve du roi d'Aragon. Le duc de Bourgogne fit donner au futur la terre et le château de Marcoussis. Pendant la célébration de ce mariage, un traité d'alliance fut signé entre la reine, son frère Louis de Bavière, le roi de Navarre, le duc de Bourgogne et le comte de Hainaut : les deux derniers se portant forts pour leurs frères, le duc de Brabant et l'évêque de Liége.

Ce traité était conçu à peu près en ces termes :

« Nous roi de Navarre, et ducs ci-dessus nommés, ayant égard à ce que monseigneur le roi a baillé et ordonné à madite dame le gouvernement des affaires du royaume et le gouvernement et garde de M. le duc de Guyenne; considérant les grands biens, honneurs et plaisirs, et la très-grande bénignité que nous avons toujours trouvés et trouvons en elle, pour quoi nous sommes tenus et obligés à l'aimer, honorer et servir, à garder son honneur, sa personne, ses autorités et prérogatives, à les soutenir et défendre de tous nos pouvoirs;

« Et nous reine, regardant et considérant la très-grande, bonne et fervente amour, la loyauté et les très-grands et très-notables services et plaisirs que nos très-chers et très-aimés frère et cousins, lesdits roi et ducs, ont faits à monseigneur

et à nous, et que nous espérons qu'ils nous feront au temps à venir;

« Pour ces causes, et aussi pour que nous reine nous demeurions toujours bénigne à nosdits cousins, pour être d'autant plus obligée et tenue à leur faire plaisir et à les aider en toutes leurs affaires; pour que les malveillans de nous et de nosdits frère et cousins, si nous en avons, ne puissent mettre entre nous aucun discord, dissension ou débat, par paroles, rapports ou autrement;

« Nous avons, d'un commun accord et assentiment, après grand avis et mûre délibération, juré et promis, jurons et promettons : Nous reine, par parole de reine, nous roi, par parole de roi, et nous ducs, et chacun de nous sur les saints Évangiles de Dieu, et sur la vraie croix par nous touchée, de tenir, garder et accomplir les amitiés, points, alliances et articles qui suivent :

« 1°. Nous roi et ducs susdits, aiderons, défendrons et maintiendrons de nos loyaux pouvoirs, l'honneur et personne de madite dame reine envers et contre tous, ainsi que les prérogatives et gouvernement que monseigneur le roi lui a donnés ou voudrait lui donner dans les af-

faires du royaume et la garde de monseigneur de Guyenne et ses autres enfans.

« 2°. Toutes les fois qu'il plaira à madite dame de mander nous ou l'un de nous pour la conseiller et l'aider dans ses besognes ou affaires, nous viendrons vers elle, sans nulle faute, à moins d'empêchement raisonnable.

« 3°. Ce que nous aurons conseillé à ladite dame et qu'elle aura résolu, nous l'aiderons à l'exécuter.

« 4°. Nous serons, autant que possible, un ou deux de nous auprès d'elle, pour l'aider et conforter dans les affaires à elle commises.

« 5°. Nous reine, semblablement garderons et maintiendrons les honneurs, état et prérogatives de nosdits cousins et frère, ainsi que bonne et vraie dame est tenue envers ses bons cousins et frères.

« 6°. En toutes les besognes et affaires du royaume, nous et nos enfans les appellerons au conseil pour avoir leurs bons avis, et leur ferons savoir assez tôt pour qu'ils aient le temps d'y venir s'il leur plaît, à moins que les choses ne soient si hâtives que sans déshonneur ou grand dommage de monseigneur ou de son royaume on ne puisse différer.

« 7°. Si quelques personnes, de quelque état qu'elles fussent, s'efforçaient dorénavant, par actes ou par paroles, de machiner ou de dire à nous roi et ducs quelque chose au préjudice de madite dame, nous ni aucun de nous n'y entendrons, nous témoignerons que nous en avons déplaisance, et incontinent le ferons savoir à madite dame.

« 8°. Et nous reine, faisons la même promesse à nosdits frère et cousins.

« 9°. Et afin que nous roi et ducs puissions mieux garder les promesses et alliances ainsi faites à madite dame, et pour mieux entretenir la bonne amour que nous avons et devons avoir les uns pour les autres, nous avons juré de demeurer bons, vrais et loyaux amis; nous pourchasserons chacun le bien, profit et honneur l'un de l'autre, et nous défendrons l'un l'autre de mal, dommage et déshonneur. Si aucun débat ou discord, ne concernant pas les seigneuries que nous possédons, s'élevait entre nous, ce que Dieu ne veuille, nous en passerons par la décision de ladite dame et de ceux d'entre nous qui n'en seront pas. Et si les débats ou discords s'élevaient à raison de nos seigneuries, nous ne procéderons point par voie de guerre avant d'avoir

pris l'avis de madite dame et des autres étrangers au débat, et l'attendrons jusqu'au délai d'un an.

« En témoignage de ce, nous reine, roi et ducs ci-dessus dénommés, avons souscrit nos noms de nos propres mains, et fait mettre nos sceaux..... Donné à Melun, le 11 novembre 1409. »

On ne tarda guère à voir les suites de cette nouvelle alliance. La reine et le duc de Guyenne revinrent à Paris. Le roi, qui avait été quelque temps malade, retrouva, au commencement de décembre, assez de raison et de santé pour paraître en public et dans les conseils. Les princes allèrent lui rendre compte de ce qu'ils avaient entrepris pour la réforme du royaume. Ils l'étonnèrent et l'affligèrent beaucoup en lui apprenant que son fidèle serviteur le sire de Montaigu, qu'il aimait tant, avait été mis à mort. On le fit consentir à assembler les princes et les premiers seigneurs du royaume pour aviser aux moyens de rétablir l'ordre et la paix, et de régler mieux à l'avenir le gouvernement des affaires. On manda tous les grands de l'état, et bientôt Paris fut rempli de la plus brillante assemblée qui se fût vue depuis long-temps. On y comptait plus de dix-huit cents chevaliers. Cependant les princes

d'Orléans, le connétable, le duc de Bretagne, le comte de Foix, le comte d'Armagnac et les autres du même parti n'eurent pas cœur à venir en un lieu où le duc de Bourgogne avait tant de crédit. En effet, il dominait tout : il avait plus de chevaliers à lui que tous les autres princes ensemble; il répandait partout ses largesses. Chacun des gens de son hôtel portait un joyau en or fait dans la forme de l'équerre et du fil à plomb des maçons, pour signifier que tout allait être remis dans la règle et en solide assiette [1].

La veille de Noël, le roi alla tenir son lit de justice dans la salle du Parlement, au milieu de ce noble cortége. Le comte de Tancarville, de l'illustre maison de Melun, grand bouteiller de France, président laïque de la chambre des comptes, fut chargé, comme doyen du conseil du roi, de porter la parole : c'était un homme habile, et qui savait très-bien s'exprimer [2].

Il commença par exposer que les trèves avec l'Angleterre allaient finir, et que les Anglais semblaient si peu les vouloir renouveler, qu'ils avaient même dédaigné d'envoyer des ambassa-

[1] Gollut.

[2] Le Religieux de Saint-Denis. — Monstrelet. — Lettres du roi du 27 décembre 1409.

deurs au lieu désigné pour les conférences. Il fallait donc se préparer à la guerre, et se procurer des ressources d'argent.

Il annonça ensuite que le roi confirmait ce qui avait été réglé depuis trois ans, et que la reine continuerait à exercer son autorité lorsqu'il en serait empêché; mais que cette princesse ayant elle-même représenté que les soins à donner à ses nombreux enfans, sa santé et sa complexion devenue trop pesante l'empêchaient de s'occuper suffisamment du gouvernement du royaume et de la garde de son fils aîné le duc de Guyenne, il avait été statué que ce prince exercerait, au défaut de sa mère, l'autorité royale, et se gouvernerait dorénavant par les conseils de ses oncles les ducs de Berri et de Bourgogne.

Enfin le comte de Tancarville parla du mauvais état des finances et des réformes que les princes avaient faites. Il dit que le roi les approuvait et ordonnait qu'elles fussent continuées. Le duc de Berri, s'inclinant ensuite devant le roi, déclara en son nom et au nom des autres princes et seigneurs, que leurs personnes et leurs biens étaient au service du roi pour la défense du royaume contre les Anglais; qu'ils renonçaient aux gages et pensions qu'on leur allouait pour

siéger au conseil et s'occuper des affaires de l'état; qu'ils offraient même la moitié des aides et subsides imposés sur leurs apanages et seigneuries. Il approuva ensuite beaucoup ce qui venait d'être réglé pour le Dauphin, et dit qu'il fallait confier le soin de sa personne et de ses conseils à un des princes de la maison royale.

Nonobstant cette grande montre de désintéressement, le duc de Berri reçut trois jours après la lieutenance et les revenus d'une portion de la Guyenne[1]. Content de cette faveur, il s'excusa d'accepter la garde, le conseil et le gouvernement du Dauphin, qu'on lui offrit pour la forme. Il allégua son grand âge et sa pesanteur; il représenta qu'il ne pouvait plus facilement supporter la peine d'un tel office. Il dit que le duc de Bourgogne, qui était jeune, fort et puissant, convenait mieux; qu'on l'en devrait charger, et que lui l'assisterait de ses conseils.

Il fut pris au mot, et le 27 décembre le roi signa à Vincennes des lettres qui, au refus du duc de Berri, conféraient au duc de Bourgogne la garde et le gouvernement du Dauphin, et le pouvoir de désigner tous les officiers et serviteurs

[1] Ordonnances des rois de France.

de ce prince. Le duc de Bourgogne se trouva encore plus le maître de tout, et commença à ne plus garder aucun ménagement; il entoura le Dauphin de ses propres serviteurs; le seigneur d'Ollehain, son avocat, fut chancelier de Guyenne; le sire de Saint-George, premier chambellan; le sire Regnier Pot, gouverneur du Dauphiné. La reine prenait part à tout ce qui se faisait; le duc de Bourgogne tenait souvent les conseils chez elle à Vincennes; le duc de Berri et le duc de Bourbon y étaient rarement appelés. Chaque jour leur mécontentement devenait plus grand; ils avaient appris les secrètes alliances qu'on avait conclues pour les éloigner des affaires. Bientôt ils quittèrent Paris, et retournèrent dans leurs seigneuries [1].

Ce qui faisait le plus d'ennemis au duc de Bourgogne, c'était la confiance et la faveur qu'il accordait au sire Désessart, prevôt de Paris, homme dur et emporté, qui ne songeait qu'à sa fortune et à devenir aussi riche et aussi puissant que Jean de Montaigu, dont il venait de consommer la ruine. Il était pourtant aimé des bourgeois à cause de l'ordre qu'il établissait dans la ville, où il fai-

[1] Monstrelet. — Le Religieux de Saint-Denis. — Gollut.

sait faire le guet nuit et jour, lui-même courant les rues tout armé avec ses gens d'armes [1].

Parmi tant de menaces de guerres intérieures, le duc de Bourgogne ne pouvait s'occuper de combattre les Anglais; cependant il destina son fils Philippe, comte de Charolais, à aller faire encore une fois le siége de Calais. On construisit à Saint-Omer toutes les machines nécessaires; mais les Anglais gagnèrent un bourgeois de Saint-Omer, qu'ils tenaient prisonnier. Il retourna dans sa ville, engagea le charpentier dans le complot, et le feu fut mis furtivement à cette immense charpente; l'entreprise échoua ainsi avant de commencer. Les marins d'Harfleur furent plus heureux, ils surprirent une flotte anglaise et y firent un riche butin. Mais les intérêts des princes passaient avant ceux du royaume, et chacun ne songeait guère qu'à réunir ses forces pour la lutte qui allait bientôt commencer [2].

Pour ôter aux princes d'Orléans leur partisan le plus puissant, le Duc résolut de se réconcilier avec le duc de Bretagne [3]. Depuis quelques années ils étaient en grande discorde. Le comte de

[1] Journal de Paris.

[2] Le Religieux de Saint-Denis. — Monstrelet.

[3] *Idem*. — Histoire de Bretagne.

Penthièvre avait acquis par échange la ville et seigneurie de Moncontour. Le duc de Bretagne, comme souverain seigneur, réclama son droit sur la première année de revenu. Un procès s'éleva à ce sujet. La comtesse douairière de Penthièvre, tutrice de son fils, reçut une signification portée par douze huissiers; ses domestiques prétendirent que ces huissiers avaient eu l'audace de mettre la main sur elle, et en tuèrent quelques uns. Le duc de Bretagne fit alors poursuivre la comtesse pour félonie, et prononcer la confiscation des biens. Les Anglais lui prêtèrent secours, et il commença à s'emparer des domaines de Penthièvre. La guerre s'alluma ainsi en Bretagne, et le duc de Bourgogne s'était proposé d'abord d'aller au secours de son gendre, avec ses forces et celles du roi. Il aurait été d'autant mieux secondé par la reine, que le bruit courait que le duc de Bretagne avait battu et injurié sa femme, fille de France, parce qu'elle avait blâmé l'injustice de ses procédés. Dans la circonstance actuelle, le Duc trouva plus avantageux de mettre l'affaire en arbitrage. Le duc de Berri fut appelé à Paris au nom du roi, et choisi arbitre avec le roi de Sicile, pour le comte de Penthièvre; le duc de Bretagne prit le roi de Navarre et le duc de Bourbon.

Ce fut à Gien que les arbitres se donnèrent rendez-vous; ils y mandèrent les parties, qui ne vinrent pas; l'on convint seulement de remettre l'arbitrage au mois de novembre suivant. A cette époque, le duc de Bourgogne contracta encore une alliance grande et utile : il maria sa fille Catherine avec le fils aîné du roi de Sicile. Le mariage fut célébré à Gien, pendant que les princes y étaient, et de là, madame Catherine, qui était encore enfant, fut solennellement conduite à Angers chez la reine de Sicile[1].

Au même moment se faisait un autre mariage, qui eut de graves conséquences. Le duc d'Orléans, qui l'année d'auparavant avait perdu sa femme, madame Isabelle de France, épousa Bonne d'Armagnac, fille du comte Bernard d'Armagnac, et petite-fille du duc de Berri. Par-là, le comte d'Armagnac, qui était un seigneur rempli de courage, d'action et d'habileté, devint comme le chef du parti d'Orléans. Cette union fut conclue à Mehun-sur-Yèvres, en Berri, où s'assemblèrent les princes d'Orléans, le comte de Clermont, le comte d'Alençon, le comte d'Armagnac et le connétable d'Albret. Là il fut publiquement question

[1] Preuves de l'Histoire de Bourgogne.

des moyens d'obtenir justice du duc de Bourgogne, et de lui retirer le gouvernement de l'état. Rien ne fut encore résolu, mais on se donna un prochain rendez-vous à Gien. Cette fois les ducs de Berri et de Bourbon s'y trouvèrent. Ils venaient de quitter Paris subitement sans prendre congé du roi et sans donner aucun prétexte. Le duc de Bretagne, mandé par eux, y vint aussi. Après beaucoup de délibérations, on résolut, sur l'avis du duc de Berri, de prendre les armes et de marcher vers Paris, mais en protestant toujours d'un grand respect pour le roi; on devait se borner à lui demander juste vengeance pour le meurtre du duc d'Orléans, et un meilleur ordre dans le gouvernement du royaume. Un traité fut signé entre les princes et seigneurs; ils s'engagèrent par serment à agir en bonne union et fraternité envers et contre tous, sauf le roi. Chacun promit de fournir un certain nombre d'hommes d'armes : le duc de Berri, mille; le duc de Bretagne, les princes d'Orléans et le comte d'Armagnac, autant; le comte d'Alençon et le comte de Clermont, chacun cinq cents. Enfin, avec les troupes de tous les seigneurs du parti, l'armée devait être de plus de dix mille hommes d'armes.

Lorsque ces nouvelles arrivèrent à Paris, elles

jetèrent le duc de Bourgogne dans de grands embarras; il n'était point préparé à soutenir une si forte attaque. Il essaya de négocier et de ramener le duc de Berri à des sentimens plus pacifiques; mais il l'avait trop peu ménagé, et avait ainsi précipité ce vieux prince avec les mécontens. Les tentatives qu'il faisait auprès de lui ne retardaient cependant point les préparatifs de guerre; il rassemblait le plus d'hommes qu'il lui était possible; il envoya le comte Louis de Bavière au duc de Lorraine, pour le décider à lui donner aide et secours; en même temps des ambassadeurs allèrent solliciter les bons offices et demander des troupes au comte de Savoie, à l'évêque de Liége, au duc de Clèves, au comte de Namur, au comte de Hainaut, au duc de Brabant; les levées d'hommes étaient pressées en Bourgogne et en Flandre. Le roi donna aussi, dans les provinces qui n'étaient point sous l'autorité des princes, mandement aux chevaliers, écuyers et possesseurs de fiefs, pour se rendre sur-le-champ en armes à Paris. Le sire Regnier Pot, que le Duc venait de faire gouverneur de Dauphiné, déploya un grand zèle à rassembler des hommes d'armes et à les amener à son maître.

Il était plus difficile de se procurer de l'argent,

Le Duc ne pouvait quitter Paris; la duchesse fut chargée de le suppléer dans le gouvernement de Bourgogne; dès le mois d'avril, elle réunit autour d'elle, au château de Rouvre, les conseillers de son mari : Jean de Vergy, maréchal de Bourgogne; Antoine de Vergy son fils, Guy de la Tremoille, Jean de Neufchâtel, Guy de Pontailler, Jean de Vienne, les seigneurs d'Époisse, de Courtiambles, de Conches, de Pagny et d'autres; les baillis de la comté de Bourgogne furent aussi mandés; elle leur fit part des grandes dépenses où le Duc allait être engagé par la guerre que lui déclaraient les autres princes : ils furent d'avis de convoquer les États du duché et de la comté de Bourgogne.

Les États du duché accordèrent d'abord un subside de vingt mille francs, payable en deux ans; il fallut bien s'en contenter : la province était fort épuisée par les frais d'une rude guerre que le Duc avait été obligé de faire l'année précédente contre le seigneur de Blanmont. Ce seigneur avait surpris le château de Valexon dans la comté de Bourgogne, et de là ravageait la contrée; il avait fallu assiéger long-temps cette forteresse, et les dépenses avaient été considérables.

La duchesse alla ensuite à Dôle tenir les États

de la comté, qui donnèrent huit mille francs; le pays d'outre-Saône s'imposa trois mille quatre cent quarante-quatre francs[1]. Ces sommes étaient loin de suffire; le Duc pressa les termes de paiement; à peine y avait-il de quoi rembourser les marchands à qui il avait emprunté, et retirer son argenterie qui était en gage; il fallut chercher d'autres ressources. Le Duc manda les principaux bourgeois de Paris et des villes de France, et, alléguant la guerre avec les Anglais, il leur proposa l'établissement d'une forte taxe. Eux qui savaient toute la fausseté de ce prétexte, se refusèrent à la proposition; alors il leur dit que ce ne serait qu'un emprunt qu'on chargerait les receveurs de restituer sur le montant des impôts. Ils répondirent que les villes n'étaient déjà que trop chargées, et qu'il devait rester encore de l'argent provenant de la réforme des finances[2]. Le duc de Bourgogne, voyant combien il était dangereux de mécontenter les peuples dans un pareil moment, renonça à ce projet; cependant on taxa, sans règle et sans justice, beaucoup de particuliers de Paris qu'on soupçonnait d'être

[1] Histoire de Bourgogne.

[2] Le Religieux de Saint-Denis.

favorables au parti d'Orléans[1]. C'était le prevôt de Paris qui conduisait toute l'affaire des finances du Duc; il lui suggéra encore un autre moyen, ce fut de retenir la moitié des gages et pensions de tous les officiers de justice et de finance du pays de Bourgogne; sauf à ne considérer ce sacrifice que comme un emprunt fait sur eux. Quant à la Flandre, rien ne lui fut demandé; il fallait toujours la ménager.

Ce manque d'argent donnait au duc de Bourgogne une grande envie de traiter, et il n'oubliait aucun moyen d'y parvenir : les négociations se continuaient toujours secrètement avec le duc de Bretagne, que les princes s'efforçaient, sans pouvoir y réussir, d'irriter contre le duc de Bourgogne. Ce prince pensait, avec raison, qu'il avait plus à gagner de ce côté, et ne se regardait point comme lié par le traité de Gien. En effet, il termina heureusement ses procès avec la comtesse de Penthièvre[2], et reçut même vingt mille écus pour abandonner le parti d'Orléans. Le connétable d'Albret eut aussi une somme d'argent considérable pour l'engager à servir la cause du duc de Bourgogne.

[1] Juvénal. — [2] D'Argentré.

Dans des circonstances si difficiles, ce fut une joie de voir le roi recouvrer un instant de santé; on espéra que son autorité aurait plus d'effet lorsqu'il l'exercerait d'après son propre sens. Le duc de Bourgogne commença par lui faire écrire au duc de Berri : « Mon très-cher oncle, disait le roi, vous serez le très-bien venu, vous et tous ceux qui sont présentement dans votre alliance. Nous entendrons volontiers tout ce que vous aurez à nous proposer pour votre service; faites diligence et rendez-vous près de nous pour un si beau dessein ; mais renvoyez d'abord vos hommes d'armes, qui ne pourraient servir qu'à la ruine de nos sujets. »

Le duc de Berri répondit respectueusement que lui et ses alliés ne désarmeraient point, tant que le duc de Bourgogne resterait armé. Alors le roi envoya par toute la France l'ordre à tous chevaliers, écuyers ou gens d'armes de mettre bas les armes, de quitter les forteresses ou châteaux dont ils se seraient emparés, et de ne plus maltraiter ses sujets; le tout sous peine de forfaiture. En même temps il était commandé de courir sus aux désobéissans, comme gens coupables de lèse-majesté. Les menaces ne produisirent rien de plus que les invitations. Les troupes s'as-

semblaient de tous côtés, et l'on fut obligé de permettre à toute personne du royaume de défendre son bien et sa sûreté contre qui que ce fût, même contre les princes du sang royal[1].

Le désordre était déjà si grand, que le roi étant allé à la chasse dans la forêt de Villers-Cotterets, les serviteurs du comte de Clermont refusèrent de le laisser entrer dans son propre château de Creil. Ils osèrent lui demander un ordre signé de leur maître, à qui le roi avait confié cette capitainerie. Une telle audace indigna tout le monde; le roi, dans sa faible raison, en fut très-irrité; il eut pourtant la bonté, sur les sollicitations de la comtesse de Clermont, de faire grâce aux serviteurs de son mari, mais il lui ôta cette capitainerie.

Les princes continuaient toujours à réunir leurs forces et à concerter toutes leurs actions. Ils se tinrent d'abord à Angers, puis à Poitiers. Le duc de Bourgogne ne se décourageait point dans son désir d'obtenir une paix si nécessaire; il se décida à écrire lui-même une lettre pleine de respect au duc de Berri, dont il était le neveu et le filleul. Il le conjurait de lui rendre son amitié et

[1] Monstrelet. — Le Religieux de Saint-Denis.

de revenir auprès du roi, qui dorénavant ne se gouvernerait plus que par ses conseils. Le duc de Berri admit les députés qui portaient cette lettre. « Mon neveu, dit-il, ne peut manquer d'être bien « conseillé, il a pour lui l'Université, le corps « de ville et les bourgeois de Paris; mais je veux « qu'il sache que je suis l'oncle du roi; mes alliés « sont ses cousins; et nous avons à lui parler « pour le bien de son état. »

Une seconde députation fut encore envoyée. Elle était formée du comte de la Marche, de l'évêque d'Auxerre, du grand prieur de Rhodes et de deux habiles hommes du conseil du roi, maître Gontier Col et le sire de Tignonville. Le duc de Berri les reçut courtoisement, s'informa des nouvelles du roi, de la reine, de leurs enfans, puis permit au sire de Tignonville d'exposer le sujet de son message devant les principaux seigneurs du parti d'Orléans. Il s'en acquitta avec beaucoup d'éloquence; il exposa les maux auxquels le royaume allait être en proie : comment le parti le plus faible ne manquerait pas d'appeler les étrangers; comment il n'y aurait pas même de sécurité pour le parti vainqueur ; en quel état de faiblesse et d'incertitude tomberait l'autorité du roi ; il montra que c'était lui manquer essen-

tiellement que de lever ainsi des hommes de guerre, sans sa permission, pour se rendre devant lui à main armée. Il ajouta que le roi voulait bien attribuer cette faute aux mauvais conseils des flatteurs.

Puis, s'adressant au duc de Berri en particulier, il lui rappela combien le roi avait d'attachement et de reconnaissance pour lui, comme le guide et le tuteur de sa jeunesse. Il dit que c'était à lui à servir d'arbitre dans ce différent; que sa prudence règlerait tout; qu'on l'attendait pour s'en remettre à son jugement, et que ses cousins de Bourgogne désarmeraient dès qu'il aurait congédié ses troupes.

Le duc de Berri fit répondre par l'archevêque de Bourges; le discours se termina en annonçant que les princes allaient se rendre à Chartres, et que là ils donneraient à connaître leurs intentions; de telle sorte que, non seulement le roi et le duc de Guyenne, mais tout le monde rendrait justice à leurs intentions[1].

Les princes tardèrent peu à venir à Chartres avec leur armée, et le 2 de septembre ils adres-

[1] Le Religieux de Saint-Denis. — Monstrelet. — Gollut. — Journal de Paris — Juvénal.

sèrent au roi une lettre, dont ils envoyèrent copie aux bonnes villes du royaume et à l'Université de Paris: elle était conçue à peu près en ces termes : « Nous, ducs de Berri, d'Orléans, de Bourbon, comtes d'Alençon et d'Armagnac, vos très-humbles parens et sujets, en notre nom et au nom de nos adhérens : comme ainsi soit que les droits de votre couronne, seigneurie et majesté royale sont si notablement institués en vous et vous en eux, et fondés en justice, puissance et obéissance de vos sujets, tellement que votre état et votre autorité resplendissent parmi tous les royaumes et seigneuries du monde; comme vous êtes consacré et oint par le saint-siége de Rome, appelé et tenu roi très-chrétien par toutes les nations chrétiennes; comme vous êtes merveilleusement renommé pour l'administration d'une vraie justice, exercée sans acception de personnes, envers le pauvre comme envers le riche, rendue à titre d'empereur dans votre royaume, sans connaître d'autre souveraineté que la majesté divine, si bien que, par votre puissance et votre sceptre royal, vous récompensez et gratifiez les bons, vous punissez les mauvais et corrigez les malfaiteurs, rendez à chacun ce qui est à lui, et tenez votre royaume paisible en suivant

les nobles et saintes voies de vos prédécesseurs les rois de France; tellement que toutes les nations chrétiennes, voisines ou éloignées, voire même les mécréans, ont souvent recours par-devant vous et votre noble conseil, comme à la vraie fontaine de justice et de royauté.

« Cependant, notre très-redouté et souverain seigneur, en ce moment votre honneur, votre justice et l'état de votre seigneurie sont foulés et blessés; on ne vous laisse point seigneurier votre royaume, ni gouverner la chose publique en franchise et liberté, comme la raison le voudrait, comme le pensent tous les gens sages. C'est pour cela que nous ci-dessus nommés, nous sommes alliés et assemblés pour aller par-devers vous, vous faire d'humbles remontrances, et nous informer au vrai de l'état de votre personne et de monseigneur de Guyenne, de la façon dont vous êtes détenus et démenés, et aussi du gouvernement de votre seigneurie et justice, de votre royaume et de la chose publique; afin qu'après nous avoir ouïs, ainsi que ceux, s'il y en a, qui voudraient soutenir le contraire, vous puissiez, par l'avis, conseil et délibération de ceux de votre sang, des prud'hommes de votre conseil, et d'autres qu'il vous plaira appeler en si grand nombre que vous

voudrez, pourvoir réellement à la sûreté, franchise et liberté de votre personne et de votre fils aîné. Car il faut que la seigneurie de ce royaume, l'autorité, la puissance de son exercice résident en vous franchement et librement, non dans aucun autre.

« C'est pour obtenir ces conclusions que nous voulons employer et exposer à votre service nos personnes, notre avoir, nos amis et nos sujets, en un mot, tout ce que Dieu nous a donné et confié en ce monde. Ainsi nous résisterons à ceux qui voudraient faire quelque chose à l'encontre; et sauf le plaisir de Dieu, nous ne voulons pas nous départir les uns des autres avant d'avoir remédié aux inconvéniens ci-dessus déclarés.

« Nous sommes tenus, obligés, contraints à en user ainsi, par crainte et respect de Dieu notre Créateur, de qui procède votre seigneurie, pour satisfaire à la justice, et pour servir vous, notre royal, notre unique souverain et seigneur sur la terre, à qui nous sommes par-là, et aussi comme parens, tenus autant que nous pouvons l'être. Nous doutons même si nous n'avons pas courroucé et offensé Dieu et vous, et blessé notre propre honneur en supportant si long-temps de telles

choses, et les laissant si longuement passer pour dissimulation.

« Afin que ces choses soient notoires à un chacun, et conduites dans la forme et manière qui se doivent, nous les signifions, de même qu'à vous, aux prélats, seigneurs, universités, cités et bonnes villes de votre royaume. »

La lettre se terminait par de nouvelles excuses et des protestations de respect. Elle fut portée par l'archevêque de Bourges, le comte d'Eu et le sénéchal de Poitou. On espéra d'abord qu'ils avaient quelque pouvoir pour traiter; mais le roi, voyant qu'on n'avait rien de plus à lui dire, sans même faire délibérer le conseil, répondit brusquement : « Nous nous étonnons bien fort des « façons de notre oncle bien-aimé. Dites-lui que « nous ne le recevrons pas en cet état; ce n'est « pas là un équipage à faire des remontrances; il « doit poser les armes s'il veut être bien reçu de « nous [1]. »

Le duc de Bourgogne et le roi de Navarre, ravis de voir au roi une telle fermeté, lui proposèrent sur-le-champ de défendre, sous peine de crime de lèse-majesté, à tous les maires et éche-

[1] Le Religieux de Saint-Denis.

vins des villes, à tous les gouverneurs de provinces, à tous les capitaines des forteresses, de laisser publier la lettre des princes. En même temps on leur envoya une nouvelle ambassade.

Ils s'étaient déjà mis en marche, et arrivaient à Étampes. Leur armée était nombreuse : le duc de Berri avait recruté un grand nombre d'hommes d'armes dans sa lieutenance de Guyenne; le duc d'Orléans avait avec lui des cavaliers lombards qui passaient pour les plus habiles à manier un cheval; le comte de Clermont, qui venait de perdre son père, le vieux duc de Bourbon, ce prince aimé et respecté de tous, conduisait les armées du Bourbonnais et du Beaujolais. Le duc de Bretagne avait refusé de venir; mais comme, malgré les faveurs et l'argent qu'il avait reçus, il ménageait les deux partis, son frère le comte de Richemont avait amené six mille Bretons ou Anglais. Le connétable d'Albret, sans égard à la finance qui lui avait aussi été donnée, était venu avec ses hommes. Mais les plus redoutés de tous, c'étaient les Gascons du comte d'Armagnac : nuls n'étaient plus pauvres et plus mal vêtus, ni plus rudes à saccager les lieux où ils passaient; on disait même que leur maître leur avait promis le pillage de Paris. Aussi leur nom fut-il bientôt

célèbre. On disait toujours les Armagnacs, en parlant de toute cette armée et des partisans des ducs d'Orléans et de Berri; pour eux, ils n'aimaient point à porter ainsi le nom d'un de leurs moindres chefs par la naissance, bien qu'il fût l'âme du parti[1].

Tous portaient une bande de toile blanche passée sur l'épaule droite, c'était le signe et la couleur des Armagnacs ; comme le chaperon bleu, la croix de Saint-André, avec la fleur de lis au milieu, étaient la marque du parti des Bourguignons.

Leurs armées étaient plus nombreuses encore que celles de leurs adversaires. Outre les sujets du duc Jean et les hommes qui étaient venus par mandement du roi, le comte de Penthièvre était à la tête d'un grand nombre de Bretons. Le comte de Saint-Pol avait deux mille hommes ou environ; Jean-sans-Pitié, évêque de Liége, avait envoyé aussi du renfort. Le comte de Hainaut commandait en personne ses gens d'armes; mais l'auxiliaire le plus puissant du duc de Bourgogne, c'était son frère le duc de Brabant, qui lui amena six mille hommes. Le comte de Savoie

[1] Journal de Paris. — Fenin.

arriva un peu plus tard avec cinq cents lances[1].

Malgré l'avantage du nombre et son audace accoutumée, le duc de Bourgogne ne cherchait qu'à éviter la guerre. Plusieurs des princes ses alliés étaient encore plus de cette opinion; les gens du conseil du roi n'avaient pas un autre avis. D'ailleurs les peuples, tout en préférant le Duc au parti d'Orléans, ne montraient nul désir de le seconder dans ses entreprises; ils ne voulaient autre chose qu'être délivrés de ces gens d'armes qui dévastaient toute la contrée jusqu'à vingt lieues autour de Paris. Déjà, lorsqu'il avait voulu donner pour capitaine à la milice de la ville le comte de Saint-Pol, les bourgeois et les centeniers lui avaient répondu que le duc de Berri leur ayant fait l'honneur d'accepter cette charge, ils ne voulaient pas avoir un autre capitaine[2].

La convocation du ban et de l'arrière-ban avait donné une autre preuve de ce même sentiment. Bien peu de possesseurs de fiefs avaient obéi à cet appel. Dans la France entière, désolée et livrée aux guerres, il n'y avait qu'un cri pour la paix et pour la fin des déplorables discordes des

[1] Saint-Remy. — Monstrelet. — Journal de Paris. — Le Religieux de Saint-Denis.

[2] Le Religieux de Saint-Denis.

princes. Dans toutes les églises on entendait cette prière, qui fut composée exprès : *Domine Jesu Christe, parce populo tuo, et ne des regnum Franciæ in perditionem, sed dirige in viam pacis principes*[1].

Dans ces circonstances, quelques hommes sages et amis de leur pays proposèrent au roi d'ordonner aux deux partis de mettre bas les armes; s'ils s'y refusaient, de lever l'oriflamme et d'appeler près de lui tous ses fidèles sujets pour venger et défendre son autorité. Une telle résolution ne pouvait convenir à ceux qui gouvernaient le conseil; le chancelier même s'y opposa : on allégua que personne n'obéirait, et que l'autorité royale se trouverait compromise, tandis qu'elle ne l'était point par une querelle particulière entre les princes, lorsqu'ils protestaient en même temps de leur respect pour le roi. Ainsi, comme le disaient des gens remplis de piété et de prudence : « La France est couverte de soldats et « même d'étrangers; Paris est bloqué et affamé, « les campagnes pillées et épuisées, les églises « même saccagées; et des conseillers perfides, « sous prétexte de politique, prétendent que l'au-

[1] Le Religieux de Saint-Denis.

« torité royale est étrangère à ces désastres, « comme si le nom de roi avait une autre signifi- « cation que la protection accordée aux sujets[1]. »

Au vrai, il n'y avait personne qui pût se mettre à la tête de ce tiers parti. Tous les habitans du royaume ne pouvaient donc que prier Dieu et maudire les princes. Ce fut encore bien pis après l'inutile ambassade de l'archevêque de Rheims, du comte de Mortagne et du comte de Saint-Pol, qui n'obtinrent pas meilleure réponse du duc de Berri. Le duc de Bourgogne avait à pourvoir sérieusement à la défense de Paris; il rapprocha ses troupes; on garda les ponts et les passages de la rivière; tous les bateaux furent coulés à fond; les portes de la rive gauche, hormis trois, furent murées. Huit mille hommes entrèrent dans la ville et furent logés chez les bourgeois; beaucoup de familles trouvèrent le moment si dur, qu'elles se retirèrent à Meaux. En même temps on imposait des taxes que le prevôt Désessart levait avec sa rudesse et sa violence accoutumées, bien plus, croyait-on, pour faire sa fortune que pour payer les gens de guerre. Les Brabançons étaient logés à Saint-Denis, et pillèrent cruellement la ville;

[1] Le Religieux de Saint-Denis.

les habitans se réfugièrent dans l'abbaye, et ces barbares eurent l'insolence de menacer le monastère du saint apôtre de la Gaule et de la sépulture royale; il fallut en fermer le pont-levis, et faire demander des hommes au roi pour le garder[1].

Au milieu de cette misère du peuple et de cette affliction des gens de bien, l'Université, qui seule pour lors maintenait l'honneur, le respect de la vraie religion et l'amour du bien public[2], crut qu'il était de son devoir d'interposer ses bons offices; elle envoya une députation solennelle au duc de Berri. Ce prince la reçut gracieusement et lui fit honneur; il dit qu'il était fort affectionné à l'Université, cette fille des rois, source du savoir, de la vérité et de la vertu; qu'il aimait aussi, quoi qu'on en pût dire, les bourgeois de Paris et leur ville, qui était son lieu de naissance, et dont il était capitaine; mais qu'il avait un grand déplaisir de voir le roi son neveu gouverné par d'aussi vilaines gens que le prevôt de Paris et ses pareils: c'était une pitié, disait-il, que le royaume fût entre les mains de tels hommes, et il voulait faire finir tout cela. Les princes et leurs armées étaient

[1] Le Religieux de Saint-Denis. — [2] Gollut.

déjà à Montlhéry, à sept lieues de Paris. La reine, avec le cardinal de Bar et le comte de Saint-Pol, alla les trouver et en reçut un respectueux accueil. Elle passa quinze jours au château de Marcoussis près Montlhéry, à parlementer avec eux, faisant loyalement ses efforts pour les adoucir. Elle n'obtint rien de plus.

A son retour, le roi, affligé et irrité, résolut d'aller en personne combattre ces rebelles. Les ordres furent donnés pour marcher le lendemain; on commençait à faire sortir les chariots; mais comme il allait monter à cheval au sortir de la messe, le recteur de l'Université, en grand appareil, à la tête de sa compagnie, vint le haranguer. Il dit: Que l'Université serait contrainte de transporter ses leçons dans un lieu plus paisible et mieux réglé, où les régens et les écoliers trouvassent de quoi vivre et ne fussent pas en butte aux outrages et aux violences des gens de guerre. Il ajouta que le pauvre peuple tout seul souffrait de ces querelles des princes et des seigneurs, qui, pourvu qu'ils s'élevassent en pouvoir, ne se souciaient point du mal des deux autres états de la France[1]. Il termina ainsi: « A vous parler fran-

1 Le Religieux de Saint-Denis. — Gollut.

« chement, Sire, vous êtes tenu de mettre la paix « dans votre maison; et le meilleur conseil qu'on « puisse vous donner, c'est d'exclure à la fois ces « deux princes de leur prétention au gouverne- « ment; il vous appartient à vous seul. Renvoyez- « les dans leurs seigneuries commander à leurs « sujets, voilà le seul moyen de rétablir le calme. « Après cela, vous pourrez faire choix, dans les « trois États du royaume, d'un certain nombre de « gens de bien et d'expérience; nous osons vous « promettre qu'alors toutes les choses seront en « bon ordre. »

Ce discours, qui fut fort long et fort bien dit, ne convenait pas aux desseins du duc de Bourgogne; le roi de Navarre, qui savait bien mieux que lui manier le langage, demanda que le roi fixât l'heure où il voudrait l'entendre. Le lendemain, une assemblée solennelle eut lieu dans la chambre verte au palais, et le roi de Navarre prit la parole et dit : « Sire, nous nous présentons « devant vous, les ducs de Bourgogne, de Bra- « bant et moi, vos très-humbles cousins et servi- « teurs, sur le bruit qu'on fait courir parmi le « peuple que l'ambition de dominer et le désir « d'amasser des richesses sont la seule cause de « dissension entre nous et nos cousins. Nous vou-

« lons nous justifier de ce reproche, et vous re-
« présenter que nous n'avons eu pour objet que
« le rétablissement de votre royaume dans ses
« lois anciennes et dans sa première grandeur.
« C'est là ce qui nous a retenus auprès de vous,
« notre royal seigneur. On ne doit pas qualifier
« d'ambition un devoir d'amour et de fidélité, ni
« accuser d'intérêt ceux qui sacrifient leurs biens
« pour le soutien de votre autorité; il suffit de
« rappeler que nous avons généreusement re-
« noncé aux subsides qu'il nous était permis de
« lever sur nos domaines, afin de soulager votre
« état et pour le bien de vos affaires. Si les autres
« veulent en faire autant, nous sommes prêts à
« remettre nos pensions et gages, et à continuer
« de servir à nos dépens. Après cela, il ne nous
« reste plus, pour montrer la justice de nos in-
« tentions et notre parfaite obéissance, que d'of-
« frir de nous retirer, pourvu que les autres en
« fassent autant de leur côté. Nous acceptons de
« bon cœur l'avis de l'Université; il faut faire
« choix d'un conseil de personnes non suspectes,
« dont par conséquent l'autre partie sera aussi
« exclue. Si quelqu'un refuse de faire ce que nous
« faisons, nous supplions votre royale Majesté
« d'employer toutes ses forces et son autorité à

« les punir. » Il termina en demandant que l'argent qu'on avait emprunté aux bourgeois de Paris leur fût rendu, et que la ville, en considération de ce qu'elle avait souffert, reçût quelque diminution sur les subsides.

Les ducs de Bourgogne et de Brabant approuvèrent tout ce qui venait d'être dit; le duc de Bourgogne ajouta même qu'il se reconnaissait incapable de gouverner un aussi grand royaume que la France. Pour lors on commença à espérer la paix et à se féliciter. Une nouvelle ambassade fut envoyée au duc de Berri, qui, s'approchant toujours de Paris, était venu s'établir en son beau château de Bicêtre. Il se moqua des conditions proposées par le roi de Navarre, disant que si l'on voulait consulter les trois États sur le gouvernement du royaume, il lui serait du moins permis de prendre sa place au banc de la noblesse. On ne se découragea point; le comte de Savoie et le duc de Brabant conduisaient ces négociations avec beaucoup de patience et de douceur. Pendant plus d'un mois, ce fut sans cesse de nouveaux pourparlers et propositions nouvelles; tantôt il était question de laisser à Paris le duc de Bourgogne et le duc de Berri chacun avec quinze cents hommes; et, pendant qu'on

aviserait aux moyens d'accommodement, la police serait exercée, non plus par le prevôt, qui s'était rendu si odieux, mais par le Parlement. Tantôt on parlait de faire aller le roi à Melun, et d'y ouvrir des conférences, chaque parti occupant une des rives de la Seine. Les Orléanais se refusaient à tout, et serraient chaque jour Paris de plus près. Le duc d'Orléans tenait Gentilly; le comte d'Armagnac occupait Vitry, s'avançant jusqu'aux villages de Saint-Marceau et de Saint-Michel, qui étaient pour lors hors de la ville. Les Parisiens étaient obligés de faire le guet et d'allumer de grands feux pendant la nuit. Saint-Cloud fut surpris et pillé; heureusement Charenton avait une forte garnison. Les Gascons du comte d'Armagnac étaient les plus ardens à venir jusqu'aux murailles et aux portes de la ville. On faisait des sorties contre eux, et l'on tuait sans pitié et comme bêtes féroces tous ces gens à la bande blanche. La campagne avait été abandonnée par les habitans, tant les Armagnacs commettaient de désordres; cette année, on ne put faire ni les vendanges ni les semailles [1].

[1] Le Religieux de Saint-Denis. — Monstrelet. — Journal de Paris.

Les clameurs du pauvre peuple furent si grandes, que le roi se résolut à prononcer la confiscation des biens des princes et de leurs adhérens. Ce moyen fut plus efficace; d'ailleurs les vivres commençaient à manquer à toute cette foule de gens de guerre; l'hiver approchait. Enfin, le 2 novembre, un traité en dix articles fut signé à Bicêtre; il fut convenu :

1°. Que tous les princes devaient retourner chacun chez eux avec leurs troupes, excepté le comte de Mortagne, frère du roi de Navarre;

2°. Qu'ils ne traverseraient point les terres l'un de l'autre, à moins d'absolue nécessité, et en ménageant les habitans;

3°. Que les villes et forteresses seraient remises aux gouverneurs précédemment nommés par le roi;

4°. Que le roi pourrait envoyer des chevaliers à lui pour veiller à ce que les troupes se retirassent en bon ordre;

5°. Que les princes jureraient de ne revenir à Paris que s'ils y étaient mandés par lettres patentes scellées du grand sceau; et que si le roi mandait l'un, en même temps il manderait l'autre;

6°. Que lesdits seigneurs jureraient de ne pro-

céder l'un contre l'autre, ni par acte, ni même par paroles pendant tout le cours de l'année suivante;

7°. Que le roi ferait choix de prud'hommes notables et non suspects, qui ne seraient obligés, ni par pension ni par serment, à l'un ni l'autre des seigneurs des deux partis; leur nom serait cependant communiqué auxdits seigneurs, pour qu'ils pussent dire leur sentiment touchant ce choix;

8°. Que pendant l'absence du duc de Berri et du duc de Bourgogne, ils conviendraient entre eux de deux seigneurs pour les suppléer dans l'éducation et le gouvernement du duc de Guyenne; et attendu que le duc de Berri n'avait point de lettre de cet office, il lui en serait expédié;

9°. Que le prevôt de Paris serait démis et révoqué de tous les emplois qu'il tenait du roi;

10°. Qu'aucun chevalier, ni écuyer, ni autre ne serait recherché ni par le roi, ni par aucun des seigneurs, dans sa personne, ses biens ou ses héritiers, pour être ou n'être pas venu à ces assemblées de gens d'armes.

Le roi ratifia la paix de Bicêtre, et établit commissaires pour recevoir les sermens des princes, le cardinal de Bar, le grand-maître de Rhodes,

le comte de Saint-Pol, le chancelier du Dauphin, et le comte Guichard Dauphin, grand-maître de l'hôtel, qui tous avaient pris une part active au traité.

Cinq jours après, une réconciliation plus complète eut lieu entre les ducs de Bourgogne et de Berri [1]. Ce dernier déclara, par lettres authentiques, qu'il désirait nourrir et maintenir bonne et parfaite union avec son neveu et filleul de Bourgogne; il l'avait déjà fait héritier de ses terres d'Étampes, Dourdan et Gien; il le voulait, disait-il, honorer et lui faire plaisir comme à son propre fils, certain d'en être aimé et honoré comme son oncle et père; ainsi, entre les mains de son révérend père en Dieu le cardinal de Bar, et de son très-cher neveu le duc de Brabant, il jurait et promettait par la foi de son corps, par les saints Évangiles de Dieu par lui touchés, et par sa parole de fils de roi, de se trouver en un lieu désigné avec son neveu, et là de faire avec lui alliances les meilleures et les plus effectives que faire se pourrait, pour le bien de tous deux, envers et contre tous ceux qui peuvent vivre et mourir, excepté seulement leur

[1] Pièces justificatives de l'Histoire de Bourgogne

seigneur roi et le duc de Guyenne. Il promettait en outre de rompre toute autre alliance qui pourrait être dommageable à son neveu, celui-ci devant faire de même. Cela fait, il s'engageait à se démettre entre les mains du roi de toute part dans le gouvernement du duc de Guyenne, pour le laisser en entier aux mains du duc de Bourgogne. Il consentait aussi que le roi en agît comme il voudrait à l'égard de messire Pierre Désessart, à condition que celui-ci ferait serment de l'aimer, servir et honorer.

Sans donner pour le moment plus de suite à cette réconciliation, chacun s'éloigna de son côté avec ses troupes, tous chargés des malédictions des peuples; et comme beaucoup de seigneurs et de gens de guerre avaient fait de grandes dépenses à Paris, et voulaient s'en aller sans payer, les bourgeois qui gardaient les portes les arrêtèrent, et les forcèrent de mettre en gage leurs armures et leurs équipages. En même temps, d'autres s'en allaient chargés de butin [1].

Ainsi s'en retourna dans son pays de Flandre, accompagné de son odieux prevôt de Paris, le duc de Bourgogne, ruiné et sans argent, ayant

[1] Le Religieux de Saint-Denis.

aussi fort diminué sa renommée. Tous les gens de guerre s'étonnaient qu'avec des forces supérieures, assisté de la présence et de l'autorité du roi, il se fût laissé tromper, et eût cédé sans combat. Plusieurs hommes sages et pieux voyaient, dans ce refroidissement de son courage, l'œuvre de Dieu, qui voulait que, pour punir le meurtre qu'il avait commis, il fût recherché, bravé, chassé, et qu'il souffrît honte et châtiment[1].

Deux mois se passèrent assez tranquillement. Le roi avait appelé dans son conseil des hommes estimés, qui réglaient les affaires à la satisfaction de tous. Mais vers la fin de janvier, le duc de Bourgogne fit remettre au duc de Guyenne, en plein conseil, des lettres où il se plaignait de ce que le comte d'Alençon, le duc de Bourbon et le connétable continuaient à lever des gens de guerre. Il ajoutait que le duc d'Orléans et le comte d'Armagnac avait dessein d'entrer par violence dans la ville, de faire périr un grand nombre de bourbeois, de ruiner les autres, et d'enlever le roi, la reine et le duc de Guyenne.

Ces princes, apprenant qu'ils étaient ainsi accu-

[1] Gollut.

sés, écrivirent au roi, à la reine, à l'Université, à la ville, au chapitre de Notre-Dame, aux religieux de Saint-Denis, pour se justifier, protestant par serment que c'était mensonge et calomnie. Cependant la voix publique et les informations, qui venaient de tous côtés, étaient conformes à la plainte du duc de Bourgogne.

On eut moins de doutes encore lorsque, peu de jours après, on sut que le sire de Croy, envoyé par le duc Jean au duc de Berri, qui était pour lors à Bourges, venait d'être saisi sur les terres du duc d'Orléans, conduit au château de Blois, et mis à la torture, pour lui faire confesser qu'il avait pris part au meurtre du feu duc d'Orléans. En vain le duc de Guyenne envoya l'ordre de le délivrer; en vain le duc de Berri s'entremit de tout son pouvoir ; ils ne purent rien obtenir.

Le duc de Bourgogne vit bien qu'il faudrait avoir recours aux armes. Il rassembla d'abord à Tournai les princes de sa famille et de son alliance, le comte de Hainaut, l'évêque de Liége, le comte de Namur, le duc de Clèves, leur exposa ce qu'on apprêtait contre lui, et eut recours à leurs services; ils les lui promirent. Pour avoir de l'argent, il vendit aux Gantois les confiscations qu'il avait faites en vertu de son autorité. Il leur

concéda aussi à prix d'argent le droit d'acquérir et de posséder des fiefs, ce qui sembla une grande ingratitude aux seigneurs qui avaient combattu pour lui contre la ville de Gand. Il se fit payer aussi pour restituer aux villes toutes les franchises et priviléges qu'elles avaient perdus lors de leur révolte. Il voulait bien aussi tirer quelques sommes pour les libertés qu'elles avaient déjà ; mais elles refusèrent, ne voulant pas acheter ce qui était à elles; et si elles lui donnèrent, ce fut par pure libéralité.

Enfin il s'avisa d'envoyer son fils Philippe, comte de Charolais, qui était déjà fort aimé de tous ses sujets, faire son entrée dans toutes les villes de Flandre, afin que, selon la coutume du pays, ce lui fût une occasion de percevoir le droit de joyeuse entrée[1]. De là, il se rendit à Arras, où il convoqua les seigneurs du pays. Il leur fit exposer comment ses adversaires avaient traité le sire de Croy, et comment ils se disposaient à l'attaquer.

Cependant il n'armait pas encore, et protestait toujours de sa soumission aux ordres du roi. Il ne semblait pas qu'il en fût ainsi des Orléanais[2].

[1] Meyer. — Gollut. — Heuterus.
[2] Le Religieux de Saint-Denis.

Une compagnie de huit cents hommes environ, composée d'Italiens, d'Espagnols, et de gens de toute nation, de bâtards et de mauvais sujets, était restée dans la Beauce depuis la retraite des Armagnacs. Ils pillaient les marchands, forçaient les maisons, et commettaient mille brigandages, s'autorisant du nom du duc d'Orléans. Cependant il les désavoua. Le maréchal Boucicault, qui venait d'être chassé de Gênes, et que la faiblesse du royaume ne permettait pas d'y renvoyer avec une forte armée, s'en alla, à la tête de cinq cents hommes d'armes et d'un bon nombre d'arbalétriers, surprendre ces brigands à Cloye. Les paysans vinrent à l'aide des troupes. On dispersa ces malfaiteurs, on en fit un grand massacre. Une centaine fut amenée à Paris; les chefs furent pendus, d'autres jetés à la rivière; ceux qui étaient au-dessous de quinze ans furent fouettés publiquement et chassés du royaume.

Il fallait pourtant s'opposer à cette guerre qui allait se rallumer. Le roi fit défendre, sous peine de confiscation, à tout seigneur de prendre les armes sans son ordre; il envoya les gens les plus notables de son conseil aux ducs de Bourgogne et d'Orléans, pour leur commander de laisser les peuples en repos, de cesser toute assemblée de

gens d'armes, et de s'en rapporter de leurs différens au jugement de la reine et du duc de Berri[1].

La réponse du duc de Bourgogne fut respectueuse et soumise. Il consentait à tout nouveau traité, pourvu qu'il ne lui portât pas plus de préjudice que les conditions jurées à Chartres et à Bicêtre.

Quant au duc d'Orléans, il répondit quelque temps après au roi par une longue lettre : « Je sais, disait-il, qu'autour de vous et dans votre conseil sont plusieurs de mes ennemis, et je ne voudrais pas que ma réponse, mes propos, mes intentions ni mes actes fussent à leur connaissance. En effet, ils ne devraient assister à rien de ce qui me touche. Pour vous prouver, mon très-redouté seigneur, que je suis votre humble fils et neveu, et que je vous conseille loyalement, sans vous céler la vérité, j'ai résolu de vous déclarer les noms de ces ennemis de vous et moi, qui sont dans votre conseil. Ce sont l'évêque de Tournai, Antoine de Craon, le vidame d'Amiens, Jean de Ollehain, sire de Nesle, le sire de Helly, Charles de Savoisy, Antoine Désessarts, Jean de

[1] Le Religieux de Saint-Denis. — Monstrelet.

Courcelles, Pierre de Fontenay et Maurice de Reuilly. Ils ont débouté de bons et sages hommes, vos loyaux serviteurs; ils vous donnent à entendre de faux et iniques mensonges, pour éloigner de votre grâce et de votre affection moi et plusieurs parens, loyaux serviteurs et sujets. Par ces moyens, et par leur conduite inique et désordonnée, ils ont, avec leurs adhérens et complices, troublé la paix du royaume et le bien commun. Tant qu'ils auront quelque autorité près de vous, il n'est pas vraisemblable qu'il puisse y avoir un bon régime en votre royaume, car ils empêcheront toujours que vous ne donniez à moi ni aux autres le bienfait de la justice que vous devez à un et à chacun, au petit comme au grand. Ils font et feront tout ceci parce qu'ils se sentent chargés et coupables de plusieurs crimes. Plusieurs, c'est à savoir Jean de Ollehain et le sire de Helly, sont auteurs de la cruelle et infâme mort de monseigneur mon père, votre frère unique, et sont entièrement à la faveur du duc de Bourgogne, principal coupable de cette mort.»

Il continuait en disant que c'étaient eux uniquement qui empêchaient le roi de faire justice de la mort de son frère, et que lorsque les complices et fauteurs du duc de Bourgogne seraient éloi-

gnés du conseil, quand il serait fait bonne justice d'eux, alors il donnerait une réponse satisfaisante ; car il ne demandait rien que de juste et de raisonnable.

En conformité d'une telle réponse, le duc d'Orléans, loin de désarmer, rassemblait des aventuriers de toute nation et faisait marcher des troupes, sous les ordres du duc de Bourbon et du comte de Vertus, vers le comté de Clermont en Beauvoisis et le comté de Coucy, près de Soissons, qui était une de ses seigneuries. Il voulait ainsi séparer le duc de Bourgogne de Paris. Le duc Jean, de son côté, tenait un grand nombre de gens entre Bapaume et Ham, pour s'opposer à toute tentative[1].

Cette conduite du duc d'Orléans, les désordres commis par ses troupes, irritaient de plus en plus les esprits contre lui. Le roi lui-même, lorsqu'il revenait à quelque raison, s'indignait de cette rébellion. On avait fini par persuader à ce pauvre prince que c'étaient les sorcelleries de son frère qui autrefois avaient causé sa maladie[2], de sorte qu'il ne craignait rien tant que tomber entre les mains des Orléanais.

[1] Le Religieux de Saint-Denis. — Monstrelet.

[2] Gollut.

Dans cette disposition du roi et de tout le royaume contre le duc d'Orléans, il fut proposé par le chancelier, homme sage et modéré, de réprimer cette désobéissance par la force des armes. C'était le seul moyen d'empêcher le duc de Bourgogne d'armer de son côté. Ce prince montrait encore une soumission où il importait de le maintenir. Mais il fallait de l'argent; l'archevêque de Rheims en offrit d'abord au nom du clergé. Les bourgeois de Paris promirent de solder cinq cents hommes d'armes pour trois mois. L'Université demanda à délibérer, et peu de jours après, le chancelier de Notre-Dame vint, au nom du clergé et de l'Université, dire au roi que si les finances de l'état n'étaient pas prodiguées à l'avarice insatiable des gens de cour, et qu'elles fussent mieux gouvernées, on trouverait bien assez de ressources; que l'Université était pauvre; que les terres du clergé étaient exemptes de taxes; il alla jusqu'à dire que lorsqu'on abusait de l'autorité d'un roi pour opprimer ses sujets par des exactions injustes, ce pouvait être un motif de secouer le joug et de déposer le monarque, ainsi que les histoires en offraient des exemples. Tant de hardiesse fut réprimandée par le chancelier de France, et l'orateur

s'excusa en disant qu'il n'avait rien dit d'affirmatif [1].

Les clameurs qui s'élevaient de toutes parts contre les princes d'Orléans les engagèrent à publier une longue lettre au roi, dont ils adressèrent des copies au duc de Guyenne, à l'Université, à la ville de Paris et aux autres bonnes villes.

Ils commençaient par rappeler en détail toutes les horribles circonstances du meurtre de leur père; ils en faisaient une touchante narration, et renouvelaient le souvenir des parjures, des trahisons, de la scélératesse du duc de Bourgogne; puis faisaient le récit des nobles et malheureux efforts de leur mère pour obtenir justice, de cette horrible justification du meurtre, proposée au nom de l'assassin, qui, en attaquant l'honneur de leur père, avait été comme un second homicide; ils passaient ensuite à l'invasion à main armée que le duc de Bourgogne avait faite deux fois de la capitale du royaume, à la fuite du roi, à ce traité de Chartres où « ce méchant homicide, par force, violence et tyrannie, a tenu sous ses pieds votre justice, n'a voulu souffrir que ni vous ni

[1] Le Religieux de Saint-Denis.

vos officiers prissiez aucune connaissance de son forfait. Il ne s'est daigné aucunement humilier devant vous, qu'il a tellement offensé. Là, il a bien osé vous dire ouvertement, devant tout le monde, en un lieu si solennel, qu'il avait fait mourir votre frère pour le bien de votre royaume, et il maintient qu'il a été dit, de par vous, que vous n'en aviez aucune déplaisance. Ce qui serait certes une si grande horreur et douleur, qu'elle briserait le cœur de tous ceux qui viendront après vous, et qui trouveraient écrit, qui pourraient lire que de la bouche du roi de France, du plus grand de tous les chrétiens, a pu sortir cette parole : que, de la mort cruelle, infâme, inhumaine de son frère unique, il n'a eu aucune déplaisance. Bien plus, il n'a été rien réglé, rien ordonné pour le salut de l'âme du défunt, ni pour aucune satisfaction à la partie lésée ; chose dont vous ne pouvez en nulle façon faire grâce ni remettre.

« Ce qui fut fait à Chartres est donc contre tout principe de droit, contre tout ordre, toute raison, toute justice ; tout est nul, ne vaut rien, et ne mérité pas même d'être rappelé.

« Mais ce traître a même violé les conditions faites à Chartres. Vous lui aviez commandé de ne rien faire à notre préjudice et contre notre hon-

neur; il l'avait promis et juré. Néanmoins, pour accuser la mémoire de notre père, pour nous détruire à jamais, il a fait prendre votre bon et loyal serviteur le grand-maître de l'hôtel, l'a fait emprisonner et mettre à la torture, tellement que ses membres en ont été tout brisés. Ce martyre était pour lui faire confesser quelque chose à la charge de notre père. Mais, arrivé au lieu de sa mort, le maître d'hôtel a, sur sa damnation éternelle, affirmé publiquement que jamais notre père n'avait pensé à vous trahir, ni à rien faire contre le bien de votre personne.

« Le traité de Chartres exceptait du pardon les homicides et meurtriers qui, par son commandement, tuèrent votre frère; et lui les a reçus, recélés, nourris, et continue encore à le faire.

« Après toutes ces choses, ce traître, pour que vous et vos officiers ne connussiez pas de son forfait, a usurpé et usurpe encore l'autorité de votre domination. Et, en effet, la vraie cause pour laquelle il a fait périr votre frère, c'est pour dominer; il use du royaume comme de sa propre chose. Il a détenu et détient encore votre personne et celle de notre très-redouté seigneur le duc d'Aquitaine, et il n'y a personne, de quelque

état qu'il soit dans le royaume, qui puisse avoir accès auprès de vous.

« Bref, il a introduit les voies de fait, et l'on peut maintenant commettre indifféremment toutes sortes de crimes, sans craindre ni punition ni correction. Les malfaiteurs se disent qu'ils passeront aussi bien sans être punis que celui qui a tué le frère du roi. »

C'était pour venir raconter au roi le damnable régime de son royaume, et sa prochaine destruction et subversion, que les princes avaient pris les armes, ajoutaient le duc d'Orléans et ses frères.

« Mais, par certain accord réglé par vous et notre conseil, nous avons dû retourner en notre pays, et pour épargner les maux de votre peuple, congédier nos gens. Nous avons réellement et de fait exécuté ce nouveau traité; mais lui, il le viola au moment même; car ceux de votre conseil ne devaient être ni gens suspects, ni pensionnaires d'aucun des deux partis; et il a laissé les serviteurs qu'ils avait créés. Ce sont eux encore qui ont le gouvernement et l'autorité sur vous et votre royaume. Ainsi il domine mieux et plus sûrement que s'il y était en personne. Pierre Désessart, prevôt de votre bonne ville de Paris, devait être déposé de tous offices royaux et de tous

les états qu'il tenait de vous ; néanmoins il lui fit avoir secrètement lettres de vous, scellées de votre grand sceau, pour ravoir sa prevôté, et ledit Pierre est en effet retourné à Paris, a voulu prendre séance au Châtelet. Il n'a pas tenu à lui qu'il n'y réussit. »

Le duc d'Orléans revenait encore au meurtre de son père : « Il y a près de quatre ans, disait-il, que la chose advint, et nous n'avons pu encore obtenir une seule provision de justice. Moi, Charles d'Orléans, je vous suppliai naguère très-humblement de m'octroyer des lettres entérinées pour faire poursuivre les consentans et complices de l'homicide, et l'ordre à vos justiciers qu'ils fissent emprisonner et juger ceux qui, d'après l'information, seraient chargés du crime; cela même aurait dû se faire sans ma requête, et il ne devait pas être nécessaire de réveiller la justice. Je ne crois pas qu'il y ait un homme en votre royaume, de quelque état et de quelque condition qu'il soit, si pauvre qu'il puisse être, auquel votre chancellerie refusât une telle requête, même pour un fait moins grave. Toutefois, quelques diligences que j'aie pu faire, je n'ai pas obtenu ces lettres de justice.

« Oui, par toutes les voies de fait ou autre-

ment, nous voulons procurer et poursuivre la réparation de cet homicide, et venger l'honneur de notre seigneur et père. Nous y sommes obligés et contraints. Ce devoir nous est commandé sous peine de rendre notre nom infâme et d'être réputés indignes de sa succession, de son nom, de ses armes, de sa seigneurie. Nous ne voulons pas encourir de telles peines; nous aimerions mieux souffrir la mort, comme le devrait faire tout noble cœur, de quelque condition qu'il soit.

« Hélas! il n'y a si pauvre noble homme, ou de si bas état en ce monde, dont le père ou le frère ait été tué si traîtreusement, que ses parens et ses amis ne s'engagent à poursuivre l'homicide jusqu'à la mort! Qu'est-ce donc quand le malfaiteur persévère et s'obstine dans sa volonté criminelle? car n'est-il pas notoire que ce traître a encore osé écrire naguère qu'il a fait mourir votre frère bien et dûment? Mais moi, Charles, j'affirme qu'il a menti; et il est assez manifeste qu'il est menteur, mauvais, faux et déloyal; mais, moi, par la grâce de Dieu, j'ai toujours été, suis et serai sans reproches et disant vrai. » Le duc d'Orléans finissait en demandant encore la punition du crime, et répétant que c'était le devoir du roi.

Les gens d'honneur et de savoir qui lurent cette lettre, la trouvèrent belle et juste. On disait qu'elle avait été écrite par maître Gerson, le plus savant docteur de l'Université : ce n'est pas que le duc d'Orléans ne fût en état de la composer, car nul prince n'était aussi docte et ami des lettres. Quels que fussent son bon droit et ses motifs, les hommes sages n'en regardèrent pas moins comme coupable un prince qui demandait justice les armes à la main, qui faisait des alliances et des partis dans l'état, qui, disait-on, allait appeler le secours et l'assistance des ennemis. Ils pensaient que c'était une entreprise contre toutes les lois divines et humaines, et qu'il la fallait réprimer [1].

Comme il eût été contre la coutume des chevaliers et seigneurs d'attaquer son ennemi sans l'avoir défié, le duc d'Orléans, huit jours après avoir écrit au roi, envoya la lettre suivante au duc de Bourgogne :

« Charles, duc d'Orléans et de Valois, comte de Blois et de Beaumont et seigneur de Coucy : Philippe, comte de Vertus, et Jean, comte d'Angoulême, frères : à toi, Jean, qui te dis duc de Bourgogne : pour le très-horrible meurtre par toi

[1] Le Religieux de Saint-Denis.

fait en grande trahison et guet-apens, par meurtriers apostés, sur la personne de notre très-redouté seigneur et père monseigneur Louis duc d'Orléans, seul frère germain de monseigneur le roi, notre souverain seigneur et le tien, nonobstant plusieurs sermens, alliances et compagnies d'armes que tu avais avec lui : et pour les grandes trahisons, déloyautés, déshonneurs et mauvaisetés que tu as commis contre notredit souverain seigneur monseigneur le roi, et contre nous en plusieurs manières, te faisons savoir que dorénavant nous te nuirons de toute notre puissance et par toutes les manières que nous pourrons ; et contre toi, de ta déloyauté et trahison, appelons Dieu et la raison à notre aide, ainsi que tous les prud'hommes du monde. En témoignage de vérité, nous avons fait sceller ces présentes lettres du sceau de moi, Charles.

« Donné à Jargeau, le 18 juillet 1411. »

Ce défi fut porté par un héraut de la maison d'Orléans à Douai, où se trouvait le duc Jean. Il reçut joyeusement cette bravade, assembla son conseil, et le 13 août, répondit par un pareil défi conçu en ces termes :

« Jean, duc de Bourgogne, comte de Flandre, d'Artois et de Bourgogne, seigneur palatin de

Salins et de Malines, à toi, Charles, qui te dis duc d'Orléans, Philippe, qui te dis comte de Vertus, Jean, qui te dis comte d'Angoulême, qui naguère nous avez écrit vos lettres de défiance : faisons savoir et voulons que chacun sache que, pour abattre les très-horribles trahisons, les très-grandes mauvaisetés et guet-apens machinés félonnement contre monseigneur le roi, notre très-redouté souverain et le vôtre, et contre sa génération, par feu Louis, votre père, pour empêcher votredit père, faux, traître et déloyal, de parvenir à la finale et détestable exécution à laquelle il tendait si notoirement que nul prud'hommes ne devait le laisser vivre; bien moins encore nous, qui sommes cousin germain de mondit seigneur, doyen des pairs de France, et deux fois pair de France, qui donc sommes plus astreints à lui et à sa génération, pouvions-nous laisser plus longtemps sur terre, sans en être gravement accusé, un si faux, déloyal, cruel et félon traître? Pour nous acquitter loyalement de notre devoir envers notre très-grand et très-souverain seigneur, nous avons fait mourir, comme nous le devions, ledit faux et déloyal traître. Ainsi nous avons fait plaisir à Dieu, loyal service à notre souverain, et nous avons obéi à la raison. Et parce que toi et

lesdits frères suivez la trace de votre feu père, croyant parvenir aux damnables et déloyales fins où il tendait, nous avons très-grande joie au cœur de votre défi. Mais du surplus qui y est renfermé, toi et tesdits frères avez menti, et mentez faussement, mauvaisement et déloyalement, comme des traîtres que vous êtes. Et à l'aide de notre seigneur, qui sait et qui connaît la très-entière et parfaite loyauté, amour et sincérité d'intention que nous avons toujours et aurons, tant que nous vivrons, pour lui, pour ses enfans, pour le bien de son peuple et de son royaume, nous vous ferons venir à la fin et punition que méritent des faux, mauvais, déloyaux traîtres, rebelles, désobéissans et félons, comme toi et tes frères. »

Un officier de la maison du Duc porta cette réponse à Blois. Le duc d'Orléans en fut irrité, cependant fit assez bon accueil à celui qui en était chargé, continua ses préparatifs plus activement encore.

Le même jour le duc Jean avait écrit au duc de Bourbon. Il lui rappelait que trois ans auparavant ils avaient fait ensemble un traité d'alliance, et juré, en présence de plusieurs chevaliers, sur la damnation de leur âme, sur la foi et serment de leur corps, sur les saints Évangiles, sur les saintes

reliques touchées, de s'aider, conseiller et conforter mutuellement, de corps, d'âmes, et de biens, toutes les fois qu'ils seraient attaqués dans leur honneur et l'état de leurs personnes. Il le requérait donc et sommait, en vertu de cette alliance, de venir, accompagné d'amis et d'hommes d'armes, le secourir contre les princes d'Orléans. Le roi d'armes de Bourgogne remit cette lettre au duc de Bourbon, qui, pour toute réponse, renvoya quelques jours après le traité d'alliance [1].

Pendant ce temps-là, le duc de Berri et la reine étaient à Melun, tenant des conférences et recevant des messages pour parvenir à un accommodement [2]. Ils demandèrent au roi de leur envoyer les principaux seigneurs de sa cour et de ses conseils, des députés de l'Université, les présidens du Parlement et de la chambre des comptes, le prevôt des marchands et les bourgeois les plus considérables. On pensa qu'ils allaient communiquer quelques articles propres à rétablir la paix dans le royaume; il n'en fut rien : le duc de Berri ne fit que leur répéter toutes les plaintes du duc d'Orléans, et inclinait beaucoup

[1] Monstrelet.

[2] Le Religieux de Saint-Denis.

à ce qu'elles fussent accueillies. Lorsque tous ceux qui étaient allés à Melun en revinrent sans aucune réponse, le peuple commença à s'animer, même contre eux, et ils furent obligés de se cacher. Déjà les Armagnacs se répandaient dans la campagne. Les Parisiens crièrent à la trahison ; ils dirent que le duc de Berri était d'intelligence avec ceux qui voulaient ruiner la ville. « Il a fait « semblant de désirer la paix, disaient-ils, mais « c'était afin de nous amuser, et de donner aux « Armagnacs le temps d'entrer dans la ville pour « la piller. »

On commença le guet aux portes; on tendit les chaînes de la rivière, et le corps de ville, cédant à la voix publique, s'en alla demander au roi, pour capitaine, le comte de Saint-Pol qu'on avait obstinément refusé depuis un an.

Le duc de Bourgogne était ainsi dans une belle position [1]. Il avait la faveur de la ville de Paris, l'approbation des gens sages; la justice était de son côté. C'était lui qui était le sujet fidèle, le vassal obéissant. Le roi lui avait permis par des lettres du 12 août d'armer pour sa défense [2]. S'il

[1] Gollut.

[2] Pièces justificatives de l'Histoire de Bourgogne.

eût voulu modérer son emportement, temporiser, se plaindre doucement, laisser voir tous les torts de ses ennemis, il aurait eu toute la force de la France, et aurait conservé la faveur du roi et l'affection des peuples. Il sembla d'abord, par une lettre qu'il écrivit à la reine pour se plaindre du défi et des provocations du duc d'Orléans et pour s'en remettre à sa justice, que son intention était de se conduire sagement. Mais au lieu de faire traiter les affaires publiques et les siennes par des hommes prudens, courtois et modérés, il lâcha tout de nouveau Pierre Désessart, personnage bouillant, factieux et propre à mettre toutes choses pêle-mêle.

Cet homme était rentré secrètement dans Paris; par son conseil et ses menées, le comte de Saint-Pol, dès qu'il fut gouverneur, fit expédier des lettres du roi pour ordonner la levée d'une troupe de cinq cents hommes, sous le nom de milice royale. Le soin de la former et la charge de la commander furent, à la grande surprise des hommes sensés, confiés aux principaux bouchers de Paris, les Legoix, les Saint-Yon et les Thibert. C'étaient de grands partisans du duc de Bourgogne; ils s'étaient montrés fort ardens dans les séditions, et cruels comme leur métier dans

la guerre qui s'était faite l'année d'avant aux portes de la ville. Du reste, ces gens-là avaient grand crédit parmi le peuple. La boucherie de Paris avait été donnée depuis fort long-temps à une vingtaine de familles ; mais comme les femmes ni les bâtards n'héritaient point du privilége, le nombre des maîtres bouchers était déjà fort réduit [1]. Ils étaient devenus riches et puissans; le Parlement avait eu plus d'une fois à leur enjoindre de s'occuper par eux-mêmes de leur état. La boucherie avait ses officiers, ses règlemens, sa justice, et formait un corps considérable dans la ville. Les Legoix étaient trois frères, maîtres de la boucherie de Sainte-Geneviève; les Thibert et les Saint-Yon étaient de la grande boucherie près le Châtelet, et tenaient tout le quartier des halles, qui était pour le duc de Bourgogne [2]. Ils s'associèrent un nommé Caboche, écorcheur de bêtes à la boucherie de l'Hôtel-Dieu, plus méchant qu'eux encore, et maître Jean de Troyes, chirurgien, qui était un homme de beau langage, et savait fort bien discourir [3]. Leur troupe se composait de garçons bouchers,

[1] Félibien, Histoire de Paris.

[2] Monstrelet. — [3] Juvénal.

de chirurgiens, de pelletiers, de tailleurs et de toute sorte de mauvais sujets.

Ils furent aussitôt les maîtres de Paris. Ils marchaient armés par les rues, commettant mille désordres. Dès que quelqu'un leur déplaisait, ils criaient : « C'est un Armagnac! » l'assommaient sur l'heure, pillaient sa maison, ou le traînaient en prison pour qu'il se rachetât chèrement. Le receveur de Chartres, homme de bonne réputation, ayant été mandé à la chambre des comptes, vint à Paris, et fut tué dans la rue, sans nul autre motif que d'avoir été signalé comme un Armagnac [1]. Il ne faisait pas bon alors pour les hommes nobles, de quelque parti qu'ils fussent, de se trouver à Paris [2]; les riches bourgeois vivaient aussi dans la crainte et le danger. Plus de trois cents s'en allèrent à Melun avec Charles Culdoë, prevôt des marchands, qui ne pouvait plus répondre de la tranquillité de la ville. Simon Cramault, archevêque de Rheims, l'un des plus sages hommes du conseil du roi, se retira [3]. L'évêque de Saintes, ayant été soupçonné d'avoir dit que le

[1] Rapport fait au Parlement par Henri de Marle, premier président.

[2] Monstrelet.

[3] Le Religieux de Saint-Denis.

duc de Bourgogne aurait dû demander pardon du meurtre du duc d'Orléans, fut sur le point d'être massacré. Il ne dut la vie qu'aux soins du comte de Saint-Pol.

On avait accordé l'entrée du conseil du roi aux chefs de la milice royale, pour y apporter les demandes des bourgeois et de la ville. Bientôt ils dictèrent les résolutions du conseil, leur troupe en assiégeait la porte, et menaçait par ses clameurs.

On commença par faire résoudre que le roi, qui pour lors était malade, et le duc d'Aquitaine, quitteraient l'hôtel Saint-Paul, pour venir habiter le château du Louvre, où ils se trouveraient plus en sûreté dans l'enceinte de la ville. La reine fut suppliée de revenir à Paris avec ses enfans, mais sans le duc de Berri, qui était devenu odieux : Charles Culdoë fut remplacé par Pierre Gentien, qui était pourtant un homme recommandable et estimé de tous. On eut aussi la prudence de défendre de nouveau l'entrée de la ville aux princes des deux partis et à leurs troupes, et il fut ordonné que les Parisiens se garderaient eux-mêmes. Toutefois le Dauphin fut contraint à envoyer en prison les particuliers qu'on accusait d'être en intelligence avec les Armagnacs, et à

faire publier que tous ceux qui leur étaient favorables eussent à sortir de Paris, sous peine de mort et de confiscation [1].

Ce qui animait tout ce peuple, c'est que le duc d'Orléans avait déjà commencé la guerre, et qu'il arrivait chaque jour d'horribles récits sur les dévastations commises par ses gens d'armes dans le Vermandois et la Picardie. Des députés de ce malheureux pays furent envoyés au conseil du roi.

« Très-excellent prince, dirent-ils, la cam-
« pagne va bientôt être déserte et vide d'habi-
« tans; ils s'enfuient vers les lieux cachés, ou se
« réfugient dans l'enceinte des forteresses avec ce
« qu'ils peuvent sauver de leurs meubles et de
« leurs troupeaux; tout est livré à la fureur des
« gens de guerre. Ils ont pillé leurs hôtes, enfoncé
« les coffres, maltraité les filles et les femmes;
« ils mettent à rançon les marchands qu'ils ar-
« rêtent sur les routes, et quand ils en prennent
« qui sont bourgeois de Paris ou de quelque ville
« du parti du roi, il les tuent; si, par hasard,
« ils les renvoient après les avoir dépouillés,
« c'est en proférant mille blasphèmes contre le

[1] Le Religieux de Saint-Denis.

« roi : Allez, disent-ils, allez vous faire voir à « votre fou de roi ; allez demander protection à « ce pauvre idiot, à ce misérable captif ! Souvent « même ils leur arrachent les yeux, leur coupent « le nez, les oreilles, et leur disent : Allez main- « tenant montrer votre bonne mine à ces infâmes « traîtres du conseil du roi ! Il y a une troupe de « cinq cents Gascons que le comte d'Armagnac et « le connétable avaient amenés à l'autre guerre, « et qui ont toujours été amis des Anglais. C'est « maintenant Bernard d'Albret, chevalier hardi « et entreprenant qui les commande. Ils ont déjà « pris et saccagé la ville de Roye, qui est au roi. « Ils viennent de se saisir de la forteresse de « Ham, qui appartient en commun au duc d'Or- « léans et au comte de Nevers ; de là ils se répan- « dent sur tous les environs [1]. »

En même temps le duc d'Orléans prenait ses mesures pour approcher de Paris. Il mit une forte garnison à Montlhéry. Sans cesse il parcourait, sous prétexte de chasser et se divertir, le Valois et le Soissonnais, il allait de Coucy à Melun, et même jusqu'à Corbeil. L'alarme saisit les paysans ; ils avaient appris ce qui se passait ail-

[1] Le Religieux de Saint-Denis.

leurs, et voyant que le roi ne pouvait ni les défendre ni les secourir, ils demandèrent à s'armer; on le leur permit. Ils laissèrent la bêche et la charrue, s'armèrent de méchantes piques et de bâtons ferrés, prirent la croix de Bourgogne, écrivirent : « Vive le roi! » sur leur bannière, et commencèrent à tomber sur les Armagnacs, lorsque ceux-ci marchaient par petites compagnies. On les nommait les brigands ou les piquiers ; lorsqu'ils furent aguerris dans leur métier de vagabonds, ils dévalisèrent tous les passans. Il en était toujours arrivé de même, lorsque, dans d'autres temps, on avait réduit les habitans à quitter la vie des champs pour se défendre.

Les choses ne pouvaient en demeurer là; le duc de Guyenne assembla un nombreux conseil. Le comte de Saint-Pol exposa que toute la France était partagée en deux factions, mais que l'une avait refusé d'obéir au roi, qu'elle insultait sa personne et son autorité, qu'elle ravageait son royaume et massacrait ses sujets; que l'autre, au contraire, n'avait montré que respect et soumission au roi; qu'ainsi il fallait qu'on s'unit avec elle pour exterminer au plus tôt la rébellion. Une telle résolution était grave : on en délibéra

plusieurs jours de suite; mais les partisans du duc de Bourgogne étaient en force : moitié persuasion, moitié violence, leur avis prévalut. Le duc de Guyenne écrivit, le 1er septembre, au Duc au nom du roi[1] :

« Charles, par la grâce de Dieu roi de France, à notre très-cher et très-aimé cousin le duc de Bourgogne, salut et entière dilection. Nous sommes informé qu'en plusieurs lieux de notre royaume sont très-grand nombre de gens d'armes et de traits, lesquels pillent, dévastent et dérobent chaque jour notredit royaume et nos bons et loyaux sujets; ont pris aucunes de nos villes et forteresses, assiégé et menacé d'autres; ont tué ou rançonné gens; bouté feu, forcé femmes mariées, violé filles à marier, dérobé églises et moustiers, et font de jour en jour toutes autres inhumanités, comme pourraient faire les ennemis de nous et de notre royaume, dont très-grandes clameurs et pitoyables plaintes sont venues jusqu'à nous. Voulant et désirant de tout notre cœur garder notre honneur et notre seigneurie, et défendre nos sujets d'outrages, griefs, oppressions et dommages, et les maintenir en paisible

[1] Pièces justificatives de l'Histoire de Bourgogne.

tranquillité; ayant compassion de notre peuple, qui a tant souffert, nous avons, après grande délibération, et sur l'avis d'aucuns de notre sang et de notre lignage, de ceux de notre grand conseil, d'aucuns de notre Parlement et de notre chambre des comptes, et d'autres notables de notre ville de Paris, conclu et ordonné de résister de toute notre puissance à l'entreprise et mauvaise volonté des susdits et de leurs fauteurs, adhérens et complices, et d'en faire justice et punition.

« Et comme, pour ce faire, il nous faut très-grand nombre et très-grande puissance de gens; considérant que ce serait chose très-coûteuse que de s'en procurer en aussi grande quantité et aussi promptement que besoin est, attendu les maux horribles que supporte journellement notre peuple; comme nous vous avons toujours trouvé bon et loyal, prêt à nous servir et à nous aider en toutes nos affaires, et que nous avons en vous parfaite sûreté et confiance, puisque vous êtes déjà tout préparé et fourni d'une grande armée de gens de guerre, nous vous prions et requérons, même vous mandons et commandons, sur la foi, loyauté et obéissance, en tant que vous aimez l'honneur, le bien et la conservation

de nous, de notre lignée, de notre royaume, que vous veniez le plus hâtivement que vous pourrez, nous servir, secourir et aider, en chassant et déboutant par voie de fait, à force d'armes et de puissance, lesdits gens d'armes et de traits, de nos villes et pays. »

Le roi lui donnait ensuite pouvoir de mander et assembler tous les vassaux et sujets de la couronne; il leur demandait d'obéir en tout au duc de Bourgogne, comme aussi à toute ville et forteresse de lui ouvrir leurs portes.

Dès que cette résolution eut été publiée, la milice royale et tout le peuple adoptèrent le chaperon bleu, la croix de Bourgogne et la devise de « Vive le roi! » En moins de quinze jours, plus de cent mille hommes prirent ces signes de la faction bourguignonne; les femmes même et les enfans les portaient[1]. A ne les pas avoir, on courait risque de passer pour Armagnac, et d'être jeté à la rivière, si l'on avait quelque ennemi. Les violences recommencèrent contre les partisans d'Orléans. Un jour, les Legoix et les Saint-Yon s'introduisirent violemment dans le conseil du roi, sans respect pour le duc de Guyenne qui y

1 Juvénal. — Journal de Paris.

siégeait, et ils demandèrent la permission de courir sus à tous les rebelles. Ils obtinrent ce qu'ils voulaient, et des lettres du 9 septembre déclarèrent les serviteurs et confédérés du duc d'Orléans coupables de lèse-majesté et ayant encouru confiscation de leurs biens. On s'avisa de leur appliquer l'excommunication qu'Urbain V avait fulminée jadis contre les grandes compagnies du temps du roi Charles V [1]. On prêchait en chaire contre les Armagnacs. L'Université, sur l'invitation du roi, écrivait et parlait dans le même langage. On refusait le baptême à leurs enfans [2]. La folie était si grande, qu'on brodait sur les ornemens d'église la croix de Bourgogne, qu'on s'en servait au lieu de crucifix, et qu'on avait changé la manière de faire le signe de la croix. On ôtait aussi de leurs offices ceux qu'on tenait pour suspects. Le sire de Hangest fut destitué de la charge de grand-maître des arbalétriers. On aurait bien voulu traiter de même le connétable; mais c'était un si puissant seigneur, qu'on n'osa point pour cette fois. Cependant le duc de Berri perdit la lieutenance de la Guyenne, qu'on donna au sire de Saint-George. Ce prince était devenu l'objet de

[1] Juvénal. — [2] Pasquier.

la haine des Parisiens; ils l'avaient pourtant fort aimé, et lui avaient attribué la paix de Chartres et de Bicêtre. Le duc de Bourgogne recommandait surtout qu'on ne le laissât pas entrer dans la ville[1]. Aussi, lorsque le roi eut fait engager la reine à revenir, et qu'elle se présenta avec le duc de Berri, il lui fut signifié d'entrer seule. Alors elle retourna à Melun. Pour mieux montrer leur aversion contre lui, ils saccagèrent et démolirent en partie son hôtel de Nesle, sous prétexte que, touchant aux murailles de la ville, il nuisait à leur bonne défense.

Pendant que les serviteurs du duc Jean s'étaient ainsi emparés de Paris par la violence, leur maître, dont l'arrivée était si impatiemment attendue, se trouvait dans de grands embarras. Aussitôt après avoir reçu les lettres du roi, il s'était mis en campagne. Son armée était magnifique; toute la noblesse de Bourgogne, de Flandre et d'Artois s'était rendue à ses ordres. Il avait aussi demandé du secours aux bonnes villes de Flandre, et elles avaient consenti assez volontiers à faire marcher leurs milices avec lui. Il y en avait quarante ou cinquante mille, tous bien vêtus et bien armés à

[1] Juvénal.

leur manière; nulle troupe n'était si bien fournie de vivres et de toutes sortes d'équipages de guerre[1]. Elle était suivie d'environ douze mille charrettes de bagages. Il y avait un nombre considérable de ces machines nommées des ribaudequins, espèces de grandes arbalètes que traînait un cheval, et qui lançaient au loin des javelots avec une force terrible. Ils amenaient aussi des planches garnies de longues broches de fer pour mettre en avant de leurs bataillons. Quand ces gens des communes de Flandre campaient, il semblait, tant leurs tentes étaient belles et bien rangées, que les bonnes villes elles-mêmes eussent été portées là. En marche ils étaient séparés par villes et par métiers, selon leur usage. Il n'y avait rien de si orgueilleux que ces Flamands. Il leur fallait toujours les meilleurs logis et des vivres avant tous les autres. Souvent ils s'emparaient de la place et des provisions que les hommes d'armes avaient déjà retenues, et ne tenaient pas grand compte des nobles, quels qu'ils fussent. Ils avaient mis dans leurs conditions avec le Duc qu'on leur laisserait tout ce qu'ils prendraient; aussi n'y avait-il pas de troupe qui pillât plus à

[1] Monstrelet. — Fenin. — Saint-Remy.

profit. Ils mettaient sur leurs charrettes tout ce qui pouvait s'emporter. Le butin était encore un autre sujet de querelle. C'était donc chose difficile de conduire les Flamands et de les faire vivre paisiblement avec les autres gens de guerre, surtout avec les Picards, qui ne souffraient point patiemment la rudesse de leurs façons.

Le Duc se porta d'abord vers la ville de Ham où se trouvait le sire Bernard d'Albret, le plus fameux capitaine des Armagnacs. Il voulut d'abord emporter la place d'assaut; une première attaque ne réussit point. Cependant il n'y avait aucun moyen de résister aux machines qui lançaient d'énormes pierres dans la ville; Bernard d'Albret profita de ce qu'elle n'était pas encore entièrement entourée, et sortit pendant la nuit avec les plus notables bourgeois, ne laissant guère dans la ville que de pauvres gens. Alors les hommes du Duc entrèrent; les premiers furent des Picards; mais les Flamands, s'y portant en grande foule, pillèrent et dépouillèrent amis et ennemis. Bien que le Duc eût interdit les violences contre les personnes, rien ne put arrêter la rudesse des Flamands : ils enfonçaient les portes des églises où s'étaient réfugiées les femmes; ils emportaient tout dans leurs tentes et sur leurs

charrettes, emmenant même des enfans pour qu'on les rachetât. L'abbaye ne fut pas plus respectée; on en enfonça les portes. Heureusement quelques seigneurs parvinrent à sauver six ou sept des religieux; ils arrivèrent auprès du Duc avec leur prieur qui marchait portant la croix. Quand tout fut saccagé, les gens de Flandre mirent le feu, et presque toute la ville fut consumée.

Lorsque les autres villes de la Somme surent la façon dont Ham venait d'être traitée, l'alarme s'empara des habitans. Nesle, Chauny, Roye, envoyèrent humblement leurs clefs au duc de Bourgogne, en le suppliant de les épargner. Il fit jurer aux bourgeois d'être désormais fidèles au roi, et les reçut à merci.

De Roye, le duc de Bourgogne envoya messire Pierre Désessart, qui était venu près de lui, porter cette nouvelle au Dauphin. Il fut, comme on peut croire, bien reçu des Parisiens, et remis dans sa charge de prevôt de la ville.

Le duc d'Orléans, de son côté, assemblait son armée. Il voulut avoir dans son parti la reine et le duc de Berri, et alla à Melun le leur proposer. Il avait avec lui le connétable, le comte d'Armagnac, et l'ancien grand-maître des arbalé-

triers; mais ils ne purent réussir à les persuader.

Les gens d'armes du duc d'Orléans étaient nombreux aussi et en bel ordre. Il avait avec lui, outre ses vassaux, les Gascons du comte d'Armagnac et de la maison d'Albret, les Bretons du comte de Richemont, les Lorrains du duc de Bar et les Allemands du seigneur du Saarbruck. Toute cette noblesse marchait fière et joyeuse comme si elle fût allée combattre les ennemis des lis ou de la croix. Avec les chevaliers, qui étaient au nombre de six mille, on voyait l'archevêque de Sens, Jean de Montaigu, dont les Bourguignons avaient saisi les domaines, comme ceux aussi de son frère l'évêque de Paris. On n'avait pourtant d'autre crime à leur imputer que d'avoir pleuré leur frère le grand-maître d'hôtel. Il avait changé la mitre pour le casque, et la crosse d'évêque pour la hache de l'homme d'armes.

Les Orléanais s'acheminèrent vers Montdidier, où le duc de Bourgogne avait réuni ses forces. Jusque-là ils n'éprouvèrent d'autre résistance qu'à Senlis, où un vaillant Bourguignon, le sire Enguerrand de Bournonville, tomba sur leur arrière-garde. Les paysans armés les inquiétaient aussi et surprenaient leurs bagages[1].

[1] Le Religieux de Saint-Denis.

Le duc Jean attendait encore son frère le comte de Nevers, à qui il avait fait dire de se hâter. Le comte faisait en ce moment la guerre à un des grands vassaux de Bourgogne, Louis de Châlons, comte de Tonnerre, qui, après avoir enlevé une fort belle demoiselle parente de la duchesse de Bourgogne, l'avait épousée, bien qu'il eût une première femme. Pour éviter le ressentiment de son seigneur, il lui fit déclarer qu'il ne se reconnaissait plus pour son vassal, et qu'il allait prêter hommage au duc d'Orléans; puis il entra à main armée sur les terres de Bourgogne. Le comte de Nevers, pour s'en venger, dévastait alors tout le comté de Tonnerre. Il laissa ce faible ennemi, et se mit en route pour aller rejoindre son frère à Montdidier.

Ces deux grandes armées se trouvaient en présence, et personne ne doutait qu'elles ne livrassent aussitôt quelque grande bataille. Les uns s'affligeaient de ce que le sang de tant de braves chevaliers allait être versé dans une guerre civile et pour le malheur de la France; les autres se réjouissaient de ce que cette lutte, si pénible pour le peuple, allait enfin finir par le sort des armes.

Mais les chefs du parti d'Orléans n'étaient pas

d'accord[1] : les uns voulaient combattre, les autres voulaient attendre. Pour le duc de Bourgogne, au moment où il disposait son armée pour recevoir ou livrer la bataille, il vit venir à lui les capitaines des communes de Flandre. Ils venaient lui dire que leurs gens voulaient s'en retourner sur-le-champ, disant qu'ils avaient fini leur temps. Le Duc demeura confondu et désespéré ; il les conjura instamment de rester encore huit jours avec lui, et de ne pas le quitter au moment où toutes les forces de l'ennemi étaient là en présence. Les capitaines, touchés de la demande que leur faisait si doucement leur seigneur, promirent leurs bons offices auprès des communes. De retour au camp, on assembla les centeniers et les connétables dans la tente de la ville de Gand, où se tenaient toujours les conseils. La requête du Duc fut proposée ; les capitaines firent tous leurs efforts pour qu'elle ne fût pas rejetée ; le conseil restait incertain et divisé ; beaucoup disaient qu'ils avaient déjà servi le temps promis, que l'hiver approchait, qu'il fallait absolument retourner chez soi. On se sépara sans avoir rien conclu ; mais quand vint la

[1] Monstrelet.

chute du jour, les gens des milices allumèrent de grands feux avec le bois qu'ils arrachaient aux maisons du faubourg de Montdidier, puis chargèrent les bagages, et vers minuit se mirent à parcourir le camp en criant : « Aux armes ! » Le bruit en arriva au Duc, qui envoya aussitôt quelques seigneurs flamands pour s'expliquer avec eux. Ils les trouvèrent armés, et obstinés à ne vouloir rien dire de leurs desseins. Le matin, à la pointe du jour, ils attelèrent leurs charrettes, et tout à coup mirent le feu à leur camp, en criant : « Allons, partons ! » Ils prirent la route de Flandre. Le duc de Bourgogne monta aussitôt à cheval avec son frère le duc de Brabant, et courut vers eux. Là, ayant ôté son chaperon, il les supplia à mains jointes de ne point partir ; il leur demandait encore quatre jours ; il les appelait ses compagnons, ses frères, les plus fidèles amis qu'il eût au monde ; il leur promettait les plus beaux priviléges, leur faisant remise de la taille à tout jamais. Le duc de Brabant les pria aussi de ne pas refuser ces quatre jours à leur seigneur, qui les leur demandait si instamment. Rien ne put les émouvoir, rien ne put vaincre leur volonté ; ils ne répondaient rien, sinon en montrant la lettre qui fixait le terme de leur ser-

vice, avec le nom et le sceau du Duc apposés au bas; ils finirent par dire que si, conformément aux conditions de cette lettre, il ne les ramenait pas au jour marqué de l'autre côté de la rivière de Somme, ils lui rendraient son fils, le comte de Charolais, qui était à Gand, coupé par morceaux. Le duc de Bourgogne, voyant qu'il n'y avait rien à gagner sur leur brutale obstination, les apaisa par de bonnes et douces paroles, et, à son grand dépit, fit sonner la trompette pour leur départ. Le mal ne se borna pas là; le feu qu'ils avaient mis à leurs tentes gagna le reste du camp et en consuma une partie[1].

Le lendemain, les ennemis ayant appris cette retraite, envoyèrent quelques coureurs contre l'arrière-garde, et s'emparèrent d'une portion des bagages. Malgré tout le mal que lui faisaient les Flamands, il fallait que le Duc dissimulât, et les traitât avec de grands égards. Ce n'était pas le moment de recommencer les révoltes de Gand; il repassa la rivière, ramena toute son armée vers Péronne, puis alla encore remercier les Flamands de leurs bons services, et leur donna son frère le duc de Brabant pour les commander jusque

[1] Monstrelet. — Fenin. — Saint-Remy. — Oudegherst.

chez eux[1]. Ceux de Bruges et des villes environnantes, en passant devant Lille, exigèrent, pour continuer leur route, qu'on leur remît la grande peau de veau; ils nommaient ainsi une énorme feuille de vélin où était inscrit le consentement à la gabelle du blé, avec les sceaux de cinquante villes ou bourgs. Il fallut la leur livrer; ils la déchirèrent en mille pièces.

Le duc d'Orléans aurait pu poursuivre les Bourguignons dans leur retraite précipitée. C'était l'avis des plus jeunes d'entre les chefs; mais ceux qui avaient plus d'expérience décidèrent que, Paris étant le but de la guerre, il fallait y marcher sur-le-champ et y entrer. Ils songeaient à aller reprendre leurs hôtels et leurs biens confisqués; ils voulaient se dédommager en mettant à rançon les riches bourgeois. Ce désir de vengeance, si publiquement annoncé, ne fit qu'exalter le courage des Parisiens. On tint conseil à la ville, et l'on résolut, tout d'une voix, de mourir plutôt que de perdre les priviléges et les libertés de la ville, plutôt que de la livrer au pillage des Armagnacs.

Le prevôt de Paris se mit à la tête des prépa-

[1] Meyer. — Oudegherst. — Goillut.

ratifs de défense, et y montra toute son activité. Les portes de la ville, les passages de la rivière furent munis et gardés. Par bonheur, quatre cents lances bourguignonnes, commandées par Jean de Châlons, prince d'Orange, qui allait rejoindre le Duc, se trouvèrent rejetées vers Paris. On leur confia la défense de la ville de Saint-Denis; bientôt arrivèrent les Armagnacs qui occupèrent la rive droite de la Seine, comme l'année d'avant ils avaient occupé la rive gauche. Ils se logèrent à Pantin, Saint-Ouen, Clignancourt, la Chapelle-Saint-Denis, Aubervilliers, Montmartre, et firent encore plus de ravages que l'autre fois; chaque jour on se battait aux portes; le comte de Saint-Pol et le prevôt faisaient de vigoureuses sorties.

Le prince d'Orange se défendait aussi avec bravoure, et résistait à la fois aux assauts et aux tentatives que l'on faisait pour lui persuader d'abandonner le parti bourguignon. Enfin, après plusieurs jours de résistance, il fut forcé de traiter et obtint d'honorables conditions. Les Allemands, les Bretons et les Gascons s'étaient bien promis le pillage de l'église et des trésors de l'abbaye; mais la garde en fut confiée à l'archevêque de Sens, qui y entra avec quatre cents hommes d'armes à pied, et veilla à ce que l'on

fournît aux soldats qui se présenteraient aux portes tout ce qui leur serait nécessaire.

Deux jours après, la trahison ou la négligence du sire Colin de Puisieux, qui commandait la porte de Saint-Cloud, la livra aux Orléanais; le sire de Gaucourt s'en rendît maître par une surprise de nuit [1].

Ainsi Paris se trouvait resserré de plus près; on craignait de manquer bientôt de vivres. On tremblait pour Charenton et Corbeil, qui assuraient les arrivages du haut de la rivière.

Plus le siége se prolongeait et plus les Armagnacs éprouvaient de résistance, plus leur rage s'accroissait; le récit de leurs cruautés sur les habitans de la campagne ne saurait s'imaginer. Les vieillards qui, sous les règnes précédens, avaient vu tant d'horribles guerres civiles et étrangères, ne se souvenaient de rien de pareil. Les paysans, animés par la terreur, le désespoir et la vengeance, saisissaient le moment favorable, sortaient des bois où ils s'étaient réfugiés, et massacraient, avec non moins de férocité, tous ceux qui leur tombaient sous la main. Les églises n'étaient pas respectées; non seulement les Ar-

[1] Le Religieux de Saint-Denis.

magnacs les pillaient, mais il n'y avait sorte de profanations auxquelles ils ne se livrassent. Ils foulaient aux pieds les reliques pour emporter l'argent des châsses ; ils arrachaient les saintes hosties des ciboires ou des ostensoirs, et les jetaient en la fange. En vain les chefs en gémissaient et voyaient quel tort de tels excès faisaient à leur cause, ils ne pouvaient rien empêcher. Les Bretons, et les Gascons surtout, ne cherchaient dans cette guerre que le butin et les rançons. Ils voulaient, en retournant chez eux, se trouver riches et y vivre à leur aise.

Pendant cette guerre, qui se passait aux portes de Paris avec des succès partagés, quelques hommes de l'armée des princes mirent le feu à la maison de campagne de messire Pierre Désessart, à Bagnolet. Il était alors plus cher que jamais au commun peuple, qui voyait en lui le défenseur de la ville. Pour le venger, Legoix le boucher fit une sortie avec sa troupe et alla brûler le château de Bicêtre, que le duc de Berri avait passé sa vie à embellir. Ce fut un grand chagrin pour les honnêtes gens ; car rien n'était plus magnifique que cette demeure, surtout par les peintures. On n'en avait jamais vu de si belles ni relevées de plus excellentes dorures. On ad-

mirait surtout les portraits du pape Clément, de plusieurs empereurs d'Orient et d'Occident, de beaucoup de rois et de princes français. Les plus habiles peintres du temps disaient qu'on n'en pourrait trouver de pareils ni de mieux faits. Les fenêtres du château étaient garnies de châssis vitrés, que les bourgeois emportèrent chez eux, comme une grande rareté [1].

Le temps pressait; la ville était chaque jour serrée de plus près. Il était instant que le duc de Bourgogne arrivât pour la délivrer. De son côté, il n'avait rien oublié pour réparer le tort que venaient de lui faire les communes de Flandre et pour avoir une armée suffisante. Il en avait un moyen assuré. Le roi d'Angleterre, voyant la France si malheureuse et si divisée, avait jugé qu'il pourrait en tirer grand avantage en s'alliant à l'un des partis. Il lui semblait que c'était surtout avec le duc de Bourgogne qu'il convenait de traiter; il désirait conclure le mariage de son fils avec une des filles du Duc; aussi, lorsque les Orléanais lui firent demander du secours, il répondit qu'il était trop engagé avec le duc de Bourgogne. Cependant rien n'était encore arrêté,

[1] Le Religieux de Saint-Denis. — Juvénal.

aucune condition n'avait été réglée. Lorsque le duc Jean s'était mis en marche avec son armée, dans les premiers jours de septembre, il avait déjà avec lui trois cents Anglais environ de la garnison de Calais.

Ce recours aux ennemis du royaume causait une grande surprise et une vive indignation à tous les bons Français. Chacun s'en expliquait librement, et l'on disait que le roi d'Angleterre ne donnerait pas ainsi des secours sans avoir obtenu quelques bonnes conditions, et l'on en supposait de très-honteuses. Le duc de Bourgogne, suivant la rumeur publique, avait promis aux Anglais de leur rendre la Guyenne et la Normandie, de leur faire hommage de la Flandre, de leur livrer passage par Dunkerque, Gravelines et l'Écluse.

Le Duc, offensé de ces bruits, écrivit de son camp, devant Ham, au duc d'Aquitaine pour le conjurer de ne point ajouter foi à de telles calomnies, et de ne point douter de sa fidélité aux intérêts du roi et de son royaume[1].

Maintenant la retraite des Flamands rendait le secours des Anglais encore plus nécessaire. Le

[1] Rapin Thoyras. — Le Religieux de Saint-Denis.

roi d'Angleterre venait d'envoyer au Duc une ambassade solennelle ; il la reçut à Arras avec un grand accueil, et combla les envoyés de présens. Le comte d'Arundel, chef de cette ambassade, se mit sur-le-champ à la tête de douze cents lances anglaises, et le Duc reprit en toute hâte sa marche sur Paris.

Ce fût une occasion pour le duc d'Orléans et son parti de répandre, plus encore qu'auparavant, mille bruits injurieux au duc de Bourgogne touchant cette alliance avec l'Angleterre. L'archevêque de Sens composa un écrit où il donnait pour assuré tout ce qu'on avait déjà débité dans le public. Le Dauphin et les Parisiens étaient dans un tel danger, qu'ils regardaient peu de quel côté leur venait un secours si nécessaire. Toutefois le duc de Bourgogne se crut obligé d'écrire à toutes les bonnes villes pour protester de la pureté de ses intentions. Il n'avait voulu, disait-il, que délivrer Paris et le roi, et n'avait consenti à aucune condition préjudiciable aux intérêts et à l'honneur du royaume.

Le Duc arriva le 16 octobre à Pontoise ; il avait précipité sa marche afin de sauver Paris, et il avait encore peu de forces avec lui. Le comte d'Armagnac proposa d'aller aussitôt l'attaquer,

avant que son armée entière eût pu le rejoindre. Ce conseil semblait aussi sage que hardi ; mais les plus anciens chevaliers, le sire de Fontaine, le sire le Bouteiller, furent d'avis contraire. « Pourquoi diviser ainsi nos troupes? disaient-« ils; il faudrait ou lever le siége de Paris, ou « n'envoyer à Pontoise que trop peu de monde. « D'ailleurs, si les Bourguignons et les Anglais « entrent à Paris, ils ne feront qu'y accroître le « désordre et hâter la famine. Le duc de Berri, « avec deux mille hommes d'armes, promet de « se saisir du haut de la rivière; nous aurons « bientôt réduit la ville ; c'est le seul moyen, car « on voit assez qu'une si grande cité ne peut être « emportée ni par armes ni par assaut. » Leur opinion l'emporta [1].

Le duc de Bourgogne passa quelques jours à Pontoise, attendant que ses troupes l'eussent rejoint. Pendant cet intervalle, un homme inconnu demanda un jour à lui parler; son apparence lui donna quelque soupçon, et il eut soin de placer toujours un banc devant lui; c'était en effet un assassin; il tenait un poignard caché dans sa manche; les gens du Duc le saisirent, et il fut aussitôt décapité.

[1] Le Religieux de Saint-Denis.

Lorsque le Duc eut réuni assez de monde, il passa la Seine à Meulan, le 22 octobre, marcha toute la nuit, suivit la vallée de Jouy, et, le 23 au soir, arriva à la porte Saint-Jacques. Toute la ville s'était portée au-devant de lui avec des transports de joie; le conseil du roi, tous les seigneurs de la cour vinrent à sa rencontre. La milice royale des bouchers, sous le commandement du prevôt de Paris; le corps des marchands, à la suite du comte de Nevers, s'étaient avancés jusqu'à une lieue à sa rencontre. Les rues furent illuminées; le peuple criait: « Noël! » Son gendre, le duc de Guyenne, le reçut à la porte du Louvre, et le mena aussitôt au roi et à la reine qui était entrée dans la ville depuis quelques jours.

Dès le lendemain, les Anglais, excités par les clameurs de tout le peuple, firent une sortie par la porte de Saint-Denis, avec le sire Enguerrand de Bournonville et ses hommes d'armes picards; ils allèrent attaquer les Armagnacs à la Chapelle-Saint-Denis; le combat fut vif; mais enfin l'avantage demeura aux Anglais. Dès lors le duc d'Orléans vit que tout espoir de prendre Paris était perdu. Le trouble se mit dans son parti, et l'on commença à taxer de trahison les chevaliers qui avaient donné des conseils contraires au projet

du comte d'Armagnac. Il fallait maintenant songer à se défendre. Toutes les troupes qui étaient dans les villages furent réunies dans Saint-Denis; on ne conserva que le poste de Saint-Cloud. Toute la rive droite de la Seine devint plus désolée encore lorsque les gens de guerre furent rassemblés en plus grand nombre. Pour se venger des brigands qui se cachaient dans les bois des environs et tuaient tous leurs fourrageurs, ils mirent à feu et à sang toute la vallée de Montmorency; enfin les chefs eux-mêmes cessèrent de respecter la vénérable abbaye de Saint-Denis. Un matin, après la messe, le comte d'Armagnac entra au réfectoire, où se trouvaient l'abbé et les religieux, et leur parla en ces termes :

« Vous savez les peines et les travaux qu'ont « supportés les seigneurs qui sont ici, non pas « dans un dessein d'ambition, comme le répète « le vulgaire, mais pour rétablir la justice du « royaume dans sa splendeur, pour remettre le « roi en liberté, le tirer de la servitude où il est « réduit. Tous les Français doivent prendre part « à une entreprise si juste et si agréable à Dieu; « c'est une cause commune à la noblesse et au « peuple. C'est pour cette cause que nous avons « amené cette armée, composée de tant de sei-

« gneurs et d'une si brave noblesse. L'argent que « nous attendons n'étant pas arrivé, et les affaires « ne pouvant souffrir aucun retardement, les chefs « ont résolu d'y suppléer avec le trésor de la reine « que vous avez en garde. Soyez assurés qu'elle « n'en sera point fâchée. D'ailleurs, pour votre « sûreté, messieurs les princes vous donneront « un reçu scellé de leur sceau. »

Les religieux, effrayés d'une telle témérité, demandèrent le temps d'en faire parler à la reine et au duc de Guyenne. Sur ce mot de duc de Guyenne, le comte d'Armagnac, qui était le plus puissant seigneur de cette province, et vassal direct de la couronne, s'emporta : « Dites le « dauphin de Viennois, répliqua-t-il, mais non « pas le duc de Guyenne. » Puis, faisant entrer ses gens avec des marteaux, il força les serrures et emporta l'argent et la vaisselle de la reine, qui furent partagés entre les chefs. Les religieux craignirent qu'il n'en arrivât autant au trésor de l'abbaye, dont les Armagnacs avaient murmuré quelques mots. Alors on fit échapper secrètement ceux qui l'avaient caché et qui seuls savaient le lieu, afin que personne ne demeurât qui pût le découvrir [1].

[1] Le Religieux de Saint-Denis.

Maintenant les Parisiens, encouragés par la présence du duc de Bourgogne, se livrèrent de plus en plus à leur haine contre les Armagnacs. Ils avaient fait tant de mal tout autour de la ville; ils s'étaient montrés si présomptueux et insolens, qu'on ne saurait imaginer l'horreur qu'ils inspiraient à tout le peuple. L'excommunication prononcée contre eux, et que chaque dimanche on lisait dans toute la France au prône de la messe paroissiale en éteignant les cierges et sonnant les cloches; les profanations dont ils s'étaient rendus coupables, et qui semblaient devoir appeler sur eux la colère céleste, contribuaient beaucoup à entretenir cette aversion furieuse. Elle était générale; il n'y avait pas une des villes du royaume qui ne les abhorrât, comme s'ils eussent comploté la ruine et l'incendie de chacune. Les gens de bon sens s'étonnaient d'une telle opinion, car elle ne pouvait être attribuée uniquement à l'amour pour le roi ni à la préférence qu'on accordait aux Bourguignons, puisque ceux-là aussi étaient très-funestes.

La disposition des esprits était si absolue, que l'archevêque de Sens, voyant combien les affaires de son parti allaient mal, chercha, par le moyen de plusieurs de ses anciennes relations avec

l'Université, le Parlement et le conseil du roi, à savoir si quelque accommodement serait possible. Personne dans Paris n'osa même en parler, de peur d'irriter la fureur du peuple. Le mépris se joignit bientôt à la haine, surtout après qu'une entreprise sur Senlis, conduite par le sire Bernard Desbordes, un des plus vaillans hommes de l'armée orléanaise, eut été repoussée par la garnison. Toute faible qu'elle était, à l'aide des brigands elle surprit ou dispersa tous les hommes de cette expédition.

Le duc de Bourgogne était vivement pressé de chasser enfin les Armagnacs. Le 9 octobre, il sortit dans la nuit par la porte Saint-Jacques avec seize cents hommes environ, choisis par les dizainiers dans la milice de Paris, avec les Anglais du comte d'Arondel, et ses propres hommes d'armes commandés par Enguerrand de Bournonville et Aimé de Viry. Il avait avec lui les plus grands seigneurs et les meilleurs chevaliers de France, de Bourgogne et de Flandre, les comtes de Nevers, de la Marche, de Vaudemont, de Penthièvre, de Saint-Pol, le maréchal Boucicault, le sire de Vergy, maréchal de Bourgogne; le sire de Helly, qui venait d'être fait maréchal de Guyenne; les sires de Saint-George, de Ghis-

telles, de Fosseuse, Regnier-Pot, gouverneur du Dauphiné, le sénéchal de Hainaut[1]; enfin il marchait avec dix mille hommes de toute arme, tous en disposition de bien faire. Il arriva de grand matin devant Saint-Cloud, que les Armagnacs avaient fortifié au point de le croire imprenable. La garnison était commandée par le sire de Combour, seigneur de Bretagne, par messire Guillaume le Bouteiller, et messire Mansard du Bois. L'attaque commença avec une vivacité extraordinaire ; en peu de temps les Parisiens firent une brèche et entrèrent dans la ville. Enguerrand de Bournonville et les Anglais y pénétrèrent presqu'en même temps; on combattit dans les rues; les Gascons se réfugièrent dans l'église et dans la tour qui défendait le pont, et là, résistèrent encore long-temps. Le duc d'Orléans, sur la nouvelle de cette attaque, quitta Saint-Denis, et vint avec ses gens; mais la rivière était entre deux, et les traits ne pouvaient arriver à l'autre bord. D'ailleurs le duc de Bourgogne était sur la hauteur avec le reste de son armée en bataille, prêt à secourir les assaillans.

[1] Monstrelet. — Le Religieux de Saint-Denis. — Fenin. — Saint Remy. — Juvénal.

Le duc d'Orléans fut donc seulement témoin de la destruction de sa garnison, qui fut toute massacrée, prise ou noyée en cherchant à aller le rejoindre. Parmi les prisonniers, se trouva Colin de Puisieux, celui qui avait livré Saint-Cloud. On le reconnut déguisé en prêtre dans le clocher de l'église. Il fut amené à Paris. La rage du peuple était terrible contre lui. On lui attribuait une grande part des maux qu'avaient soufferts la ville et les environs. Le roi l'acheta à celui qui l'avait pris. Il avoua son crime, qu'il avait commis à la persuasion de sa femme. Il eut la tête tranchée avec cinq hommes qui furent condamnés comme ses complices. Son corps fut écartelé et ses membres exposés sur les principales portes de Paris. Sa femme était grosse; on la mit en prison pour être exécutée après ses couches. Heureusement la pauvre créature mourut en mettant son enfant au monde.

Cependant les princes du parti d'Orléans revinrent en toute hâte à Saint-Denis. Il n'y avait pas de temps à perdre pour faire retraite; elle commença sur-le-champ. Pendant la nuit même, pour comble de désastre, le pont de bois qu'ils avaient jeté sur la rivière se rompit, et les retarda. On fut surpris que les Bourguignons ne

profitassent pas de l'occasion. Il leur était facile de troubler cette fuite, et de tomber au moins sur l'arrière-garde. Il n'en fut rien. Le prevôt, bien qu'il sût se qui se passait à Saint-Denis, fit tenir les portes de la ville fermées jusqu'à midi.

Les religieux, qui avaient remercié la Providence d'être ainsi délivrés des Armagnacs, au moment même où ils venaient de résoudre que l'on s'emparerait du trésor de l'abbaye, se trouvèrent tout à coup plus malheureux encore; les Anglais, les Picards et les Parisiens, non contens de s'être emparés des bagages de l'armée ennemie et de tout le butin qui y était chargé, entrèrent de force dans le monastère. Ce furent deux chevaliers picards, les sires du Ront et Robinet de Fretel, qui en donnèrent l'exemple; ils furent suivis des gens du sire de Helly. On pilla les appartemens des religieux, on emporta les tasses, la vaisselle, tous les meubles. Pour sauver le trésor et ce qui restait de l'argenterie de la reine, il fallut payer une grande somme d'argent. Ce ne fut pas tout : l'abbé de Saint-Denis fut pris et emmené par des hommes d'armes; on l'accusait d'avoir reçu le duc d'Orléans et de s'être montré favorable à son parti. Le sire Robinet de Fretel fut d'abord laissé à la garde de l'église; mais,

au lieu de ce rude chevalier, les religieux demandèrent qu'on leur donnât pour gardien un bon bourgeois de Paris nommé Pierre Auchier, qui les traita avec beaucoup de respect et de douceur[1].

Peu de jours après l'arrivée du duc de Bourgogne, il avait été tenu un grand conseil où avaient été appelés les princes, les principaux seigneurs, les évêques présens à Paris, des députés de la chambre des comptes et de l'Université, le prevôt de Paris, le prevôt des marchands et les plus notables bourgeois. Là avaient été expédiées, au nom du roi, des lettres où, après avoir rappelé la désobéissance et la révolte des princes, et les maux horribles qu'ils faisaient dans le royaume; après avoir rapporté que, sur son mandement exprès, le duc de Bourgogne était venu les combattre avec ses gens d'armes et de trait : le roi, considérant la grandeur et la difficulté de l'entreprise, les dangers qui pourraient suivre des lenteurs et des délais; la célérité et la vigueur nécessaires en pareille occurence; se confiant à la prud'homie, la loyauté, la diligence, au grand sens, à la force et à la vaillance de son

[1] Le Religieux de Saint-Denis.

cousin le duc de Bourgogne; sachant le courage qu'il mettait à cette besogne; d'autre part, le roi voyant qu'il n'y pouvait vaquer lui-même personnellement, et que son fils, le duc de Guyenne, ne pouvait non plus s'en occuper suffisamment, à cause du grand nombre d'autres affaires qu'il avait à expédier, commit, ordonna et députa ledit cousin pour aviser, conduire et mettre à bonne et prompte fin et conclusion, par la grâce de Notre-Seigneur, cette affaire, de telle sorte que l'honneur et la force en demeurassent à la couronne [1].

En conséquence, le Duc avait reçu tout pouvoir de commander, à tous les officiers quelconques, à tous les gens du conseil, ce qu'il trouverait bon, expédient et profitable; il était enjoint à tous de lui obéir aussi bien qu'au roi et au Dauphin.

Le Duc trouva à propos de faire expédier des pouvoirs exactement pareils au duc de Bretagne, qui n'était point présent et n'en fit aucun usage.

Revêtu ainsi de toute l'autorité, le Duc commença à poursuivre ses ennemis à outrance. Son armée fut divisée en plusieurs corps séparés, pour

[1] Pièces de l'Histoire de Bourgogne.

aller exécuter les confiscations prononcées contre les princes et les seigneurs du parti d'Orléans. Le comte de Saint-Pol fut envoyé pour saisir le comté de Coucy; messire Philippe de Cervolles, le comté de Vertus; le sire Enguerrand de Bournonville alla à Dreux; le sire de Helly en Poitou et en Guyenne, pour s'emparer des terres du connétable; le sire Aimé de Viry en Beaujolais et dans les terres du duc de Bourbon. Nonobstant l'hiver, ces diverses troupes furent mises en marche.

Pour faire faire au duc de Guyenne ses premières armes, le Duc résolut de le mener, avec les Anglais et les Parisiens, assiéger Étampes[1]. La ville se rendit sur-le-champ; mais le château était très-fort, assis sur le roc, et le vulgaire regardait comme impossible de le miner. Un chevalier d'Auvergne, nommé le sire de Boresdon, serviteur du duc de Berri et fort aimé de ce prince, s'y était enfermé; il refusa de rendre sa forteresse, et le nom du duc de Guyenne ne lui sembla pas le dégager du serment qu'il avait fait à son maître. On fit venir de grandes machines de Paris, et l'on força le château; mais le chevalier se

[1] Monstrelet. — Le Religieux de Saint-Denis. — Juvénal.

réfugia dans une tour si haute et si solide, qu'elle bravait tous les efforts des assaillans. Les dames qui s'y étaient réfugiées se montraient sur le haut du rempart; pour railler les Bourguignons, elles tendaient leurs tabliers comme pour recevoir les pierres que lançaient les machines et qui ne pouvaient atteindre jusqu'à la hauteur de la muraille. Le duc de Guyenne et l'armée bourguignonne en avaient grand dépit. On était prêt à renoncer à l'entreprise, lorsqu'un bourgeois de Paris, nommé Pierre Roussel, dit qu'il voulait empêcher que le fils du roi reçût un tel affront à son premier fait d'armes. Il construisit au pied de la tour un réduit avec des poutres de chêne qui résistaient aux pierres que faisaient rouler les assiégés, quelque énormes qu'elles fussent; les ouvriers, ainsi garantis, travaillèrent à démolir la muraille; elle avait dix pieds d'épaisseur; on creusa dessous en la soutenant avec des pans de bois. Il ne restait plus qu'à y mettre le feu, et la tour se serait écroulée. Le sire de Bosredon se rendit alors; revêtu d'une robe magnifique de velours brodé d'or et de pierreries, que lui avait donnée le duc de Berri, il vint se jeter aux pieds du duc de Guyenne; le jeune prince, touché de sa valeur, lui fit grâce de la vie; la garnison fut prise à discrétion, et on

la fit promener, les mains liées derrière le dos, dans les rues de Paris.

De là, le duc de Guyenne alla assiéger Dourdan, qui se rendit. Puis, la saison étant déjà avancée, il revint à Paris. Les Anglais, dont le secours n'était plus nécessaire, furent congédiés avec des présens magnifiques et de grands témoignages de reconnaissance. Le Duc avait déposé d'avance la somme nécessaire pour leur solde, qu'il avait empruntée à des marchands de Paris; elle ne suffit pas : les finances de Bourgogne et de France étaient épuisées; il lui fallut mettre aussi ses joyaux en nantissement chez un riche trafiquant de Lucques, établi à Paris [1].

On apprenait que de tous côtés les troupes envoyées contre les Armagnacs obtenaient des succès. Les villes ouvertes se rendaient, les forteresses succombaient après plus ou moins de résistance; celle qui en fit le plus fut le château de Coucy, dont les murailles étaient d'une épaisseur merveilleuse, et que défendait le sire Robert d'Esne. On faisait aussi beaucoup de prisonniers d'importance : le sire d'Hangest, grand-maître des arbalétriers, le comte de Braine, le comte de

[1] Histoire de Bourgogne.

Roucy et d'autres, tombèrent entre les mains du duc de Bourgogne. Les enfans du duc de Bourbon furent enlevés dans un de ses châteaux, au comté de Dreux, par le fils du sire de Croy; il les prit pour otages, à cause de son père, que le duc d'Orléans retenait encore en prison.

Le sort de ces prisonniers était triste; le duc de Bourgogne était dur et cruel; ses partisans étaient poussés d'un esprit de fureur; aucun espoir de traiter ne les arrêtait. Les prisons de Paris étaient pleines de malheureux Armagnacs, qu'on y laissait mourir de froid, de faim, de maladie; on leur refusait les derniers sacremens; même après leur mort, on les traitait comme excommuniés; leurs corps étaient jetés tout nus dans les fossés de la ville et dans le marché aux pourceaux, où ils servaient de pâture aux animaux.

La vie des chevaliers et des seigneurs de distinction pris par les Bourguignons n'était pas même en sûreté, hormis pourtant les prélats et abbés, qui en étaient quittes pour de fortes rançons. Plusieurs périrent sur l'échafaud : Jean de Brabant, frère de l'amiral Clignet de Brabant; Pierre de Famechon, qui était un serviteur fort aimé du duc de Bourbon, furent décapités. De tous ces supplices, celui qui inspira le plus de

pitié et d'indignation, ce fut celui du sire Mansard du Bois, qui avait été pris à Saint-Cloud. C'était un vaillant chevalier picard; il était vassal du duc de Bourgogne; mais s'étant mis au service du duc d'Orléans, il avait toujours montré assez publiquement son horreur pour l'assassinat de son maître. Dans sa prison même il exprima les mêmes sentimens, et refusa la grâce qu'on lui offrait sous condition de faire serment au Duc. Il persista à dire qu'il n'avait rien fait contre le roi, ni rien qui pût exiger de pardon; il fut mis à la torture. On l'interrogea sur les desseins des princes; il répondit que dans leur conseil il s'était opposé à la dernière prise d'armes et à l'attaque contre la ville de Paris; mais qu'une fois la guerre résolue par son maître, il avait dû y montrer d'autant plus d'ardeur, qu'il l'avait blâmée [2]. Il fut condamné à avoir la tête tranchée. Au jour marqué, il était à dîner avec les autres prisonniers; la charrette arriva devant la porte, et le bourreau l'appela à haute voix. « Mes amis, dit-il, « on m'appelle pour mourir, et j'en remercie Dieu. « Je ne crains pas la mort; aussi bien devait-elle

[1] 1411, v. s. L'année commença le 3 avril.

[2] Juvénal.

« venir un jour ou l'autre, et Dieu me préserve « de renoncer, pour l'éviter, à la cause que j'ai « défendue! Adieu, mes amis, priez pour moi. » Il les embrassa, fit le signe de la croix, descendit d'un pas ferme, et traversa la ville sur la charrette avec une contenance tranquille. Sur l'échafaud, il arracha lui-même ses vêtemens et présenta la tête. Tout le peuple pleurait; le bourreau, attendri, le conjura de lui pardonner. Le sire Mansard du Bois l'embrassa. On remarqua que ce bourreau et quatre exécuteurs, qui avaient mis à la torture ce bon et brave chevalier, moururent dans la quinzaine.

Autant peut-être en serait arrivé à messire Charles d'Hangest, tout grand seigneur qu'il était; mais par bonheur le comte de la Marche, s'étant laissé engager trop avant avec un petit nombre d'hommes, avait été pris par les Orléanais, à Janville dans la Beauce, et la crainte des représailles sauva le grand-maître des arbalétriers. Dans cette rencontre de chevaliers, Guyot Legoix, un des bouchers qui commandaient la milice de Paris, fut tué les armes à la main; il s'était montré vaillant homme dans toute cette guerre, et il plaisait beaucoup au peuple et aux hommes d'armes. Aussi lui fit-on d'aussi belles

funérailles que s'il eût été un comte ou un grand seigneur. Le duc de Bourgogne lui-même suivit son convoi : les uns disaient que c'était fort bien fait à lui d'honorer ainsi ceux qui le servaient, et que cela encouragerait à se mettre de son parti. D'autres pensaient que ce Legoix n'avait rien fait qui méritât cet hommage, et que son plus grand exploit avait été de brûler le beau château de Bicêtre [1].

Vers le milieu de janvier, le roi revint à la raison; il fallut lui raconter tout ce qui s'était passé de grand et de malheureux dans son royaume pendant le long accès de maladie qui venait de l'affliger. Il était entouré de telle sorte, qu'il dut trouver bon tout ce qui avait été fait. Son retour à la santé n'était qu'un nouveau moyen de pouvoir entre les mains du duc de Bourgogne : on se hâta de revêtir de son nom plusieurs actes importans. Personne dans ses conseils ni dans le Parlement n'eut le courage de s'opposer à une influence qui portait tout à l'extrême et entretenait les désordres du royaume au lieu de les apaiser. Le duc de Bourgogne était redouté, et chacun s'excusait en disant que les suffrages n'étaient pas

[1] Juvénal. — Monstrelet. — Le Religieux de Saint-Denis.

libres. Le roi commença par confirmer toutes les condamnations et confiscations prononcées en son nom contre le duc d'Orléans et tous les Armagnacs [1]. Le duc de Bourgogne se fit nommer gouverneur de la portion du Beaujolais et du comté de Tonnerre qui relevait du roi, et dont le duc de Bourbon et le comte de Tonnerre venaient d'être privés. L'autre portion était sous sa suzeraineté, et déjà il s'en était emparé : il en fit alors l'apanage de son fils le comte de Charolais, lui promettant le reste, au cas où le roi le lui donnerait à perpétuité. On commença aussi à dépouiller les seigneurs d'un parti pour récompenser ceux de l'autre. Messire Charles d'Albret perdit l'office de connétable, et le comte de Saint-Pol reçut l'épée de France. Il laissait vacante la charge de grand-maitre des eaux et forêts ; elle fut donnée au prevôt de Paris, qui céda sa place de grand bouteiller au sire de Croy. Le sire de Rambures fut confirmé dans la charge de grand-maitre des arbalétriers. On engagea aussi le vieux maréchal de Rieux à se démettre à cause de son âge, et on le remplaça par le sire Louis de Loigny, serviteur du roi de Sicile, qui venait d'arriver et se prêtait à toutes les volontés du duc de Bourgogne.

[1] Le Religieux de Saint-Denis.

La ville de Paris méritait bien aussi qu'on fît quelque chose pour elle; elle avait montré assez d'empressement contre les Armagnacs, et sa milice avait combattu à Saint-Cloud, à Étampes et dans d'autres occasions, à l'égal des meilleurs gens de guerre. Des lettres du roi, du 20 janvier, rendirent à sa bonne ville de Paris toutes les libertés et priviléges qu'elle avait jamais eus par le passé. Le prevôt des marchands et les échevins furent remis à l'élection; les assemblées du parloir aux bourgeois furent rétablies; la ville eut sa justice, son greffe, ses rentes, ses revenus, son hôtel.

On écouta en même temps les plaintes qui s'élevaient depuis quelque temps au sujet des vexations que les bourgeois soupçonnés d'être Armagnacs enduraient dans leurs personnes et dans leurs biens. Ils avaient présenté requête au Parlement pour avoir justice; la chose allait si loin, que des amis de la famille Legoix se trouvaient poursuivis. On résolut de procéder avec plus d'ordre, et en même temps de se procurer de l'argent, dont on avait un besoin extrême. Des commissaires furent choisis dans les trois États du royaume, dans le Parlement, la Chambre des comptes, l'Université, l'Hôtel-de-Ville; pouvoir

leur fut donné de faire des informations, d'entendre des témoins et de prononcer civilement en dernier ressort, c'est-à-dire d'imposer des amendes à qui ils voudraient. Les procédures étaient bientôt faites; lorsque quelques commissaires disaient : « Celui-là est riche, c'est un Armagnac », il ne tardait pas à être rançonné. On ne savait pas toujours ce que devenaient ceux qui étaient pauvres[1].

Cette taxe était loin de suffire. Alors il fut résolu de lever un impôt sur toutes les villes du royaume; Paris préféra continuer son service de milice. La ville proposa de lever et d'entretenir un corps de mille hommes tirés de chaque dizaine, pour mettre sous les ordres du prevôt, et cinq cents pionniers conduits par Pierre Roussel, ce brave bourgeois qui avait pris le château d'Étampes.

La guerre et ses horribles ravages continuaient sur presque toute la surface du royaume. Partout les Orléanais étaient défaits; mais leur obstination était extrême, comme aussi les rigueurs exercées contre eux. Les malheurs du peuple allaient toujours croissant; il fallait chercher le

[1] Le Religieux de Saint-Denis. — Juvénal.

moyen d'en finir, et pousser vivement la destruction complète de cette rébellion. On proposa au roi de rassembler une forte armée, et de marcher en personne contre le duc de Berri. Il hésitait encore, et ne pouvait croire, comme on le lui disait, que son oncle se fût résolu à appeler les étrangers dans le royaume; mais il en eût bientôt la preuve. Le bailli de Boulogne-sur-Mer envoya un messager au conseil du roi pour apporter des papiers qui venaient d'être saisis. C'étaient ceux d'un moine augustin nommé Jacques Legrand, qui passait pour l'homme le plus éloquent de France. Sept ans auparavant, à la suggestion du duc de Bourgogne, il avait fait ce fameux sermon contre la reine, dont on avait tant parlé. Depuis, il s'était attaché au duc de Berri; c'était ce prince qui l'envoyait en Angleterre pour y conclure un traité et obtenir du secours. Par précipitation, et pour mieux cacher son voyage, le moine avait laissé une partie de son bagage; on y avait trouvé ses papiers et ses instructions, et l'on se hâtait de les faire passer au roi.

L'indignation fut grande dans le conseil lorsqu'on vit quelles conditions les princes offraient aux ennemis de la France.

1°. Ils s'engageaient à livrer sur-le-champ au

roi d'Angleterre toutes les villes, châteaux et bailliages qu'ils tenaient encore en Guyenne et en Poitou.

2°. A conquérir pour lui tout ce qui restait de ces deux provinces au pouvoir de la France, et à lui remettre la Guyenne avec la même étendue que ses prédécesseurs l'avaient possédée.

3°. Le roi d'Angleterre promettait au duc de Berri de jouir sa vie durant de la province de Poitou, à condition de lui en faire hommage. Le duc de Berri livrerait même sur-le-champ Niort, Lusignan et Poitiers. Quant aux autres forteresses, il y mettrait des gouverneurs qui feraient serment de les rendre après sa mort au roi d'Angleterre. Le duc d'Orléans conserverait le comté d'Angoulême aux mêmes conditions, et le sire d'Armagnac le domaine direct de ses châtellenies.

4°. Le roi d'Angleterre s'engageait de son côté à donner aux princes un secours de mille hommes d'armes et de trois mille archers qui devraient être payés d'avance, selon un prix convenu.

On assure encore que dans les papiers de frère Legrand se trouvaient les projets que les princes comptaient mettre à exécution pour se procurer de l'argent et pour gouverner le royau-

me [1]. Ils voulaient, disait-on, mettre une taxe générale sur tous les fonds de terre, établir une gabelle du blé, confisquer toutes les terres non cultivées, contraindre désormais tous les hommes non nobles à travailler de leurs mains, soit à la terre, soit à d'autres métiers, établir un seul poids et une seule mesure pour tout le royaume, renouveler toute l'Université de Paris, confisquer la Lorraine, le Luxembourg, la Savoie et la Provence.

On peut juger de la fureur que produisit la lecture de ces pièces quand elles vinrent à la connaissance du peuple. Les femmes elles-mêmes parcouraient les rues en proférant mille imprécations contre les princes qui vendaient ainsi la France aux ennemis [2].

Pour ajouter encore à cette rage universelle, le sire d'Ollehain, chancelier du duc de Guyenne, certifia qu'il avait eu entre les mains des lettres qui prouvaient que le dessein des princes était de détrôner le roi et son fils. Le duc de Guyenne affirma au roi que ces lettres lui avaient été montrées, et le duc de Bourgogne en fit voir une

[1] Monstrelet.

[2] Le Religieux de Saint-Denis.

de Guichard, dauphin d'Auvergne, qui racontait qu'à Bourges le duc de Berri, le duc d'Orléans et le duc de Bourbon venaient encore de jurer entre eux la destruction du roi, du royaume et de la bonne ville de Paris.

Le pauvre roi, entendant tous ces rappports et les desseins furieux et criminels que ses plus proches parens formaient contre lui et contre son peuple, se mit à pleurer : « Ah ! nous voyons « bien leur méchanceté, dit-il, et nous vous prions « et requérons, vous tous qui êtes de notre sang, « de nous aider et conseiller contre eux; cela « vous touche autant que moi et tout le royaume. » A ces mots, le roi de Sicile, le duc de Guyenne, le duc de Bourgogne, et tous les autres seigneurs du conseil, se levèrent, et mettant le genou en terre, offrirent au roi leurs personnes et leurs biens; ils le pressèrent de ne pas perdre un moment dans une si grande affaire.

Tout cela se passait pendant les fêtes de Pâques, au commencement d'avril. Peu après, le roi, résolu de partir, alla solennellement prendre à Saint-Denis l'oriflamme que pour la première fois on déployait dans une guerre de Français contre Français. Le porte-oriflamme était alors un vieux et noble chevalier nommé le sire

d'Aumont. Il n'avait pas encore été reçu dans sa charge ni prêté serment; il commença d'abord par communier dévotement, puis le roi s'avança vers l'autel, et l'abbé de Saint-Denis, revêtu de ses ornemens pontificaux, lui adressa un beau discours où il lui rappela les devoirs de la royauté, et lui recommanda d'avoir, comme ses ancêtres, confiance dans l'intercession des saints martyrs. Puis il remit le saint étendard au roi. Pendant ce temps, le sire d'Aumont était resté à genoux sans chaperon; il jura, sur le corps de Notre-Seigneur, de garder fidèlement cette royale enseigne; le roi la lui passa au cou, car c'était ainsi qu'il la devait porter tant qu'on ne marchait pas à la bataille; pour lors il la devait déployer et arborer sur sa lance d'or.

JEAN-SANS-PEUR.

LIVRE TROISIÈME.

SOMMAIRE.

Siége de Bourges.—Négociations entre les deux partis. Paix d'Auxerre. — Réconciliation des princes. — —Le roi revient à Paris.—Assemblée des États du royaume. — Remontrances d'Eustache Pavilly. — Nouvelles divisions entre les princes. — Domination de la faction des bouchers. — Séditions à Paris. — Meurtre du sire de la Rivière. — Supplice du sire Désessart. — Reprise d'armes. — La bourgeoisie chasse les bouchers. — Le Duc quitte Paris. — Le parti d'Orléans s'empare du pouvoir. — Les deux partis traitent avec les Anglais.—Se préparent à la guerre.—Lettre du Duc au roi.—Mécontentement du duc de Guyenne. — Il ne peut rentrer à Paris. — Condamnation de la proposition de Jean Petit. —Le roi marche contre le Duc.—Siége et prise de Compiègne. — Siége de Soissons.

JEAN-SANS-PEUR.

1404—1419.

Le roi partit de Vincennes le 6 de mai avec le duc de Bourgogne, le duc de Guyenne et une nombreuse et brillante armée. A son départ, les députés de la ville et de l'Université vinrent le trouver, et le conjurèrent, s'il faisait quelque traité avec les princes,

de les y comprendre formellement, et de les garantir de la haine qu'ils avaient encourue en soutenant le parti du roi. Il leur accorda authentiquement leur requête.

Le roi suivit la route de Melun, Montereau et Sens. Il fut forcé de passer quelques jours dans cette ville, parce qu'il y reçut un fort coup de pied de cheval dans la jambe; mais, sans attendre une complète guérison, il reprit sa route, contre l'avis des hommes sages; il voulait se montrer, disait-il, soigneux de sa charge de capitaine de l'armée, et gagner bonne renommée d'homme de guerre. Le duc de Bourgogne contribuait aussi à presser la marche du roi; il précipita tellement le départ, que, bien que ce fût le jour de la Pentecôte, le roi n'entendit qu'une basse messe. Cela fut fort blâmé et parut bien contraire aux anciens usages des rois de France.

Il y avait un puissant motif pour ne pas perdre un jour. L'accord des princes avec les Anglais pouvait se conclure, et alors la guerre serait devenue bien plus difficile. On apprit bientôt en effet que le connétable d'Albret, ambassadeur du duc de Berri et du duc d'Orléans, avait, le 8 mai, signé le traité dont le projet était déjà connu. Le

roi d'Angleterre n'avait pas hésité entre les deux partis : le duc de Bourgogne ne lui promettait rien d'assuré ; il ne s'était même pas encore engagé à donner sa fille au prince de Galles. On a vu au contraire quelles offres lui avaient faites les Armagnacs. Le roi Henri avait dès lors commencé à sentir quelques scrupules de s'allier avec l'assassin du feu duc d'Orléans. Il avait réfléchi qu'il était de son devoir de secourir des seigneurs qui se reconnaissaient pour ses vassaux ; par honneur et par profit, il avait accepté ces conditions avantageuses [1]. Le duc de Bourgogne apprit en même temps que ses bonnes villes de Flandre avaient reçu du roi d'Angleterre une lettre ainsi conçue :

« Henri, par la grâce de Dieu roi d'Angleterre et de France, seigneur d'Hibernie, aux honorables et sages seigneurs, bourgeois, échevins et avoués des villes de Gand, Bruges et autres, nos très-chers et particuliers amis. Très-chers et très-honorables seigneurs, il est venu à notre connaissance comment, sous le nom de notre adversaire de France, le duc de Bourgogne, comte de Flandre, prend son chemin vers notre pays d'Aqui-

[1] Hollinshed.

taine, pour le ruiner ainsi que nos sujets, et spécialement nos bien chers et aimés cousins les ducs de Berri, d'Orléans et de Bourbon, les comtes d'Angoulême et d'Armagnac et le seigneur d'Albret. C'est pourquoi, si votre seigneur persévère dans son envieux et mauvais projet, vous voudrez bien nous faire connaître par vos lettres, et le plus tôt que vous pourrez, si ceux du pays de Flandre veulent tenir pour leur compte les trèves conclues récemment entre nous, sans assister le mauvais projet de nos seigneurs contre nous. Et si vous, très-chers amis et honorés seigneurs et les communes de Flandre, voulez les tenir, nous entendons et nous proposons d'en faire de même de notre côté. Très-chers et honorés amis, que le Saint-Esprit vous ait en sa garde. Donné à Westminster le 13 mai 1413. »

Les bonnes villes avaient répondu que le duc de Bourgogne et comte de Flandre pouvait à sa volonté assister le roi son souverain seigneur, mais qu'elles voulaient garder la trève.

Rien n'était donc plus important que de terminer l'entreprise commencée avant l'arrivée des Anglais. Le comte de Saint-Pol avait été envoyé sur les frontières de la Picardie pour s'opposer aux entreprises des gens de Calais; le roi de

Sicile dans le Perche pour saisir la seigneurie du comte d'Alençon. Le maréchal de Loigny avec les Parisiens s'était porté vers la ville de Dreux, qui était le principal lieu de refuge des Armagnacs et le dépôt de leur butin. Le reste de l'armée marchait avec le roi.

Il s'empara d'abord de Fontenay et de Dun-le-Roy, deux forteresses du Berri qui ne se défendirent pas long-temps; puis il alla camper devant Bourges, où se tenaient enfermés le duc de Berri, le duc de Bourbon, le sire d'Albret, le comte d'Auxerre, l'archevêque de Sens, l'évêque de Paris, l'archevêque de Bourges, et une foule de seigneurs du parti des Armagnacs.

Parmi les conseillers qui entouraient le roi, beaucoup s'affligeaient de voir le duc de Bourgogne mener si vivement cette guerre, et ne pas s'efforcer de la prévenir encore une fois par un accommodement. Le roi lui-même éprouvait quelque chagrin de venir combattre son vieux oncle de Berri, le guide et le tuteur de sa jeunesse. Déjà, à sa sollicitation, il avait fait quartier à la garnison de Dun-le-Roy, malgré les clameurs des Bourguignons, qui voulaient tomber sur les gens à l'écharpe blanche [1]. On commença par envoyer

[1] Le Religieux de Saint-Denis.

sommer la ville de Bourges. Le duc de Berri répondit qu'il était parent et serviteur du roi, prêt à ouvrir les portes à lui et à monseigneur le duc de Guyenne, mais qu'ils avaient en leur compagnie des gens qui n'y devaient point être; qu'ainsi il allait garder de son mieux sa ville pour le roi.

Alors on se résolut à faire le siége. Il y avait long-temps qu'une occasion si solennelle ne s'était présentée; le roi fit plus de cinq cents chevaliers; plusieurs, aussitôt après, levèrent leur bannière. L'attaque commença le 11 de juin. La ville était grande: deux petites rivières qui s'y réunissent formaient de grands marais. Il aurait fallu une armée beaucoup plus nombreuse pour l'environner. On résolut d'en forcer une porte. Il avait été fait pour le siége de Dun-le-Roy une grande machine nommée la griète, qui, à force de poudre, lançait des pierres énormes. Il fallait vingt hommes pour la manœuvrer; elle faisait de grands ravages chez les assiégés, et agissait avec tant de force et de bruit, qu'elle n'était pas sans péril pour ceux qui la faisaient aller.

Les deux armées étaient fort animées. On se criait des injures du haut en bas des murailles [1].

[1] Monstrelet.

Les assiégés appelaient leurs adversaires traîtres et mauvais Bourguignons. Ils leur reprochaient de tenir prisonnier dans sa tente le roi, qui n'était sensé ni de pensée ni de propos. Ils traitaient le duc de Bourgogne d'homicide infâme, et disaient que, sans lui, ils eussent ouvert leurs portes au roi. Leur cri était : « Vive le roi, le duc de Berri et le duc d'Orléans! » Le duc de Bourgogne entendait souvent ces propos et ne disait mot, se promettant bien de se venger. Les assiégeans appelaient les autres rebelles au roi leur souverain seigneur, et les accablaient de toutes les invectives qu'on avait coutume d'adresser aux Armagnacs.

Cependant on s'étonnait qu'une garnison si forte, et qui n'était pas enfermée, ne tentât aucune sortie. Deux jours après, le bruit se répandit dans le camp qu'une trêve venait d'être conclue pour traiter de la paix. Alors chacun se désarma et rentra dans sa tente pour être à l'abri de la chaleur, qui était forte ce jour-là[1]. Sur les trois heures, deux pages du sire de Croy, en menant leurs chevaux à l'abreuvoir, virent une troupe ennemie qui se glissait dans les vignes pour sur-

[1] Le Religieux de Saint-Denis. — Monstrelet.

prendre le camp. L'alarme fut bientôt donnée, on courut aux armes. Les nouveaux chevaliers saisirent cette occasion de s'illustrer. Les assaillans furent durement repoussés, et perdirent beaucoup des leurs. Parmi les prisonniers était un serviteur du sire d'Albret qui révéla le complot caché sous cette entreprise. Les princes avaient de nombreuses intelligences dans le camp. Messire Robert de Boissay, premier maître-d'hôtel du roi; maître Geoffroy de Villon, secrétaire du duc d'Aquitaine; Gilles de Soisy et Enguerrand de Seurre, écuyers, leur faisaient savoir tout ce qui se passait dans l'armée et au conseil. C'étaient eux qui avaient semé la nouvelle d'une trève. Les hommes d'armes qu'on avait vus sortir de la ville devaient être secondés par une troupe de gens à pied; ceux-là, par une autre porte, seraient venus faire une seconde attaque. Par ce moyen on aurait mis le feu à la grièle; tout était même prêt pour enlever le roi et le duc de Guyenne; c'était le principal espoir qu'on avait conçu.

Le premier maître-d'hôtel et ses complices avouèrent ce dont ils furent accusés, et eurent la tête tranchée. Le duc de Bourgogne redoubla de précautions et de méfiance.

Le siége se prolongeait; les vivres et les fourrages manquaient. Il fallait aller les chercher au loin. Ce pays était pauvre; c'était du Nivernais et de la ville de la Charité qu'on faisait arriver les convois. Bien que le sire de Helly et le sire de Rambures fussent chargés de les escorter, ils étaient inquiétés et quelquefois surpris par la garnison; elle continuait à tenir la campagne. Il y avait aussi à Sancerre un parti d'Armagnacs qui faisait forte guerre aux fourrageurs de l'armée royale; mais le grand-maître de la maison du roi, messire Guichard Dauphin, parvint à gagner son cousin qui commandait la forteresse de Sancerre, et il la rendit.

Les maladies commençaient déjà à ravager l'armée. Les marais de Bourges étaient fort malsains. On disait que les Armagnacs avaient empoisonné tous les puits. La disette se faisait sentir chaque jour davantage. En vain promettait-on aux marchands bonne et sûre escorte [1]. Comme on les payait mal, ils n'étaient point tentés de venir.

Le duc de Bourgogne résolut alors de transporter l'attaque de l'autre côté de la rivière, où

[1] Juvénal.

la contrée avait été moins dévastée. En même temps il envoya le prevôt chercher à Paris un convoi d'argent.

Depuis le départ du roi, toute la ville ne semblait occupée que de prières pour le rétablissement de la paix ou l'heureux succès des armes du roi et le maintien de sa santé. C'étaient chaque dimanche des processions magnifiques, où l'on portait les reliques des saints, où le clergé et les évêques, qui étaient pour lors à Paris, marchaient dans la plus grande pompe, suivis de quarante ou cinquante mille bourgeois, de l'Université, du Parlement, de tous les étudians, les pieds nus et un cierge à la main. Jamais on n'avait vu tant de dévotion ni de si tristes cérémonies. Chacun jeûnait et se mortifiait afin d'obtenir du ciel la fin de tant de maux; la France était, depuis deux ans, ravagée et mise à feu et à sang [1].

Pendant ce temps la milice de Paris courait la campagne, poursuivant les Armagnacs, qui tenaient encore quelques places dans la Beauce. De là ils allèrent, sous le maréchal de Loigny, attaquer Dreux. La place était forte, et les assiégés se raillaient beaucoup des gros bourgeois de

[1] Journal de Paris. — Le Religieux de Saint-Denis.

Paris. La milice y mit tant de vigueur et de courage, que bientôt elle fit une brèche praticable et prit d'assaut la ville; elle fut cruellement pillée. Les restes de la garnison se réfugièrent dans le château qui continua à se défendre. Comme il ne pouvait être emporté aussi facilement, et que le siége traînait en longueur, les Parisiens de la milice commencèrent à dire qu'ils étaient trahis, et que les commandans qu'on leur avait donnés recevaient de l'argent des Armagnacs. On leur avait persuadé cependant que le maréchal de Loigny était un des bons; ils ne savaient plus à qui se fier, et assuraient, dans leur colère, qu'il leur tardait de nettoyer le royaume de tous ces traîtres et de ces gentilshommes dont ils étaient si fort haïs parce qu'ils se battaient aussi bien qu'eux[1].

Ce ne fut pas sans peine que le prevôt parvint à rassembler de l'argent pour le siége de Bourges. Les Armagnacs, prévenus de l'arrivée du convoi, firent une entreprise pour l'enlever. Mais le sire de Helly et les hommes d'armes picards vinrent au secours, et repoussèrent les gens de la garnison.

[1] Journal de Paris.

Le siége n'avançait pas. A la disette avait succédé l'épidémie. Elle ravageait l'armée du roi. Déjà près de huit mille gens d'armes[1] avaient péri. Le sire Gilles de Bretagne, second frère du Duc, le comte de Mortagne, frère du roi de Navarre, le sire Aimé de Viry, le sire de Ghistelles, beaucoup d'autres chevaliers illustres étaient mortellement malades. La sécheresse était extraordinaire. Les exhalaisons des marais, l'infection des cadavres répandaient partout la contagion. Le découragement commença à gagner les assiégeans. Les gens de bien[2], qui avaient toujours travaillé pour la paix, profitèrent de cette disposition des esprits; ils réussirent surtout auprès du duc de Guyenne. C'était un jeune prince sans ressort et sans activité, lourd de corps et de caractère, qui ne montrait de goût que pour ses aises et ses plaisirs; il aimait l'éclat en toutes choses, mais ne voulait point se donner de peine[3]. Il commença par se montrer mécontent de tous les maux qu'on faisait souffrir à la province de Berri, qui devait, à la mort de son oncle, passer dans son apanage. Bientôt il ordonna que l'on

[1] Rapport au Parlement par le premier président.

[2] Registres du Parlement.

cessât de ruiner par les machines et les canons sa belle ville de Bourges. Le duc de Bourgogne, voyant qu'on cessait de presser le siége, en parla à son gendre; il s'aperçut bientôt à sa réponse qu'il n'était plus maître de son esprit, et que le duc de Guyenne prenait maintenant d'autres conseils. En effet, après quelques paroles, ce prince déclara qu'il fallait absolument que la guerre finît. Le duc de Bourgogne le conjura du moins que ce fût aux conditions arrêtées dans le conseil, et que soumission entière fût exigée des révoltés. « La guerre a trop duré, répliqua le Dauphin; « elle se fait au préjudice du royaume, du roi « mon père et de moi-même. Nous la faisons à « mon oncle, à mes cousins germains, à mes « parens les plus proches, dont je pourrais être « grandement entouré et servi. Cependant je veux « qu'ils rentrent en l'obéissance du roi. »

Le duc de Bourgogne répondit humblement. Il jugeait que c'était une résolution prise : d'ailleurs on avait nouvelle que les Anglais étaient débarqués; la ville ne pouvait être forcée ni la guerre finie avant leur arrivée. On commença à traiter; le maréchal de Savoie, que son maître envoyait expressément pour conseiller la paix au roi, et le sire Philibert de Naillac, grand-

maître de Rhodes, se chargèrent d'aller trouver le duc de Berri[1]. Il se montra d'abord assez hautain. L'archevêque de Bourges vint de sa part haranguer le roi en présence de tous les princes et de son conseil; là, dans un fort beau discours, il témoigna, au nom du duc de Berri et de ses alliés, un grand respect pour le roi, des égards marqués pour les princes qui étaient présens, ne prononça point le nom du duc de Bourgogne, et insista beaucoup sur les méchans conseils et les suggestions des traîtres et des perfides. Il demanda que justice en fût faite, et protesta que le duc de Berri n'avait, ni d'intention ni de fait, offensé le roi.

Les seigneurs, qui avaient profité de la dépouille des Armagnacs, ne manquèrent pas de saisir ce qu'il y avait de rude dans cette réponse, pour ramener et fomenter la discorde; mais le duc de Guyenne demeura sourd à leurs conseils : il répétait souvent : « Le souverain bien de l'état « consiste dans la réconciliation de la maison « royale, et je la souhaite avec une passion ex- « trême. »

Le grand-maître de Rhodes, qui était né vassal

[1] Le Religieux de Saint-Denis. — Monstrelet.

du duc de Berri et qui en était fort aimé, parvint enfin à l'adoucir. D'ailleurs il ne savait plus comment payer ses hommes d'armes. Il avait vendu ou mis en gage son argenterie et ses joyaux. Il avait fait frapper de la monnaie au coin du roi avec une moindre valeur. La garnison manquait de vivres; la ville avait été abîmée par les pierres que lançaient les assiégeans. Lui-même avait été obligé de changer mainte fois de logement, parce qu'on dirigeait les machines sur une maison dès qu'il y venait habiter.

Il consentit donc à une entrevue avec le duc de Bourgogne. Le lieu fut convenu. On éleva une barrière; des hommes d'armes furent placés assez près de chaque côté, car chacun n'avait pas grande confiance en son ennemi. Alors les deux princes s'avancèrent, accompagnés de leurs conseils, pour y recourir quand on en viendrait à discuter les articles du traité. Tous deux étaient revêtus de leur armure. Le duc de Berri, âgé de plus de soixante-dix ans, avait une belle et noble contenance; il portait un casque d'acier dont la visière relevée était ornée de pierreries; une jaque de pourpre couvrait son armure; il avait l'écharpe blanche bordée de marguerites, une dague à sa ceinture, la hache d'armes à la main.

A peine se furent-ils regardés, qu'émus par le souvenir d'un amitié qui était bien plus ancienne et qui avait duré plus long-temps que leurs querelles, ils se tendirent la main, puis s'embrassèrent et demeurèrent un moment ainsi serrés l'un contre l'autre. Le duc de Berri rompit le silence : « Mon neveu, dit-il, j'ai mal fait, et vous encore « pis. C'est à nous de tâcher que le royaume de- « meure paisible et heureux. — Il ne tiendra pas « à moi, mon oncle », répondit le duc Jean. Chacun autour d'eux était attendri jusqu'aux larmes. On commença à parlementer sur les articles. Après deux heures de conférence, les deux princes se quittèrent, en se faisant une grande amitié. Seulement le duc de Berri lui dit avec un peu de rancune : « Ah ! mon cher neveu et filleul, « quand votre père vivait, il ne fallait pas de bar- « rière entre nous deux; nous étions bien d'ac- « cord, lui et moi. — Monseigneur, ce n'est pas « moi », répondit le duc de Bourgogne [1].

Il y eut encore beaucoup de difficultés. Les deux partis étaient aussi irrités que jamais l'un contre l'autre. Les Armagnacs ne pouvaient s'avouer vaincus et n'entendaient en aucune façon

[1] Le Religieux de Saint-Denis. — Monstrelet. — Juvénal.

avoir besoin de pardon. Enfin la volonté du duc de Guyenne l'emporta sur tous les efforts des Bourguignons. Il fut réglé que le duc de Berri rendrait au roi et au duc de Guyenne les clefs de Bourges et de toute autre ville où ils voudraient entrer avec leurs troupes, en s'excusant de leur en avoir refusé l'entrée; que le duc et les seigneurs renonceraient à toute alliance avec les Anglais et les ennemis du royaume; qu'ils renonceraient aussi à toute confédération formée contre le duc de Bourgogne, qui, de son côté, renoncerait à celles qu'il avait pu faire contre eux; qu'ils promettaient aide, service et obéissance au roi contre son adversaire d'Angleterre, comme les y obligeaient le droit et la raison; qu'ils exécuteraient les articles de la paix de Chartres et les jureraient de nouveau; que le duc de Bourgogne et les autres princes qui étaient auprès du roi s'engageraient à employer leurs bons offices pour faire restituer les confiscations prononcées; enfin qu'il ne serait, de part ni d'autre, conservé aucune haine ni ressentiment contre qui que ce soit, de quelque rang ou qualité qu'il pût être.

Ces conditions ainsi arrêtées, il fut conclu de les envoyer au duc de Berri, et que le roi atten-

drait sa réponse à la tête de son armée rangée en bataille et l'oriflamme déployée, afin d'obtenir par la force, s'il le fallait, obéissance à son autorité.

Une si fâcheuse extrémité ne fut pas nécessaire : le duc de Berri, avec un cortége de cinq cents chevaliers, vint porter les clefs de la ville au roi, qui le reçut avec tendresse. Lorsqu'il embrassa son petit-neveu, le duc de Guyenne, les larmes lui vinrent aux yeux ; il jura sans réserve les conditions du traité, et s'engagea au nom du duc d'Orléans comme au sien. Tous les gens de bien de l'armée étaient dans la joie de cette heureuse réconciliation. La paix fut publiée avec solennité dans la ville et dans le camp. Défenses furent faites de se servir désormais des mots d'Armagnacs et de Bourguignons, ni d'aucune autre injure en usage entre les deux partis. Toutefois le duc de Berri et ses partisans continuaient à porter leur écharpe blanche, ce qui irritait beaucoup les serviteurs du duc Jean ; ils appelaient cette obstination une offense à la majesté du roi.

A ce moment arrivèrent au camp le roi de Sicile et le comte de Penthièvre ; ils avaient d'abord fait une guerre heureuse contre le comte d'Alençon, et s'étaient emparés de presque toute

sa seigneurie; mais les Anglais, sous les ordres du duc de Clarence, fils du roi d'Angleterre, venaient de débarquer à la Hogue, et ils étaient les plus forts; déjà ils dévastaient tout le pays. Il était pressant de les renvoyer. Pour terminer les affaires de la paix, et la faire jurer au duc d'Orléans, le roi indiqua Auxerre; il fut convenu que tous les princes s'y rendraient.

Ils y vinrent en effet. Le roi était tombé malade et ne pouvait être produit en public. Mais le duc de Guyenne voulut donner à cette cérémonie toute la solennité possible. Les députations du Parlement, de la chambre des comptes, de l'Université, des échevins et de la bourgeoisie de Paris, le prevôt de la ville, le prevôt des marchands, des députés des bonnes villes, furent mandés. On avait dressé un grand échafaud dans la cour de l'abbaye Saint-Germain-d'Auxerre. Une foule énorme se pressait; de nobles hommes d'armes avaient été préparés par le connétable pour maintenir l'ordre et empêcher le peuple d'avancer. Cet emploi leur déplaisait fort; le connétable fut obligé de s'emporter et même d'en frapper quelques uns pour les faire obéir [1].

[1] Le Religieux de Saint-Denis

Le duc de Guyenne se plaça près du siége laissé vacant pour le roi. A sa droite étaient les ducs de Berri et de Bourgogne. Le duc d'Orléans se fit un peu attendre. Enfin il arriva avec son frère, le comte de Vertus. Leur suite était nombreuse, plus éclatante peut-être que celle du roi; mais eux portaient l'habit de deuil; chacun se leva à leur arrivée. Le duc de Bourbon alla au-devant d'eux, les amena devant le duc de Guyenne, qui les embrassa et leur fit grand accueil; puis il fit signe au duc d'Orléans de s'asseoir entre le duc de Bourgogne et le duc de Bourbon. Les hérauts d'armes commandèrent le silence, et le chancelier de France ayant annoncé que les princes étaient réunis par les ordres du roi pour jurer l'observation des articles de la paix, un secrétaire en donna lecture à haute voix, puis le duc de Guyenne fit apporter les saints Évangiles, un morceau de bois de la vraie croix, et d'autres reliques. Les princes, appelés l'un après l'autre, posèrent la main dessus, et firent le serment. Lorsqu'ils furent retournés en leur place, le chancelier de Guyenne dit : « Le roi ordonne à tous « les ecclésiastiques ici présens de protester, « la main sur la conscience, en foi et parole de « prêtre, d'agréer et de ratifier ce qui a été lu. »

Cela fait, le chancelier reprit de nouveau : « Le « roi commande à tous les nobles et non nobles « ici assemblés, de lever la main vers le ciel « et de faire le même serment. » Il fut proféré de grand cœur. La foule était ravie de joie ; chacun avait les larmes aux yeux, et voyait la fin de toutes les calamités du royaume. On attribuait à quelque miracle de la Providence cette réconciliation des princes, qui semblait si complète et si sincère [1].

En effet, les princes se donnaient les uns aux autres des témoignages publics d'affection et de familiarité ; ils dinaient tous ensemble, assistaient aux cérémonies et aux réjouissances ; on vit même le duc de Bourgogne et le duc d'Orléans, en signe d'intimité fraternelle, se promener tous deux sur le même cheval. Le peuple et les bonnes gens en poussaient des cris d'allégresse et chantaient *Gloria in excelsis*. Les mauvaises langues, et ceux qui savaient mieux y voir, en faisaient au contraire grande risée [2].

En renouvelant le traité de Chartres, le duc de Bourgogne s'était encore engagé à donner en ma-

[1] Le Religieux de Saint-Denis.

[2] Monstrelet.

riage une de ses filles au comte de Vertus; il en fiança une autre, mademoiselle Agnès, alors âgée de cinq ans, avec le fils aîné du duc de Bourbon.

L'épidémie, après avoir ravagé l'armée devant Bourges, s'était étendue dans les villes qu'elle avait traversées; de pernicieuses maladies régnaient à Auxerre; le sire de Bretagne, le comte de Mortagne venaient d'y succomber. Les princes ramenèrent le roi dans son château de Melun, et passèrent encore plusieurs jours dans cette ville, pour aviser aux affaires du royaume. Il fut statué que toutes les confiscations seraient restituées, mais qu'aucune indemnité ne serait accordée pour dommages mobiliers, châteaux démolis, villes détruites, meubles ou argent dérobés, vignes rasées, bois coupés. On régla aussi que les évêques seraient rétablis sur leurs siéges; mais les charges et offices furent conservés à ceux qui venaient d'en être pourvus [1]. Le sire d'Albret, qui avait déjà eu querelle avec le comte de Saint-Pol sur la dignité de connétable, se trouva fort offensé de cette clause, et se retira. Néanmoins l'union paraissait toujours aussi grande entre les princes. Le duc de Bourgogne et le duc de Bourbon contractèrent

[1] Monstrelet.

ensemble une alliance; peu de jours après, elle fut rendue commune aussi au duc d'Orléans et au comte de Vertus. Ils se promirent de tout leur cœur affection et bonne volonté; ils se jurèrent de s'aimer et de travailler, par toutes sortes de moyens, à l'avancement, l'honneur, le bien et le profit les uns des autres; de se garantir les uns les autres de tous maux ou inconvéniens. Ils convinrent que si quelque rapport sinistre était fait à l'un contre l'autre, aussitôt que possible ils s'en éclairciraient loyalement, et se nommeraient le dénonciateur, pour en faire justice et vengeance s'il y avait lieu. Ils ôtaient de leur cœur toute haine et toute rancune contre les vassaux les uns des autres, et leur remettaient les injures. Enfin ils faisaient jurer cette même alliance par leurs chanceliers, les chargeant spécialement de veiller au maintien de la paix entre eux [1].

Il se forma à Melun une amitié nouvelle et assez étroite entre le duc de Guyenne et son cousin germain le duc d'Orléans. Il n'y avait pas en effet de prince plus aimable, plus accompli que ce dernier. Au contraire, le duc Jean, qui jusque-là avait possédé toute la confiance du Dauphin, était

[1] Pièces de l'Histoire de Bourgogne.

impérieux et plein de rudesse. Le duc d'Orléans plaça dans cette cour deux de ses serviteurs les plus dévoués, Jacques de la Rivière et un autre gentilhomme des environs de Dreux, simple écuyer, qu'on nommait le petit Mesnil[1]. Le duc de Guyenne approcha aussi de sa personne et rappela à son office de chambellan le sire de Montaigu, en lui rendant tous ses biens confisqués[2]. En même temps il dit hautement que la condamnation prononcée contre le grand-maître lui avait toujours fort déplu, que c'était un jugement en mauvaise forme, trop soudain, et qui avait eu pour motif la haine et une volonté absolue, plus que la justice et la raison. L'ordre fut donné au prevôt de Paris d'aller solennellement chercher le corps de Montaigu au gibet de Montfaucon, et sa tête, qu'on voyait encore exposée aux Halles sur une pique. Ses restes furent ensevelis dans l'église des Célestins qu'il avait élevée à Marcoussis. Plus tard deux de ses filles, étant devenues veuves, épousèrent deux princes de la maison de Bourbon[3].

Mais bientôt le duc d'Orléans fut obligé de s'é-

[1] Chroniques de France.

[2] Juvénal. — Monstrelet.

[3] Histoire généalogique.

loigner; les Anglais qu'il avait appelés en France réclamaient leur paiement. Ils avaient traversé la Normandie et le Maine en y faisant mille ravages, et maintenant ils allaient entrer dans le duché d'Orléans; en même temps une autre armée anglaise entrait par Calais et le comté de Boulogne. On résolut de leur opposer la force. Des mandemens furent envoyés aux hommes d'armes de France de s'assembler à Melun, aux hommes d'armes de Bourgogne pour se trouver à Montereau. De là on devait marcher par Chartres. Le trésor du roi n'offrait aucune ressource pour payer les Anglais. Les princes alliés avaient épuisé toutes leurs finances. Dans cette détresse, le chancelier s'adressa à la ville de Paris. Il lui fut répondu tout d'une voix que ceux qui avaient fait venir les Anglais n'avaient qu'à les payer. Cette réponse était trop juste pour qu'on insistât davantage. Le duc d'Orléans obtint la permission de lever une taille extraordinaire dans ses seigneuries, puis partit pour aller traiter avec le duc de Clarence. Il lui porta le peu d'argent qu'il put, avec ses confédérés, obtenir en mettant en gage les ornemens et les reliquaires des églises; il donna en otage, pour le paiement du reste, son frère le duc d'Angoulême, et quatre chevaliers. Les Anglais pour-

suivirent alors leur route vers Bordeaux en assez bon ordre, annonçant qu'ils allaient bientôt rentrer en France pour y porter la guerre au nom de leur roi.

Le 29 septembre, le Dauphin fit son entrée à Paris, ayant à côté de lui le duc de Bourgogne et le comte de Vertus. Le roi et la reine y revinrent aussi peu de jours après; le duc de Berri retourna, avec beaucoup de répugnance et de rancune contre les Parisiens, à son bel hôtel de Nesle qu'ils avaient saccagé. Le peuple était joyeux de recevoir tous ces princes; il faisait grand accueil même à ceux du parti armagnac, et prenait confiance en eux. Mais les bouchers et les gens de la milice regardaient cette paix comme une trahison, et supposaient à tous ces seigneurs de mauvaises intentions contre le bien public [1]. Un des serviteurs du duc de Berri ayant voulu tuer un habitant de Paris, la ville eut la permission de faire faire le guet nuit et jour, et il fut défendu à tout autre qu'aux bourgeois de marcher armé durant la nuit [2].

Dans la pompe de l'entrée du roi, on remarqua

[1] Journal de Paris.

[2] Le Religieux de Saint-Denis.

que nul n'était plus fastueux en ses équipages que le sire Lourdin de Saligny, chambellan du duc de Bourgogne, et l'on fut bien surpris lorsque le lendemain il fut saisi par l'ordre de son maître et envoyé en Flandre. On ne savait rien de précis sur le crime qui lui était imputé. Les uns disaient que le sire de Jacqueville, chevalier du pays de Beauce, qui avait tout dernièrement gagné la faveur du duc Jean, et qui succédait dans sa confiance au prevôt de Paris, lui avait révélé un complot tramé contre sa vie par la veuve du grand-maître Montaigu, et dont le sire de Saligny devait être le principal instrument. D'autres disaient que c'était sur un avis donné par le duc de Bourbon qu'il avait été arrêté.

Le duc de Lorraine était venu à Paris, sous la protection du duc de Bourgogne, pour y terminer une fâcheuse affaire que lui avait attirée son imprudence, et qui durait depuis quelques années. Il prétendait que la seigneurie de Neufchâteau relevait, non du roi, mais de l'Empire. Un exploit lui fut signifié pour qu'il eût à rendre foi et hommage à son légitime seigneur. Non seulement les huissiers furent mis en prison, mais l'écusson de France, qu'ils avaient attaché aux murs de la ville en témoignage de suzeraineté, fut arraché et traîné

dans la boue. Le duc fut ajourné au Parlement, n'y comparut point et fut condamné par défaut, comme coupable de lèse-majesté; il fut banni et ses seigneuries déclarées en forfaiture [1]. Dès que le Parlement sut que le duc de Lorraine était à Paris, il ordonna au procureur et aux avocats du roi d'aller à la cour et de requérir le roi qu'il fît justice du duc de Lorraine et le livrât au Parlement. Les gens du roi arrivèrent comme le duc Jean présentait au roi le duc de Lorraine. Le chancelier leur demanda ce qu'ils voulaient. Pour lors maître Juvénal, avocat du roi, s'agenouilla et fit sa requête. « Juvénal, dit le duc de Bourgogne, « ce n'est pas la manière d'agir. — Monseigneur, « repartit l'avocat du roi, il faut faire ce que la « cour du Parlement a ordonné, et je requiers « ceux qui sont bons et loyaux de venir avec « nous : que ceux qui ne le sont pas passent vers « le duc de Lorraine. » Alors le duc de Bourgogne lui-même quitta le duc de Lorraine qu'il tenait par la manche, et celui-ci se vit forcé à demander bien humblement pardon au roi, qui lui remit sa condamnation. Le duc de Bourgogne n'aimait pas assez le bien du royaume pour savoir gré à un

[1] Juvénal.

bon et loyal serviteur du roi d'avoir ainsi fait son devoir; il en garda rancune à maître Juvénal.

Outre les malheurs et le désordre du royaume, qu'il était instant de réparer, on voyait bien que la guerre allait recommencer avec les Anglais. Les sires de Helly et de Rambures, le connétable, le roi de Sicile, étaient en Guyenne, en Picardie et en Anjou, pour s'opposer à leurs attaques; mais ils avaient trop peu de forces pour résister. Le conseil du roi résolut, dans de si tristes circonstances, de réunir des députés des trois États du royaume. On dépêcha des exprès aux villes pour leur mander d'envoyer leurs députés auprès du roi. Ils arrivèrent à Paris dans le courant de janvier, et le 30 ils furent assemblés en présence du roi, dans son hôtel Saint-Paul, avec l'Université et le corps de la ville; les ducs de Guyenne, de Bourgogne, de Bourbon, le comte de Vertus y assistaient. Le duc d'Orléans était toujours absent, et le duc de Berri fort malade. Beaucoup de seigneurs et de prélats avaient été convoqués aussi, et faisaient partie de l'assemblée.

Le sire d'Ollehain, chancelier de Guyenne, exposa le sujet de cette réunion; il peignit les malheurs du royaume, insista avec force sur la réconciliation des princes, la présenta comme inal-

térable, parla de la nécessité de réunir tous les efforts contre l'ennemi commun, et termina en demandant les moyens de subvenir à une guerre qui s'annonçait comme si redoutable. « Le roi « vous donne six jours pour y penser, ajouta-t-il; « après ce délai, vous reviendrez lui faire savoir « quels sont vos sentimens, et quelle assistance « il peut se promettre de vous pour sa gloire et le « repos de ses peuples. »

Au jour fixé, les députés revinrent : ceux des provinces de Rheims et de Rouen prirent successivement la parole, exposèrent la détresse du peuple, louèrent beaucoup les princes d'avoir mis fin à une si déplorable guerre, mais prièrent le roi d'avoir compassion de ses pauvres sujets, et d'être bien convaincu qu'ils étaient hors d'état de porter le fardeau de la moindre taxe nouvelle. Le lendemain l'abbé de Saint-Jean parla au nom du clergé avec plus de force encore; il ne craignit point d'attaquer les malversations des collecteurs et receveurs, et bien plus encore les dispensateurs des finances du roi : il dit qu'il fallait reprendre, sur les gens qui avaient pillé le peuple et le trésor royal, de quoi entretenir les armées et faire la guerre.

Deux jours après, l'Université et la ville de

Paris portèrent la parole devant le roi : il leur donna audience dans le cloître qui entourait la cour de son hôtel Saint-Paul, et où il avait l'habitude de se promener; car il n'y avait pas de salle assez grande pour une si nombreuse assemblée. Le Parlement avait refusé de se joindre à l'Université qui l'y engageait. « Il ne convient pas, « avait-il répondu, à une cour établie pour rendre « la justice au nom du roi, de se rendre partie « plaignante pour la demander. Au surplus, le « Parlement est toujours prêt, toutes et quantes « fois il plaira au roi de choisir quelques uns de « ses membres pour s'occuper des affaires du « royaume. L'Université et le corps de la ville « sauront bien ne faire nulle chose qui ne soit à « faire[2]. »

Maître Benoît Gentien, religieux de Saint-Denis et fameux docteur en théologie, fut l'orateur. Il parla d'abord de la paix jurée à Auxerre, et dit que le roi était particulièrement obligé à la conserver; qu'il n'y avait aucune faveur, aucune qualité, si grande qu'elle pût être, qui dût dispenser d'une punition sévère quiconque oserait à

[1] 1412, v. s. L'année commença le 23 avril.

[2] Registres du Parlement.

l'avenir enfreindre une paix si heureuse et si salutaire. Le texte de son discours était : *Imperavit ventis et mari, et facta est tranquillitas magna.* Il partit de ces paroles pour imputer les tempêtes de l'état au vent de l'ambition et au vent de la sédition. Il fit une vive peinture des maux qu'avait produits l'ambition. Chacun y reconnut le duc de Bourgogne, et beaucoup de personnes dans l'assemblée en murmurèrent. Puis il passa au mauvais maniement des finances, à la quantité d'offices, à leurs gages et pensions, à la cupidité des gens de cour, enfin à ce désordre qui ne laissait pas au roi de quoi entretenir sa maison ou réparer ses châteaux quand ils tombaient en ruines. « Sire, dit-il en terminant, vous me pardon-« nerez si j'ose dire que tous vos sujets estiment « que vous vous éloignez un peu de la sage et « prudente conduite du bon roi Charles votre « père, d'heureuse mémoire. L'Université votre « fille, et vos bons et fidèles bourgeois de cette « ville, en ont beaucoup de douleur, et vous con-« jurent de ne pas avoir la main toujours ouverte « aux importunes demandes des gens de votre « maison, de vos conseils et des capitaines de vos « forteresses; ils abusent de votre magnificence; « nous vous conseillons en outre de reprendre les

« deniers royaux qui vous ont été dérobés par la « fraude des receveurs. »

Les députés de Sens et de Bourges parlèrent dans le même sens. Le roi écouta toutes ces remontrances avec bonté, fit répondre par le chancelier qu'il les prendrait en considération, et l'assemblée fut congédiée.

Il n'y avait point là de quoi satisfaire un peuple mécontent et porté à la sédition, ni même les hommes sensés et les gens de bien. L'Université et la ville trouvèrent que le discours de maître Gentien, qui avait tant choqué les seigneurs de la cour, ne remplissait point l'intention publique; et qu'au lieu de se contenter de plaintes vagues et générales, il fallait nommer ceux qui profitaient des abus et les perpétuaient. Pour réparer cette lâcheté, car c'était ainsi qu'on appelait la conduite de maître Gentien, on fit rédiger par maître Eustache de Pavilly, de l'ordre des carmes, un long mémoire, et l'on demanda au roi une nouvelle audience pour lui en faire lecture. Elle fut accordée, et le recteur de l'Université fit lire à haute voix un cahier qui renfermait à peu près ce qui suit :

« Très-haut et très-excellent prince, notre « souverain seigneur et père, voici les articles

« que votre très-humble et très-dévouée fille « l'Université de Paris, vos très-humbles et « obéissans sujets le prevôt des marchands, les « échevins et bourgeois de votre bonne ville de « Paris, ont dressés, pour vous donner avis, « confort et aide, comme vous l'aviez requis, « pour le profit, l'honneur, et le bien de vous et « de la chose publique de votre royaume. »

Le premier article se rapportait à la paix des princes. On priait le roi de leur en faire jurer l'observation entre ses propres mains. On se plaignait de ce qu'elle restait sans exécution, puisque les Anglais étaient dans le royaume, et que des compagnies parcouraient encore diverses provinces en les ravageant; on s'étonnait surtout que le comte d'Armagnac n'eût pas désarmé, et qu'il ne tint nul compte de la paix d'Auxerre.

« Secondement, l'Université et la ville, considérant que pour l'honneur de votre royaume, et aussi pour la continuation et conservation de votre seigneurie et domination, il est de la plus grande nécessité de vous exposer les défauts qui sont dans votre royaume, vous parleront des finances de votre domaine. Elles doivent se distribuer en quatre emplois différens : les aumônes; la dépense de vous, de la reine et du duc de

Guyenne; les salaires de vos serviteurs, et les réparations de vos hôtels, châteaux et domaines; enfin le reste qui, comme autrefois, doit être mis dans l'épargne du roi.

« Or, il est clair que vos finances ne sont pas employées aux choses susdites. Quant aux aumônes, on voit souvent les pauvres religieux et religieuses, tant des abbayes que des hôpitaux, dépenser leur propre bien pour tâcher d'obtenir justice. Leurs églises tombent en ruines, et le service divin cesse d'y être célébré, au préjudice des âmes de vos prédécesseurs et à la charge de votre conscience.

« Quant à la dépense de vous et du duc de Guyenne, il est prouvé qu'on prend pour la faire quatre cent cinquante mille francs, tant du domaine que d'ailleurs. Au temps passé, elle ne coûtait que quatre-vingt-quatorze mille francs, pourtant vos prédécesseurs tenaient un bel état; les marchands et autres gens étaient payés de leurs denrées; mais maintenant ils ne le sont point. Et il arrive souvent que le service de votre hôtel est interrompu, comme cela s'est vu jeudi dernier à l'hôtel de la reine. De même, pour son hôtel, on ne prenait auparavant que trente-six mille francs; aujourd'hui c'est cent quatre mille

francs, sans compter le revenu de ses propres domaines et les aides qu'elle y lève. Il y a désordre aussi dans l'office de votre argentier, de même dans votre écurie, objet de grandes dépenses, et où il s'en fait beaucoup qui ne tournent pas à votre honneur et profit.

« Quant au salaire des serviteurs de votre hôtel, ils se plaignent beaucoup des gens de votre chambre aux deniers. Souvent ils ne peuvent avoir nouvelle de leurs gages, et vivent ainsi dans la gêne et la pauvreté, sans pouvoir paraître autour de vous aussi honnêtement qu'il conviendrait. Cependant il y en a d'autres qui sont fort bien payés.

« Vos édifices, hôtels, châteaux, moulins, fours, vos chaussées, ponts, ports, bacs, passages ne sont pas réparés, et tombent en ruine et en perdition.

« Quant à l'épargne de votre domaine, il n'y a pas, pour le présent, un denier, bien qu'au temps passé, sous le roi Philippe, le roi Jean, le roi Charles, il s'y trouvât toujours de grandes sommes.

« Tout cela est de la faute des officiers commis au gouvernement desdites dépenses. Raymond Raguier, maître de votre chambre aux deniers,

est le principal gouverneur et trésorier de la maison de la reine. Il s'est tellement conduit dans cet office, qu'il a fait de grandes acquisitions et édifices, comme on peut le voir aux champs et à la ville. Chabot Poupart, votre argentier, et Guillaume Budé, maître de vos garnisons, ont aussi gagné des rentes et des possessions, et ont maintenant grosse et large consistance; ils mènent un grand état, ils ont des chevaux; ils s'élèvent chaque jour des châteaux et édifices. Ils ne pourraient faire tout cela avec le salaire de leur office, ni avec les richesses qu'ils avaient quand ils y sont entrés.

« Pour les finances du domaine de l'état, il y a trente ans et plus qu'elles sont mal gouvernées, et qu'elles sont dévorées par plusieurs officiers, non pour le bien de vous et de votre royaume, mais pour leur profit particulier; sur ce point l'Université et vos sujets vous exposent ceci : premièrement, vous avez un nombre excessif de trésoriers; il y a tant à gagner dans ces charges, qu'une foule de gens s'efforcent d'y entrer : si bien qu'il n'est pas d'année qu'il n'y en ait de changés, de remis, d'ôtés, selon ceux qui ont du crédit dans le royaume. Dieu sait pourquoi ils y entrent si volontiers, sinon pour les lopins et

larcins qu'ils y font; car si un trésorier ne retire pas de vous quatre ou cinq mille francs par an, il lui semblé que ce n'est rien. Il y en avait deux autrefois; maintenant il y en a quatre ou cinq, et il y en a eu jusqu'à sept. Ils ne s'occupent point à payer les choses nécessaires ni à tenir les sermens qu'ils font, mais à payer les grands et excessifs présens qu'ils ont à faire à ceux qui les ont poussés là; et tout cela se prend sur les coffres. Toutes les finances leur ont passé par les mains, et ils ont acquis, comme on sait, de hautes et innombrables possessions. Les trésoriers d'à présent, André Giffart, Bureau Dammartin, Regnier de Boligny, Nicolas Bonnet et Guy Boucher sont inutiles, et coupables de ce mauvais régime, spécialement André Giffart. Il avait perdu tout ce que son père avait gagné. Néanmoins, par la protection du prevôt de Paris, dont il est cousin par sa femme, il a été fait trésorier, et là s'est tellement gorgé de deniers, que le voilà plein de rubis, de saphirs, de pierres précieuses, riche en vêtemens magnifiques et en chevaux; il tient un état merveilleux, et l'on ne voit chez lui que plats, écuelles, tasses et gobelets d'argent.

« Autrefois, pour suivre en justice les affaires

de finance, il n'y avait qu'un conseiller clerc; aujourd'hui il y en a quatre, avec de grands profits.

« Quant aux aides, elles sont gouvernées par des officiers, nommés généraux des aides, par l'ordonnance desquels passe tout le produit des aides levées pour la guerre, qui va à douze mille francs, années communes. Ces généraux ne se conduisent pas mieux que vos trésoriers. Il faut aussi qu'ils paient les amis qui les ont placés là; et en deux ans, ils gagnent, sans faute, neuf ou dix mille francs, sans parler des dons qu'ils se procurent; dons qu'ils lèvent quelquefois au nom des seigneurs, à l'insu de ceux-ci, comme on a pu le découvrir lorsqu'on a voulu faire une réformation.

« Il y a encore un autre office, c'est l'épargne; on lève sur les aides cent ou cent vingt mille francs pour mettre dans cette caisse, qui a deux clefs dont vous devez porter une. Cet argent doit servir aux nécessités pressantes de vous et de votre royaume; Antoine Désessarts, qui le gouverne, en a tellement disposé qu'il n'y reste croix ni pile. Cet Antoine Désessarts a été aussi le gardien de vos joyaux et de vos livrées; il a acheté ce qu'il vous faut pour votre corps : ce qu'il a, dit-on, fort mal ménagé.

« On a créé un autre office, de la garde des coffres, dont est pourvu Maurice de Reuilly. Il reçoit chaque jour dix écus d'or en monnaie, pour que vous en fassiez à votre plaisir; mais vous n'en avez pas un denier, il l'a distribué à sa fantaisie. Lorsque vous avez besoin urgent de finances pour votre guerre ou vos grandes affaires, on ne trouve point d'argent. Alors on va aux marchands qui en vendent et l'ont acquis par usure et rapine; on leur donne en gage vos joyaux et votre vaisselle; au moyen de l'usure et du change, vous payez quinze mille francs pour en avoir dix, ce qui montre bien que vos serviteurs participent à de telles affaires et en partagent les profits. C'est ainsi que cela se passe aussi chez les autres seigneurs de votre famille, sans en excepter un. Une autre pratique des généraux de vos finances, c'est de démettre de leur office les receveurs, lorsqu'ils sont en avance de cinq ou six mille francs; alors ils en nomment un autre qui reçoit tout ce qui est à recouvrer; puis on remet le premier en exigeant de lui quelque bonne somme, et il reprend son office, non pour vous, mais pour se payer de ce qui lui était dû. C'est ainsi qu'on fait chevaucher une année sur l'autre, et qu'on fait boire votre vin en

verjus. Vous êtes si gêné d'argent que souvent, quand il y a une ambassade à envoyer, on ne trouverait pas de quoi faire partir un simple chanoine; l'ambassade ne se fait pas ou arrive trop tard, à votre grand préjudice.

« Outre le domaine et les aides, il a été levé, depuis deux ou trois ans, des tailles dixièmes, demi-dixièmes, impositions, maltôtes, taxes par suite de réforme, et diverses autres manières d'avoir finances. C'est le prevôt de Paris qui s'en est entremis. Il s'est fait appeler souverain maître des finances et gouverneur général. Lui et d'autres de vos grands officiers ont aussi possédé un grand nombre de charges, puis les ont vendues, et en ont touché la finance qu'ils ont mise en leur sac, au préjudice de vous et de la chose publique, en plaçant dans lesdites charges des gens inutiles et ignorans. Ainsi le prevôt de Paris tenait depuis quelque temps l'office de gouverneur général et maître des eaux et forêts. Il l'a résigné au seigneur d'Ivry et en a touché six mille francs. Outre la prevôté de Paris, il a la capitainerie de Cherbourg, qui lui vaut six mille francs, et celle de Nemours deux mille francs.

« Ce prevôt, et les autres gouverneurs de vos finances, ont encore une autre manière de vous

faire tort: c'est de faire avoir aux receveurs, grenetiers, à leurs clercs, à leurs serviteurs, des dons qu'ils obtiennent régulièrement chaque année comme une rente, outre leurs gages ordinaires : si bien que lorsque quelque jeune homme se met au service d'un receveur général ou d'un grenetier, bien qu'il soit de petit état et de peu de science, en peu de temps il se fait riche, mène un grand train, et achète à vos dépens des offices et des héritages. Pendant ce temps-là on retarde le paiement des gages des prud'hommes, chevaliers, conseillers ou autres. Souvent on exige d'eux des quittances signées en blanc, et l'on en fait mauvais usage. C'est grande pitié d'entendre les plaintes de ces chevaliers sur la façon dont ils sont payés. Maintenant, c'est une règle générale que les gens d'armes vivent sur le pays, faute de recevoir leurs gages. L'Université pense aussi que, généralement, toutes sortes d'officiers tiennent un trop grand état, et craint que Dieu ne se courrouce enfin des inconvéniens qui en proviennent.

« Quant à votre grand conseil, on n'y tient pas l'ordre qui conviendrait; on y est reçu à petites conditions. Cependant on n'y devrait admettre que des prud'hommes, de sages clercs ou

chevaliers, touchant gages ou pensions de vous, et non de quelque autre seigneur, ayant l'œil à vos intérêts, à votre honneur et à celui de votre royaume. Il arrive souvent, à cause de la multitude qui s'y trouve, que les requêtes qui vous sont faites, et vos affaires, sont laissées là. Les ambassadeurs, tant étrangers que du royaume, demeurent sans être expédiés. Lorsqu'une bonne conclusion y est prise, ce qui arrive quelquefois, il faudrait qu'elle ne tardât pas à être exécutée, et qu'elle ne fût pas ensuite rétractée un jour où il n'assiste que peu de gens au conseil, ainsi que cela s'est vu. C'est un grand inconvénient que cette lenteur d'expédition dans les affaires. On entend des seigneurs se plaindre de ce que votre conseil ne leur donne nulle réponse, même quand il s'agit du bien de votre royaume; il en est qui disent que si l'on n'y met pas ordre, il leur faudra nécessairement faire leur paix avec vos ennemis; par-là, vous êtes en péril de perdre plusieurs de vos bons vassaux.

« Passant à la justice de votre royaume : votre cour de Parlement, qui est souveraine cour dans votre royaume, ne se gouverne pas comme elle était accoutumée. Autrefois on y mettait de hauts et excellens clercs, de notables prud'hommes

d'âge mûr, experts en droit et en justice. Telle était la renommée de la justice rendue en cette cour, sans faveur pour personne, que non pas seulement des chrétiens, mais même des Sarrasins, sont venus y demander jugement. Depuis quelque temps, par faveur, par parenté, par amitié, par prière, des jeunes gens ignorant le fait de justice, et indignes d'un si noble et excellent office, y ont été mis; l'autorité et la renommée de cette cour en sont fort amoindries. On y voit aussi siéger ensemble des fils et des pères, des frères, des oncles et des neveux, des parens; et il peut en résulter de grands inconvéniens. On dit encore que les causes de plusieurs pauvres gens y sont comme enterrées, et qu'ils ne peuvent avoir justice.

« Quant à la chambre des comptes, toutes sortes d'inconvéniens y sont amassés; bien que récemment on ait nommé de nouveaux maîtres, il ne semble pas que la chose aille mieux. Parmi ces nouveaux est Alexandre Boursier, qui a été receveur général des aides, et qui n'a pas encore clos ses comptes : de sorte que celui qui est à réformer est chargé de réformer les autres.

« Pour les généraux de justice chargés de prononcer sur le fait des aides, nous remarquerons

qu'il n'y en avait qu'un ou deux sous le règne du feu roi Charles, et qu'il y en a maintenant sept, dont chacun a cent francs de gages et un greffier, sans parler des clercs et des sergens, tous ayant de gros gages et recevant des présens.

« Qui voudrait parler des maîtres des requêtes de l'hôtel du roi, Dieu sait s'il aurait à dire! Au temps passé, on y mettait des hommes anciens et expérimentés, connaissant les coutumes du royaume; ils savaient répondre à toutes les supplications et requêtes, et signer celles qui devaient l'être; après quoi elles étaient expédiées à la chancellerie. A présent, ces jeunes gens qui ne savent rien ne peuvent expédier les affaires, si ce n'est à la volonté du chancelier; d'où il suit qu'on est contraint, pour les suppléer, de nommer des officiers extraordinaires qui sont fort payés.

« Pour votre chancelier de France, on sait assez qu'il a soutenu de grandes peines et qu'il est bien digne d'avoir de grands profits, sans que le bien commun en souffre. Cependant il ne devrait avoir pour ses gages que deux mille livres, et il a depuis vingt ans pris en outre deux mille francs sur les émolumens du sceau; de plus, le registre des rémissions, qui, à vingt sous

chacune, peut donner une grosse somme; deux mille francs sur les aides, deux cents francs par an pour ses vêtemens, cinq à six cents livres sur le trésor. Il a obtenu encore de grands dons sur les tailles et impositions. On peut dire aussi qu'il a bien légèrement passé et scellé des lettres portant des dons excessifs. Ainsi la chancellerie est gouvernée de façon qu'il ne vous en revient pas grand profit, bien que les émolumens du sceau soient très-considérables.

« Il ne faut pas oublier de dire que, depuis un peu de temps, votre monnaie est grandement diminuée en poids et en valeur. L'écu a été diminué de deux sous, et les pièces de deux blancs de deux oboles. Cela est à votre préjudice, car les Lombards recueillent tout le bon or et font leurs paiemens en nouvelle monnaie. Le prevôt de Paris, le prevôt des marchands et Michel Lailler ont attiré à eux la connaissance des affaires des monnaies : à supposer que par cette diminution ils vous aient fait faire quelque profit, cela n'est pas à comparer à la perte qu'en ont soufferte vous et le royaume, comme pourraient l'expliquer mieux gens à ce connaissant.

« Mais il ne suffit pas à l'Université et à vos sujets de vous exposer les fautes et le mauvais

régime des susdits; vous avez voulu qu'ils vinssent à vous pour vous bien conseiller; ils souhaiteraient qu'il plût à Dieu de leur faire cette grâce. Ils y sont tenus, tout comme à vous sacrifier de bon cœur leur personne et leur avoir. Premièrement, pour remédier à ces choses et avoir, le plus tôt que faire se pourra, une bonne et juste finance, il est à propos de clore la main à tous ces gouvernans, sans exception; de les démettre de leurs offices, et de s'assurer de leurs biens, meubles et immeubles, ainsi que de leur personne, jusqu'à ce qu'ils aient rendu compte. Il faut annihiler tous dons accordés et toutes pensions extraordinaires; mander tous les receveurs et vicomtes du domaine et des aides, ainsi que les grenetiers de la gabelle, et leur défendre, sous peine de confiscation de corps et de biens, de ne compter leurs recettes qu'à vous-même, sans égard à aucune assignation donnée sur eux. Les aides ayant été établies seulement pour la guerre et la défense du royaume, vous devez les retirer toutes en votre main et ne pas les laisser aller à d'autre usage; vous en avez maintenant un si grand besoin, que personne ne pourra le trouver mauvais. Sur ce, veuillez vous souvenir du bon gouvernement de votre père le roi

Charles, qui employa les aides si noblement qu'il chassa les Anglais du royaume et recouvra ses forteresses. Ses officiers étaient pourtant bien payés ; il lui restait encore de grandes finances, et il a laissé de beaux joyaux.

« Et si vous n'avez pas encore assez d'argent, il semble que vous pouvez en prendre à ceux qui le tiennent de vous. On pourrait vous nommer jusqu'à seize cents personnes riches et puissantes, dont le devoir est de secourir celles qui sont pauvres. On pourrait leur demander certaine somme, comme mille francs chacune, en disant la manière dont elle leur sera restituée par la suite.

« Pour recevoir vos finances du domaine et des aides, il faudra choisir de notables prud'hommes craignant Dieu, sans avarice, et ne s'étant encore jamais mêlés de cette sorte d'affaires, à qui l'on donnera des gages licites, sans dons extraordinaires.

« La dépense ordinaire de vous, de la reine et du duc de Guyenne, doit être soigneusement examinée pour ne point passer deux cent mille francs.

« Quant au Parlement, il faudra que ceux qu'on ne trouvera point suffisans soient déposés,

et qu'on les remplace par des personnes notables, en observant les conditions anciennes.

« Le nombre de généraux de finance et de justice pour les aides doit être réduit au nombre et usages anciens; quant aux élus qui prononcent en premier ressort sur le fait des aides, il nous semble que pour le bien de vous et de votre peuple, on aurait pu confier leurs fonctions aux juges; c'eût été une grande épargne.

« La chambre des comptes devrait être occupée par de bons prud'hommes anciens; c'est elle qui aurait dû vous avertir de tout ceci.

« Il nous semble que pour votre conseil on devrait choisir, par bonne et vraie élection, quelques hommes sages, et qu'eux seuls avec ceux de votre famille devraient former le conseil, vous conseiller loyalement, n'avoir l'œil à rien qu'à votre bien et celui de votre royaume. Ils devraient être défendus et soutenus par vous et votre justice, de telle manière que ce qu'ils aviseraient fût mis à exécution sans nulle contradiction.

« Nous croyons que pour pourvoir à la défense des frontières d'Aquitaine, de Picardie et des autres provinces, il faudrait y appliquer somme suffisante d'argent, en veillant à ce qu'il n'en résulte nul inconvénient. Nous demandons qu'on

choisisse bonnes et suffisantes personnes, ayant des gages raisonnables, pour avoir, de votre part, l'œil sur ceux qui ont pris en ferme les offices de prevôt, afin qu'ils ne grèvent pas, comme ils le font, les pauvres et simples gens par d'excessives amendes.

« L'Université et vos sujets vous supplient humblement d'ordonner à quelques personnes de votre sang et à d'autres sages hommes, de réformer tous ceux qui ont délinqué, et qui ont eu part à vos trésors sans cause raisonnable; et de commander aux prélats et bourgeois des provinces qui sont ici, de nommer les gens qui sont coupables de quelqu'une des choses susdites.

« Toutes ces choses, notre souverain seigneur, nous vous les avons exposées humblement, parce que nous désirons, par-dessus tout, votre bien, votre honneur, la conservation de votre couronne. L'Université, votre fille, ne vous les a point dites pour en retirer aucun avantage temporel, mais pour faire son devoir. Chacun sait que ce n'est pas elle qui a coutume d'avoir les offices ni les profits. Elle ne se mêle que des publiques études, et de vous remontrer ce qui touche votre honneur et votre bien, quand l'occasion le requiert; bien qu'elle soit venue plusieurs fois

vous avertir desdites choses, il n'y a pas été pourvu, et votre royaume est tombé dans un danger si grand, qu'il ne peut plus croître, et nous requérons l'aide de votre fils aîné le duc de Guyenne, et du duc de Bourgogne, qui avait déjà entrepris la même besogne, sans épargner ni sa peine ni son bien. Mais les gouvernans susdits, craignant d'être démis, y ont mis toute sorte d'empêchemens, comme ils font encore présentement. Ils ont dit publiquement que l'Université parlait par haine seulement, et sur le témoignage de cinq ou six personnes; mais vous savez qu'elle n'a pas coutume de prendre ses informations de la sorte. Elle n'a rien dit qui ne soit clair et notoire, et il n'y a homme de si petit entendement qui ne connaisse leurs méfaits. Mais cela ne leur donnera pas gain de cause, car l'Université ne se taira point parce qu'ils le veulent; elle parlera tant que vous lui accorderez audience, et elle croirait manquer envers vous, si elle ne s'employait pas de tout son pouvoir à ce que les choses susdites soient mises diligemment à exécution.

« Nous requérons aussi l'assistance de nos redoutés seigneurs ici présens, de Nevers, de Vertus, de Charolais, de Bar, de Lorraine, du connétable et du maréchal de France, du

grand-maître de Rhodes, du maître des arbalétriers, et généralement de toute la chevalerie et écuyerie de votre royaume, qui est destinée à la conservation de votre couronne. Nous demandons encore l'aide de vos conseils et de tous vos autres sujets, et que chacun, selon son état, s'acquitte de son devoir envers vous. »

Ce cahier de remontrances fut accueilli d'une approbation générale; il fut surtout fort applaudi par les députés des provinces et par un nombre infini de peuple qui se trouvait à l'assemblée.

Ces propositions de l'Université excitèrent de grands débats dans le conseil du roi. Un jour le sire d'Ollehain, chancelier d'Aquitaine, dans une vive discussion, interrompit le chancelier de France, trouvant son discours long et inutile; messire Arnaud de Corbie s'offensa de cette témérité, et répondit que la parole ne devait pas lui être ainsi ôtée par un homme qui n'était ni aussi ancien ni aussi fidèle serviteur du roi que lui. « Vous mentez par vos dents, repartit le « Bourguignon en colère. — Vous m'injuriez, « dit le chancelier, moi qui suis chancelier de « France; et ce n'est pas la première fois; je l'ai « toujours supporté et souffert par respect pour « monseigneur d'Aquitaine, et, par ce motif

« seulement, je le supporterai encore. » Tous les assistans étaient troublés et affligés de cette dispute. Le duc d'Aquitaine, ému de colère, se leva, prit son chancelier par les épaules et le mit hors de la chambre. « Vous êtes un mauvais et orgueil-« leux ribaud, dit-il, d'injurier ainsi, en ma pré-« sence, le chancelier de monseigneur le roi; « nous ne nous soucions plus de vos services[1]. »

Aussitôt après, malgré les instances de la reine et du duc de Bourgogne, le Dauphin prit pour chancelier un avocat nommé maître Jean de Vailly, que lui recommanda le duc Louis de Bavière; des gens plus sages ne le lui auraient peut-être pas indiqué.

Renvoyer ainsi un serviteur du duc de Bourgogne, qui avait été placé par lui, c'était, de la part du Dauphin, une marque certaine qu'il cédait de plus en plus à d'autres conseils. Le duc de Bar, qui déjà au siége de Bourges avait gagné crédit sur son esprit et l'avait déterminé à la paix, le comte de Vertus, le duc de Bavière, avaient peu à peu acquis sa confiance; ils lui avaient donné le désir de dominer; ils lui persuadaient qu'il avait l'âge et la prudence néces-

[1] Monstrelet. — Le Religieux de Saint-Denis.

saires pour prendre le gouvernement du royaume, et qu'il fallait se faire obéir par ses gens et tous les sujets de son père.

Le duc de Bourgogne voyait bien qu'on travaillait à le mettre hors du gouvernement du royaume; on lui avait enlevé la faveur du duc d'Aquitaine; chaque jour on pratiquait ses serviteurs, on les détachait de lui, on les faisait entrer dans les desseins qui lui étaient contraires. Déjà depuis long-temps il avait à se plaindre de Pierre Désessart. Dans un temps même où il l'avait encore fort en gré et lui confiait un pouvoir si mal exercé, il lui avait dit : « Prevôt de « Paris, Montaigu a mis vingt-deux ans à se faire « couper la tête, mais vraiment vous n'y en met- « trez pas trois. » Depuis, lorsque, grâce aux ordres que Désessart avait donnés, les Armagnacs avaient pu se retirer de Saint-Denis, il avait été fort soupçonné de s'être laissé gagner. A Bourges et à Auxerre, ses intelligences avec le parti opposé avaient été remarquées; maintenant il était dans les bonnes grâces du Dauphin, qui écoutait ses conseils plus que ceux d'aucun autre.

D'un autre côté, le comte d'Armagnac restait en armes; le duc d'Orléans demeurait éloigné. Il

avait eu à Angers une entrevue avec le roi de Sicile, le duc de Bretagne et le comte d'Alençon; on craignit qu'il ne formât quelque entreprise contre la paix. Cependant le chancelier du duc d'Orléans arriva à Paris, et se borna à exposer les griefs de son maître. Il se plaignait que le traité d'Auxerre n'était pas observé : le connétable de Saint-Pol se refusait à lui rendre le château de Coucy; il l'avait détruit en partie, et avait envoyé vendre à Paris les tuyaux de plomb qui distribuaient l'eau dans tout ce grand et bel édifice. Les habitans de Soissons avaient démoli le château qu'il avait dans leur ville, et il ne pouvait en avoir justice. Il demandait aussi qu'on l'assistât pour racheter son frère des mains des Anglais, et qu'on lui donnât les moyens de lever des subsides sur ses domaines.

Il n'était pas le seul mécontent de la façon dont on se conformait à la paix d'Auxerre; les confiscations n'étaient pas restituées; ceux qui se les étaient fait donner imaginaient mille prétextes pour s'y maintenir; ils étaient plus favorisés que les anciens possesseurs; c'étaient tous les jours nouveaux délais dans les procédures entamées à ce sujet.

Ainsi la haine entre les deux partis ne s'était

point assoupie; ils continuèrent à s'accuser des crimes les plus odieux. Les Armagnacs rapportaient que le duc de Bourgogne avait formé le dessein de faire tuer à Auxerre les princes d'Orléans et le duc de Berri; qu'il avait communiqué ce projet aux sires de Jacqueville et Désessart; que celui-ci s'était refusé à ce crime, et en avait fait secrètement prévenir les princes. Ce récit trouvait une créance assez générale [1]. Le duc de Bourgogne assurait aussi qu'on en voulait à sa vie; il rappelait l'assassin de Pontoise, le complot du sire de Saligny : encore en ce moment le parlement de Dôle poursuivait Louis de Châlons, comte de Tonnerre, pour avoir proposé à Jean de Châlons, prince d'Orange, son cousin, et au sire de Neufchâtel, de faire périr le duc de Bourgogne, ainsi qu'eux-mêmes le déclaraient [2].

Toutefois on ne songeait pas encore à prendre les armes pour se disputer de nouveau le gouvernement. Le Dauphin s'éloignait du duc de Bourgogne, mais celui-ci avait toujours la plus grande part au pouvoir. Le roi, par lettres du 2 mars, venait de le charger de chasser hors du royaume

[1] Cr. de Flr. — Juvénal. — Gollut.

[2] Ar du 18 juillet 1413.

les Anglais qui continuaient à y faire mille affreux ravages. Il avait reçu l'autorité d'assembler et de commander autant de gens de guerre qu'il le voudrait, de leur donner tels chefs qu'il jugerait convenable, d'occuper les villes et forteresses, enfin de faire pour la défense du pays tous actes de souveraine puissance. En outre, l'opinion des députés aux États lui avait été plus favorable qu'aux autres princes. De concert avec l'Université et la ville de Paris, il poursuivait la réformation demandée, et la faisait servir à ses vues. On commença par renvoyer ceux qui avaient été nommés dans les doléances de maître Pavilly. Le roi prit sous sa protection le chancelier; c'était lui qui depuis long-temps avait l'expédition des affaires; il était vieux et respecté de tous les gens de bien. Dans l'exercice d'une si grande charge, il avait toujours montré de la prudence et une inviolable fidélité.

L'homme qui était devenu le plus odieux, c'était Pierre Désessart. Le grand amour que les Parisiens avaient eu pour lui s'était tourné en fureur. On regrettait que les Armagnacs eussent, par leurs méchantes pratiques, amené à eux un homme qui avait réellement aimé le roi et le bien du peuple, mais on n'en était que plus animé

contre lui [1]. Une dernière aventure acheva de le perdre. Un homme d'armes bourguignon était logé dans une auberge rue de la Harpe. Son cheval mourut; on le tira de l'écurie pendant la nuit, et on le traîna à la porte du collége d'Harcourt. Les écoliers trouvant cette charogne le lendemain matin, se tinrent pour insultés, et la traînèrent à l'auberge d'où elle avait été amenée. L'aubergiste était un huissier au Châtelet, grand protégé du prevôt de Paris. Il traita insolemment les écoliers. On s'échauffa, et l'on en vint aux mains; le sire Désessart prit le parti de son huissier, et envoya à son secours. Tous les écoliers de l'Université s'en mêlèrent, le trouble se mit dans la ville [2]. Le Duc profita de l'occasion, et destitua le sire Désessart de la charge de prevôt de Paris; elle fut donnée à un autre serviteur du duc de Bourgogne, messire le Borgne de la Heuze, un de ses plus vaillans chevaliers.

Quant au maniement des finances pour lequel il allait être recherché, il arriva à Désessart de dire que sa justification serait facile; qu'il avait donné deux millions au duc de Bourgogne, et

[1] Le Religieux de Saint-Denis. — Juvénal. — Journal de Paris.

[2] Chron. nº 10297.

qu'il en montrerait le reçu signé du Duc lui-même. Cette parole décida sa perte. D'ailleurs le duc d'Aquitaine et les princes qui le gouvernaient en étaient venus à ne pouvoir plus se passer de Désessart; il était l'âme de leurs conseils. On disait que son projet était d'enlever le roi et le Dauphin; qu'il avait réuni pour cela cinq ou six cents hommes d'armes à Melun. On ajoutait que sans cesse il répétait aux princes que le peuple de Paris devait être mené rudement et tenu en crainte [1]. Il lui fallut se dérober aux périls qui le menaçaient; il se sauva dans la forteresse de Cherbourg dont il était capitaine.

Le peuple commençait à s'échauffer. Les bouchers étaient toujours les maîtres de la ville, chacun tremblait devant eux. Le duc de Bourgogne les avait plus que jamais choyés et caressés. C'était un chagrin pour beaucoup de ses propres serviteurs et chevaliers, de le voir se mêler à de telles gens [2]. L'Université aussi se repentait d'avoir été pour quelque chose dans une affaire qui tournait en un si grand désordre; cela donnait en quelque sorte raison à ceux qui avaient trouvé moquable et impertinent de voir

[1] Mezerai. — Fabert.

[2] Le Religieux de Saint-Denis. — Juvénal.

des gens sans nulle pratique des affaires, et tout spéculatifs, quitter leurs livres pour régenter les princes et pour gouverner l'état comme leurs classes.

Ce fut dans l'espérance de détourner le duc de Bourgogne de cette mauvaise voie, que des hommes de bien, qui ne lui étaient pas contraires, allèrent prier maître Juvénal de le voir et de lui donner de sages conseils. Juvénal se présenta plusieurs fois à l'hôtel d'Artois; il y attendit long-temps sans avoir audience, enfin une nuit le Duc le fit venir; alors il lui remontra de son mieux, d'abord qu'il ne devait pas s'obstiner à toujours soutenir qu'il avait bien fait de faire tuer le duc d'Orléans : il en était advenu assez de maux, disait-il, pour qu'il convînt d'avoir tort: au moins devait-il protester qu'il tiendrait les promesses faites à Auxerre. Il lui dit ensuite qu'il n'était pas conforme à son honneur de se laisser gouverner par des bouchers, des écorcheurs de bêtes, et tant de méchantes gens. Il ajouta qu'il pouvait lui garantir que cent bourgeois de Paris, des plus notables, s'engageraient à l'accompagner toujours, à faire ce qu'il leur commanderait, et même à lui prêter de l'argent s'il en avait besoin.

Le Duc écouta assez patiemment l'avocat général; mais il répondit d'abord qu'il n'avait pas eu tort et qu'il ne le confesserait jamais : que quant aux gens dont on lui parlait, il savait ce qu'il avait à faire, et qu'il n'en serait pas autrement.

Les choses en étaient là, lorsque tout à coup, le 28 avril, Pierre Désessart, à la tête de quelques hommes d'armes, rentra dans Paris, et s'empara de la Bastille Saint-Antoine en vertu des ordres du Dauphin. Au premier bruit de cette nouvelle, les deux frères Legoix, Denis de Chaumont, Caboche et Jean de Troyes, chefs des bouchers, répandirent dans le peuple que c'était le commencement du dessein que Pierre Désessart avait formé d'enlever le roi et de détruire la ville. La sédition commença; on alla en foule requérir le prevôt des marchands de délivrer la bannière de la ville, et d'avertir les cinquantainiers et les dizainiers qu'ils eussent à se rendre en armes sur la place de Grève. Le clerc de l'Hôtel-de-Ville montra une grande fermeté. Il leur représenta qu'ils avaient promis de ne jamais prendre les armes sans en prévenir le duc d'Aquitaine deux jours d'avance. Les séditieux et même les plus petites gens finirent par entendre raison; ils se

retirèrent, en se donnant parole pour le lendemain [1].

Le lendemain, le prevôt des marchands, les échevins, les cinquantainiers, qui étaient tous d'honorables et riches bourgeois, résolurent de tenter les derniers efforts pour empêcher le désordre. Ils se rappelaient avec un triste souvenir les suites des troubles et des émeutes. Plusieurs d'entre eux entreprirent de ramener la populace à des sentimens plus calmes. Cela était difficile : les chefs, lorsqu'on leur disait de prendre confiance au duc d'Aquitaine, répondaient en tumulte : « N'est-ce donc pas inutilement que nous « avons jusqu'ici, soit en secret, soit en public, « fait entendre au roi, à son fils, à son conseil et « aux grands de l'état, les maux insupportables « où des traîtres et de mauvais Français précipi- « tent le royaume? N'a-t-on pas toujours négligé « d'y porter remède? C'est donc à nous de nous « faire justice et d'en tirer vengeance. »

Peut-être les gens sages de la ville auraient-ils réussi à apaiser cette fureur; mais il y avait des chevaliers du duc de Bourgogne qui entraînaient les séditieux et leur donnaient de mauvais con-

[1] Le Religieux de Saint-Denis.

seils. Le sire de Jacqueville, qui avait succédé dans leur confiance à Pierre Désessart, et le sire de Mailly se mirent à la tête de tout ce peuple. L'on courut attaquer la Bastille; cette forteresse était imprenable. Cependant le sire Désessart, voyant leur fureur, ne voulut point pousser les choses à l'extrême; il se montra à une fenêtre, répétant qu'il n'était rentré que par l'ordre de monseigneur le duc d'Aquitaine, dont il présentait les lettres et le sceau. Il protesta qu'il n'avait aucun mauvais dessein contre la ville de Paris; qu'il ne demandait qu'à en sortir, et promettait de ne jamais revenir à la cour sans le consentement des bourgeois. Le tumulte était si grand, qu'il ne pouvait se faire entendre; en vain il les conjurait, les mains jointes, de l'écouter; ils ne répondaient que par des cris d'extermination. Sur ce, arriva le duc de Bourgogne, qui commença à calmer le peuple en disant qu'il se chargeait du sire Désessart, qu'il le garderait lui-même et en répondait. Il lui cria de descendre; Désessart obéit : quand il fut au milieu de cette troupe furieuse que la présence du Duc contenait à peine : « Monseigneur, dit-il, je suis venu sur « votre sauvegarde; si vous ne pouvez me ga- « rantir de la rage de ces gens-là, laissez-moi

« rentrer. — N'aie aucun souci, mon ami, ré-
« pondit le Duc, je t'assure et te jure sur ma
« foi que, s'il le faut, je te couvrirai de mon
« corps. » Il lui prit la main, lui fit une croix sur le dos de la main en signe de serment, l'emmena hors de la foule, et le fit conduire au Louvre[1].

Les séditieux alors se portèrent à une violence plus audacieuse encore, et si insolente, que sûrement elle leur avait été conseillée par de grands personnages. Ils se portèrent en tumulte à l'hôtel du duc d'Aquitaine. Il y avait déjà quelque temps que le peuple était porté de mauvaise volonté contre lui; depuis qu'il n'était plus gouverné par le duc de Bourgogne, on disait de lui que c'était un prince qui ne songeait à rien de sérieux, qui ne s'occupait qu'à avoir de magnifiques habits, à rassembler des chanteurs et des enfans de chœur, à entendre le son des orgues; on répandait qu'il était livré à l'intempérance et à la débauche, qu'il passait les nuits à table[2]; enfin le mauvais train que lui faisaient suivre ses serviteurs le jetterait, disait-on, dans la même maladie que

[1] Le Religieux de Saint-Denis. — Juvénal.

[2] Le Religieux de Saint-Denis. — Reg. du Parlement.

son père, et perpétuerait ainsi les calamités du royaume. Dès qu'on sut chez le duc d'Aquitaine que la populace allait assiéger l'hôtel, on lui proposa de s'armer avec tous ses chevaliers, et de se ranger devant la porte sous le royal étendard des fleurs de lis. Pendant qu'on en délibérait, les bouchers arrivèrent, plantèrent la bannière de la ville, et, avec des cris forcenés, demandèrent qu'on les fît parler au Dauphin; son beau-père, le duc de Bourgogne, était déjà près de lui; il lui conseilla d'ouvrir la fenêtre et de leur parler doucement.

« Mes chers amis, dit-il, qu'avez-vous? Non « seulement je vous écouterai, mais je ferai ce « que vous voudrez. »

Alors le chirurgien Jean de Troyes prit la parole : « Monseigneur, dit-il, vous voyez vos « très-humbles sujets, les bourgeois de Paris, en « armes devant vous. Ils veulent seulement vous « montrer par-là qu'ils ne craindraient pas d'ex- « poser leur vie pour votre service, comme ils l'ont « déjà su faire; tout leur déplaisir est que votre « royale jeunesse ne brille pas à l'égal de vos « ancêtres, et que vous soyez détourné de suivre « leurs traces par les traîtres qui vous obsèdent « et vous gouvernent. Chacun sait qu'ils prennent

« à tâche de corrompre vos bonnes mœurs et de « vous jeter dans le déréglement. Nous n'igno- « rons pas que notre bonne reine, votre mère, « en est fort mal contente; les princes de votre « sang eux-mêmes craignent que lorsque vous « serez en âge de régner, votre mauvaise éduca- « tion vous en rende incapable. La juste aversion « que nous avons contre des hommes si dignes « de châtiment nous a fait solliciter assez souvent « qu'on les ôtât de votre service. Nous sommes « résolus de tirer aujourd'hui vengeance de leur « trahison, et nous vous demandons de les mettre « entre nos mains. »

Les cris de la foule témoignèrent que l'orateur avait parlé selon ses sentimens. Le Dauphin, avec assez de fermeté, répondit : « Messieurs les « bons bourgeois, je vous supplie de retour- « ner à vos métiers, et de ne point montrer cette « furieuse animosité contre des serviteurs qui « me sont attachés. — Si vous en connaissez quel- « ques uns, ajouta le chancelier d'Aquitaine, qui « aient manqué de fidélité, nommez-les, on les « punira comme ils le méritent. » Jean de Troyes en remit alors une liste; elle comprenait près de cinquante seigneurs et gentilshommes : le chancelier d'Aquitaine était lui-même en tête de

la liste. Cette populace le força à la lire tout haut plusieurs fois [1].

Le Dauphin, cependant, indigné de tant d'affronts, et voyant qu'il ne pourrait sauver ses serviteurs, jeta un regard de courroux sur le duc de Bourgogne : « Beau-père, dit-il, ceci m'est « fait par vos conseils, et vous ne pouvez vous en « justifier, car ce sont les gens de votre hôtel « qui sont les principaux; mais comptez qu'une « fois vous vous en repentirez; la besogne n'ira pas « toujours ainsi à votre plaisir. » Le duc de Bourgogne répondit d'un ton d'excuse : « Monseigneur, « vous vous informerez quand votre colère sera « refroidie. » Alors le Dauphin prit une croix d'or que portait sa femme, et fit jurer dessus au duc de Bourgogne qu'il n'arriverait aucun mal à ceux que le peuple allait saisir; puis il se retira dans la chambre du roi. Les séditieux enfoncèrent les portes, se répandirent dans l'hôtel, et s'emparèrent violemment du duc de Bar, cousin germain du roi, du chancelier d'Aquitaine, du sire Jacques de la Rivière, de messire d'Angenne, des deux frères Boissay, des deux frères Mesnil. Leur brutalité fut telle, qu'ils arrachèrent le sire de

[1] Monstrelet.

Vitry à la duchesse d'Aquitaine, qui voulait le sauver.

On mena les prisonniers au Louvre; mais tous ne purent être préservés de la cruauté des bouchers. Maître Bridoult, secrétaire du roi, fut jeté dans la rivière. Un riche tapissier, nommé Martin, fut massacré. On fit périr aussi un habile mécanicien, nommé Watelet, qui avait construit de belles machines de guerre pour le duc de Berri. Courtebotte, musicien du duc d'Aquitaine, eut le même sort.

Jamais les bouchers n'avaient exercé un si grand pouvoir dans la ville. Chaque jour ils entraient chez le duc d'Aquitaine, et lui faisaient débiter insolemment que ce qu'ils avaient fait était pour son honneur et pour le bien du royaume. On lui répétait ensuite, avec une licence sans égale, de dures leçons sur sa conduite et son déréglement.

Maître Eustache Pavilly se signala surtout dans ses injurieuses réprimandes. Il fit un long récit des vices dont les princes de France avaient pu donner le scandale, et alla jusqu'à dire que la maladie du roi et l'assassinat du duc d'Orléans avaient été des punitions du ciel pour le désordre de leur conduite. Il signifia au Dauphin que s'il

ne se réformait pas, on serait obligé de transférer son droit à son second frère, ainsi que la reine l'en avait, disait-on, menacé.

On lui demandait en même temps de presser les poursuites contre ceux qui avaient été mis en prison; on voulait qu'il publiât de nouvelles menaces contre les Armagnacs et tous ceux qui armeraient en leur faveur[1]. Le duc d'Aquitaine n'était pas en mesure de leur rien refuser. Il les écoutait avec douceur et patience, en les conjurant chaque fois d'avoir quelque considération pour son cousin le duc de Bar et pour les fidèles serviteurs qu'ils lui avaient enlevés.

En ce même temps les Gantois avaient envoyé des députés à leur Duc pour les prier de renvoyer parmi eux son fils le comte Philippe de Charolais, qu'ils aimaient déjà beaucoup. Les Parisiens firent grand'fête à ces Gantois. On leur donna un magnifique dîner à l'Hôtel-de-Ville.

En signe de fraternité, les gens de Paris et ceux de Gand prirent le chaperon blanc, et jurèrent de s'assister mutuellement. Les hommes sages craignirent de voir renaître cette révolte générale de tous les peuples, qui avait, trente

[1] Lettres du roi, du 9 mai.

ans auparavant, failli causer d'étranges révolutions; en effet, ceux qui étaient maitres de tout à Paris ne manquèrent pas d'envoyer des députés dans toutes les bonnes villes pour les engager à faire cause commune et à arborer le chaperon blanc [1].

Ce chaperon devint tout aussitôt l'enseigne du parti. Les bouchers s'en allèrent l'offrir au Dauphin, au duc de Bourgogne, au duc de Berri et aux seigneurs du conseil, en leur disant de le porter en témoignage de leur amour pour le peuple et la bonne ville de Paris. Dans les commencemens, n'en avait pas qui voulait. Ceux qu'on soupçonnait d'être Armagnacs n'obtenaient pas d'abord cette faveur [2]. Bientôt tout le monde finit par en porter. Ces bouchers, que pour lors on nommait Cabochiens, étaient même si malveillans et insolens, qu'un jour le duc d'Aquitaine, étant à sa fenêtre, avait laissé tomber son chaperon, de telle sorte que, par hasard, il passait sur l'épaule droite comme une écharpe. Les bouchers se prirent à dire : « Voyez donc ce bon enfant « de Dauphin qui fait de son chaperon blanc la

[1] Le Religieux de Saint-Denis.

[2] Journal de Paris.

« bande des Armagnacs. Il en fera tant qu'il nous « mettra en colère [1]. »

Les gens de bien tremblaient des malheurs effroyables que préparait une telle domination. L'Université et les bons bourgeois étaient loin d'approuver un tel désordre. Ils cherchaient les moyens de se préserver des calamités qu'ils voyaient fondre sur eux. Ils envoyèrent le sire de Craon au duc d'Orléans pour lui protester du respect de la ville de Paris, et pour essayer d'ajuster ce qui s'était passé. L'Université, de son côté, offrit de s'entremettre pour apaiser le duc d'Aquitaine. On chercha aussi à tirer quelques bons avis de l'avocat général Juvénal, qui avait long-temps gouverné Paris, et qui montrait toujours tant d'amour pour le roi et pour le royaume. Il consentit à entrer en conférence avec quelques Bourguignons assez sages, et même avec maître Pavilly, qui était tout aux Legoix et aux Saint-Yon. Ce n'est pas que l'avocat général eût grande espérance [2]. Tout dernièrement il avait su quelles tristes réponses avaient faites des personnes dévotes et contemplatives, et surtout de saintes religieuses qui avaient parfois des vi-

[1] Juvénal. — [2] *Idem.*

sions, lorsqu'on était venu leur demander comment tout ce désordre finirait. L'une avait vu trois soleils, signe bien funeste; l'autre avait remarqué le ciel couvert de sombres nuages au-dessus de Paris et serein du côté d'Orléans. Une troisième avait rêvé que le roi d'Angleterre était sur les tours de Notre-Dame, et le roi de France entouré d'un cortége de deuil, humblement assis sur une pierre dans le parvis. Il y avait bien à craindre que tous ces malheurs ne vinssent de l'excommunication que Boniface VIII avait prononcée contre le roi Philippe-le-Bel et sa race. Voilà ce que se disaient tristement les prud'hommes qui consultaient entre eux sur les moyens de sauver le royaume. Juvénal était d'avis que ce qui importait le plus, avant tout, c'était que les princes rompissent toute alliance avec les Anglais. En parlant ainsi, il semblait faire un reproche aux Bourguignons, tout aussi bien qu'aux Armagnacs. Les uns comme les autres recherchaient les secours des ennemis du royaume; aussi les gens de bien n'avaient point à se joindre avec les gens des deux partis.

Rien ne pouvait donc arrêter les excès des bouchers. Chaque jour c'était quelque nouvelle violence. Le comte de Vertus, ne se trouvant plus en

sûreté, parvint à s'évader de Paris sous un déguisement. Le Dauphin cherchait aussi les moyens d'échapper à sa déplorable situation. Il écrivait secrètement au duc d'Orléans, au duc de Bretagne, au roi de Sicile, de le venir délivrer. Néanmoins sa faiblesse autorisait et encourageait le désordre. Il n'y avait rien qu'il ne signât et n'approuvât sans résistance. Ainsi on le fit consentir à l'emprisonnement de soixante riches bourgeois qu'on rançonna durement. Il reprit son ancien chancelier; il donna le gouvernement de Paris au sire de Jacqueville; Chaumont et Caboche, infâmes écorcheurs et valets de la boucherie, furent nommés commandans de Saint-Cloud et de Charenton; ils prêtèrent serment entre ses mains [1].

A ce moment le roi, qui était depuis longtemps malade, revint à la santé. Le 18 de mai, il s'en alla en procession solennelle remercier Dieu à Notre-Dame. Pendant son chemin le prevôt des marchands et les échevins se présentèrent respectueusement à lui. Maître Jean de Troyes le harangua, et, lui offrant le chaperon blanc, le conjura de le porter comme marque d'affection

[1] Le Religieux de Saint-Denis

pour sa bonne ville de Paris. Le roi y consentit facilement. Dès lors personne ne put se dispenser d'en faire autant. Le Parlement, l'Université, le clergé ne se montrèrent plus en public qu'avec le chaperon.

Deux jours après, maître Pavilly, à la tête d'une députation de factieux, obtint audience du roi. Il lui débita un long discours pour justifier tout ce qui avait été fait depuis quelque temps, et compara la ville de Paris à un jardinier sage, qui aurait arraché les mauvaises herbes dont les lis étaient empoisonnés et étouffés. Le chancelier de France lui demanda au nom de qui il parlait; le prevôt des marchands et les échevins qui étaient présens l'avouèrent de tout ce qu'il avait dit, car les plus honnêtes gens de la ville cédaient sans cesse à la crainte qu'inspiraient les séditieux. En même temps la foule s'était amassée autour de l'hôtel Saint-Paul. La milice était en armes sous le commandement du sire de Jacqueville. De moment en moment de nouveaux bourgeois entraient dans l'hôtel et venaient grossir la députation. On demandait à grands cris le duc d'Aquitaine. Le prince, épouvanté de cette fureur toujours croissante de la populace, consentit à se montrer. Le duc de Bourgogne, qui peut-être

trouvait que les choses allaient trop loin, descendit et supplia instamment les séditieux de se retirer; il leur représenta que le roi était à peine rétabli; que ce tumulte allait le rejeter dans son désordre d'esprit : rien ne put les calmer; ils criaient que c'était pour le bien du roi et du royaume qu'ils étaient venus. Bientôt Jean de Troyes produisit une liste des personnes dont ces furieux demandaient l'emprisonnement. Le duc Louis de Bavière était le premier; jusque-là il avait été, ainsi que la reine sa sœur, assez agréable au peuple de Paris; mais la méfiance s'était aussi portée sur lui. On prétendait qu'il faisait le bon serviteur, mais qu'au fond il était pour les Armagnacs [1]. C'était la crainte qu'on ne fît échapper le Dauphin, et l'idée qu'il était entré en correspondance secrète avec le duc d'Orléans, qui avait animé toute cette populace.

Le duc de Bourgogne, n'obtenant rien de leur fureur, remonta chez la reine et lui dit ce qu'on demandait. Elle fut saisie d'un grand trouble, elle appela son fils et lui commanda de retourner avec le duc de Bourgogne parler à ces gens-là, pour les supplier d'épargner son frère. Le duc

[1] Journal de Paris.

d'Aquitaine se prit alors à pleurer, et se retira dans un cabinet. Le duc de Bourgogne lui rendit quelque courage, et ils descendirent. Là ils conjurèrent les séditieux de se désister de leur demande, ou du moins d'accorder huit jours sur parole au frère de la reine. Il devait se marier le lendemain à la veuve du comte de Mortaigne; tout était prêt pour la célébration; il promettait de se représenter, et de se rendre prisonnier la semaine d'après. Ils furent impitoyables, et répondirent qu'ils iraient le prendre en présence même du roi et de la reine. Quand elle sut la cruauté des Parisiens, elle voulait suivre son frère et partager sa prison. Pour lui, ne voyant aucun moyen d'échapper, il descendit plein de tristesse et d'amertume, se rendit à eux, leur demanda de se borner à son emprisonnement et de faire grâce aux autres. « Si je suis coupable, dit-il, « punissez-moi sans miséricorde, sinon délivrez-« moi promptement, afin que je retourne en Ba-« vière pour ne jamais revenir en France. »

Jacqueville monta ensuite dans l'hôtel avec une quinzaine d'hommes, et, brutalement, sans nul égard pour la reine, pour le roi, pour monseigneur d'Aquitaine, pénétrant partout, brisant les portes, il s'empara de tous ceux que le peuple

demandait. Pour comble de barbarie, il y avait sur cette liste treize dames des plus considérables de l'hôtel de la reine et de la duchesse d'Aquitaine. Elles furent emmenées avec rudesse, mises deux à deux sur des chevaux, et conduites au Louvre. Parmi les autres prisonniers était l'archevêque de Bourges, prélat du plus grand mérite et confesseur de la reine; et ce qui montrait la folie de ce peuple, le sire d'Ollehain, qu'on avait forcé, huit jours auparavant, le Dauphin de reprendre pour chancelier, fut aussi conduit en prison. On prit encore un écuyer du duc d'Orléans, qui, la veille, avait apporté des lettres de son maître. Peu après, ils les remirent pourtant en liberté, ainsi que le sire d'Ollehain [1].

Cependant les bourgeois riches et sages, l'Université, le Parlement, gémissaient de plus en plus de cette tyrannie, et refusaient de se mêler en rien à tous les actes des séditieux. Le conseil du roi avait moins de fermeté. On fit formellement approuver et reconnaître pour agréable, par le roi, tout ce qui avait été fait; ses lettres traitèrent de serviteurs loyaux et zélés ceux qui avaient ar-

[1] Juvénal. — Le Religieux de Saint-Denis. — Pasquier. — Saint Remy.

rêté dans son hôtel les princes de son sang, et leur donnèrent de publiques louanges. Elles justifiaient ces violences, en disant qu'on soupçonnait de machinations, de conspirations et de crimes, les personnes emprisonnées. Ce fut après délibération du conseil, où assistaient les princes et tout ce qui restait encore de seigneurs auprès d'eux, que ces lettres furent délivrées, sans nulle contradiction. On ne trouva pourtant qu'un seul secrétaire du roi qui voulût les expédier [1].

Le surlendemain, le roi et les princes se rendirent, couverts du chaperon blanc, au Parlement, pour y faire enregistrer les ordonnances d'économie et de réformation qui avaient été dressées sur la demande des États et de l'Université. Elles étaient bonnes et sages. Des hommes expérimentés et raisonnables les avaient composées pendant tous ces troubles; il eût été à souhaiter qu'elles fussent observées fidèlement. En même temps on en enregistra une autre, qui renouvela les défenses d'armer en faveur des princes. En effet, le duc d'Orléans et ses partisans, émus de tout ce qui se passait à Paris, recommençaient à lever des troupes [2]. Cette fois, il agissait avec la secrète appro-

[1] Le Religieux de Saint-Denis. — [2] Monstrelet.

bation du roi et du duc d'Aquitaine, qui s'était adressé au duc de Bretagne et à lui pour être délivré des factieux de Paris. Ils donnaient à toute leur conduite l'apparence du respect et de la soumission, et ne réclamaient que l'exécution de la paix d'Auxerre. De sorte que les gens de bien en étaient venus au point de ne les plus blâmer. Il y avait même des serviteurs du duc de Bourgogne, tels que les sires de Croy, de Roubais, de Châtillon et de la Viefville, qui s'étaient éloignés, par horreur de ce qu'ils étaient obligés de voir à Paris.

Les bouchers, se sentant abandonnés de tous les honnêtes gens, ne s'en livraient que plus à tous les excès. Le duc de Bourgogne avait traduit les prisonniers devant douze commissaires institués pour les juger. Pendant qu'on instruisait cette informe procédure contre le sire Jacques de la Rivière, le sire de Jacqueville entra un jour dans sa prison. Il commença par adresser de rudes paroles au prisonnier. Le sire de la Rivière était un des seigneurs les plus polis, les plus aimables et les plus savans de toute la cour; il vit bien qu'il était dangereux d'engager querelle avec un tel homme, et s'efforça de lui répondre le plus doucement qu'il pouvait. Mais l'autre

étant allé jusqu'à lui dire qu'il était traître et déloyal, se sentant attaqué dans son honneur, il répliqua à Jacqueville qu'il en avait méchamment menti, et que s'il plaisait au roi, il le combattrait. Pour lors ce capitaine des bouchers prit sa hache d'armes, en frappa la Rivière à la tête, et l'étendit mort à ses pieds [1] ! Le lendemain, on plaça le cadavre dans une charrette, avec le sire de Mesnil que les commissaires venaient de condamner. Le vivant et le mort furent amenés à l'échafaud et décapités. On répandit dans le vulgaire que le sire de la Rivière s'était tué en se frappant la tête avec un pot d'étain. Tout ce qui n'était point la populace sut bien que Jacqueville avait assassiné un homme sous la sauvegarde de la justice.

Peu de jours après, le roi retomba dans sa maladie, et comme sa faible volonté n'était plus là pour défendre son vieux serviteur le chancelier, à qui il était attaché, les séditieux le firent révoquer. Les princes, pour adoucir la disgrâce de cet homme respectable, donnèrent les sceaux à son gendre, Eustache de Laitre [2].

[1] Juvénal. — Fenin. — Saint Remy

[2] Le Religieux de Saint-Denis.

Pour mettre le comble aux malheurs du royaume, les Anglais entraient sans nulle résistance dans la Guyenne. Le sire d'Albret ne se mettait point en peine de les combattre; le comte d'Armagnac les favorisait plus ouvertement encore, et portait leur croix rouge sur sa cotte d'armes. Bientôt le sire de Helly, maréchal de Guyenne, arriva à Paris disant qu'il n'avait nulle ressource pour soutenir la guerre, mais que, si l'on voulait lui donner de l'argent, il tâcherait de réunir une armée pour défendre la frontière. La chose pressait, et l'on résolut de se servir de la rude autorité des bouchers pour réussir plus tôt à rassembler quelque finance. Des commissaires furent nommés pour taxer chacun selon ses facultés; Legoix, Caboche, de Troyes et Chaumont furent commis à la recette. Ils la firent en effet avec leur violence accoutumée et sans ménager personne, conduisant en prison ceux qui ne s'acquittaient pas sur-le-champ, ecclésiastiques, officiers du roi ou autres. L'avocat général Juvénal, que tout le monde respectait, ayant réclamé contre sa taxe de deux mille écus, fut amené au Châtelet. Le vénérable Jean Gerson, chancelier de Notre-Dame, l'honneur de l'Université, ayant refusé de payer, et ayant doucement représenté que la

façon dont on s'y prenait n'était ni honorable ni selon la loi de Dieu. ils voulurent le prendre; il se cacha dans les voûtes de Notre-Dame, et ils saccagèrent sa maison.

Cette taxe donna encore plus d'aversion à la bourgeoisie contre les bouchers. Peu à peu, se sentant poussée à bout, elle reprenait courage et commençait à exprimer plus haut ses sentimens. Mais les autres répondaient : « D'où vient donc « que nous avons toujours été avoués de ce que « nous faisons par quelques uns d'entre vous? » Les bourgeois s'excusaient alors sur l'autorité du roi, qui avait aussi cédé à la violence. « D'ail- « leurs, disaient-ils, pouvions-nous croire que « vous iriez à de tels excès[1]? »

Une des choses qui les occupaient le plus, c'était de presser la condamnation du sire Désessart. Ils le craignaient encore dans sa prison. Comme ils le connaissaient habile et cruel, ils voulaient se mettre à l'abri des retours de fortune qui auraient pu le ramener auprès des princes. Il avait beaucoup d'ennemis et d'envieux, et il avait fait tout ce qu'il fallait pour les mériter; de sorte que l'opinion ne le défendait guère

[1] Le Religieux de Saint-Denis.

contre les commissaires chargés de le juger. Il fut donc condamné, et le 1er juillet on le conduisit au supplice, sur une claie, après lui avoir rasé les cheveux. Il avait une houppelande noire fourrée de martre, et une croix de bois en sa main. Sa fermeté ne l'abandonna pas un instant; il avait le visage riant, et regardait d'un œil assuré tous les apprêts de sa mort. Le voyant si calme et si gai, beaucoup de gens imaginaient qu'il se flattait d'être délivré par ce peuple dont il avait été tant aimé. Cependant personne n'y songea, bien que tous les assistans pleurassent à chaudes larmes. Arrivé sur l'échafaud, il ne demanda pas d'autre grâce que de ne pas entendre la lecture de son jugement, où l'on avait accumulé toutes sortes de crimes. Cela lui fut accordé; il se mit à genoux, baisa une petite image d'argent que lui présenta le bourreau, et tendit courageusement la tête. Son corps fut suspendu au même gibet où, trois ans auparavant, il avait fait attacher le corps du sire de Montaigu.

L'insolence du sire de Jacqueville allait toujours croissant. Un soir qu'il faisait sa ronde avec le guet autour de l'hôtel Saint-Paul, il entendit la musique d'un bal chez le duc d'Aquitaine; il monta, entra hardiment dans la chambre, et

commença à réprimander durement le prince sur sa vie dissolue et indigne de son rang. Le sire George de la Tremoille s'avança pour répondre à cet injurieux discours. Jacqueville lui reprocha d'être l'auteur de tous ces désordres. Une querelle s'engagea; les deux chevaliers se donnèrent de mutuels démentis. La patience manqua au Dauphin; il s'élança sur le sire de Jacqueville, et le frappa de trois coups de poignard, qu'arrêta sa cotte de mailles. Le guet, entendant le bruit, pénétra dans la salle; le sire de la Tremoille allait être massacré, si le duc de Bourgogne, à force de supplications, n'avait obtenu sa grâce. Le duc d'Aquitaine fut si troublé de cette horrible scène qu'il en cracha le sang. Il ne trouvait aucun moyen de se tirer d'esclavage; mais les bons bourgeois de Paris souffraient de le voir livré à de tels affronts, et le faisaient secrètement assurer de leur affection[1].

Cependant les princes d'Orléans avaient rassemblé leurs hommes et s'avançaient vers Paris. Déjà Louis de Bosredon et Clignet de Brabant tenaient la campagne dans le Gatinais; les bouchers conçurent quelque inquiétude, et les gens sages

[1] Le Religieux de Saint-Denis. — Juvénal.

prirent de l'espérance. Le peuple commençait à être las de tout le train des choses. Il n'y avait plus de commerce, et les pauvres ouvriers étaient sans cesse détournés de leur travail pour faire le guet et garder la ville. En même temps on savait qu'il n'y avait rien de si raisonnable que les demandes des princes; ils ne voulaient que l'exécution de la paix d'Auxerre, dont les conditions n'avaient pas été observées à leur égard; encore se plaignaient-ils bien plus des violences et des outrages exercés contre le roi et le duc d'Aquitaine, que des torts qu'on avait à leur égard; le roi de Sicile était de leur alliance [1]. Le comte d'Eu lui-même, qui venait de marier sa sœur, il y avait peu de jours, au comte de Nevers, frère du duc de Bourgogne, était allé aussitôt après joindre les princes. Ils étaient arrivés jusqu'à Verneuil, à vingt-cinq lieues de Paris. De là ils avaient envoyé des commissaires pour protester de leurs bonnes intentions. Le conseil du roi délibéra que des conférences seraient entamées pour le maintien de la paix, et que chaque prince y enverrait son commissaire avec les ambassadeurs du roi. On fit choix d'hommes sages,

[1] Monstrelet.

habiles et propres à aplanir les difficultés [1].

Au moment de leur retour, le roi recouvra la raison ; ce qui parut encore une circonstance heureuse. On lui rendit compte de la situation des affaires et des bonnes dispositions des princes, qui étaient à Verneuil. Ils avaient fait grand accueil aux commissaires, avaient montré un sincère désir de la paix, et ne demandaient pas même à entrer dans Paris.

Il était nécessaire de conduire la chose avec une extrême prudence ; le Dauphin et le conseil du roi avaient besoin d'appui pour arriver à une heureuse conclusion. On commença par envoyer le rapport des ambassadeurs au Parlement et à l'Hôtel-de-Ville, afin d'avoir l'avis de ces deux corps : on avait pris soin de ne pas y noter les plaintes que les princes faisaient de toutes les insultes faites au roi, à sa famille et à son autorité. Le Parlement ne balança point, et sur-le-champ conseilla au roi d'envoyer les ducs de Berri et de Bourgogne conférer avec les princes de l'autre parti.

Les ambassadeurs étaient allés eux-mêmes à l'Hôtel-de-Ville, et la bourgeoisie semblait être

[1] Le Religieux de Saint-Denis. — Juvénal.

si bien disposée, qu'on pouvait espérer un avis favorable. En effet, la nouvelle fut reçue comme un bienfait de la Providence : presque tout d'une voix, on allait approuver la proposition, lorsque tout à coup le sire de Jacqueville entra dans la grand'salle avec Chaumont, Caboche et une centaine de leurs pareils, armés de pied en cap : « Nous ne voulons point de cette paix traîtresse », s'écrièrent-ils.

Puis Simon Caboche, imposant silence à tous, prit la parole, et s'adressant aux ambassadeurs d'un air farouche et menaçant : « Comment ! « vous avez jusqu'ici approuvé tout ce que le roi « a fait, et maintenant vous conseillez la paix « avec des traîtres qui voulaient le détrôner il y « a deux ans ! S'ils étaient de bonne foi, auraient-« ils permis à Louis de Bosredon et à Clignet de « Brabant de conserver des châteaux dans le « Gatinais, et de ravager toute la contrée ? Ils « offrent leurs personnes et leurs biens pour le « service du roi ; ils ne demandent qu'à lui pré-« senter leurs respects, et ne désirent pas que ce « soit à Paris ! Qu'est-ce que cela veut-dire, sinon « qu'ils détestent cette bonne ville et cherchent « quelque moyen de la surprendre ? C'est un expé-« dient dont ils se sont avisés pour en venir à

« leurs fins et contenter leurs passions ; ils veu-
« lent se venger des injures que nous leur avons
« faites dans la personne de leurs serviteurs et
« de leurs sujets, lesquels nous avons justement
« emprisonnés, dépouillés de leurs biens, ou fait
« périr dans les supplices. Serez-vous assez sim-
« ples pour donner dans le panneau? Sachez que
« dès qu'ils auront avec eux le roi, la reine et
« M. le duc d'Aquitaine, ils vous ôteront vos ar-
« mes, les chaînes de vos rues ; ils aboliront vos
« priviléges, vous remettront sous le joug de
« leurs exactions, et s'enrichiront encore de vos
« dépouilles. Oui, ajouta-t-il en finissant, s'il y a
« ici quelqu'un, de quelque qualité qu'il soit, assez
« hardi pour consentir à cette paix, par le sang
« de notre Seigneur Jésus-Christ, il sera traité
« comme ennemi de la noble ville de Paris [1]. »

Les menaces de ce malheureux, qui osait ainsi paraître dans une assemblée, couvert de la brillante armure d'un chevalier, épouvantèrent tout le monde. On se sépara sans rien résoudre. Dès le lendemain, les bouchers répandirent une liste des principaux bourgeois de Paris qu'ils comptaient massacrer au premier tumulte. Ils forcè-

[1] Le Religieux de Saint Denis.

rent le conseil du roi à expédier des lettres qui enjoignaient aux fidèles bourgeois de Paris et des bonnes villes de ne pas se laisser séduire par les conteurs de fausses nouvelles. « Quoi qu'on puisse « vous dire, croyez, disaient ces lettres, que nous « tenons nos rebelles parens pour des traîtres et « de dangereux ennemis du royaume. Nous ap- « prouvons en tout le gouvernement présent; no- « tre fils le duc d'Aquitaine ne court nul danger, « n'a aucune inquiétude, et se trouve en sûreté « autant que dans le sein de sa mère. » Déjà des commissaires avaient été envoyés aux provinces et aux villes pour leur commander de se tenir prêtes à venir au secours du roi. Il y avait surtout un chevalier, chambellan du duc d'Aquitaine, nommé le sire de Moreuil, qui parcourait la Picardie, prêchant la croisade contre les princes, et animant nobles et bourgeois contre eux par mille calomnies. En même temps le sire de Jacqueville venait de sortir de la ville à la tête d'une troupe de la milice, pour aller combattre Louis de Bosredon. De même que ces commissaires, il envoya tout aussitôt à Paris des nouvelles exagérées et fausses sur les ravages des Armagnacs dans les campagnes. On répandait que les princes voulaient détruire la ville, faire périr les prin-

cipaux bourgeois, et donner leurs femmes à des valets.

Nonobstant tous ces efforts, le pouvoir des bouchers sur la ville de Paris diminuait de jour en jour; les dix-sept quarteniers, qui gouvernaient les cinq quartiers de la ville, tenaient de secrètes assemblées; ils y appelaient les cinquantainiers et les dizainiers; presque tous étaient pour la paix, et en instruisaient le Dauphin et le conseil du roi. Les commissaires chargés de juger les prisonniers n'osaient plus prononcer de condamnations. Ils mirent en liberté les dames de la reine; ils auraient bien délivré aussi les ducs de Bar et de Bavière, si ce n'eût été les menaces de Jean de Troyes.

L'homme qui travaillait le mieux à détruire la puissance des bouchers, c'était l'avocat général Juvénal [1]. Il était grand ennemi du désordre, et avait d'ailleurs de justes motifs de rancune contre leur tyrannie. Cependant, tout courageux et ferme qu'il était, il n'osait encore se déclarer publiquement. Toutes ces pensées lui roulaient jour et nuit dans la tête, et ne lui laissaient ni repos ni sommeil. Enfin une nuit, s'étant endormi vers le ma-

[1] Juvénal.

tin, il lui sembla qu'une voix lui disait : *Surgite cùm sederitis, qui manducatis panem doloris.* Sa femme, qui était une bonne et dévote dame, lorsqu'il s'éveilla lui dit : « Mon ami, j'ai entendu ce « matin qu'on vous disait, ou que vous prononciez en rêvant, des paroles que j'ai souvent lues « dans mes heures », et elle les lui répéta. Le bon Juvénal lui répondit : « Ma mie, nous avons onze « enfans, et par conséquent grand sujet de prier « Dieu de nous accorder la paix; ayons espoir « en lui, il nous aidera. » Cet heureux augure lui donna bon courage. Il voyait presque tous les jours le duc de Berri. Comme on avait ruiné son hôtel de Nesle, il venait parfois loger au cloître Notre-Dame, chez son médecin maître Allegret, et se plaisait à y faire venir Juvénal et quelques honnêtes bourgeois, pour deviser ensemble des affaires du temps. « Eh bien ! Juvénal, disait sou- « vent le vieux prince, cela durera-t-il toujours? « resterons-nous sous l'autorité et la domination « de ces méchantes gens? — Monseigneur, ré- « pondait l'autre, espérons en Dieu; avant peu « nous les verrons confondus et détruits. »

Le soir même il rencontra, chez le duc, Étienne d'Ancenne et Gervais Méril, deux braves marchands drapiers, qui étaient quarteniers; ils ra-

contaient comment dans la bourgeoisie et même dans le petit peuple on était mécontent des cabochiens; ils en raisonnèrent beaucoup, et virent bien qu'il n'y avait rien à faire tant qu'on ne pourrait pas émouvoir le peuple contre ces gens-là. S'encourageant les uns les autres, ils promirent au duc de Berri de risquer leur personne et leurs biens pour briser l'autorité des bouchers et de leurs partisans.

Le conseil du roi, encouragé par ces bonnes dispositions, donna suite aux propositions de paix. Le duc de Berri et le duc de Bourgogne partirent pour Pontoise, où devaient se régler les conditions. Ils emmenaient avec eux des conseillers du roi, et huit des principaux bourgeois de la ville. On fit à Paris et à Saint-Denis les plus dévotes processions pour obtenir la réussite de leur ambassade [1].

Les autres princes étaient venus jusqu'à Vernon, et envoyèrent leurs députés : c'étaient des gens presque tous remplis de mérite et de savoir; mais celui qui parla le mieux fut maître Guillaume Saignet, député du roi de Sicile : il fit un discours que tout le monde trouva magnifique, rempli des

[1] Le Religieux de Saint-Denis.

plus belles comparaisons et les mieux soutenues, enrichi d'une foule de citations sacrées et profanes; il insista beaucoup sur les outrages de toutes sortes que les factieux avaient fait endurer à la maison royale, sur l'injure faite aux dames de la reine, sur l'emprisonnement des ducs de Bar et de Bavière. « On dit de plus, ajouta-t-il, et les « princes en ont un déplaisir extrême, que le fils « aîné du roi, l'héritier présomptif de la cou- « ronne, est par eux détenu, dans un état si mi- « sérable, qu'il est privé de toute liberté, tant ac- « tive que passive : active, en ce qu'il ne peut « sortir de sa maison, ou du moins désemparer « de la ville : passive, en ce qu'aucun, de quelque « qualité que ce soit, fût-il même de son sang, « n'ose depuis long-temps ni parler ni conver- « ser avec lui, excepté ceux qui le gardent; cela « est fort douloureux pour lui, et aussi pour nos « seigneurs, qui demeurent ainsi privés de la « vue et de la conversation de leur souverain « seigneur sur cette terre, comme si, après cette « vie mortelle, ils étaient privés de la vue de « Dieu. »

Il se plaignait aussi des messages calomnieux adressés aux bonnes villes du royaume contre la conduite du duc d'Aquitaine. « Car, disait-il, il

« n'y avait que les personnes du sang royal qui « eussent à s'enquérir de la façon dont un si grand « seigneur se gouverne, et à lui en faire reproche; « que la chose fût vraie ou fausse, ce n'était pas « aux villes à s'en entremettre. » Un autre grief, c'était les mandemens adressés aux barons, chevaliers, écuyers et vassaux, pour leur défendre de marcher sur l'ordre de leurs seigneurs, et pour leur enjoindre de se tenir dans leurs maisons, jusqu'à ce que le connétable et les seigneurs du conseil les mandassent. « C'était une chose très- « grave que d'avoir voulu leur ôter leurs vassaux, « qui ne doivent servir qu'en compagnie de leurs « seigneurs, lorsque le roi a besoin de leurs ser- « vices. » Les princes demandaient que l'on fît cesser ces désordres, en suivant les règles d'une bonne justice; ils voulaient pourtant que cette justice fût toute paternelle; ils déclaraient surtout que, selon la coutume de la noble maison de France, si accoutumée à la débonnaireté et à la pitié, ils souhaitaient qu'on ne gardât ni rancune ni malveillance contre ceux de la ville de Paris qui pourraient se trouver coupables. Ainsi ils suppliaient le roi, la reine et monseigneur d'Aquitaine que, de part et d'autre, on accordât une abolition. S'ils avaient désiré voir la famille

royale en toute franchise et liberté, dans quelque ville du royaume, comme Rouen, Chartres, Melun ou Montargis, ce n'était point par mauvaise volonté contre Paris, c'était pour éviter toute occasion de rumeur entre les habitans de la ville et leurs serviteurs. Du reste, ils offraient que l'on prit quelles précautions on voudrait pour la police de ce lieu de réunion.

Les articles étaient dressés dans ce même esprit de complaisance et de concorde. Ils convinrent à tout le monde, hormis au duc de Bourgogne; il éleva de telles difficultés, que l'on crut un instant que tout était rompu. Le duc de Berri voulait absolument que les députés vinssent tout aussitôt à Paris présenter au roi ce projet de traité. Le duc de Bourgogne s'y refusa absolument, et l'on convint qu'ils attendraient de nouveaux ordres au château de Beaumont chez le comte d'Eu. Le mardi 1er août, les articles furent lus au conseil devant le roi et le duc d'Aquitaine. Comme on allait en délibérer, Jean de Troyes, Caboche, les Saint-Yon et les Legoix, entrèrent avec tumulte et demandèrent que les conditions de la paix leur fussent montrées. Le chancelier répondit que le roi souhaitait la paix, mais qu'il voulait, avant de la conclure, prendre l'avis de sa bonne ville de

Paris, du Parlement[1], de la chambre des comptes, du chapitre et de l'Université; qu'ainsi ils connaîtraient les articles.

Le lendemain, il y eut grande assemblée à l'Hôtel-de-Ville; beaucoup de braves gens y étaient venus pour tenir tête aux bouchers. On lut les articles; un avocat, nommé Jean Rapiot, brave homme qui savait fort bien parler, expliqua hautement tous les avantages de la paix, et dit que le prevôt des marchands et les échevins la désiraient aussi; en effet, l'un d'entre eux, Robert du Belloy, se leva, et, après avoir fait une vive peinture du malheur des temps, et des calamités plus horribles encore qui menaçaient le royaume, dit qu'il fallait se hâter d'accepter la paix; s'animant par degré, il en vint à traiter de méchans et de traîtres ceux qui s'y opposeraient[2].

Jean de Troyes lui répondit aussitôt par un démenti, et dit que si l'on accordait la paix aux Armagnacs, il fallait du moins que ce fût en montrant bien qu'on leur faisait grâce et qu'on consentait à oublier leurs trahisons et leurs mauvais desseins. Là-dessus, il allait faire la lecture des articles

[1] Registres du Parlement.

[2] Juvénal. — Le Religieux de Saint-Denis.

dont il tenait copie. Le moment était dangereux ; un bourgeois fit remarquer aussitôt que la matière était si grande et si haute, il fallait d'abord se rendre dans les assemblées de quartier pour y lire les articles et en délibérer. C'était tout ce que craignaient les bouchers ; à peine ces paroles furent-elles dites, que, dans presque toute la salle on se mit à crier : « Oui, oui, dans les quartiers! » Un des Saint-Yon, qui était là tout armé, voulut élever la voix pour dire que la chose était trop pressante ; mais on criait toujours : « Dans les quartiers! dans les quartiers! » Henri de Troyes, fils de Jean, se mit alors dans une telle fureur, qu'il répéta par trois fois : « Il y en a ici qui ont « trop de sang ; il faut leur en tirer, nous jouerons « des couteaux. » Les Legoix se levèrent aussi et s'emportèrent en menaces. Guillaume Cirasse, charpentier, qui était quartenier au cimetière Saint-Jean, ne s'intimida point, et leur dit que, comme le grand nombre voulait qu'on en délibérât dans les quartiers, il fallait bien que cela se fît. « On lira les articles ici, malgré vous et les « vôtres, disaient toujours les Legoix. — Eh « bien, répondit le charpentier, nous verrons s'il « y a à Paris autant de frappeurs de coignée que « d'assommeurs de bœufs. » Les bouchers furent

réduits à demander que l'assemblée fût remise au samedi, ce qui leur eût donné un jour pour préparer quelque horrible désordre.

Le lendemain, les quarteniers réunirent les bourgeois. Le quartier de la Cité était des plus importans. L'assemblée y était tenue par Jean de Troyes, qui était concierge du Palais. C'était un fort habile homme, et qui savait bien tourner les esprits à son gré. Heureusement Ancenne, Mérille et Juvénal étaient de ce quartier. Jean de Troyes proposa, comme la veille, de rappeler dans le traité tous les crimes qu'il imputait aux princes, et fit lecture de ce qu'il avait écrit dans cette idée. « Que vous en semble? dit-il à maître Juvénal; « ne serait-il pas à propos de montrer ceci au « roi et à son conseil?—Le roi désire, répliqua « l'avocat général, que toutes choses dites ou faites « au temps passé soient abolies de part et d'autre, « et que rien ne les puisse rappeler. Les choses « contenues en votre cédule sont séditieuses, et « faites pour empêcher une paix que le peuple « désire.—Oui, oui, cria-t-on aussitôt de toutes « parts... La paix!... la paix! Il faut déchirer cette « cédule. » A l'instant même on l'arracha des mains de Jean de Troyes, et elle fut mise en mille morceaux. Bientôt la nouvelle s'en répandit par

la ville, et les autres assemblées de quartiers furent de même opinion, hormis le quartier des halles et de l'hôtel d'Artois, où était logé le duc de Bourgogne.

Dès le jour même, Juvénal et les principaux bourgeois de la Cité s'en allèrent à l'hôtel Saint-Paul raconter au roi comment les choses venaient de se passer. Le duc de Bourgogne était présent : « Juvénal, Juvénal, dit-il, ce n'est pas de la sorte « qu'on en devait délibérer, entendez-vous ? — « Monseigneur, sans cela nous n'aurions jamais « eu la paix. Les bouchers seraient restés maîtres. « Je vous en ai parlé d'autres fois, et vous n'avez « pas voulu m'entendre. »

De là ils allèrent vers le Dauphin, qui était dans une embrasure de fenêtre, où un des Legoix s'était établi familièrement avec lui. On lui répéta ce qui venait d'être dit au roi; le Dauphin assura avec fermeté qu'il voulait la paix et qu'on le verrait bien. Déjà on avait eu la faiblesse de consentir au délai d'un jour que les bouchers exigeaient[1]; ce délai eût été funeste. On demanda au Dauphin de profiter des bonnes circonstances et de tout hâter. Juvénal lui conseilla aussi de s'as-

[1] Lettres du roi, du 2 août 1413.

surer sur-le-champ de la Bastille. Le duc de Bourgogne n'osa pas en refuser les clefs lorsqu'elles lui furent redemandées, et messire d'Angenne, que les commissaires avaient fait sortir de prison trois jours avant, en fut nommé gouverneur.

Le lendemain matin, le duc de Berri envoya quérir l'avocat général. « Eh bien! lui dit-il, « qu'est-ce que tout ceci? Que ferons-nous? — « Monseigneur, passez la rivière, allez à l'hôtel « Saint-Paul, et faites-y conduire vos chevaux. « Que monseigneur d'Aquitaine se tienne aussi « prêt à monter à cheval, pour aller délivrer « messeigneurs de Bavière et de Bar. Ne vous in- « quiétez pas; j'ai bonne espérance en Dieu; tout « ira bien; demain vous serez paisible capitaine « de la ville de Paris. »

Vers dix heures, le Parlement [1], la chambre des comptes, le chapitre, la ville, vinrent à l'hôtel Saint-Paul présenter au roi leurs délibérations, toutes favorables à la paix. Le roi était à une des fenêtres de la cour, le duc d'Aquitaine à une autre, le duc de Berri à une troisième. Ils entendirent de là les harangues de chacun des corps, et un beau discours de l'Université, qui avait pour

[1] « Registres du Parlement, du 4 août 1413.

texte : « *Rogate quæ ad pacem.* » Maître Ursin de Tarenvède, docteur en théologie, qui était orateur, finit par demander que l'on délivrât sur-le-champ le duc de Bar et les autres prisonniers. Bientôt entrèrent dans la cour une foule énorme de bourgeois armés, à cheval ou à pied. Tous criaient : « La paix! la paix! » Ils venaient de Saint-Germain-l'Auxerrois; c'était un des bons quartiers de la ville, et tous les bourgeois amis de la paix s'y étaient donné rendez-vous, afin d'aller de là chercher le duc d'Aquitaine. Durant toute la nuit, le peuple, ému de cette paix, avait couru les rues en poussant des cris d'allégresse et allumant des feux de joie.

Pendant ce temps-là, les bouchers tentèrent un dernier effort : ils assemblèrent leur monde, au nombre d'environ douze cents personnes, sur la place de Grève; ils commencèrent à parler contre la paix; mais ils ne pouvaient se faire écouter. Le menu peuple lui-même n'entendait à rien autre chose qu'à la paix. Une voix s'éleva qui cria : « Que ceux qui la veulent passent à droite, et ceux « qui ne la veulent pas, à gauche. » Pas un ne resta à gauche; car comment contredire une telle volonté du peuple? Ces gens qui, la veille, auraient remué toute la ville à leur gré, maintenant ne

trouvaient plus un seul partisan [1]. Sur cela, arriva le duc de Bourgogne; il avait voulu empêcher la troupe des bourgeois de Saint-Germain-l'Auxerrois de venir à l'hôtel Saint-Paul. Il les avait conjurés de rester tranquilles, de retourner chez eux : il promettait de leur faire accorder tout ce qu'ils voudraient; mais ils étaient déjà en route, cheminant par les rues de la ville et la rue Saint-Antoine. Ils n'avaient pas voulu prendre le long de la rivière, pour ne point se rencontrer avec l'assemblée de la place de Grève. Tout ce que le duc de Bourgogne leur put dire ne les avait aucunement touchés; ils répondaient toujours : « Nous avons ordre du roi [2]. »

Les choses n'allèrent pas mieux pour lui à la place de Grève; il n'y demeura qu'un instant, et se rendit à l'hôtel Saint-Paul, pour accompagner le Dauphin, qui, avec les bourgeois, se mit en route pour aller au Louvre délivrer les prisonniers. Le cortége passa par la rue Saint-Antoine, parce qu'il y avait encore de la foule devant l'Hôtel-de-Ville. Cependant elle s'écoula bientôt, et la plupart des bouchers s'en allèrent même rejoin-

[1] Journal de Paris.

[2] Juvénal. — Le Religieux de Saint-Denis. — Registres du Parlement.

dre la suite du duc d'Aquitaine, qui venait d'ouvrir les portes du Louvre à son oncle le duc de Bavière et au duc de Bar. Peu à peu les bourgeois s'animèrent contre ceux qui, quelques momens auparavant, les faisaient trembler. Un nommé Gervais Denis voulut se jeter l'épée nue sur Jean de Troyes, en criant: « Ribaud, pour le « coup, je te tiens. » Les chefs de la faction virent le sort qui les menaçait, et s'enfuirent au plus tôt de la ville. Le duc de Bourgogne lui-même ne fut pas sans inquiétude; il envoya demander à Juvénal s'il était en sûreté. On lui répondit de marcher en toute confiance, et que les bourgeois périraient plutôt que de permettre la moindre chose tentée contre lui.

Au retour du Louvre, le duc d'Aquitaine s'arrêta à l'Hôtel-de-Ville. L'avocat général prit alors la parole; il raconta les malheurs de la ville, et la tyrannie dont elle venait d'être délivrée[1]. Puis on changea les officiers de la commune; le prevôt des marchands, qui était un homme honorable et sage, fut conservé; mais on changea deux échevins, Jean de Troyes et de Belloy, qui furent remplacés par Cirasse et Mérille. Le sire

[1] Le Religieux de Saint-Denis.

Tanneguy-Duchâtel fut prevôt de Paris; le duc de Berri reprit la charge de capitaine de la ville; le duc d'Aquitaine se déclara gouverneur de la Bastille, et choisit le duc de Bavière pour son lieutenant; le duc de Bar fut capitaine du Louvre. Toute la journée se passa ainsi joyeusement sans nul désordre. Le lendemain, le duc de Berri parcourut la ville à cheval avec sa suite, et chacun disait que cela avait bien meilleure façon que Jacqueville et les cabochiens. Les princes se rendirent aussi en grande pompe à l'Université, et le duc d'Aquitaine fit remercier solennellement par son chancelier cette illustre fille des rois de sa belle conduite et de sa sagesse.

Cependant les mutations continuaient toujours. Eustache de Laitre perdit l'office de chancelier et quitta Paris. On lui reprochait d'avoir dressé et expédié tous les actes du conseil que les princes avaient consentis aux factieux; le conseil du roi fut assemblé pour le remplacer par une libre élection, et le plus grand nombre de suffrages se porta sur Henri de Marle, premier président du Parlement. Maître Robert Mauger le remplaça, aussi par une élection faite, dans le Parlement. L'avocal général Juvénal fut nommé chancelier du duc d'Aquitaine, et le sire d'Ollehain ren-

voyé[1]. Enfin de jour en jour on défaisait ce qui avait été fait ; et, comme il arrive toujours dans les retours de partis, on renvoyait de leurs charges des gens notables et estimés, sans donner d'autre raison, sinon que, pour eux, on en avait auparavant renvoyé d'autres.

Ainsi les haines ne faisaient que croître, et l'espoir mis dans cette paix diminuait promptement. Le duc d'Aquitaine éprouvait le désir de punir les insolences qu'il avait souffertes ; il ne manquait pas de gens pour lui en donner le conseil. Ceux qui craignaient qu'on leur imputât le passé, seigneurs ou bourgeois, s'enfuyaient de la ville, et se sauvaient en Bourgogne et en Flandre pour ne pas être recherchés. On avait saisi d'abord quelques scélérats qui avaient commis des cruautés. Deux bouchers appelés Caille, qui avaient jeté à l'eau maître Bridoul, secrétaire du roi ; le bourgeois qui avait assassiné Courtebotte, ce musicien favori du duc d'Aquitaine ; Jean de Troyes, cousin du chirurgien, qui était coupable de plusieurs crimes, avaient été condamnés et mis à mort avec l'approbation générale. Mais peu à peu la populace s'échauffait,

[1] Juvénal.

voulait d'autres supplices, commençait à se livrer au désordre et à piller les maisons des fugitifs [1]. Le roi fit défendre ces voies de fait, et l'on procéda plus régulièrement à la visite de leur domicile. On trouva chez l'un d'eux une liste d'environ quatorze cents personnes de la cour et de la ville. Chaque nom était marqué d'un T, d'un B ou d'un R, ce qui signifiait, disait-on, tués, bannis ou rançonnés.

Dans cette disposition des esprits, la semaine ne se passa pas sans que le ressentiment s'élevât plus haut. On commença à parler ouvertement du duc de Bourgogne. On vint arrêter, jusque dans son hôtel, Robert de Mailly, Charles de Lens, et le sire de la Viefville. Le premier réussit à s'échapper, et le troisième ne dut sa liberté qu'aux instances de la duchesse d'Aquitaine. Le duc Jean n'était pas sans inquiétude pour lui-même. Il n'était plus appelé au conseil ; on ne lui montrait plus nul égard. Bientôt on fit le guet autour de son hôtel. Il vit bien qu'il fallait s'éloigner. Ce pouvait être chose difficile ; la plupart de ses serviteurs et de ses chevaliers l'avaient déjà quitté. Il écrivit à sa femme, en Bourgogne,

[1] Le Religieux de Saint-Denis.

pour qu'elle lui envoyât, près de Paris, quelques hommes d'armes, afin d'aider sa retraite. Déjà le bruit qu'il venait d'être emprisonné s'était répandu partout, et avait jeté la duchesse dans les plus vives inquiétudes [1]. Enfin, le 23 août, sans rien dire aux gens de sa maison, il s'en alla au bois de Vincennes, où le roi était allé coucher la veille, et lui persuada de venir dans la forêt chasser à l'oiseau. A Paris, on se douta qu'il voulait enlever le roi. Juvénal alla sur-le-champ avertir le duc de Bavière. Avec une nombreuse compagnie de bourgeois armés et à cheval, ils coururent à Vincennes, en ayant soin de faire garder le pont de Charenton [2]. Juvénal, dès qu'il eut rencontré le roi, lui dit : « Sire, venez-vous-en « à Paris, le temps est trop chaud pour être de- « hors. » Le roi parut être de cet avis, et reprit son chemin vers la ville. Le duc de Bourgogne se fâcha, et dit que le roi allait à la chasse. « Vous « le mèneriez trop loin, repartit Juvénal; vos « gens sont en houzeaulx de voyage, et vous avez « avec vous vos trompettes. » Alors le Duc prit en peu de mots congé du roi, lui dit que ses af-

[1] Histoire de Bourgogne.

[2] Juvénal.

faires l'appelaient en Flandre, et partit au plus vite, traversant la forêt de Bondi ; le sire de Saint-Georges et Enguerrand de Bournonville l'accompagnaient avec un petit nombre de serviteurs. Il laissait les autres, dans son hôtel d'Artois, en grand péril de ce qui pourrait leur arriver [1].

Ce fut ainsi qu'il quitta Paris en fugitif, ayant perdu le fruit de tout ce qu'il avait fait, se trouvant au même point que lorsqu'il avait commencé ses guerres, et fort diminué dans l'opinion de ses partisans en France [2]. Il n'en était pas pour cela plus abattu ni moins obstiné en ses desseins.

Les hommes raisonnables du conseil et de la ville s'affligèrent beaucoup de ce départ. Ils avaient espéré la paix ; elle était plus loin que jamais. Tout au contraire, beaucoup de gens du vulgaire disaient que le duc de Bavière avait agi lâchement ; que, puisque le duc de Bourgogne avait voulu lui faire couper la tête, il aurait dû profiter de l'occasion, le tuer, même quand il aurait fallu s'enfuir après en Allemagne [3] ; qu'ainsi tout eût été fini.

Le départ du duc de Bourgogne décida les

[1] Lettre du chancelier de Bourgogne à la duchesse, 25 août.

[2] Gollut. — [3] Juvénal.

princes à entrer à Paris, s'écartant ainsi du traité de Pontoise, où il avait été réglé qu'ils verraient le roi dans une autre ville. Mais ils furent mandés par le conseil. Leur entrée fut solennelle. Le duc de Berri alla au-devant d'eux jusqu'à la porte Saint-Jacques, avec tous les corps de la ville. Ils jurèrent que ni eux ni leurs gens n'offenseraient en rien les bourgeois ; puis, traversèrent les rues jusqu'à l'hôtel Saint-Paul, au milieu des acclamations populaires, et faisant jeter de l'argent par des hérauts qui, selon l'usage, criaient : « Largesse! largesse! »

Le surlendemain, le roi, dans la salle verte du palais, leur fit jurer, sur la vraie croix, paix, amour et union avec le duc de Bourgogne et avec tous les autres princes du sang royal. Ils rentrèrent au conseil, et dès lors rien ne se fit plus que par leur volonté. Un lit de justice fut tenu au Parlement, où le roi annula tous les actes contraires au duc d'Orléans et à ses adhérens, en déclarant que lui et le duc d'Aquitaine les avaient signés par force et par menaces, et que tout ce qui y était renfermé contre les princes était faux et calomnieux. On ne se borna point à réparer ce qui les concernait : le roi cassa, annula, abolit et révoqua aussi les ordonnances de réformation

qui renfermaient de justes et salutaires choses, et auxquelles avaient applaudi tous les gens de bien[1]. Il fut dit que « certaines écritures, qui par manière d'ordonnances avaient été faites naguère par des commissaires, tant chevaliers qu'autres, par le confesseur et l'aumônier du roi, par deux conseillers au Parlement, à la poursuite de l'Université et de la ville de Paris, et qui, par grande contrainte des gens d'armes de cette ville et autrement, avaient été lues et publiées en ladite chambre, le roi tenant aussi son lit de justice, étaient mises à néant. Cela, attendu que le chancelier les avait proposées sans observer les formes, et sans l'autorité nécessaire, sans qu'elles eussent été préalablement lues au roi, sans qu'il eût pris l'avis de son conseil, sans que le Parlement eût non plus donné son avis; attendu encore qu'elles avaient été publiées hâtivement et soudainement, et qu'auparavant elles avaient été tenues closes et scellées; considérant aussi la clause que les commissaires avaient mise pour se réserver d'en pouvoir encore donner leurs avis; et enfin parce que l'autorité du roi en était blessée, diminuée et limitée ainsi que le gouvernement

[1] Le Religieux de Saint-Denis.—Juvénal.—Reg. du Parlement

de son hôtel, de celui de la reine et du duc d'Aquitaine. » Personne dans le conseil n'éleva la voix pour la défense de ces ordonnances qu'on avait trouvées si belles. Il y avait là beaucoup de conseillers qui, pour conserver leurs charges, étaient toujours de l'avis du plus fort.

Le duc d'Orléans devint le maître du gouvernement. Le Dauphin lui témoignait une tendresse extrême. Il l'engagea à laisser le vêtement de deuil, qu'il n'avait point quitté depuis le meurtre de son père. Les deux princes parurent vêtus d'habits pareils, en témoignage public de leur amitié. Ils se firent faire un manteau à l'italienne qu'on nommait huque; il était de drap violet avec une croix d'argent. Ils portaient le chaperon noir et rouge. La devise était : « Le droit chemin »; elle était brodée en argent. L'écharpe des Armagnacs n'était pas oubliée. Ses couleurs succédèrent bientôt aux couleurs de Bourgogne, et l'on était aussi mal venu à ne les point avoir qu'à ne pas prendre les autres un an avant. Il n'y eut pas jusqu'aux images des saints qu'on n'affublât de l'écharpe blanche [1]. Ce fut ainsi que la folie du peuple changea; maintenant on n'osait plus pro-

[1] Pasquier.

noncer le nom du duc de Bourgogne ; qui aurait dit du bien de lui, aurait couru grand risque d'aller en prison. Quand quelques petits enfans chantaient dans la rue cette chanson qu'on avait tant répétée : « Duc de Bourgogne, Dieu te tienne en joie », ils étaient bien sûrs d'être battus et jetés dans la boue [1].

Peu à peu tous les seigneurs de la faction Armagnac revenaient à Paris. Comme on avait rendu aux princes tout ce qu'ils avaient perdu, les seigneurs disaient : « Que ferez-vous donc pour nous « qui avons pris les armes avec vous pour le ser- « vice du roi? » Le sire d'Hangest redevint grand-maître des arbalétriers. Le sire Clignet de Brabant, que ses pillages dans les campagnes avaient rendu odieux, reprit la charge de grand-amiral. L'archevêque de Sens fut président de la chambre des comptes. On rendit la prevôté des marchands à Pierre Gentien, bien qu'on eût résolu d'abord de garder André Épernon, qui avait l'estime publique [2]. Enfin le roi manda au sire d'Albret de venir reprendre l'épée de connétable qu'on envoya redemander au comte de Saint-Pol. Celui-ci, après avoir pris conseil du duc de Bourgogne, la refusa.

[1] Journal de Paris. — [2] Monstrelet.

Aussitôt après son arrivée à Lille, ce prince avait écrit au roi pour s'excuser de son départ peut-être un peu trop précipité[1]. Il disait que sa sûreté avait exigé cette retraite, mais n'en protestait pas moins de sa bonne intention de garder le traité de Pontoise, si les princes voulaient, de leur côté, y rester fidèles. Quelques jours après, il envoya même une grande ambassade pour témoigner solennellement de ses dispositions pacifiques. Les ambassadeurs furent admis au conseil. On écouta l'évêque d'Arras, qui parla au nom de son maître; mais il ne persuada personne.

Cela eût été en effet difficile, car dans le même moment le Duc recevait une ambassade des Anglais à Bruges, et s'efforçait de renouer le mariage de sa fille avec le roi d'Angleterre. Henri IV était mort quelques mois auparavant, et son fils le prince de Galles lui avait succédé.

Les princes qui tenaient le gouvernement du royaume ne mettaient pas moins d'empressement à rechercher l'appui des ennemis de la France. C'était le duc de Bretagne qui s'était entremis de cette alliance, et, pour la rendre plus

[1] Histoire de Bourgogne.

intime, il était question de marier le roi d'Angleterre avec madame Catherine, la plus jeune fille du roi. Le duc de Bretagne vint à Paris; en même temps une grande ambassade fut envoyée par le roi d'Angleterre, qui, voyant le royaume de France tellement affaibli et divisé, ne cherchait que son avantage, et traitait avec les deux partis à la fois. Les ambassadeurs furent reçus avec la plus grande courtoisie. Ils assistèrent aux fêtes et aux tournois qui se donnèrent pour le mariage du duc de Bavière. On leur montra madame Catherine, qui n'avait que treize ans; mais elle était déjà grande et belle, et on l'avait magnifiquement parée. Rien cependant ne fut conclu. Le duc d'York, qui était à la tête de cette ambassade, parut désirer ce mariage, et promit de le proposer au roi d'Angleterre. On ne traita, pour le moment, que de la prolongation des trèves; le sire d'Albret, l'archevêque de Bourges, et un fort habile secrétaire du roi, nommé Gontier Col, furent envoyés en Angleterre pour la signer. Le projet de mariage se trouva donc suspendu. Ce qui pouvait le reculer encore, ce fut la discorde qui éclata entre le duc d'Orléans et le duc de Bretagne. Ils eurent querelle sur la préséance; le comte de Vendôme prit parti pour le duc d'Or-

léans. Il y eut de dures paroles dites de part et d'autre. On imputa au duc de Bretagne d'être plus Anglais que Français. Le comte d'Alençon eut pour lui si peu d'égards, qu'il lui reprocha de ne pas avoir plus de cœur qu'un enfant d'un an. Le duc partit fort mécontent des princes et du roi, qui avait donné raison au duc d'Orléans[1].

On craignit cependant que le duc de Bourgogne ne profitât du moment pour conclure le mariage de sa fille avec le roi d'Angleterre. Le sire de Dampierre et l'évêque d'Évreux furent envoyés pour lui remettre, de la part du roi, des lettres qui lui défendaient, sous peine de forfaiture et de confiscation, d'entrer en aucun traité avec le roi d'Angleterre, soit pour le mariage de sa fille, soit pour toute autre cause[2]. Il lui était aussi enjoint de remettre les trois forteresses de Cherbourg, du Crotoy et de Caen, qui appartenaient au roi. Ils le trouvèrent à Lille, donnant de grandes fêtes et des tournois. A cela le Duc ne fit pas d'autre réponse que : « Mes houzeaulx! » Il monta à cheval et partit pour Audenarde, laissant là les ambassadeurs du roi.

[1] Le Religieux de Saint-Denis. — Monstrelet. — Gollut. — Saint-Remy.

[2] Monstrelet. — Saint-Remy.

Il avait en effet peu de ménagemens à garder, comme on en gardait peu avec lui. Chaque jour ses partisans étaient emprisonnés et bannis, privés de leurs biens, nonobstant les promesses faites après la paix de Fontoise[1]. La veille de l'entrée des princes, le 29 août, des lettres du roi avaient été publiées, portant abolition formelle pour tous les désordres commis à Paris, hormis les principaux chefs, qui étaient nommés au nombre d'environ cinquante; déjà plus de trois cents personnes avaient été bannies.

Mais la plus grande offense que pût recevoir le duc de Bourgogne, ce fut le renvoi de sa fille, madame Catherine. Elle avait été non seulement fiancée[2], mais mariée, par contrat authentique passé à Gien il y avait trois ans, avec Louis d'Anjou, fils du roi de Sicile. Depuis ce temps elle était sous la garde de la reine de Sicile. Sans donner aucun motif au duc Jean, le roi lui fit savoir qu'elle serait ramenée jusqu'à Beauvais, et qu'il pouvait l'y envoyer prendre.

Il ne restait plus qu'à se préparer à la guerre, et le Duc prenait toutes ses mesures. Il mandait

[1] Lettres du roi, du 31 août 1415.

[2] Monstrelet. — Histoire de Bourgogne.

ses hommes d'armes, et levait de l'argent. Pendant ce temps le conseil du roi publiait lettres sur lettres, faisait défense de s'armer, sous les peines les plus sévères, et renouvelant contre le duc de Bourgogne et ses partisans toutes les injonctions qui avaient été faites au sujet des Armagnacs [1].

Il voulut, avant de tenter la voie des armes, exposer ses griefs; et le 16 novembre il écrivit au roi une lettre qu'il fit porter par le roi-d'armes de Flandre. Elle était conçue à peu près en ces termes :

« Mon très-cher et très-redouté seigneur, je me recommande à vous de tout mon pouvoir; et je désire continuellement savoir que vous êtes en bon état, ce que Dieu veuille continuer, et vous maintenir toujours de mieux en mieux; je souhaiterais humblement en être plus souvent instruit par vous-même et par vos lettres. Dieu sait, mon très-cher et très-redouté seigneur, combien je désire vous voir en bonne prospérité; je ne puis avoir de plus grande consolation et de plus grande joie en ce monde, que d'entendre de bonnes nouvelles de vous; et si, dans votre grâce, vous désirez savoir mon état, je suis, au départ de celle-ci, en parfaite santé.

[1] Monstrelet.

« Très-cher et redouté Sire, je pense que vous avez en mémoire comment, par le conseil de monseigneur d'Aquitaine, par le mien, celui de plusieurs seigneurs de votre sang et de votre grand conseil, à la requête de votre fille l'Université de Paris, de l'église de cette ville, etc., vous rendites une ordonnance pour procurer paix et union entre les seigneurs de votre sang, pour le bien de vous et d'eux, pour réparer la misère de votre royaume qui était en toute désolation. Moyennant cette ordonnance, que Dieu vous inspira, chacun de vos loyaux parens et sujets pouvait avoir espérance de reposer en paix, comme l'exposa si notablement un savant chevalier, conseiller de mon très-cher cousin le roi de Sicile. Bien que j'eusse juré cette ordonnance, en votre présence, en bonne foi, en bonne intention et cordialement, j'ai craint que, d'après mon départ, plusieurs n'eussent quelque étrange imagination de rupture et d'infraction de ma part. Aussitôt après ce départ, je vous ai donc envoyé des lettres pour certifier ma volonté d'observer ladite ordonnance. Depuis, pour la même cause, j'ai envoyé par-devers vous plusieurs de mes gens.

« Nonobstant cela, mon très-cher et redouté seigneur, et bien que, quelles que soient les faus-

ses accusations de quelques uns contre moi, je n'aie rien fait contre votre ordonnance, beaucoup de choses sont et ont été faites contre sa teneur, au préjudice, au mépris, à l'injure de moi et des miens. Je ne crois pas que cela procède de votre volonté, de celle de votre fils, ni de quelques prud'hommes de votre sang ou de votre grand conseil; mais, au contraire, de l'instigation, des poursuites et des grandes importunités de ceux qui depuis long-temps ont agi d'une si étrange manière; lesquels Dieu, par sa sainte grâce, veuille réduire comme il sait bien que cela est nécessaire, et comme je le désire.

« C'est donc à leur instigation et procuration qu'aussitôt après les sermens prêtés, ont été faites plusieurs assemblées de gens d'armes et plusieurs chevauchées dans la ville de Paris, spécialement autour de mon hôtel et de mon logis, en mépris de moi; et, qui pis est, si l'on eût cru certains conseils, on eût mis la main sur moi avant mon départ : ce qui n'était pas un signe de paix et d'union. Auparavant, plusieurs de vos bons et anciens serviteurs et des miens, qui n'avaient forfait en rien, furent pris et emprisonnés, et d'autres contraints par force ou menaces indirectes de quitter Paris. Tous ceux qu'on savait avoir part

à mon amour et à ma faveur ont été destitués de leurs états, honneurs et offices, bien qu'aucuns les eussent par élection et sans préjudice de personne, et qu'on n'eût aucun mal à dire d'eux, sinon qu'ils étaient trop Bourguignons; cela se continue tous les jours ainsi.

« Si par aventure on disait que cela se fait parce qu'étant près de vous, et pour votre service à Paris, j'en avais fait autant, il pourrait être répondu qu'à supposer que cela fût, les termes de votre ordonnance commandaient paix, amour et union, et non pas vengeance; et il eût mieux valu, pour le bien de votre royaume, pourvoir aux offices par bonne et vraie élection.

« D'après ces instigations, il n'y a pas un de vos serviteurs, pas un des gens de votre conseil ou de votre sang, ni de l'Université de Paris, qui ose parler et communiquer avec ceux qui veulent mon bien et mon honneur, sans être grièvement puni; de plus, dans beaucoup de sermons, de propositions et parmi des assemblées, il a été dit des paroles contre mon honneur et contre la vérité; quand mon nom n'était pas prononcé, il était cependant bien clair qu'on parlait de moi; ce qui est contraire à tous les traités jurés, aux préceptes donnés par le sage Caton, et propre à

élever des débats, des dissensions et des terreurs qui pourraient tourner au préjudice de votre royaume.

« En outre, les lettres qui ont été écrites et envoyées dans tout le royaume et au dehors, sont, pour qui les entend bien, contraires à votre honneur et à celui du duc d'Aquitaine, de votre conseil, de l'Université et de votre ville de Paris. Si quelques uns disaient que ces lettres sont pour réparer leur honneur attaqué par les précédentes, au moins auraient-ils dû ne pas accuser en même temps ceux qui se sont toujours conformés à vos ordonnances.

« Quant aux gens d'armes et compagnies qu'on m'accuse d'avoir maintenus malgré votre défense, et qui, dit-on, ont opprimé et dommagé votre peuple, la vérité est que vous m'avez chargé avec monseigneur de Berri, mon oncle, d'avoir des hommes d'armes pour s'opposer aux gens des compagnies qui faisaient des ravages, et aux entreprises faites contre la ville de Paris et contre votre honneur. Aussitôt après votre nouvelle ordonnance, je contremandai ces gens d'armes; depuis je n'en ai tenu aucun. S'il y en a eu quelques uns s'avouant de moi, c'est sans mon ordre, et cela vient sans doute de la volonté qu'ils ont eue

d'aller contre ces compagnies qui font tant de maux entre les rivières de Seine, de Loire et d'Yonne, et qui contreviennent à vos ordonnances, sous prétexte que j'assemble mes hommes dans tous mes pays pour aller à Paris en grande puissance. Cette chose n'est point vraie, mon très-redouté seigneur, je ne l'ai pas faite, ni même je n'ai pensé à rien qui pût vous déplaire de quelque manière; et je serai, tant que je vivrai, votre bon et loyal parent, votre très-obéissant sujet.

« Je suis aussi pleinement informé qu'ils ont publié que j'avais à Paris des meurtriers et assassins pour les tuer; sur quoi je vous affirme, en vérité, que cela n'est pas et que je n'en ai jamais eu nulle pensée.

« On est encore allé dans les hôtels de mes pauvres serviteurs, aux environs de mon hôtel d'Artois à Paris, et on a tout dérangé et retourné chez eux, parce qu'on disait qu'ils avaient reçu des lettres de moi pour remettre à des gens du quartier des halles, afin d'exciter une émeute à Paris. Plusieurs des femmes de mes serviteurs ont même été interrogées, mises au Châtelet et traitées durement à ce sujet. Jamais je n'ai écrit ni fait écrire de lettres semblables, et l'on devrait

bien savoir que les gens de ce quartier et des autres aimeraient mieux mourir que de faire aucune chose qui dût vous déplaire; quant à moi, Dieu m'ôte la vie si je voulais leur donner d'autres conseils!

« On dit que j'ai traité un mariage en Angleterre, et que j'ai promis les châteaux de Cherbourg et de Caen, ainsi que plusieurs autres choses au préjudice de vous et de votre royaume; ce que non plus je n'ai ni fait ni pensé; et plût à Dieu que tous ceux de votre royaume eussent été et fussent aussi loyaux pour la conservation de vous, de votre race, de votre seigneurie, de votre domaine, que je l'ai été et le serai toute ma vie!

« Ainsi, d'après tout ce que j'ai dit et ce que je pourrais encore déclarer, il est visible qu'on a enfreint les termes principaux de votre ordonnance. On m'a fait une guerre plus dure et plus mauvaise qu'aucun homme la puisse faire, car on a cherché toutes les voies possibles pour m'éloigner de votre amour et de votre grâce, de celle de monseigneur le duc d'Aquitaine et de ma très-redoutée dame la reine.

« Toutefois je ne vous écris pas ceci afin de pouvoir aller contre votre ordonnance, ni entre-

prendre quelque chose contre la réparation de votre royaume; il a tant à souffrir en tous états et de tant de manières, qu'il n'est homme si pervers et si cruel qui n'en prenne pitié. Mais il est bien vrai que j'ai cherché des précautions pour mettre une paix bonne et établie en votre royaume, me doutant que les choses susdites arriveraient.

« Pourquoi je vous supplie, mon très-redouté seigneur, qu'il vous plaise pourvoir à ces inconvéniens, de telle sorte que ceux qui en sont blessés ou gênés n'aient plus motif de se plaindre; que votre ordonnance soit maintenue pour votre bien et votre honneur et pour la restauration de votre royaume; et que chacun puisse, comme il l'avait espéré, dormir et reposer en paix. Pour cela, je suis prêt à exposer, selon votre bon plaisir, mon corps, mon bien, mes amis et tout ce que Dieu m'a prêté; et je me tiens prêt à exécuter vos ordres. Sur ce, etc., etc.

« Écrit en notre bonne ville de Gand.

« Le 26 novembre 1413. »

Cette lettre fut présentée au roi, qui fit un accueil gracieux au roi-d'armes de Flandre. Le chancelier répondit que le roi ferait savoir ses intentions en temps et lieu [1].

[1] Monstrelet.

Les choses n'en continuèrent que mieux à suivre le même train sans nulle précaution ni ménagement. Le comte d'Armagnac était arrivé à Paris, et c'était le plus ardent de son parti. Le roi de Sicile, qui avait tout crédit, et qui maintenant était devenu le plus mortel ennemi du duc de Bourgogne, maria sa fille Marie à Charles, troisième fils du roi.

Enfin les princes et la reine, qui était tout à eux, gouvernèrent avec si peu de sagesse et de précaution, que bientôt le duc d'Aquitaine commença à être mécontent. Sa femme, fille du duc de Bourgogne, avait aussi de fréquens affronts à endurer. Au lieu de ramener à eux le duc d'Aquitaine, qui était un prince frivole, inconstant, occupé de vains divertissemens, ils le tinrent enfermé dans le Louvre, en l'y gardant de si près que les ponts du château étaient toujours levés. Se voyant plus captif et traité avec moins d'égards encore que sous l'autre domination, il fit parvenir à son beau-père le billet suivant :

« Très-cher et très-aimé père, nous vous mandons qu'incontinent ces lettres vues, toute excuse cessant, vous veniez vers nous, bien accom-

[1] 1415, v. s. L'année commença le 8 avril.

pagné pour la sûreté de votre personne; et si vous craignez de nous courroucer, n'y manquez pas. Écrit de notre propre main, au Louvre, le 4 décembre 1413. »

Le 13 du même mois, le Dauphin lui écrivit un second billet plus pressant encore, lui promettant de l'avouer de tout. Son impatience était telle que, le 22, il lui écrivit encore :

« Je vous ai mandé par deux fois que vous vinssiez à moi, et vous n'en avez rien fait. Toutefois nous vous mandons encore derechef que, laissant toutes autres choses, vous veniez le plus tôt que vous pourrez et très-bien accompagné pour votre sûreté. A cela ne manquez pas, quelles que soient les lettres contraires que vous receviez de nous; prouvez-nous ainsi toute l'amour que vous avez pour nous, et la crainte que vous avez de nous courroucer. Il y en a certaines causes qui nous touchent plus que rien ne peut nous toucher. Écrit de ma propre main [1]. »

Le duc de Bourgogne n'attendait que ce prétexte; déjà il avait mandé ses hommes d'armes; déjà il avait tenu conseil avec ses frères, avec ses beaux-frères le duc Guillaume de Bavière, l'é-

[1] Monstrelet.

vêque de Liége, avec le duc de Clèves et le comte de Saint-Pol; ils lui avaient promis leur assistance. Il écrivit aussitôt à plusieurs villes du royaume et à divers bourgeois de Paris, rappela les violations de la paix qu'il imputait aux autres princes, assura qu'il avait patiemment supporté les outrages dirigés contre lui; mais que le duc d'Aquitaine étant maintenant prisonnier au Louvre et réclamant son secours, il était de son devoir de le délivrer du danger où il était, et de faire cesser une chose si abominable, si odieuse à tous les fidèles sujets du roi. Il requérait donc l'aide et la bienveillance des bonnes villes pour accomplir cette entreprise et affermir la paix du royaume, qui est son seul désir.

Lorsque les princes surent que le duc d'Aquitaine avait écrit de telles lettres, ils pensèrent qu'il y avait été porté par les suggestions de quelques uns de ses serviteurs, que le duc de Bourgogne avait auparavant eu soin de placer dans sa maison. On résolut de les éloigner de lui. La reine alla le voir au Louvre, et fit prendre quatre de ses chevaliers, le sire de Croy, qui fut renfermé à Montlhéry, chez le duc de Berri, les sires de Brimeu, de Mouy et de Montauban, qu'on chassa de Paris. Le Dauphin entra d'abord en une grande

colère; il voulait sortir du château et ameuter le peuple; mais les princes, qui étaient venus aussi, l'apaisèrent peu à peu; bientôt il fut à leur entière disposition. Le petit nombre de Bourguignons qui pouvaient rester encore à Paris se hâta d'en sortir.

On commença par faire démentir au Dauphin les lettres qu'il avait écrites. Il manda aux villes du royaume que son intention n'était pas et n'avait jamais été d'appeler le duc de Bourgogne à son aide. Il enjoignit qu'une nouvelle lettre qu'il écrivait à ce Duc fût partout publiée; là il déclarait encore n'avoir jamais envoyé les lettres dont il était question, et que sa volonté, comme celle du roi, était que toute assemblée de gens d'armes fût aussitôt renvoyée [1].

Il était à croire que le duc de Bourgogne ne céderait pas à cette lettre; on résolut de lui résister et de ne montrer aucune faiblesse. La reine, à qui les princes avaient, en l'absence du roi, rendu le gouvernement, semblait encore plus animée qu'eux. Des lettres du roi commandèrent à tous ses hommes d'armes de Picardie de se rendre le 5 de février à Montdidier, où ils trouveraient

1 Le Religieux de Saint-Denis. — Saint-Remy.

des gens commis pour les recevoir, ordonner leur paiement et leur donner des ordres. Pareil mandement fut envoyé dans les autres provinces du royaume. En même temps il était défendu, même aux vassaux du duc de Bourgogne, d'obéir à ses commandemens et de prendre les armes pour lui, sous peine d'être poursuivis dans leur personne et dans leurs biens. Le duc de Bourbon eut ordre de revenir d'Aquitaine avec les forces qu'il commandait contre les Anglais. Le Dauphin donnait des festins aux gens de guerre, et se promenait en grand appareil par les rues, en y faisant publier les lettres du roi contre le duc de Bourgogne. Enfin on tâchait à la fois et de ménager et de contenir le commun peuple. Quant à la bourgeoisie, les Orléanais y avaient un fort parti. La ville de Paris écrivit elle-même à toutes les bonnes villes pour attester que jamais elle n'avait été plus heureuse, plus tranquille, plus affectionnée et dévouée au roi et aux princes, que depuis le moment où l'on avait chassé les perturbateurs; jamais le Dauphin n'avait été plus libre ni plus uni dans une même intention avec les princes, la reine, l'Université et le peuple, pour maintenir la paix. Elle invitait aussi les autres bonnes villes à se méfier des artifices de l'ennemi

de la paix, et à ne point croire aux faussetés qu'il faisait répandre[1].

Le duc de Bourgogne ne perdit point de temps, et avança à grandes journées vers Paris. Il commença par certifier, par le bailli royal de Vermandois, la vérité des trois lettres que le duc d'Aquitaine lui avait écrites pour demander son assistance[2]. Elles furent aussi authentiquement publiées, et contribuèrent à lui faire ouvrir les portes des villes, nonobstant les défenses formelles du roi. A Péronne et à Senlis seulement on résista; Soissons et Compiègne lui cédèrent, et il arriva à Dammartin, où l'attendait un renfort de chevaliers venant de Bourgogne.

L'alarme fut grande à Paris dès qu'on le sut si proche[3]. On alla aussitôt chercher le Dauphin, qui dinait chez un chanoine au cloître Notre-Dame. Les hommes d'armes se rassemblèrent en trois corps : l'avant-garde commandée par les comtes d'Eu, de Richemont et de Vertus; le corps de bataille par le duc d'Aquitaine, le duc d'Orléans et le roi de Sicile; l'arrière-garde par le comte d'Armagnac, le sire de Bosredon et le

[1] Lettre du 24 janvier dans Juvénal.

[2] Monstrelet. — Saint-Remy. — Le Religieux de Saint-Denis.

[3] Monstrelet.

sire de Gaucourt. Cette armée, qui comptait environ onze mille chevaux, traversa la ville. Il importait beaucoup d'en imposer à la populace; le duc d'Aquitaine avait devant lui son chancelier à cheval, qui haranguait de place en place les Parisiens au nom de son maître, les louait de leur loyauté et de leur obéissance, et les exhortait à joindre tous leurs efforts pour résister à la mauvaise entreprise du duc de Bourgogne. Chacun alla ensuite prendre son poste; le Dauphin au Louvre, le duc d'Orléans au prieuré de Saint-Martin-des-Champs, le roi de Sicile à la Bastille, le sire de Bosredon à la porte Saint-Honoré, le sire de Gaucourt à la porte Saint-Denis, et le comte d'Armagnac, vrai chef de cette armée, a l'hôtel d'Artois, dans le quartier des halles, qui était tout bourguignon. Les portes de la ville furent fermées, hormis la porte Saint-Jacques et la porte Saint-Antoine[1].

Le Duc, de son côté, était venu à Saint-Denis, dont les bourgeois lui avaient ouvert les portes, malgré les ordres du roi. Il n'avait guère que deux mille hommes d'armes, et environ autant de gens de pied et d'arbalétriers; il avait compté

[1] Monstrelet. — Journal de Paris.

sur les intelligences qu'il avait dans Paris et sur la faveur du peuple. Il plaça les hommes d'armes de Bourgogne au village d'Aubervilliers, les Flamands dans les faubourgs de Saint-Denis, lui dans cette ville avec les Picards; il fit publier que tout serait exactement payé, ordre qui s'exécutait toujours fort mal; les préparatifs commencèrent pour le siége et pour le passage de la rivière.

Il était déjà depuis trois jours à Saint-Denis, lorsqu'il envoya son roi-d'armes remettre des lettres au roi, à la reine, au duc d'Aquitaine et à la ville de Paris. Il demandait à entrer, et répétait qu'il n'était venu que parce qu'il était mandé par le Dauphin. Son héraut ne put obtenir la permission de présenter ses lettres; on lui dit de se hâter de quitter la ville, s'il voulait qu'il ne lui arrivât pas malheur; le comte d'Armagnac l'ayant rencontré, le menaça de lui faire couper la tête.

Le lendemain, le duc de Bourgogne vint ranger toute son armée en bataille entre Montmartre et Chaillot, et envoya encore son roi-d'armes à la porte Saint-Honoré, avec quatre de ses chevaliers. En même temps Enguerrand de Bournonville avait déployé la bannière de Bourgogne sur

la butte des Moulins, tout près de cette porte. Les bannis et les gens de la faction des bouchers, qui s'étaient réfugiés près du Duc, l'avaient flatté qu'il suffisait de se montrer devant Paris pour émouvoir toute la ville. Rien ne bougea[1]. Le comte d'Armagnac chevauchait à travers les rues avec ses hommes d'armes, ordonnant aux ouvriers de rester à leurs métiers, et les menaçant de la corde s'ils approchaient des murailles; le Parlement eut ordre aussi de monter à cheval avec le chancelier, d'aller par la ville pour la tenir en sûreté, et de donner preuve de sa diligence à garder le bon ordre. Pendant ce temps-là on refusa au roi-d'armes de Flandre de le laisser entrer. Le sire de Bournonville s'avança lui-même et voulut parler. Bosredon gardait la porte, et, par l'ordre du comte d'Armagnac, pas une parole ne fut répondue. Quelques arbalétriers tirèrent, et un Bourguignon fut blessé.

Il n'y avait rien à faire, on s'était mépris. Le duc de Bourgogne s'en revint à Saint-Denis; de là il reprit la route de Flandre, honteux et en butte aux railleries de ses ennemis. En partant,

[1] Journal de Paris. — Le Religieux de Saint-Denis. — Monstrelet. — Reg. du Parlement.

il renvoya encore son héraut à la porte Saint-Antoine; il ne fut pas reçu plus que les jours précédens, et, plantant un bâton fendu, il y laissa ses lettres. Le lendemain, on trouva aussi placardée, contre les murs de Notre-Dame et en divers autres lieux, la lettre que le Duc écrivit à la ville de Paris pour se plaindre des procédés que les princes avaient eus pour lui, et du refus qui lui avait été fait d'entrer dans la ville et de voir le roi. Le seul succès de ce voyage fut la délivrance du sire de Croy, que son père envoya prendre par des hommes d'armes déguisés. Ils s'introduisirent pour entendre la messe dans la chapelle du château de Montlhéry, et emmenèrent le prisonnier.

Il n'y avait plus de ménagemens à garder envers le duc de Bourgogne. Dès le lendemain de son départ, le roi, qui avait quelque retour de santé, signa des lettres où, à partir du cruel et damnable homicide commis sur la personne du duc d'Orléans, tous les actes du duc Jean étaient rappelés et qualifiés de violences, crimes et rébellions. Elles se terminaient ainsi :

« C'est ce qui nous oblige de faire savoir à tous nos sujets, que pour tous les attentats ci-dessus, et pour plusieurs autres raisons, principalement

pour les mauvaises manières qu'a toujours tenues envers nous ledit de Bourgogne, qui, depuis la mort déplorable de notre frère, jusqu'à présent, n'a cessé de procéder par voie de fait, par puissance et force d'armes, il doit être tenu pour ingrat et indigne, et, comme tel, déchu de tous ses biens et de toutes les grâces qu'il a reçues de nous.

« Sur quoi, après avoir mûrement délibéré avec plusieurs de notre sang et autres prud'hommes de nos sujets, tant de notre grand conseil, comme de la cour de notre Parlement, de notre fille l'Université, des bons bourgeois et marchands de notre ville de Paris en très-grand nombre, nous avons tenu et réputé, tenons et réputons ledit Duc et tous autres qui, contre nos défenses, lui donneraient conseil et aide, pour rebelles, désobéissans, violateurs de la paix, et, par conséquent, pour ennemis de nous et du bien public de notre royaume.

« Pour ces causes, avons délibéré de mander et convoquer devers nous, par forme d'arrière-ban, tous nos hommes, vassaux, tenant de nous fiefs ou arrière-fiefs, et aussi les gens des bonnes villes qui ont accoutumé d'être en armes et de suivre les guerres, afin de nous aider, servir et conforter à résister à la perverse volonté et en-

treprise dudit de Bourgogne et de ses complices, les réduire en notre subjection et obéissance, comme ils doivent être, et les punir, corriger et châtier de leurs méfaits, tellement que l'honneur nous en demeure et que ce soit un exemple pour tous. »

Pendant long-temps le clergé et l'Université avaient laissé sans aucune censure les propositions par lesquelles maître Jean Petit avait voulu justifier le meurtre du duc d'Orléans. Aussitôt après le départ du duc de Bourgogne, au mois d'août, le vénérable Jean Gerson, chancelier de l'Université, s'adressa au roi pour qu'une telle doctrine ne restât point sans un blâme public. Le roi avait ordonné à l'évêque de Paris de faire examiner, de concert avec l'inquisiteur de la foi, la justification du duc de Bourgogne. L'examen en fut solennellement fait. On envoya assigner le duc de Bourgogne pour savoir s'il voulait avouer les paroles de Jean Petit; il répondit qu'il avouait son bon droit, mais non point maître Petit. Comme il inspirait encore beaucoup de crainte, les prélats et les docteurs hésitaient à condamner cette pièce. Quelques uns voulaient que l'affaire fût renvoyée au futur concile; mais lorsque le Duc se fut retiré de Saint-Denis, il n'y eut plus

de doute. Le 13 février, l'évêque de Paris, assisté de l'inquisiteur de la foi, prononça, devant une grande foule de peuple, que les propositions renfermées dans ledit écrit dont on ne nommait pas l'auteur, non plus que le duc de Bourgogne, étaient erronées quant à la foi et quant à la morale, et que cette œuvre devait, comme scandaleuse, être brûlée. On parla même d'aller déterrer le corps de Jean Petit à Hesdin, où il était mort un an auparavant, pour le brûler aussi. Deux jours après, l'exécution se fit au parvis Notre-Dame, après que Benoît Gentien, religieux de Saint-Denis et célèbre docteur, eut encore montré, dans un beau discours, la monstruosité de telles opinions. Le duc de Bourgogne se trouva ainsi flétri et dégradé dans le peuple ; on en faisait maintenant si peu de compte, qu'on chantait des chansons contre lui dans les rues.

Une maladie qui ravagea Paris et emporta beaucoup de monde retarda le départ du roi et de son armée. Elle était formidable; beaucoup de Gascons étaient venus sous le comte d'Armagnac, et le sire de Saarbrück avait amené un grand nombre d'Allemands. Jamais le roi n'avait marché avec tant de gens d'armes. Tout se trouva prêt à la fin de mars. Le roi, la reine et le duc

d'Aquitaine s'engagèrent par serment, avec tous les princes présens, de n'entendre à aucun traité avec le duc de Bourgogne avant d'avoir détruit sa puissance. La garde de Paris fut laissée au vieux duc de Berri et au roi de Sicile, avec huit cents hommes d'armes, pour maintenir le bon ordre. Le roi commença par aller, avec les princes, implorer la protection divine à Notre-Dame; de là il vint prendre l'oriflamme à Saint-Denis. Rien n'était plus brillant que cette compagnie nombreuse de princes et de seigneurs. Le Dauphin se faisait remarquer entre tous par l'éclat de son équipage; il faisait porter devant lui un bel étendard tout doré, où l'on avait brodé un K, un cygne et un L, parce qu'il était amoureux d'une demoiselle de l'hôtel de la reine, qu'on nommait la Cassinel, et qui était fort belle et fort bonne [1]. Tous, et même le roi, portaient l'écharpe des Armagnacs. C'était un sujet de murmures pour quelques uns de ses vieux serviteurs, qui s'affligeaient que l'on quittât la croix blanche, qui avait toujours été le signe des rois de France, pour prendre le signe d'un simple seigneur comme le comte d'Armagnac [2]; ils disaient même que c'é-

[1] Juvénal. — [2] Monstrelet.

tait le pape qui avait condamné un des ancêtres du comte à porter cette écharpe blanche, en expiation pour avoir tué un prêtre.

Le roi se rendit d'abord devant Compiègne, qu'on assiégeait déjà depuis quelques jours. Les sires de Lannoy, de Solre, et quelques autres chevaliers défendaient bravement cette ville avec la garnison que leur avait laissée le duc de Bourgogne; toutes les sommations qui leur avaient été faites étaient restées sans nul effet. Déjà il y avait eu de belles sorties; les assiégés avaient pris plusieurs canons et encloué le plus gros, qui se nommait la Bourgeoise. Quand le roi fut arrivé, on somma de nouveau les Bourguignons de le laisser entrer dans sa ville. Il aurait voulu qu'elle ne fût détruite ni saccagée. Le château était fort beau; les rois de France l'avaient presque tous aimé mieux que leurs autres demeures; depuis Charles-le-Chauve, qui en avait bâti les grosses tours, il avait toujours été agrandi et décoré. Le comte d'Armagnac et le connétable voulaient au contraire qu'on n'eût aucun ménagement pour les rebelles, mais ils ne furent pas écoutés, et l'on s'efforça d'amener la garnison à se rendre. On fit dire aux assiégés que le roi était là en personne; d'abord ils ne voulurent ad-

mettre aucun envoyé dans la ville ni parlementer avec eux, pas même avec un maître des requêtes et un conseiller au Parlement, que le roi avait amenés; le siége continuait toujours, et de chaque côté on y faisait de grandes prouesses.

Dans l'armée du roi était un jeune chevalier nommé Hector de Bourbon, bâtard du dernier duc. Nul n'était plus vaillant et plus aventureux que lui. Il avait fait dire aux assiégés qu'il fêterait avec eux le premier de mai; cependant la ville n'étant pas encore prise ce jour-là, il voulut tenir sa parole. Suivi de quelques gens de pied, et avec deux de ses hommes d'armes, il s'avança vers une des portes, portant un chapeau de fleurs et de verdure par-dessus son casque, et tenant une branche à la main pour leur souhaiter un bon mai. Cette bravade lui valut un rude combat, son cheval fût tué, et il en revint à grand'peine.

Enfin on réussit à entrer en conférence avec les assiégés; ils firent d'abord semblant de ne point croire que le roi fût en effet à l'armée; on leur offrit de les en convaincre. Deux habitans, non point riches et honorables bourgeois, comme il eût été convenable, mais deux mauvais sujets, furent, au grand scandale de la cour, les députés de la ville en cette occasion. Le roi voulut pour-

tant bien les recevoir; ils le saluèrent humblement, lui parlèrent du loyal dévouement des habitans, et répétèrent que dans la ville on ne croyait pas que le roi fût au camp. « Cela est faux et ridi- « cule, dit-il, et nous trouvons fort mauvais que « vous vous refusiez à ouvrir vos portes. » Le duc d'Aquitaine ajouta : « Si vous ne vous hâtez, vous « serez tous exterminés. » Ils retournèrent dans la ville au milieu des huées de tous les seigneurs, qui leur criaient : « Hé bien, maudits traîtres, à « présent que vous avez vu votre roi, vous ren- « drez-vous ? »

Des otages furent donnés de part et d'autre, et l'on continua à parlementer. La bonté du roi pour sa ville de Compiègne résistait à tous les conseils de rigueur qu'il recevait, aux clameurs des Gascons, des Allemands et des Bretons, qui voulaient l'assaut et le pillage, et même à l'arrogance du sire de Lannoy et des autres chevaliers de la garnison.

Ils avaient envoyé demander des secours à leur maître, et attendaient sa réponse. Il était loin de pouvoir leur en donner. Jamais le duc de Bourgogne ne s'était trouvé dans une si triste position; sa retraite de Saint-Denis l'avait fort diminué dans l'esprit des peuples; il avait épuisé de

taxes et d'emprunts les sujets de ses états; les communes de Flandre n'avaient pas voulu prendre part à cette guerre, et n'avaient pas trouvé juste qu'il retînt les villes du roi comme Compiègne et autres. Tous les traités d'alliance qu'il avait conclus portaient tous, en exception, le service contre le roi et le duc d'Aquitaine; le duc de Bourbon, qui, dernièrement encore, venait de renouveler avec lui un traité de paix entre le Beaujolais et la Bourgogne [1], était dans l'armée du roi.

C'était en effet la première fois qu'il faisait formellement la guerre au roi et à la couronne, et cela touchait grandement les esprits. Il avait assemblé les États d'Artois, et presque tous les seigneurs avaient déclaré qu'ils ne serviraient point contre le roi et ses enfans [2]. Il n'y eut que le sire de Roncq qui répondit : « Envers et contre tous, « et contre le roi. » Ses meilleurs alliés, le comte de Saint-Pol qu'il avait fait connétable, le sire de Dampierre qui lui avait dû la charge d'amiral, s'excusèrent : l'un s'était rompu la jambe, disait-il, l'autre avait la goutte. Ils se bornèrent à lui envoyer quelques uns de leurs chevaliers. Ses

[1] Traité du 6 juin. — Histoire de Bourgogne.

[2] Monstrelet.

frères eux-mêmes ne le secondaient point. Il était en bons termes avec le roi d'Angleterre, et sur le point de signer un traité où Henri V s'engageait à lui fournir cinq cents hommes d'armes et deux mille archers [1], mais il n'y avait rien de sincère dans ses promesses. Les Anglais ne songeaient qu'à augmenter les discordes et à obtenir de plus grands avantages; pour cela ils étaient toujours en intelligence avec les deux partis.

Le seul allié fidèle du duc Jean, c'était le comte de Savoie, son beau-frère; il s'était hâté de lui céder la seigneurie de Montréal, en dédommagement de la dot de sa sœur, qu'il lui faisait attendre depuis long-temps. Mais le traité n'avait été signé que le 24 avril; ainsi les hommes d'armes de Savoie n'étaient pas arrivés. Les chevaliers des deux Bourgognes n'avaient pas encore non plus tous rejoint leur Duc: il s'irritait de leur retard. La Duchesse, qui était au château de Rouvre, avait de son côté de grands embarras : elle ne pouvait se procurer d'argent, même en mettant en gage vaisselle et joyaux. D'ailleurs la Bourgogne était aussi attaquée [2]. Jean de Châlons, fort maintenant

[1] Traité du 24 mai 1414. — Histoire de Bourgogne.

[2] Histoire de Bourgogne.

du nom du roi, menaçait Châtillon, Montbard, et même Dijon et Rouvre. La Duchesse fut obligée de conserver, pour se défendre, les sires de la Guiche, de Choiseul, et plusieurs autres seigneurs, que le Duc attendait impatiemment. Il n'avait donc nul moyen de secourir Compiègne; il fit dire à la garnison de traiter aux meilleures conditions possibles. Elle obtint de sortir avec armes et chevaux, en promettant de ne plus servir contre le roi. Les bourgeois crièrent merci, et la peine criminelle fut, comme on parlait alors, commuée en peine civile, c'est-à-dire qu'on les rançonna. Il fut réglé aussi que le commun peuple ne s'assemblerait plus pour délibérer sur les affaires de la ville. Elles devaient à l'avenir se régler par les gouverneurs préposés, au nom du roi, qui appelleraient auprès d'eux douze notables habitans [1].

De Compiègne, le roi alla devant Soissons. La ville était défendue par le plus brave serviteur du duc de Bourgogne, Enguerrand de Bournonville; bien qu'il ne fût qu'écuyer, il commandait à de plus grands seigneurs que lui, entre autres au sire de Craon. Lorsqu'il fut sommé de rendre la ville

[1] Ordonnances.

au roi, il répondit que lui et tous ceux de la garnison étaient et avaient toujours été fidèles sujets du roi, ainsi qu'ils l'avaient bien montré l'année d'avant au siége de Bourges : qu'il était donc tout prêt à recevoir le roi et monseigneur d'Aquitaine dans Soissons, mais eux seulement avec leur suite[1].

Cette réponse irrita les princes contre lui : le siége commença. Dès le second jour, les assiégés firent une sortie. Le bâtard de Bourbon y courut à demi-armé, et reçut un coup d'arbalète à la gorge. La blessure était mortelle. Ce fut un grand chagrin pour toute l'armée, car il était plein de vaillance et de douceur[2] : les ennemis mêmes le plaignirent. Sa mort anima d'une grande fureur le duc de Bourbon, qui lui était tendrement attaché et le traitait en frère ni plus ni moins que s'il eût été légitime.

Le siége fut donc continué avec une extrême ardeur, et soutenu avec la même constance. Enguerrand de Bournonville répondait à toutes les sommations que la ville était au duc d'Orléans, ennemi du duc de Bourgogne; qu'ainsi le duc

[1] Saint-Remy. — Monstrelet. — Fenin.

[2] Juvénal. — Le Religieux de Saint-Denis.

de Bourgogne pouvait la retenir, selon toutes les règles de la justice et de la guerre. De telles réponses ne faisaient qu'enflammer le courroux des princes. Cependant la ville ne pouvait tenir longtemps, si elle n'était pas secourue. Les assiégés envoyèrent un message au duc Jean, pour le conjurer de prendre en pitié leur situation. « C'est « un grand sujet d'épouvante pour nous, lui « écrivait Enguerrand, de voir contre nous le « roi, notre naturel et souverain seigneur, ac- « compagné d'une si grande armée, qui n'a d'au- « tre désir que d'exterminer vos fidèles servi- « teurs. » Le messager fut pris, et on lui trancha la tête. Les assiégeans, encouragés par l'assurance de la détresse de la garnison, redoublèrent leurs attaques. Les faubourgs et les défenses extérieures furent emportés. Cette grosse bombarde, qu'on nommait la Bourgeoise, avait été réparée; elle faisait de terribles ravages.

Enfin la garnison commença à se décourager. Le sire de Bournonville proposa de faire une sortie pendant la nuit et d'abandonner la ville. Mais les sires de Craon et de Menou, qui étaient les principaux chevaliers, s'opposèrent à ce dessein. Les bourgeois et les gens de pied ne voulaient pas ainsi être abandonnés. La discorde se

mit dans la ville. On ne laissait plus sortir le sire Enguerrand pour repousser les assiégeans, parce qu'on craignait qu'il ne rentrât plus. « Vous boi-« rez à la coupe où nous boirons », lui disait le sire de Craon, qui en même temps tâchait de ménager sa paix avec les princes, au moyen des parens qu'il avait à l'armée du roi. Nonobstant un tel désordre, Enguerrand continuait à se défendre vaillamment; de rudes assauts furent repoussés. Le duc de Bourbon, qui gravissait aux échelles tout des premiers, animant chacun de son exemple, fut jeté en bas d'un coup de hache; on le crut mort. Pendant qu'on combattait ainsi sur les murailles avec grand carnage, main à main, à coups d'épées, de lances et de haches, les archers anglais, qui défendaient une autre porte, étaient entrés en intelligence avec des gens de Bordeaux, Anglais aussi, de la suite du comte d'Armagnac, et ils livrèrent l'entrée. Sire Enguerrand y courut; il était trop tard. Après avoir reçu une grande blessure à la tête, voulant faire franchir la chaîne d'une rue à son cheval, il fut renversé et fait prisonnier. De toutes parts on pénétra dans la ville; pour lors commença le plus horrible massacre et pillage que rien ne put arrêter. Presque toute la garnison fut passée au fil de

l'épée; les bourgeois qui ne pouvaient se racheter n'obtenaient nulle miséricorde. Le roi fit en vain publier le commandement d'épargner les habitans, leurs femmes et leurs enfans; rien ne fut écouté. Les Allemands, les Bretons et les Gascons étaient comme autant de bêtes féroces. Le comte d'Armagnac lui-même ne pouvait les arrêter. Après avoir pillé les maisons, ils se jetèrent sur les couvens et les églises, où s'étaient réfugiées les filles et les femmes. Elles ne purent échapper à la brutalité des gens de guerre : les saints ornemens, les reliquaires, tout fut dérobé sans nul respect; les hosties, les ossemens des martyrs, foulés aux pieds. Jamais une armée de chrétiens, commandée par de si grands seigneurs et formée de tant de nobles chevaliers, n'avait, de mémoire d'homme, commis de telles horreurs.

Le lendemain, lorsque la fureur fut un peu calmée, on fit dire aux gens de la ville qui avaient réussi à se sauver, de revenir, et que le roi leur pardonnerait. Ce ne fut pas pour tous cependant qu'il fut miséricordieux. Le vaillant sire de Bournonville eut la tête tranchée, malgré les instances que firent en sa faveur plusieurs chevaliers de l'armée du roi, qui avaient fait avec lui les guerres

d'Italie et de France, et assisté à ses beaux faits d'armes. On aimait aussi sa magnificence; car il savait, mieux que personne, user de ses profits de guerre et des grands butins qu'il faisait; et, certes, il aurait été bien en état de se racheter chèrement. Mais le duc de Bourbon, toujours furieux de la mort de son frère, voulut que le sire Enguerrand périt. Sa tête fut mise au haut d'une pique et son corps pendu au gibet. Avec lui, on exécuta aussi le sire Pierre de Menou. Jean son père allait y passer; mais le fils protesta, sur le billot, de l'innocence de son vieux père, et jura que c'était lui qui l'avait entraîné à Soissons. On fit grâce à Jean de Menou, et comme il était riche et chevalier, on le mit à rançon. D'ailleurs il avait, comme le sire de Craon, voulu se soumettre au roi. Quatre autres gentilshommes furent aussi mis à mort, de même que quelques uns des principaux bourgeois. D'autres, au nombre de vingt-cinq, furent envoyés à Paris; la plupart furent pendus ou décapités. Maître Titet, avocat sage et habile, qui avait long-temps fait toutes les affaires de la ville, fut mené à Laon et y eut la tête tranchée. Cent ou cent vingt archers anglais furent aussi attachés au gibet.

Après ces exécutions, qui semblèrent bien justes à toute l'armée, le roi se livra à des sentimens de clémence; au lieu de réduire les bourgeois à la servitude, comme le pratiquaient souvent ses prédécesseurs, il se contenta de leur imposer une forte taxe perpétuelle. On pensa qu'ainsi ruinés par le pillage et une rançon, ils étaient, pour ainsi dire, réduits à une condition plus dure que le servage [1].

[1] Le Religieux de Saint-Denis.

FIN DU TOME TROISIÈME.

00031898

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 02 January, 2016